



Ex Bibliothecâ

P. D. CORRUS,

Presbyteri.

f 12. 12. 0





REFUTATION

DES PRINCIPALES

ERREURS

DES QUIETISTES

CONTENUES

DANS LES LIVRES CENSUREZ

*par l'Ordonnance de Monseigneur l'Arche-
vêque de Paris, du 16. Octobre 1694.*

par M. Nicole.



A PARIS,

Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Lib. ord.
du Roy, rue S. Jacques, à S: Prosper & aux trois
Vertus, vis-à-vis la porte du cloistre des Mathurins,

M. DC. XCV.

Avec Approbations, & Privilege de sa Majesté,

DEPARTMENT OF THE ARMY

HEADQUARTERS

WASHINGTON



THE SECRETARY OF THE ARMY
WASHINGTON, D. C.

1917



P R E F A C E.

TOUT le monde ſçait que celui qui eſt regardé comme l'Autheur de la Secte des Quietiſtes, eſt un certain Michel Molinos, Preſtre ſeculier du Dioceſe de Sarragoce en Eſpagne, qui eſtant allé s'établir à Rome, y a veſcu fort long-temps, mais avec une reputation & une fortune très-differentes : car il y a eſté pluſieurs années en grande reputation de pieté, honoré & conſulté comme un homme très éclairé dans la vie ſpirituelle.

Enſuite il y fut ſouſçonné & accusé de mauvaiſe doctrine, & d'une conduite déreglée. Ces ſouſçons s'eſtant augmentez, il fut deferé à l'Inquiſition, & em-

P R E F A C E.

prisonné par ordre de ce Tribunal ; & enfin solennellement condamné , comme coupable & convaincu de diverses erreurs, & de divers crimes , qui sont devenus publics par l'impression qu'on a faite à Rome du Jugement rendu contre luy.

Ce qui luy a donné le moyen de cacher long-temps la corruption de sa doctrine & de sa conduite , c'est que s'estant rempli l'esprit d'expressions & d'idées mystiques , il enveloppoit ses erreurs sous des termes peu intelligibles & peu entendus , & à l'égard desquels le commun du monde est prevenu , qu'ils renferment souvent des veritez sublimes & importantes , dont il ne faut pas juger temerairement. Mais enfin sa doctrine estant examinée avec plus de soin , & les déreglemens de sa vie qui vinrent à estre connus , y servant d'éclaircissement ,

P R E F A C E.

on commença à le connoître à fond, & on ne crut pas pouvoir reparer autrement le scandale qu'il avoit causé, qu'en le condamnant solennellement.

Ainsi Molinos fut considéré comme le chef des Quietistes, & ses écrits comme les sources de leurs erreurs. Ce n'est pas qu'on n'en puisse trouver des semences, & même divers dogmes précis répandus en plusieurs livres, & anciens & nouveaux; & l'on ne doit point douter que les anciens Gnostiques, les Manichéens, les Priscilianistes, les Bogomiles ne fondassent leurs detestables pratiques sur des principes qui approchent fort de ceux des Quietistes.

Un sçavant Theologien m'a même averti, qu'il avoit trouvé dans la Bibliotheque des Peres un Auteur Grec de l'onzième siècle, qui soustenoit la pluspart de leurs

P R E F A C E.

erreurs, & qui fut condamné en ce temps-là comme *Esucaste*, c'est-à-dire, *Quietiste*. Mais ces recherches sont plus propres à faire paroître l'érudition de ceux qui les font, qu'à découvrir les véritables sources dont cette doctrine a esté tirée en ce temps-cy.

Je ne croy pas même qu'il ait eu aucune vûë, ni de renouveler la doctrine des Illuminez d'Espagne, ni de soustenir les propositions avancées par de certains Spirituels, qui faisoient consister la plus haute perfection dans une union immediate avec J E S U S - C H R I S T, & qui tiroient de là plusieurs conclusions conformes à celles des Quietistes.

Monfieur l'Abbé Nicaise, par le zele qui le porte à favoriser toute sorte de litterature, eut la bonté de m'envoyer il y a quelque temps, un livre Espagnol, imprimé

P R E F A C E.

à Bruxelles l'an 1606. où l'on trouve diverses propositions conformes aux dogmes des Quietistes, qui y sont refutées par le Pere Jerôme Gratién Carme Déchauffé, assez connu par l'histoire de cet Ordre. Mais comme on ne voit pas que Molinos en ait jamais rien cité, je ne sçay si l'on peut dire avec verité que c'est de là qu'il a tiré sa doctrine.

Il est donc plus seur & plus vraisemblable de croire qu'il n'a jamais pensé à autoriser ses opinions par les anciens Autheurs. Ce n'estoit point là son inclination ni sa coustume. Il n'avoit aucun commerce avec les livres d'un autre siecle que celui où il vivoit, Sa science se bornoit à quelques Mystiques de son temps, où il avoit lû quelque passage de saint Bernard, de saint Thomas, & de l'Autheur qu'on cite ordinairement sous le nom de saint Denis;

P R E F A C E.

à la lecture de quelques Vies celebres en Espagne , d'une François Lopez , d'une Mere Escobar , & de quelques écrits de sainte Therese. Il crut aussi se devoir couvrir de quelques passages de S. François de Sales , & de Madame de Cantal , c'est ainsi qu'il appelle la bienheureuse Mere de Chantail , Institutrice de l'Ordre de la Visitation. Il faisoit aussi beaucoup d'estat du mystique Falconi , comme il le témoigne luy-même , & de quelques autres livres semblables.

C'a esté avec cette legere provision de science qu'il s'est mis à composer le systême du Quietisme , sans qu'il ait eu besoin pour cela d'autre secours que de la chaleur de son imagination , de la confusion de son esprit , & de la corruption de son cœur.

On seroit porté à croire sur ces apparences , que des opinions

P R E F A C E.

aussi bizarres que les siennes, ne pouvoient trouver d'approbateurs dans le commun de l'Eglise; mais ce n'auroit pas esté bien connoître la foiblesse & le déreglement de l'esprit humain. Il y en a qui se piquent de trouver de la raison dans les opinions des Auteurs où il en paroist le moins, & pour qui c'est un appas qui les y attire, d'estre bizarres, extraordinaires & inconcevables.

Ainsi il y eut des personnes qui prirent goust en effet aux écrits de Molinos, & qui s'efforcèrent même d'en répandre la doctrine en Italie & en France.

Ceux qui l'ont fait avec le plus d'éclat en France, ont esté premierement un homme d'esprit de Provence, nommé Malaval, qui recueillit une partie des sentimens de Molinos dans un livre auquel il donna le titre de *Pratique facile pour élever l'ame à la contemplation.*

P R E F A C E.

Ce livre ayant un certain feu d'imagination, & estant fait par une personne qui estoit aveugle, ce qui le faisoit plus estimer, eut beaucoup de cours en divers lieux, & attachâ plusieurs personnes à cette doctrine où l'on ne découvroit encore aucun venin.

Quelque temps après l'Abbé d'Estival en Lorraine, de l'Ordre de Premontré, très-sçavant dans la science des Auteurs mystiques, ayant fort gousté le livre de Malaval, qu'il appelle souvent, l'Eclairé Provençal, comme saint Jerôme appelloit *Didime*, *Videntem meum*, eut la hardiesse de venir faire des leçons de cette spiritualité au milieu de Paris, & les conférences qu'il y fit sur ce sujet, ont esté imprimées après son départ.

Enfin une personne assez connue, & que ses autres qualitez rendroient estimable, s'estant te-

P R E F A C E.

merairement engagée dans cette nouvelle spiritualité, l'embrassa avec tant de chaleur, qu'elle a paru se croire obligée de la répandre dans le monde, dans la creance que Dieu l'avoit destinée à en estre l'Apostre, par les lumieres qu'il luy avoit données sur ce point.

Dans ce dessein elle en a composé divers Traitez, dont les uns sont imprimez; les autres sont encore manuscrits.

Les imprimez sont, le *Moyen court & très-facile de faire oraison, que tous peuvent pratiquer très-aisément, & arriver par là dans peu de temps à une haute perfection.* Ce petit livre fut imprimé premièrement à Grenoble, & ensuite à Lyon. On y a joint à la fin la lettre du Pere Falconi de l'Ordre de la Merci.

Le Cantique des Cantiques interpreté selon le sens mystique, & la

P R E F A C E.

vraye representation des estats intérieurs, est aussi un de ses Traitez imprimez à Lyon, avec l'approbation des Docteurs de cette ville, qui y donnent de grands éloges. Il ne tient pas à ces Docteurs qui l'ont approuvé, qu'on ne le regarde comme un livre orthodoxe, quoiqu'il soit rempli des plus dangereuses erreurs des Quietistes.

Ils ont porté le même jugement de la Regle des Associez à l'enfance de J E S U S, qui passe encore pour estre de la même personne, & qui est aussi plein de propositions fausses & erronées, tant les Quietistes commençoient alors d'estre en possession, qu'on laissast passer leurs erreurs sans reflexion.

Le Traité des Torrens, qui contient la description des estats mystiques, sous la figure de trois fortes de torrens, n'est encore que

P R E F A C E.

manuscrit. Plusieurs personnes en ont des copies , & ne doutent pas qu'il ne sorte de la même main que les Traitez imprimez.

A ne juger de tous ces écrits que par ce qui y est réellement contenu , on peut dire que les moins mauvais sont ceux du Provençal aveugle , c'est-à-dire de Malaval , & ceux de son disciple l'Abbé d'Estival ; & qu'au contraire les plus remplis de mauvaises maximes , & de suppositions fausses & outrées , sont le livre de Molinos , le *Moyen court & facile de faire oraison*. Le *Cantique des Cantiques interpreté selon le sens mystique*. La *Regle des Associez* , & l'*écrit des Torrens* ; & principalement la description des ames qui sont dans l'abandon parfait.

L'intérêt que tous les enfans de l'Eglise , & particulièrement ceux qui sont appliquez à l'étude de sa doctrine , doivent prendre à ce

P R E F A C E.

qui la regarde, leur donnoit droit de faire une attention particuliere à ce spectacle que Dieu expo-
soit à leurs yeux, & même de lire les écrits qui ont paru sur ce sujet. Mais j'avouë que j'y ay esté encore plus porté par une raison particuliere : C'est qu'ayant ramassé dans les Peres, & particulièrement dans saint Augustin & dans saint Bernard, les principales maximes qu'ils ont établies touchant la priere, afin de m'instruire moy-même de ce devoir capital de la Religion chrestienne, & sçavoir mieux à quoy il s'en falloit tenir touchant certaines maximes qui commençoient à se glisser dans les livres de spiritualité; & ayant composé de ce recueil un écrit qui a esté imprimé sous le titre de *Traité de l'oraison* : je fus averti par une personne qui estoit à Rome, que ce *Traité* étant fort opposé dans ses principes &

P R E F A C E.

ses conséquences aux sentimens de Molinos, avoit esté utilement employé par quelques personnes à combattre ces erreurs, & à les faire condamner.

Cette nouvelle m'ayant esté mandée de Rome, me porta à lire les livres où les opinions de Molinos estoient soustenuës par rapport aux principes établis dans le Traité de l'oraison; & je trouvay qu'en effet plusieurs de ces nouvelles opinions y estoient expressément refutées, & principalement cette indifférence pour le salut, sous prétexte d'abandon à la volonté de Dieu, que l'on trouvera amplement traitée & combattue dans la seconde Partie de la nouvelle édition, livre 2. ch. 3. 4. 5. & l'indifférence pour les vertus & les tentations interieures, dont il est parlé dans les chapitres 6. 7. & 8. du même livre, dans des principes fort diffé-

P R E F A C E.

rens de ceux de Molinos & des Quietistes.

J'avouë qu'ayant esté persuadé par cet effay du danger extrême de ces erreurs, qui ébranlent tous les fondemens de la morale chrestienne ; j'ay crû que ce pourroit estre une occupation utile à l'Eglise, de lire ces sortes de livres, qui me paroissent d'autant plus pernicious, que malgré la condamnation qu'on en avoit faite à Rome, ils ne laissoient pas d'estre entre les mains de quantité de personnes qui les lisoient sans scrupule ; sans considerer que si la défense qu'en avoit fait l'Inquisition, n'a pas de force en France, ces livres y estoient défendus par la loy naturelle, qui oblige tout le monde de s'abstenir des lectures qui peuvent corrompre la foy ou les mœurs de ceux qui les lisent sans precaution. Je fis à la verité en les lisant, quelques remarques sur les

P R E F A C E.

principales erreurs que j'y rencontray , mais sans avoir dessein d'en faire usage , & en supposant avec raison, que Dieu ne manqueroit pas d'exciter le zele de quelques-uns des Pasteurs qu'il a donnez à son Eglise , pour entreprendre d'en arracher cette pernicieuse zizanie que le demon y avoit semée.

C'est la disposition où j'estois lorsqu'il vint dans l'esprit de celuy qui a imprimé le Traité de l'oraison , d'en faire une édition dans un ordre plus commode , & de me prier , en me communiquant ce dessein , d'y ajoûter quelque chose touchant le Quietisme. J'entray facilement dans cette pensée, pour laquelle je crûs d'abord n'avoir autre chose à faire qu'à revoir les notes que j'avois faites en lisant leurs livres : mais ayant ramassé ces diverses notes dans une espece de Traité , je trouvay cette addi-

P R E F A C E.

tion entierement disproportionnée à celles que j'avois faites à cette nouvelle édition ; & il me sembla plus convenable de faire de ce recueil de remarques un petit volume à part sur le Quietisme, indépendant du livre de la priere.

Ce fut l'intention que j'eus en faisant cette refutation des erreurs des Quietistes, sur les remarques que j'avois faites dans la lecture de leurs livres. Mais j'avouë que lorsque je voulus faire quelques démarches pour le faire imprimer, j'eus une si forte impression, qu'il estoit impossible que l'Eglise de France ne se declarast contre ces erreurs, & qu'en ce cas il ne falloit pas que des Theologiens particuliers previnssent son jugement, que je quittay entierement le dessein de publier ce que j'avois fait. Je crûs même que cette declaration de l'Eglise ayant precedé,

P R E F A C E.

inspireroit à quantité de Theologiens recommandables par leur caractère & leur érudition, d'entreprendre l'éclaircissement de ces matieres, ce qui rendroit inutile tout ce que j'avois pû faire sur ce sujet.

Mais des deux choses que j'avois souhaitées avec ardeur, la declaration de l'Eglise de France contre ces erreurs, & l'application de quelques Theologiens éclairés & recommandables par leur caractère, à les combattre; j'ay eu la joye de voir que Dieu en a accordé l'une aux besoins de son Eglise par l'Ordonnance de Monseigneur l'Archevêque de Paris, qui flestrit peu de temps après ces livres pernicious, par une censure pleine de lumiere, de moderation & d'équité. Mais tant s'en faut que mon desir ait esté satisfait sur le second point, qu'on s'est servi même de l'avan-

P R E F A C E.

tage que Monseigneur l'Archevêque a procuré à l'Eglise par son Ordonnance , pour vaincre la repugnance que j'avois à donner au public ce que j'avois écrit sur cette matiere. On me fit considerer , que l'autorité de l'Eglise ayant precedé , il n'estoit plus besoin de tant de force & de lumiere dans ceux qui entreprendroient d'écrire sur ces matieres , parce que l'autorité de l'Eglise , & la docilité des peuples suppleoit à ce qui pourroit manquer au genie de ceux qui écriroient pour sa défense. Qu'après tout il y avoit lieu d'esperer que ce secours ne manqueroit pas à l'Eglise , & que Dieu inspireroit à quelque habile Theologien d'entreprendre quelque ouvrage important sur cette matiere , pour soustenir la cause de l'Eglise avec dignité & avec éclat ; mais qu'il n'estoit pas inutile que la matiere fust au moins

P R E F A C E.

ébauchée par quelque écrit moins confiderable , tel que celui que j'avois entre les mains , qui avoit au moins cet avantage d'estre plus prest à faire voir à l'Eglise combien cette Ordonnance de Monseigneur l'Archevêque luy estoit necessaire & utile ; qu'il est rare que les matieres ecclesiastiques soient traitées d'abord avec toute la lumiere , & toute la force qu'un plus long-temps & une plus longue attention peuvent donner : mais que ces ébauches imparfaites sont même utiles , en ce qu'elles donnent lieu de prendre mieux ses mesures , & de former des desseins de bastimens plus solides & plus reguliers. Je reconnois de bonne foy , que je trouvay qu'il estoit plus court de ceder à ces raisons , que de m'amuser à y chercher des réponses ; & qu'estant en danger de me tromper en

P R E F A C E.

embrassant ou en rejetant ce conseil, je trouvay plus de seureté à le suivre qu'à en foustenir le refus. C'est la raison de mon consentement à l'impression de ce petit livre. Si les habiles Theologiens le trouvent au-dessous de l'importance de la matiere, qu'il leur serve de motif de s'appliquer à la traiter avec plus de force & d'étenduë. Je seray ravi de jouir avec l'Eglise de leurs lumieres, & je ne laisseray pas de me réjouir que ma foiblesse ait servi de quelque chose à le procurer.



T A B L E

D E S C H A P I T R E S

contenus en ce Livre.

LIVRE PREMIER.

CHAP. I. *Q*U'IL n'y a rien de plus dangereux que les livres qui infectent la priere même.

Quelques-uns de ces livres justement condamnés par Monseigneur l'Archevêque de Paris, comme renouvelant les erreurs des Begards & des Beguines, condamnées au Concile de Vienne.

Decret de Clement V. contre ces erreurs ; inseré dans les Decretales. Page 1

CHAP. II. *Que l'heresie de l'impeccabilité condamnée dans les Begards par Clement V. est formellement enseignée par le petit livre intitulé : Moyen court & très-facile, &c. & dans l'exposition du Cantique des Cantiques. 7*

CHAP. III. *Que cette erreur, Qu'il y a*

T A B L E

des personnes dans cette vie entièrement exemptes de tout peché, même veniel, qui est une erreur des Pelagiens, est une suite nécessaire des principes de ces livres.

14

CHAP. IV. *Seconde heresie des Begards : Que les ames parfaites ne se doivent plus mettre en peine de jeûner ni de prier. Que cette erreur est contenüe dans les livres condamnez par Monseigneur l'Archevêque de Paris.*

19

CHAP. V. *Que la troisieme & quatrieme heresie des Begards sont contenües dans les livres condamnez par Monseigneur l'Archevêque de Paris.*

24

CHAP. VI. *Que le dessein particulier du petit livre intitulé : Moyen court & facile de faire oraison, est de décrier toute la spiritualité ancienne, comme une monnoye fausse & dangereuse, & d'en introduire une nouvelle.*

27

CHAP. VII. *Premier effet de ce livre. Décry de toute la pieté ancienne, & de tous ses exercices.*

30

CHAP. VIII. *Application des principes du moyen court & très-facile, à toute la spiritualité des anciens, où l'on fait voir que selon ces principes, on la doit regarder comme toute corrompüe, &*

comme

DES CHAPITRES.

comme n'estant bonne qu'à estre détruite & abolie. 40

CHAP. IX. *Second but du livre du moyen court & très-facile de faire oraison : Substituer une nouvelle spiritualité à l'ancienne. Principe qu'on doit supposer, Que toute oraison est réellement surnaturelle, & a besoin d'un mouvement du Saint-Esprit & d'une motion divine.*

Comment certains spirituels obscurcissent & aneantissent cette verité par le moyen d'une certaine oraison qu'ils appellent de motion divine, qu'ils reconnoissent seule pour surnaturelle.

Description de cette oraison. 48

CHAP. X. *Que toute cette nouvelle spiritualité d'oraison de motion divine n'est fondée que sur une pure équivoque, sous laquelle on a renfermé diverses erreurs.*

58

CHAP. XI. *Quelle est la véritable regle des bonnes & des mauvaises actions & oraisons.*

De celles qui viennent de l'esprit de Dieu, ou qui ne naissent que de l'esprit humain. 65

CHAP. XII. *Que c'est une regle fausse & trompeuse de juger que nos actions sont mauvaises, impures & corrompues.*

T A B L E

parce qu'il s'y rencontre de propres efforts , de la propriété , de la propre action , de l'activité.

Divers sens de cette maxime. 74

CHAP. XIII. *Qu'il est vray qu'il y a de l'impureté dans quelques efforts humains, dans quelque propre activité, & dans quelques propres actions; mais que ces efforts ne sont mauvais & impurs, que parce que la concupiscence & l'amour propre s'y meslent, & qu'on ne peut blâmer sans erreur toute sorte d'activité & d'efforts volontaires, où la concupiscence n'a point de part.* 83

CHAP. XIV. *Qu'il y a une application volontaire, une activité, un effort que la sagesse de Dieu conduit, & qu'on ne peut accuser d'aucune impureté.* 90

CHAP. XV. *Que ces applications volontaires ne sont point des applications purement humaines; mais que la grace les opere en nous, quoique cette grace ne soit pas sensible.* 98

CHAP. XVI. *Que cette maxime, Qu'il ne faut point faire d'effort, ni s'appliquer volontairement aux objets de piété, mais attendre que Dieu nous remuë, prise dans toute son étendue, est le renversement de toutes les regles des Saints &*

DES CHAPITRES.

de tout l'ordre, de la vie chrestienne, & qu'on ne la sçauroit reduire à la seule priere que par une pure phantaisie. 106

CHAP. XVII. *Nouveau genre de penitence & de confession que cette doctrine établit dans l'Eglise.* 116

CHAP. XVIII. *Que ces Auteurs retranchent par un pur caprice de cette regle d'attendre pour se remuer & pour agir, une motion sensible de Dieu, les actions communes de la vie civile, mais qu'ils l'étendent à tous les exercices de la vie chrestienne.*

Premier exemple de l'examen qui doit preceder la confession. 121

CHAP. XIX. *Second exemple de la pratique de la maxime, Qu'il faut éviter toute application volontaire dans la maniere dont on prescrit aux personnes de cet ordre, de celebrer les mysteres que l'Eglise celebre le long de l'année.*

133

CHAP. XX. *Que la doctrine de ce livre touchant les mortifications fixes, est encore une suite de ce principe, Qu'il ne faut point se remuer si Dieu ne nous remue.* 144

CHAP. XXI. *L'on montre qu'on a satisfait*

T A B L E

à ce que l'on s'estoit obligé de prouver
touchant le livre du moyen court &
facile; Sçavoir, que ce livre renfer-
mant le décry de tous les exercices de
pieté, approuvez & pratiquez par les
Saints, ne substitué en leur place qu'
une très-fausse monnoye; c'est-à dire,
une doctrine très-fausse, & qui mene
directement à l'illusion.

147

L I V R E S E C O N D.

CHAP. I. *N*ouvelle forme sous laquel-
le on représentera la spiri-
tualité des Quietistes, qui s'appelle-
ra Oraison de simple regard & contem-
plation acquise. Raisons de ces formes
différentes. Caractère de Molinos & de
quelques autres Auteurs. Qu'on ne
condamne point toute oraison extraordi-
naire, & qu'il y en a eu dans de sain-
tes ames.

150

CHAP. II. De l'invention trouvée par
quelques nouveaux Auteurs, pour sup-
pléer au défaut de la contemplation in-
fused, ou de l'oraison passive, qui est
celle qu'ils appellent la contemplation
acquise, ou l'oraison de simple regard.

155

DES CHAPITRES.

- CHAP. III. *Description de la contemplation acquise, ou de l'oraison du simple regard selon ces Auteurs.* 160
- CHAP. IV. *Qu'on n'a pas lieu d'attribuer à l'oraison de simple regard, ni une grande connoissance de Dieu, ni un haut degré d'amour.* 165
- CHAP. V. *Effets temerairement attribuez au simple regard par les Auteurs qui en ont traité.* 177
- CHAP. VI. *Que non seulement on n'a aucune raison d'attendre de plus grands effets de cette oraison qu'on appelle de simple regard, que des autres; mais qu'on a tout sujet d'en craindre de mauvais effets.* 188
- CHAP. VII. *Que c'est une consequence necessaire, Qu'une personne attirée au simple regard ne doit jamais s'engager dans aucune Religion.* 198
- CHAP. VIII. *Que l'oraison de simple regard est contraire à toutes les idées & à tous les moyens dont l'Eglise se sert pour porter les hommes à la pieté.* 201
- CHAP. IX. *Autre inconvenient de cette contemplation acquise & de l'oraison de simple regard, d'estre contraire à toute la conduite dont Dieu se sert ordinairement pour communiquer ses graces aux*
- é iij

T A B L E

<i>hommes.</i>	210
CHAP. X. <i>Du martyre spirituel.</i>	223
CHAP. XI. <i>Qu'on ne peut embrasser la spiritualité du simple regard sans violer plusieurs maximes de la vie chrestienne.</i>	230
CHAP. XII. <i>Comment ces Auteurs ont trouvé moyen de faire entrer les pensées dans l'oraison du simple regard.</i>	
<i>Fausseté de la doctrine de Malaval sur ce sujet.</i>	244
CHAP. XIII. <i>Autre inconvenient capital de ce langage interieur attribué à Dieu, qui est qu'il engage une Religieuse à des entretiens incompatibles avec la regularité.</i>	255
CHAP. XIV. <i>Que la doctrine commune à tous les approbateurs de l'oraison du simple regard, est qu'il n'est plus besoin de reiterer l'acquiescement à la volonté de Dieu, quand il a esté une fois fait & qu'il n'est point revoqué.</i>	
<i>Illusion de cette doctrine.</i>	264
CHAP. XV. <i>Que les défenseurs du simple regard, sous pretexte d'en moderer les consequences, en ont ruiné absolument tous les principes.</i>	277
CHAP. XVI. <i>Que quoique cette doctrine de l'Abbé d'Estival ne s'éloigne pas si fort</i>	

DES CHAPITRES.

de la verité, elle ne laisse pas d'avoir encore des defauts considerables. 291

CHAP. XVII. *Si l'on peut conseiller prudemment à quelques personnes l'oraison de simple regard, avec les precautions de l'Abbé d'Estival.* 306

CHAP. XVIII. *Qu'il n'est point permis de conseiller cette oraison avec toutes les observations dont on l'accompagne.* 317

CHAP. XIX. *Ce que l'on doit dire de la pensée de quelques Auteurs, qui font le simple regard necessaire à certaines dispositions où Dieu met les ames.* 337

LIVRE TROISIÈME.

CHAP. I. *Maximes de Molinos.*
M 345

CHAP. II. *Que la doctrine de l'abandon, conseillée, approuvée, prescrite par le moyen court & facile de faire oraison, comprend toute cette doctrine de Molinos.* 354

CHAP. III. *Premiere maxime de l'abandon :*

Pour la pratique, dit-on, elle doit estre de perdre sans cesse toute volomé propre dans la volonté de Dieu, de renoncer à toutes inclinations particulieres, quelque

T A B L E

- bonnes qu'elles paroissent , si-tost qu'on les sent naistre , pour se mettre dans l'indifference , & ne vouloir que ce que Dieu a voulu dès son éternité.* 357
- CHAP. IV. *Seconde maxime de l'abandon :*
- Estre indifferent à toutes choses , soit pour le corps soit pour l'ame , pour les biens temporels & éternels.* 360
- CHAP. V. *Autres consequences de cette maxime de l'abandon :*
- Que l'indifference à l'égard des vertus est formellement contraire à la loy éternelle , qui nous commande d'aimer & de pratiquer toutes les vertus dans certaines circonstances.* 369
- CHAP. VI. *Troisième maxime de l'abandon.* 373
- CHAP. VII. *Quatrième pratique de l'abandon.* 380
- CHAP. VIII. *Que le principe commun à Molinos , & au moyen court & facile , n'est qu'une équivoque grossiere sur les mots de volonté de Dieu.* 383
- CHAP. IX. *Que l'amour & l'obéissance que nous devons à Dieu comme loy , comme justice , comme regle de toutes nos actions , contient le remede & la conviction de toutes les erreurs que nous avons rappor-*

DES CHAPITRES.

tées, & que l'on n'y tombe que par l'ignorance & le violement de cette regle. 395

CHAP. X. Que cette maxime, de laisser faire Dieu, est un sujet d'illusion en plusieurs occasions. 402

CHAP. XI. Que ce qui jette ces personnes dans cet abus de la soumission à la volonté de Dieu, comme cause premiere de tous les événemens, est qu'ils n'ont pas assez distingué la volonté de Dieu, à l'égard des actions dont il est la premiere cause en les approuvant, de celles qu'il ne fait que permettre en les condamnant. 408

CHAP. XII. Etrange doctrine du livre de l'exposition des Cantiques sur les épreuves que Dieu exige quelquefois des ames abandonnées. 412

CHAP. XIII. Que les termes generaux ne suffisent point pour pouvoir soupçonner quelqu'un en particulier de ces horribles desordres. 419

CHAP. XIV. De la recompense de l'abandon que l'on fait consister dans ce que l'on appelle l'union essentielle. 426

Fin de la Table

Approbation des Docteurs.

J'A Y lû ce Manuscrit qui porte pour titre : *Refutation des principales erreurs des Quie-ristes ; & particulièrement de celles qui sont dans les livres censurez par l'Ordonnance de Monseigneur l'Archevesque de Paris.* En Sorbonne le douzième May 1695.

PIROT.

Autre Approbation.

NOUS soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions que nous avons lû & diligemment examiné le livre intitulé : *Refutation des erreurs des Quie-ristes*, & qu'après avoir observé que ces erreurs ont esté combattues il y a plusieurs siècles par les Theologiens mystiques qui ont acquis le plus de reputation dans le monde chrestien, particulièrement par (a) Thaulere & par (b) Rusbroch, & n'y avoir rien remarqué que de très-conforme aux regles de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine : Nous avons crû luy devoir donner nostre approbation, & assurer le public qu'il ne peut lire ce livre qu'avec édification. Fait à Paris le 3. de Juillet 1695. Signé,

BOILEAU.

Le FEUVRE, Professeur
du Roy en Theologie.

- (a) Sermon. 2. de Dominica 1. quadragesim. page 146.
Serm. 1. de Nativit. S. Joannis Baptist. page 558.
Sermone 1. Dominic. 1. quadragesim. page 138. & 149.
(b) De ornatu spiritualium nuptiarum lib. 2. page 66.
77. 78. &c. edit. in fol. Colonia. 1552.

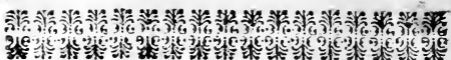
Extrait du Privilege du Roy.

PAR grace & privilege de Sa Majesté, donné à Paris le 16. May 1695. Signé, Par le Roy en son Conseil, BOUCHER; il est permis au sieur. . . . de faire imprimer, vendre & debiter par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, le livre intitulé: *Refutation des principales erreurs des Quietistes, &c.* & cependant le temps de dix années consecutives, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois: avec défenses à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, Imprimeurs, Libraires, ou autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni debiter ledit livre, sans le consentement de l'Exposant, ou de ses ayant cause, à peine de trois mille livres d'amende, de confiscation des exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interests, ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 14. Juin 1695. Signé,
P. AUBOÛYN, Syndic.

Ledit sieur. . . . a choisi les sieurs Guillaume Desprez & Elie Josset Libraires pour distribuer le susdit livre.

*Achevé d'imprimer pour la premiere fois
le 22. Juillet. 1695.*



ORDONNANCE

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVESQUE

DE PARIS. 1694 -

Portant condamnation de trois Livres ; Le premier Latin intitulé ; Orationis mentalis analysis, &c. Per Patrem Don. Franciscum la Combe , imprimé à Verceil en 1686. Les deux autres François & anonymes , Un intitulé ; Moyen court & très-facile de faire Oraison , que tous peuvent pratiquer très-aisément , & arriver par là dans peu de temps à une haute perfection, imprimé d'abord à Grenoble , & depuis à Lyon en 1686. & un autre qui porte pour titre ; Cantique des Cantiques de Salomon , interprété selon le sens mystique , imprimé à Lyon en 1688.

FRANÇOIS, par la grace de Dieu & du Saint-Siege Apostolique, Archevêque de Paris, Duc & Pair de France, Commandeur des Ordres du

Roy, Proviseur de la Maison de Sorbonne & Superieur de celle de Navarre : A tous ceux qui cette presente Ordonnance verront ; Salut & Benediction. Comme la priere fait l'appuy & la force des Chrestiens, il n'y a rien qui leur doive estre si fortement recommandé. Mais plus l'usage en est necessaire, plus l'abus qui s'y peut glisser en est dangereux. Il n'appartenoit qu'à un Dieu fait homme d'apprendre aux hommes à prier Dieu d'une maniere qui fust digne de luy. Il faut regler toutes les oraisons sur la priere qu'il a enseignée ; & celle qu'on appelle Mentale, quelque interieure qu'elle soit, se doit toujous rapporter au modele qu'il nous a prescrit. Si l'on compose des methodes pour disposer à cet entretien secret de l'ame avec Dieu, & y donner de la facilité, elles ne sont ni recevables ni utiles qu'autant qu'elles sont conformes aux maximes de l'Ecriture & aux exemples qui y sont rapportez, qu'elles s'accordent avec la doctrine de l'Eglise, qui en est l'Interprete, & qu'elles sont tirées des instructions & des pratiques des saints Peres & d'autres Auteurs Ecclesiastiques, si generalement approuvez, qu'on peut

seurement les prendre pour guides. S'écarter de là, c'est quitter la route & tomber dans l'égarement. On sçait que Dieu a permis de temps en temps des déreglemens sur ce sujet, pour exercer & pour mettre à l'épreuve les ames qui luy sont fidelles. On a vû sur cela de nos jours une grande corruption; & quoiqu'elle n'ait pas esté portée si loin dans ce Royaume que dans d'autres endroits, cependant Nous avons vû avec douleur depuis quelques années, paroistre des Livres sur cette matiere, où, sous ombre d'Oraison de quietude, on vouloit établir des propositions illusoires, desquelles on pourroit tirer des consequences fort opposées à la pieté.

La crainte que Nous avons eu jusqu'icy, que la censure que Nous en ferions ne fust suivie d'un trop grand éclat, & n'eust un événement tout contraire à nos intentions par un effet de la malignité des hommes assez ordinaire en ces occasions, où souvent la condamnation relève ce qui tomberoit de soy-même, & revolte quelques esprits qui se roidissent contre l'autorité, & qui s'attachent opiniâtrément à défendre ce qu'elle condamne, Nous a retenu dans le silence. Nous avons

laissé passer les premiers de ces livres sans en rien marquer publiquement, esperant qu'ils ne feroient pas de progrès, ou que quelque ouvrage qui se feroit pour en combattre quelqu'un, comme il s'en est fait avec succès, suffiroit pour les ruiner tous.

Mais en estant depuis quelque temps tombé trois entre nos mains, le premier Latin sous le titre de *Orationis mentalis analysis, &c. Per Patrem Don. Franciscum la Combe*, imprimé à Verceil en 1686. Les deux autres François & anonymes, Un intitulé; *Moyen court & très-facile de faire oraison, que tous peuvent pratiquer très-aisément, & arriver par là dans peu de temps à une haute perfection*, imprimé d'abord à Grenoble, & depuis à Lyon en 1686. & un autre qui porte pour titre; *Cantique des Cantiques de Salomon, interpreté selon le sens mystique*, imprimé à Lyon en 1688. sur ce que Nous avons esté informez que ces trois Livres, & particulièrement les deux derniers, ont esté répandus en bien des endroits de nostre Diocese, même en des Communautéz regulieres, Nous les avons lû nous-même très-exactement, & les avons fait lire par des personnes très-éclair-

rées , dont nous nous sommes fait rapporter le sentiment ; & après les avoir ainsi examinés , Nous avons trouvé qu'ils contenoient une mauvaise doctrine , condamnée en bien des chefs par les Conciles de Vienne & de Trente , & tout à fait pernicieuse ; qui non seulement dans l'idée chimerique qu'elle se forme , de faire parvenir les ames à la perfection , va jusqu'à rendre ridiculement la contemplation commune à tout le monde , même aux enfans *de quatre ans* : mais encore donne atteinte à des veritez essentielles de la Religion ; Par la confusion qu'elle fait des preceptes & des conseils Evangeliques ; Par l'extinction de la liberté dans les contemplatifs , en qui elle ne reconnoist qu'un *consentement passif* aux mouvemens que Dieu produit en eux , quand une fois ils sont entrez en cette voye *avec un consentement actif* ; Par l'inapplication à quoy elle porte , soit pour l'examen de conscience qui doit preceder la confession , soit pour l'acte de contrition ; Par le mépris qu'elle inspire pour les mortifications exterieures & pour les austeritez réglées ; Par la persuasion illusoire qu'elle établit d'un affranchissement de toute *regle & de tout moyen* ,

de tout exercice de pieté, &c. & d'un bonheur qu'elle suppose dans l'oubly des pechez ; Par le conseil qu'elle donne de se tenir dans une certaine situation d'indifference à l'égard de ce qui seroit le plus capable de contribuer à la sainteté & au salut ; estat qui se pourroit appeller une espece de lethargie spirituelle, puisque (sous pretexte de ce qu'elle exprime par le nom specieux d'abandon, & qui n'est en effet qu'un desinterressement mal entendu & une fausse abnegation de soy-même, bien éloignée de celle que J E S U S-CHRIST marque dans l'Evangile,) il va à étouffer dans l'ame tout desir de sanctification en cette vie, & de beatitude en l'autre, & à l'empescher de demander à Dieu aucune grace, pas même la remission des pechez ni le don de la perseverance ; Par l'assurance imaginaire qu'elle insinuë qu'on possède Dieu dès cette vie *en luy même & sans aucun milieu*, qu'on l'y connoist sans especes même intellectuelles, que la vûë intuitive de Dieu, dont les Saints jouissent, ne fait pas la *beatitude essentielle*, & ainsi qu'elle n'en est que l'accessoire, & qu'il n'y a qu'une difference accidentelle entre la beatitude de

l'autre vie & celle de ce monde ; Enfin, pour passer beaucoup d'autres articles, que nous pourrions distinctement marquer ; Par une profanation & un abus frequent qu'elle fait, pour s'autoriser de quelques textes de l'Écriture, en les détournant de leur vray sens, & leur en donnant un tout contraire.

Et comme par la distribution qui s'est faite de ces trois Livres & d'autres semblables, qui contiennent la même doctrine, le mal est devenu trop public pour l'arrester par la seule suppression que nous en pourrions ordonner, ou par la refutation que des particuliers en auroient pû faire ; & que d'ailleurs les Auteurs y déclarent assez qu'ils font estat de répandre leurs v.ions dans le monde, & mettent en cela la gloire de ce qu'ils appellent *une fécondité qui met par estat dans la vie Apostolique* ; Nous avons crû n'y pouvoir apporter un remede convenable que par une condamnation expresse que Nous en ferions.

A CES CAUSES, Nous condamnons ces trois Livres. Le premier ; *Orationis mentalis analysis, &c. Per Patrem Don. Franciscum la Combe* ; Le second ; *Moyen court & très-facile, &c.* Le troi-

sième ; *Cantique des Cantiques de Salomon*, interprété selon le sens mystique, & autres semblables où la même doctrine seroit renfermée, comme contenant des propositions respectivement fausses, erronées, tendantes à l'herésie, contraires à la parole de Dieu, capables de scandaliser les fidèles, d'offenser les oreilles pieuses, & d'entretenir les âmes dans une vanité toute visionnaire, & qui empêche qu'on ne travaille pour s'avancer à la perfection, dans une oisiveté qui donne lieu à toutes les tentations, & dans une fausse supposition qu'on peut vivre en grande secreté sans demander à Dieu ni la remission des pechez, ni la grace de la persévérance dans le bien, & sans aucune application à l'œuvre du salut, & qu'on peut se croire affranchi de tout assujettissement aux exercices de piété. Défendons à toutes personnes de nostre Diocèse, seculières & régulières, de lire & retenir à l'avenir aucun de ces trois Livres, & autres semblables, les exhortant en même-temps, autant que nous le pouvons, de prier sans intermission chacun selon sa portée, & selon les graces qu'il recevra du ciel, & de le faire dans l'esprit de l'E-

glise, & d'une maniere solide, prise de l'Ecriture & de la Tradition, & soustenuë des secours de livres universellement approuvez, & d'avis de personnes experimentées, qui soient instruites de ces regles, & qui en tirent leur conduite. Voulons que nostre presente Ordonnance soit envoyée à tous les Superieurs des Eglises de nostre Diocese, qu'elle soit publiée par les Curez aux Prônes de leurs Paroisses, que les Predicateurs en instruisent le peuple & le dissuadent de lire ces Livres; qu'elle soit lûë par les Superieurs dans les assemblées des Communautéz seculieres & regulieres de l'un & de l'autre sexe. Et mandons aux Officiers de nostre Cour d'Eglise, de tenir la main à l'execution des Presentes, & de les faire afficher à toutes les portes des Eglises, & par tout où besoin sera dans l'étenduë de nostre Diocese. DONNÉ à Paris en nostre Palais Archiepiscopal le sixième jour d'Octobre mil six cens quatre-vingt-quatorze. Signé, FRANÇOIS, Archevêque de Paris; *Et plus bas*, Par Monseigneur, WILBAULT.

REFU-



REFUTATION

DES ERREURS

DES QUIETISTES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Qu'il n'y a rien de plus dangereux que les livres qui infectent la priere même.

Quelques-uns de ces livres justement condamnés par Monseigneur l'Archevêque de Paris, comme renouvelant les erreurs des Begards & des Beguines, condamnées au Concile de Vienne.

Decret de Clement V. contre ces erreurs; inseré dans les Decretales.

L n'y a gueres d'erreurs qui secondent mieux les desirs du demon, & qui entrent davantage dans ses desseins, que celles qui vont à infecter les prieres chres-

CHAP.

I.

A

2 *Refutation des principales erreurs*

CHAP. tiennes, & à empoisonner par de fausses
I. spiritualitez ce canal sacré de toutes
les graces que Dieu répand sur les hom-
mes.

Car si l'on fait en sorte que l'homme se souille même en priant, & qu'il contracte de nouvelles maladies par les moyens mêmes qui sont destinez à l'en guerir, quel moyen luy restera-t-il de se soustraire à l'empire du demon, & de se delivrer de ses liens? Il a mille adresses pour empescher les hommes de prier, il employe pour les détourner de ce saint exercice les charmes de toutes les creatures, qui les rabbaissant vers la terre, les rendent incapables de s'élever vers le ciel. Mais lors même qu'il ne peut reüssir dans ce dessein, sa derniere ressource, & la plus dangereuse de toutes, est de corrompre la priere même, & d'y faire trouver la mort quand on s'efforce d'y trouver la vie.

Par ce moyen il retient sous sa domination ceux d'entre les pecheurs qui voudroient luy échapper; & il dresse même des pieges dangereux aux ames pures & saintes, qui sont le principal objet de sa haine, en trouvant moyen de les attirer à luy par ces fausses spiri-

utilitez, dont elles ne tirent point d'au- CHAP.
tre fruit que celuy que tiroient cer- I.
tains Gentils, qui estant gagnez par
les instructions des Pharisiens, deve-
noient par leur doctrine beaucoup pi-
res qu'ils n'estoient auparavant, com-
me J E S U S - C H R I S T même le leur re-
proche.

C'est justement ce qu'on peut dire
d'une secte qui a fait beaucoup de bruit
en ce temps, & que l'on appelle la
secte des Quietistes, dont le chef nom-
mé Molinos, a esté condamné solennel-
lement à Rome par un jugement cele-
bre, & tous les livres qui favorisoient
sa doctrine ont esté pros crits & défen-
dus.

Mais comme la pluspart de ces li-
vres estoient en une langue étrangere,
& que le Tribunal qui les a flestris n'est
pas reconnu dans ce Royaume, cela n'a
pas empesché qu'on n'y ait débité &
répandu des libelles qui en contenoient
non seulement les semences, mais mê-
me les principaux dogmes qui en font
l'essence. C'est ce que l'on peut dire en
abbregé d'un petit livre ou traité inti-
tulé: *Moyen court & facile de faire orai-
son, que tous peuvent pratiquer très-aisé-*

** Refutation des principales erreurs*

CHAP. *ment, & arriver par là dans peu de*
I. *temps à une haute perfection.*

Ce livre imprimé premièrement à Grenoble, & ensuite reimprimé à Lyon, fut mis d'abord entre les mains de personnes qui n'en connurent pas le venin, & qui se laisserent surprendre par le titre, & par l'esperance que le livre donne de conduire sans peine les ames à une éminente perfection. Mais estant venu ensuite à la connoissance de Monseigneur l'Archevêque de Paris, après l'avoir lû & examiné, il a crû en devoir interdire la lecture, & le flestrir, même avec tous les livres qui contiennent la même doctrine, par une Ordonnance dont tout le monde a admiré la moderation & la sagesse.

Il remarque expressément dans cette Ordonnance, Qu'il a trouvé dans *ces livres une mauvaise doctrine, condamnée en bien des chefs dans les Conciles de Vienne & de Trente, & tout-à-fait pernicieuse* : & cette ouverture nous donne lieu de commencer ce que nous dirons dans la suite contre les principes établis dans ce livre, en faisant voir qu'ils contiennent un renouvellement formel de plusieurs heresies condamnées par le Pape Cle-

ment V. avec l'approbation du Concile de Vienne : *Sacro approbante Concilio.*

CHAP.

I.

Il ne faut pour s'en affeurer qu'ouvrir le recueil des Decretales, & l'on y trouvera dans celles que l'on appelle Clementines, publiées après la mort de ce Pape par Jean XXII. son successeur, comme il paroist par la lettre qui est à la teste, qu'au livre 5. tit. 3. c. 3. Clement parle en ces termes, d'une secte d'heretiques qui s'estoit élevée de son temps en Allemagne.

C'est, dit-il, avec une extrême douleur que nous avons appris qu'une secte abominable d'hommes corrompus, vulgairement appellez Begards, & de femmes infidelles, que l'on appelle Beguines, s'est élevée en Allemagne POUR LA DAMNATION DE PLUSIEURS, par les suggestions de l'auteur de tous les maux, & que dans leur DOCTRINE SACRILEGE ils avancent & soustiennent les erreurs suivantes.

Il rapporte ensuite huit erreurs particulieres, dont je me contenteray d'en rapporter icy quatre, parce qu'elles sont aussi enseignées dans ces livres condamnez par Monseigneur l'Archevêque de Paris, & que ce sont celles

6 *Refutation des principales erreurs*

CHAP. qu'il paroist avoir eu particulièrement
I. en vûë.

Premierement, le Pape Clement V. attribué aux Begards d'enseigner, *Que l'homme dans cette vie peut acquerir un tel & si haut degré de perfection, qu'il deviendra entierement impeccable, & ne pourra plus croistre en grace.*

Secondement, qu'après que quelqu'un est parvenu à ce haut degré de perfection, il ne faut plus qu'il se mette en peine ni de jeûner, ni de prier; parce qu'alors la sensualité est si parfaitement assujettie à l'esprit & à la raison, que l'homme peut librement accorder à son corps tout ce qu'il desire.

Il les accuse de même de souterir; *Qu'il n'appartient qu'à l'homme imparfait de s'exercer dans les vertus, mais qu'une ame parfaite cesse de les pratiquer. Licentiat à se virtutes.* C'est la sixième erreur dans le catalogue qu'en fait ce Pape.

Une autre erreur que ce Pape leur impute encore, est, *Que l'homme dès cette vie presente peut posséder la beatitude de l'autre vie dans tous les degrez de perfection qu'elle renferme, & la posséder aussi pleinement qu'elle sera possédée dans l'autre.*

Ce Pape ajoûte encore quatre autres CHAP. erreurs qu'il attribüë à cette secte ; mais 1.
comme elles sont plus embarrassées , je
me renfermeray dans celles que j'ay
rapportées, pour faire voir qu'il est facile
de les trouver dans les livres condam-
nez par Monseigneur l'Archevêque de
Paris , & particulièrement dans le livre
intitulé : *Moyen court & très-facile de
faire oraison* : & dans l'explication du
Cantique des Cantiques. C'est ce qu'il
est aisé de prouver.

CHAPITRE II.

*Que l'heresie de l'impeccabilité condamnée
dans les Begards par Clement V. est
formellement enseignée par le petit livre
intitulé : Moyen court & très-facile ,
&c. & dans l'exposition du Cantique
des Cantiques.*

CETTE erreur se peut entendre en CAAP. deux manieres : L'une n'iroit à II.
exemter ceux qui seroient parvenus à
ce degré chimerique de perfection , que
des pechez qui font perdre la grace de
Dieu ; & en ce sens cette erreur seroit

8 *Refutation des principales erreurs*

CHAP. proprement celle des Calvinistes, que
II. *la justice est inamissible*, condamnée aussi
formellement par le Concile de Trente,
session 6. chap. 23. Ce qui a fait dire
à Monseigneur l'Archevêque de Paris,
que ces erreurs estoient condamnées par
les Conciles de Vienne & de Trente.

Concil.
plen.
Carthag.
anni. 418.
Can. 7.
8. 9.

La seconde maniere & le second sens,
est d'exemter entierement ces preten-
dus parfaits de tout peché, même ve-
niel; & ce seroit proprement une des
erreurs des Pelagiens, condamnée for-
mellement par saint Augustin, & par
le Concile de Carthage.

Mais de quelque maniere qu'on l'en-
tende, il est facile de faire voir qu'elle
est expressément enseignée dans ces li-
vres défendus par l'Ordonnance de
Monseigneur l'Archevêque.

Premierement, pour ce qui regarde
le principe de l'erreur des Begards, qui
est que l'ame dans cette vie peut par-
venir à une pureté parfaite; il ne faut
pour en estre convaincu, que lire ce qui
est dit dans le livre intitulé : *Moyen
court & très-facile de faire oraison*, &c.
page 126.

On y voit une comparaison entre la
purification que Dieu fait de l'ame par

la sagesse jointe à la justice, avec celle CHAP.
qu'un Orfevre fait de l'or par le feu II.
dans un creuset. L'or, dit-on, est mis
tant & tant de fois au feu, qu'il y perd
toute impureté, & toute disposition à estre
purifié. L'Orfevre ne pouvant plus trouver
de meslange à cause qu'il est venu à sa
parfaite pureté & simplicité, le feu ne
peut plus agir sur cet or, & il y seroit
cent ans qu'il ne seroit pas plus pur, &
qu'il ne diminueroit pas.

Le livre ne dit cela de l'or que pour
faire comprendre que la même chose
arrive dans l'ame. Ainsi il est impossi-
ble que l'esprit ne conçoive par cette
comparaison, que l'ame éprouvée par la
sagesse de Dieu, parvient de même à
une parfaite pureté, & à un estat où
elle ne peut plus estre purifiée davanta-
ge, & l'on ne doit point douter qu'en
cet estat elle ne soit incapable de per-
dre la justice, & de déchoir de la grace.

Cependant, dira-t-on, ce livre re-
connoist encore dans cet or purifié, &
à proportion dans cette ame purifiée,
des saletez. Mais c'est ce qui prouve
mieux l'incapacité où l'on pretend
qu'elle soit de perdre la grace, en com-
mettant des pechez mortels : car ces

CHAP. II. impuretez, selon ce livre, ne peuvent estre que superficielles, & par consequent incapables de la souiller dans le fond, ni de la faire déchoir de la justice. *Si cet or, dit ce livre, est impur dans la suite, je dis que ce sont des saletez contractées de nouveau par le commerce des corps étrangers. Mais il y a cette difference, que cette impureté n'est que superficielle; au-lieu que l'autre impureté estoit cachée dans le fond, & comme identifiée avec la nature.*

Ce livre ne reconnoist donc de même dans l'ame que des impuretez superficielles, ce qui ne se peut entendre de pechez mortels qui font perdre la grace; car ce seroient des impuretez les moins superficielles qu'on pût concevoir: & par consequent il pretend que l'ame designée par cet or, est incapable de pechez mortels, & que sa pureté est inamissible.

Mais afin qu'on ne dise pas que cette parfaite purification de l'ame, par laquelle Dieu la porte à la pureté de sa creation, n'a lieu que dans l'autre vie, l'auteur exclut formellement ce sens, en marquant qu'il faut parvenir à cet estat *dans cette vie même, & se*

plaint de ceux qui ne sçauroient ap- CHAP.
prouver cette doctrine. II.

L'ame, dit-on, page 125. *ne peut estre unie à Dieu qu'elle ne soit dans un repos central & dans la pureté de sa creation.* Mais quand peut-on acquérir cette pureté ? *C'est une chose étrange*, dit-on, page 134. *que n'ignorant pas que l'on n'est créé que pour cela, & que toute ame qui ne parviendra pas DES CETTE VIE à l'union divine & à la pureté de sa creation, doit brûler long-temps dans le purgatoire pour acquérir cette pureté, l'on ne puisse néanmoins souffrir que Dieu y conduise DES CETTE VIE.* C'est donc dès cette vie que Dieu, selon ce livre, conduit les ames à la pureté de la creation, & c'est à quoy on entreprend de les élever, c'est ce que l'on trouve étrange que l'on ne puisse souffrir.

Non seulement c'est dès cette vie que l'on parvient, selon ce livre, à la pureté de sa creation, mais l'on pretend même que cela se fait *en peu de temps.* C'est encore ce que l'on a eu soin de marquer en termes précis & formels. Car parlant dans le chapitre 21. de cette douce dépendance de l'Esprit de Dieu, par laquelle on se la procure, il

CHAP. dit page 84. que cet Esprit fait que l'ame,
 II. EN PEU DE TEMPS, parvient à la simplicité & unité dans laquelle elle a esté créée. Voilà donc cette perfection chimerique des Begards établie DES CETTE VIE MÊME, ET EN PEU DE TEMPS.

Mais enfin, dira-t-on, on ne voit pas clairement & en termes précis, que l'effet de cette pureté parfaite de la création soit de rendre les ames incapables de pecher, & de les affermer de ne perdre jamais la grace de Dieu.

Il y a encore moyen de contenter les gens sur ce point, & de leur faire voir dans ces livres les propres termes qu'ils demandent. Il n'y a pour cela qu'à consulter l'explication du Cantique des Cantiques. On y pretend que les proprieté de cette pureté parfaite, qu'il est possible d'acquérir dans cette vie, sont décrits dans l'Epouse. Or voycy ce qu'on luy fait dire, page 176.

Mon Bien-aimé m'a changée en luy-même, en sorte qu'il ne sçauroit plus me rejeter. Aussi je ne crains plus d'estre separée de luy. O amour, vous ne rejettez plus une telle ame, & l'on peut dire qu'ELLE EST POUR TOUJOURS CONFIRMÉE EN AMOUR. Le Bien-aimé ne voyant plus

rien en son Epouse qui ne soit de luy, n'en CHAP.
détourne plus ses regards & son amour, II.
comme il ne peut jamais cesser de se regarder & de s'aimer soy-même. Et dès le premier chapitre, l'Epouse parlant de la perfection où elle esperoit d'arriver, dit : *Je seray là en toute assurance, je ne me pourray plus tromper; & ce qui est encore plus, je ne pourray plus pe-* Page 246
cher.

Voilà donc cette impeccabilité en termes formels que l'on demandoit. Voilà cet estat où l'ame ne peut plus estre rejettée de Dieu, où elle est confirmée en amour; c'est-à-dire, en grace & en justice. En un mot; voilà l'heresie de la justice inamissible condamnée par le Concile de Trente, soustenuë en termes formels.

Il ne faut pas que l'on dise, que ce n'est qu'une esperance qu'on attribué à l'Epouse, & qu'on ne marque pas pour quel temps on la luy attribué, pour cette vie ou pour l'autre. C'est une regle generale de cette explication des Cantiques, qui peut même avoir la verité, Que toutes les perfections que l'Epouse espere ou qu'elle s'attribué, sont des perfections que Dieu donne

CHAP. dès cette vie aux ames parfaites. Ainsi
 II. en faisant dire à l'Epouse, qu'elle *ne pourra plus pecher*, qu'elle sera *confirmée en amour*, & qu'elle sera *assurée de n'être plus rejetée*, c'est la même chose que si elle avoit dit: *Une ame parfaite ne peche plus*, ne peut plus estre rejetée, & elle est confirmée en grace, & c'est une perfection où Dieu élève les ames dès cette vie.

CHAPITRE III.

Que cette erreur, Qu'il y a des personnes dans cette vie entierement exemptes de tout peché, même veniel, qui est une erreur des Pelagiens, est une suite nécessaire des principes de ces livres.

CHAP. III. **M**AIS au moins, dira-t-on, on ne peut imputer à ces livres la seconde maniere d'impeccabilité, qui est une exemption entiere de tout peché, même veniel, ce qui seroit une erreur des Pelagiens; car comme on l'a avoué, *le moyen court & très-facile, &c.* reconnoît formellement dans ces ames parfaites & parfaitement purifiées, des

impuretez superficielles. Que ce ne soient pas, si l'on veut, des pechez mortels, elles ne sçauroient moins estre que des pechez veniels. Il n'a donc point voulu enseigner une impeccabilité entiere. CHAP.
III.

Quoique cela paroisse specieux, les principes de ces livres sont neanmoins si clairement opposez à reconnoistre aucune sorte de peché dans ces ames parfaites, que je ne craindray pas de dire que ce ne peut estre là le sens de ces *impuretez superficielles*, que le *moyen court & très-facile* semble y reconnoistre. Car premierement tout veniels que soient les pechez, ils défigurent toujours un peu l'entiere pureté de l'ame, ils la souillent, ils font une matiere de penitence. Or la pureté de la creation, & l'innocence d'Adam à laquelle ils pretendent qu'elle est parvenue, ne souffre pas cela.

Adam & Eve ne commettoient point de pechez veniels, comme les Theologiens l'enseignent communément; & par consequent ces ames parfaites estant dans l'estat d'Adam, n'en peuvent aussi commettre. Si l'on doute que cette pureté de la creation soit la pureté & l'innocence d'Adam & d'Eve, on le peut

CHAP. apprendre de cet endroit de l'exposition
 III. du Cantique des Cantiques, page 109.

Toutes les operations de Dieu dans l'ame ne tendent qu'à deux choses : L'une de la délivrer de la malice actuelle & de la malignité de la nature corrompue : L'autre de la rendre à son Dieu aussi pure qu'elle l'estoit avant qu'Eve se fust laissée séduire. Eve dans son innocence appartenoit à Dieu sans aucune propriété ; mais elle se laissa violer en se retirant de son Dieu pour se prostituer au demon : de sorte que nous avons tous participé au malheur de cette prostitution.

Mais Dieu, dira-t-on, rétablit-il les ames dans cet estat ? L'exposition des Cantiques nous en assure expressément. *Quoique les enfans, dit-on, page 191. soient legitimez par le Baptesme, ils ne laissent pas de tenir quelque chose de cette malheureuse fornication. Il leur en reste une qualité maligne & opposée à Dieu, jusqu'à ce que Dieu, par de longues, fortes & fréquentes operations, ait osté cette qualité maligne, tirant l'ame d'elle-même, luy offrant toute son infection, luy REDONNANT UNE GRACE D'INNOCENCE, & la perdant en luy. C'est ce qu'il appelle la resusciter innocente du même lieu où sa mere,*

qui est la nature humaine , avoit esté cor- CHAP.
rompuë. Voilà donc la grace d'innocen- III.

ce redonnée à ces ames ; voilà la qualité maligne qui leur estoit restée du péché d'Adam , & qui leur estoit demeurée après le Baptême , pleinement ostée par de longues , fortes & fréquentes opérations de Dieu ; après quoy on ne scauroit plus reconnoître dans ces ames de pechez veniels , tant parce qu'ils sont incompatibles avec l'estat de cette grace d'innocence , selon le sentiment commun des Theologiens , que parce qu'ils ne naissent que de cette qualité maligne qui est ostée à ces ames , & ainsi ces pechez veniels ne peuvent plus se rencontrer dans ces ames , parce qu'il n'y a plus de cause qui les y puisse produire.

Mais que deviendront donc ces *impuretez superficielles* , admises par le moyen court & très-aisé de faire oraison , &c. dans les ames parfaites ?

Ce même livre nous fournit une réponse sur ce point , mais aussi pernicieuse que l'erreur même. C'est que ces impuretez ne sont pas pechez réels & véritables ; mais seulement des pechez apparens , & qui paroissent tels à ceux qui en jugent mal.

CHAP. Ce qui seroit, dit-on, page 125. un
 III. défaut à une ame *vivante à elle-même*,
ne l'est plus à cause de la pureté qu'elle a
contractée dès qu'elle a perdu ses pro-
prietez qui causoient la dissemblance entre
Dieu & elle. Cette ame qui a perdu ces
 proprietez, c'est cette ame purifiée. Or
 ce qui seroit un défaut dans les autres ne
 l'est plus dans cette ame : ce n'est donc
 qu'un défaut apparent.

Voilà ce que c'est que ces défauts
 superficiels. Ce ne sont pas des de-
 fauts & des pechez ni mortels ni ve-
 niels : ils l'auroient pû estre dans une
 ame non purifiée, mais ce n'en sont plus
 dans une ame purifiée, & qui a acquis
 une parfaite pureté. Ce ne sont des pe-
 chez qu'au jugement de ceux qui en
 jugent mal. *Les personnes, dit-on, page*
127. qui ne s'y connoissent pas, voyant
un or épuré couvert de crasse au dehors,
en feront moins de cas que d'un or gros-
sier dont le dehors sera poli.

C'est ce qu'il faut entendre par ces de-
 fauts superficiels des ames parfaites, des
 défauts apparens au jugement de ceux
 qui ignorent en quoy consiste la ve-
 ritable pureté de l'ame, & non des pe-
 chez réels.

CHAPITRE IV.

Seconde heresie des Begards : Que les ames parfaites ne se doivent plus mettre en peine de jeûner ni de prier. Que cette erreur est contenuë dans les livres condamnëz par Monseigneur l'Archevêque de Paris.

LA seconde heresie de Begards & des CHAP. IV.
 Beguines, marquée par Clement V. & condamnée dans le Concile de Vienne, est, qu'Une ame après estre parvenue à ce degré de perfection, ne doit plus se mettre en peine de jeûner ni de prier, parce que la sensualité est si parfaitement assujettie à l'esprit & à la raison, qu'elle peut librement accorder à son corps tout ce qu'il desire.

C'est la consequence que ces heretiques tiroient de cette perfection imaginaire, où ils croyoient qu'on pouvoit parvenir en cette vie; & l'on ne la tire pas moins naturellement & necessairement de la spiritualité enseignée dans ces livres dont il s'agit.

Car premierement le jeûne estant

CHAP. une action de penitence, & ayant pour
 IV. fin d'affoiblir la concupiscence, & d'empescher, comme dit saint Paul, qu'on ne soit du nombre des reprouvez après avoir pratiqué quantité de bonnes œuvres : *Castigo corpus meum & in servitutem redigo, ne cum aliis predicavero ipse reprobus efficiar*, ne peut estre pratiqué par une personne agissant dans les principes du moyen court & facile de faire oraison ; & elle auroit bien peu d'esprit si elle ne tiroit cette consequence : L'ame peut estre rétablie dans l'estat d'innocence & de sa premiere creation, & Dieu m'a fait cette grace d'estre remise dans l'estat d'Adam & d'Eve : or Adam & Eve n'auroient point jeûné & n'auroient point pensé à faire penitence. Cela n'eust point convenu à leur estat : par consequent il ne convient point au mien. Les personnes instruites dans cette spiritualité peuvent ajoûter, Qu'il ne leur convient pas davantage de prier, & de reciter le modelle que JESUS-CHRIST même nous en a donné. Car attribuant une exemption entiere de pechez à ces ames pretenduës parfaites, ils ne leur peuvent pas permettre de faire à Dieu une priere, où l'on luy

demande qu'il nous pardonne nos pechez, qu'il ne nous laisse pas succomber à la tentation, & qu'il nous delivre du mal. Car elles ne peuvent reconnoître dans ces ames ni peché, ni tentation, ni mal. Ainsi l'Oraison que le Seigneur nous a apprise leur est interdite, & elles ne la pourroient reciter sans mensonge & sans peché.

Et bien, dira-t-on, pour éviter ce peché elles ne feront point à Dieu les dernieres demandes de cette Oraison, mais elles feront les premieres; que son regne arrive, que sa volonté soit faite, qu'il nous donne nostre pain de tous les jours: & ainsi il ne sera pas exactement vray de ces nouveaux spirituels, comme le Pape Clement le reproche aux Begards, qu'ils enseignent qu'il ne faut point prier.

Mais on ne garantira pas par là cette nouvelle spiritualité d'une entière conformité en ce point avec les Begards. Car si l'on examine les principes de ces gens, ils ne sont pas plus capables de faire à Dieu les premieres demandes que les dernieres. C'est une suite nécessaire de ce qui est enseigné dans le livre du *moyen court & très-facile*,

CHAP. & c. page 28. Il faut, dit-on, page 26.

IV. *estre indifferent à toutes choses, soit pour le corps, soit pour l'ame, pour les biens temporels & éternels, laisser le passé dans l'oubli, l'avenir à la providence.*

On croiroit peut-estre qu'on pourroit au moins se servir de la demande de la jouissance de Dieu, mais cela n'est pas; il faudroit pour cela avoir plus de penchant pour le paradis que pour l'enfer, & c'est ce qui est indigne d'une ame parfaite. *L'indifference de cette amante, dit l'exposition du Cantique des Cantiques, est telle qu'elle ne peut pencher, ni du costé de la jouissance de Dieu, ni du costé de la privation de Dieu. La mort & la vie luy sont égales; & quoique son amour soit incomparablement plus fort qu'il n'a esté, elle ne peut néanmoins desirer le paradis, parce qu'elle est entre les mains de son Epoux comme les choses qui ne sont point.*

Elle n'a pas néanmoins toujours esté dans cet estat. Il y a eu un temps où elle se faisoit une vertu de desirer la possession de Dieu, mais c'estoit le temps où elle estoit encore imparfaite, & une marque de son imperfection. *C'estoit, dit-on, page 207. une perfection qu'elle*

avoit autrefois que de desirer ardemment cette charmante possession, car cela estoit necessaire pour la faire marcher & aller à luy; mais maintenant c'est une imperfection qu'elle ne doit point admettre, son Bien-aimé la possédant parfaitement dans son essence & dans ses puissances. Ainsi il y a bien de l'apparence, que lorsque le Prestre demande à Dieu à l'Autel d'estre compté au nombre des élus, une ame de cette sorte, pour ne démentir pas son estat, desavouë expressément cette priere, en disant: *Qu'il demande cela s'il veut pour luy & pour les ames imparfaites, mais que pour elle, elle se gardera bien de faire cette priere, & encore moins toutes les autres, par lesquelles il ose prier Dieu pro spe salutis & incolumitatis sue*, qui sont des prieres très-indignes de l'élevation d'une telle ame, à qui il faudroit une liturgie particuliere, celle de l'Eglise ne luy convenant aucunement. C'est pourquoy, dit-on, elle témoigne à son Epoux qu'elle est bien contente qu'il aille où il luy plaira, qu'il visite d'autres cœurs, qu'il en purifie, qu'il en consume dans toutes les montagnes & collines de l'Eglise, qu'il prenne ses delices dans toutes les ames aromati-

CHAP. *ques embaûmées de graces & de vertus :*

IV. *mais que pour elle elle ne ſçauroit plus luy rien demander ni rien deſirer de luy.*

Peut - on congédier toutes les demandes , toutes les prieres , toutes les vertus plus ſolennellement & avec plus de ceremonies qu'elle le fait , & accomplir plus parfaitement ce que le Pape Clement reproche aux Begards comme une heresie? *Perfecta anima licentiat à ſe virtutes.*

CHAPITRE V.

Que la troiſième & quatrième heresie des Begards ſont contenuës dans les livres condamnez par Monſeigneur l'Archevêque de Paris.

CHAP. **J**E n'ay plus beſoin de le montrer de
V. celle que j'ay rapportée comme la troiſième , quoiqu'elle ſoit la ſixième dans le catalogue qu'en fait Clement V. auſſi - bien que dans celuy d'Alvarez Pelagius , celebre Religieux de ſaint François : car tout ce que je viens de dire dans le chapitre precedent , contient la preuve , Que la doctrine de ces livres

livres est très-conforme à celle que ce CHAP.
Pape imputé à ces heretiques : Sçavoir, V.

Que c'est le propre d'un homme encore impar-
fait de s'exercer dans les actes des vertus ,
& qu'une ame parfaite leur donne congé :

PERFECTA ANIMA LICENTIAT A SE VIR-
TUTES. Et ce que nous dirons dans le
chapitre où nous prouverons que la do-
ctrine de ces livres est un *décry general*
de toutes les anciennes pratiques de pie-
té , en contiendra encore grand nombre
de preuves.

Je ne m'arresteray donc icy qu'à fai-
re voir que la quatrième erreur des Be-
gards, toute bisarre & insensée qu'elle soit,
n'a pas laissé d'estre suivie par la person-
ne qui a composé ces livres : car quoique
S. Augustin se soit moqué de ces Philo-
sophes qui ont cherché la beatitude dans
cette region de mort , cela ne l'a pas
empeschée de l'y chercher , & même de
soutenir qu'on l'y trouve. *Quoy*, dit-
elle dans son exposition du Cantique
des Cantiques page 5. *que la vûë de*
Dieu soit un avantage de la gloire , le-
quel est necessaire pour sa consommation ,
elle n'est pas néanmoins l'essentielle beati-
tude ; puisque l'on est heureux dès que l'on
possede le bien souverain , & que l'on peut

CHAP. en jouir & le posséder sans le voir. L'on

V. en jouit icy dans la nuit de la foy, où l'on a le bonheur de la jouissance sans avoir le plaisir de la vûë; au-lieu que dans l'autre l'on aura la claire vision de Dieu avec le bonheur de le posséder: mais cet aveuglement n'empesche ni la vraye jouissance, NI LA TRES-REELLE POSSESSION DE L'OBJET, ni la consommation du mariage divin.

Sur quoy, afin que personne n'en puisse douter, elle ajoûte la preuve d'expérience. *Cecy est très-réel*, dit-elle, & sera avoué de toutes les personnes d'expérience. On voit bien que tout cela n'est qu'un jargon, dont le sens se reduiroit, si elle s'expliquoit davantage, à quelque chose de très-ordinaire; mais c'est un ragouft pour ces personnes de parler d'une maniere extraordinaire & mystérieuse, sans craindre d'imiter le langage & les expressions des heretiques, ni la conformité avec leurs sentimens.



CHAPITRE VI.

Que le dessein particulier du petit livre intitulé : Moyen court & facile de faire oraison, est de décrier toute la spiritualité ancienne, comme une monnoye fausse & dangereuse, & d'en introduire une nouvelle.

IL paroist par tout ce que nous avons dit des erreurs contenuës dans les livres censurez par l'Ordonnance de Monseigneur l'Archevêque de Paris, qu'elles ont comme celles des Begards, leur source & leur origine dans cette prétenduë pureté parfaite, où ils enseignent que les ames peuvent parvenir dans cette vie; car c'est de là qu'ils concluent, Qu'une ame élevée à cette perfection est entièrement impeccable, qu'elle ne scauroit déchoir de la grace & de la justice, qu'elle ne peut estre rejetée de Dieu, qu'elle n'a plus rien à craindre, & qu'elle est entièrement confirmée en grace. C'est de là qu'ils concluent qu'elle n'a plus besoin de jeûnes, de pénitence, de prieres, qu'elle peut se pas-

CHAP.
VI.

CHAP. ser de tous les exercices de vertu ; &
 VI. enfin , que dans cette vie même elle en-
 tre en jouissance de la beatitude que
 nous n'espérons qu'en l'autre.

Des promesses si avantageuses estoient d'elles-mêmes assez capables de flatter le fond d'orgueil & d'ambition qui reste toujours dans les hommes , & qui peut aussi-bien estre attiré par l'esperance des grandeurs spirituelles que par celle des temporelles. Mais comme il estoit néanmoins à craindre que le monde ne se rebutast par l'absurdité même de ces promesses , on a voulu remedier à cet inconvenient , & c'est à quoy on destine le livre intitulé : *Moyen court & très-facile de faire oraison* , qui tend à nous faire regarder cette haute perfection comme très-facile à acquerir.

Il est vray qu'il falloit faire pour cela deux choses assez étranges. Il falloit renverser toutes les idées de la pieté qui estoient reçues dans l'Eglise : car tandis que ces idées y regneront & y auront quelque credit , il n'auroit pas esté aisé de persuader le monde de la facilité de la pieté & du salut. Il falloit donc pour décrediter tous ces exercices , les faire regarder comme des exercices inu-

tiles, suspects, corrompus, infectez, & même dignes de punition, & non de récompense.

Il falloit de plus substituer en leur place d'autres exercices, que la personne qui a composé ce livre croit apparemment très-bons, mais qui ne sont dans la vérité que de pures illusions; c'est-à-dire en un mot, que l'effet de ce livre est de décrier toute la bonne monnoye par laquelle tous les Saints on achetè le ciel, & de remplir l'Eglise d'une fausse monnoye qui ne peut estre d'aucun usage, comme qui entreprendroit de décrier toute la bonne monnoye qui a cours dans un Estat, & d'en substituer de fausse, ce qui seroit un grand moyen de le renverser.

Cette comparaison est un peu forte, mais on la trouvera exactement véritable. J'avertis seulement que je ne touche point aux intentions de cette personne, & que je ne représente icy que les effets naturels de ses livres condamnèz par Monseigneur l'Archevêque de Paris, que je reduits à ces deux points. Le premier, de décrier toute la bonne monnoye qui a cours dans l'Eglise; c'est-à-dire, toute la doctrine an-

30 *Refutation des principales erreurs*
cienne touchant l'exercice des vertus,
qui s'enseigne & se pratique dans l'E-
glise. Le second, à y répandre une fausse
monnoye, c'est-à-dire, une très-fausse
doctrine touchant la pratique de l'orai-
son & des vertus chrestiennes. Tout
ce que je diray dans la suite sera la
preuve de ces deux points.

CHAPITRE VII.

Premier effet de ce livre.

*Décry de toute la pieté ancienne, & de
tous ses exercices.*

CHAP.
VII. **O**N ne doit pas, ce me semble, de-
mander de moy que je justifie
qu'on se soit servi dans ces livres de ces
termes & de ce langage. Cela seroit con-
traire à la fin qu'on s'y propose, qui est
d'inspirer doucement ces sentimens, &
d'en prevenir peu à peu les esprits. Ce
procedé n'auroit fait au contraire que les
choquer inutilement, & l'on peut dire
qu'il seroit contraire aux interets, &
même à l'inclination de la personne qui
l'a fait, qui est fort éloignée d'un pareil
emportement. Mais c'est faire la même

chose d'une maniere plus adroite & plus CHAP.
conforme à son humeur, que de témoi- VII.

igner simplement d'une part, qu'on n'approuve pas ces exercices, & qu'on ne les conseille pas, & d'établir de l'autre des principes, dont il s'ensuit clairement & nécessairement qu'ils sont mauvais, pernicious, corrompus & infectez de peché, & qu'ils ne sont bons qu'à attirer des punitions de Dieu, & en ce monde & en l'autre. C'est par là que l'on doit juger si c'est à tort que j'ay dit, que ce livre est un décry de toute la spiritualité des Pères & des Saints, comme d'une fausse monnoye. Car une monnoye destinée à acheter le ciel, qui bien loin d'y pouvoir servir ne seroit pleine que de corruption & d'infection, seroit sans doute une très-fausse monnoye.

C'est néanmoins en cette maniere que l'on y porte à regarder tous les exercices que les Saints ont pratiquez, que les Fondateurs d'Ordres ont mis en usage dans les Maisons religieuses qu'ils ont établies, & qui ont même esté reçûs dans la pratique commune de l'Eglise, par toutes les personnes pieuses.

CHAP. VII. Il n'y a point, par exemple, d'exercice plus celebre, ni plus communément pratiqué que la recitation des prieres vocales & la psalmodie. On y a vû autrefois non seulement les Ecclesiastiques & les Religieux occupez, mais aussi les laïques, les Princes, les Grands & les Gentilshommes : & la fondation de tant d'Eglises collegiales en sont encore une preuve illustre. Cependant le livre du *moyen court & facile* nous declare nettement ses sentimens sur ce point.

L'ame, dit-il, page 67. n'est pas plutost appellée au silence interieur qu'elle ne doit pas se charger de prieres vocales, mais en dire peu ; & lorsqu'elle les dit, si elle y trouve quelque difficulté, & qu'elle se sente attirée au silence, qu'elle demeure & qu'elle ne se fasse point d'effort, à moins que les prieres ne fussent d'obligation.

C'est une juste précaution que l'on prend en ce lieu, afin qu'on ne semble pas dispenser les gens du Breviaire ; mais on ne scauroit empescher qu'on ne concluë de ce qu'on y dit, que c'est une grande imprudence que de s'en charger, puisque c'est un empeschement

à un exercice beaucoup plus utile.

Après les prières vocales, la mortification & la pénitence ont fait de même une partie très-importante de l'ancienne dévotion, & elles en comprennent plusieurs exercices. Le petit livre du *moyen court & très-facile* n'en approuve aucun positivement. Il propose même des raisons générales pour les rejeter tous, qui sont, comme il le prétend page. 38. *qu'ils irritent les passions, & que tout le travail qui se fait par le dehors, porte toujours l'ame plus au-dehors.* On dit néanmoins qu'on n'entend pas par là, *qu'il ne faille pas se mortifier, que la mortification doit toujours accompagner l'oraison, selon les forces & l'estat d'un chacun;* mais il faut que ce soient des mortifications qui se font sans y penser. *Je dis,* dit le livre page 40. *qu'il ne se faut point FIXER à telles & telles austeritez, mais suivre seulement l'attrait intérieur, en s'occupant de la présence de Dieu, sans penser en particulier à la mortification.* C'est rejeter très-expressément toutes les pratiques anciennes, qui consistoient particulièrement en ces mortifications fixes, en jeûnes, veilles, & autres macérations. On prétend chan-

CHAP. VII. ger tout cela en une autre conduite, que l'on soustient avoir bien plus d'avantages, comme on le dit exprellément dans la page 41.

Il ne faut plus parler non plus de ces exercices violents pour se separer des creatures, qui ont fait dire à J E S U S-CHRIST, que les violens ravissent les cieux; ni de ces fruits dignes de penitence, que saint Jean juge si necessaires qu'il les prescrit aux Juifs comme indispensables. Tout cela n'est plus necessaire, selon ces nouvelles regles de spiritualité. *Le seul exercice*, dit ce petit livre page 43. *que la creature peut & doit faire avec la grace, c'est de se faire effort pour se tourner & ramasser au-dedans, après quoy il n'y a plus rien à faire que de demeurer tournée du costé de Dieu dans une adherence continue.* Ce qui donne lieu de conclure, qu'on a fort inutilement effrayé le monde par tant de Canons penitenciaux, au-lieu de traiter les ames doucement par la methode que ce livre leur enseigne. Et de peur qu'on n'y trouve encore quelque difficulté, le livre nous assure *que cette maniere de se tourner au dedans est très-aisée, & avan-*

ce l'ame sans effort & tout naturellement, CHAP.
parce Dieu est nostre centre. Ce qui a VII.
donné lieu à Monseigneur l'Archevê-
que de Paris de condamner cette doctri-
ne, comme *inspirant le mépris des mor-
tifications exterieures & des austeritez re-
glées.*

Il en est de même de la componction,
de la confession, & generalement de
tous les exercices anciens de la peni-
tence, par lesquels les Fondateurs des
Ordres Religieux ont voulu élever les
ames à Dieu.

Il n'est plus mention de tout cela
dans cette nouvelle spiritualité. Il ne
faut point d'autre examen pour une ame
de cet ordre, que de *s'exposer devant
Dieu qui ne manquera pas de l'éclairer,
& de luy faire connoistre la nature de ses
fautes.* On avouë néanmoins que l'ame
oubliera ses defauts, & qu'elle aura peine
à s'en souvenir; mais il ne faut pas, dit-
on, qu'elle s'en fasse aucune peine pour
deux raisons. La premiere, parce que cet
oubli est une marque de la purification de
la faute, & que c'est le meilleur dans ce
degré, d'oublier tout ce qui nous concerne,
pour ne se souvenir que de Dieu. La se-
conde raison est, que Dieu ne manque

CHAP. point lorsqu'il se faut confesser, de faire.
VII. voir à l'ame ses plus grandes fautes ;
car alors il fait luy-même son examen,
& elle verra qu'elle en viendra mieux à
bout de cette sorte que par tous ses pro-
pres efforts.

Ces raisons seroient en effet demon-
stratives, si elles estoient appuyées de
quelque bonne revelation autorisée
par l'Ecriture, ou par la Tradition, ou
par des miracles certains & visibles ;
mais n'ayant point d'autre garand que
la temerité de ce petit livre, & estant
condamnée par la pratique de tous les
Saints qui ont suivi cette maxime de
David : *Je rappelleray à mon souvenir
toutes les années de ma vie dans l'amer-
tume de mon ame. RECOGITABO tibi om-
nes annos meos in amaritudine animæ* ;
il y a sujet de croire qu'on trou-
vera plus de seureté à suivre l'Ordon-
nance de Monseigneur l'Archevêque de
Paris, qui a crû devoir expressément
condamner cette doctrine, à cause de
l'inapplication où elle porte, soit pour l'e-
xamen de conscience qui doit preceder la
confession, & d'un bonheur qu'elle suppose
dans l'oubli des pechez.

Pour la contrition & la componc-

tion dont les anciens ont tant exagé^{CHAP.}
la nécessité, les ames qui seront entrées ^{VII.}
dans cette nouvelle spiritualité, n'ont
pas sujet de s'en soucier beaucoup,
parce qu'on leur promet que lorsqu'
elles commenceront à dire leurs pe-
chez, au lieu de regret & d'un acte de
contrition, elles seront souvent étonnées
qu'un amour doux & tranquille s'emparera de leur cœur. Cela est sans doute
bien plus commode que toutes ces
componctions & ces contritions dont
les anciens effrayent les ames.

Cependant, dit-on, p. 63. *ceux qui ne
sont pas instruits, veulent se tirer de là pour
former un acte de contrition, parce qu'ils ont
ouy dire que cela est nécessaire, & il est
vray: mais ils ne voyent pas qu'ils ont un
acte éminent qui comprend les autres avec
plus de perfection, quoiqu'ils n'ayent pas
ceux-cy comme distincts & multipliez: Qu'
ils ne se mettent donc pas en peine de faire
autre chose lorsque Dieu agit plus excellem-
ment en eux & avec eux.*

Enfin, pour congédier plus nette-
ment tous les exercices de vertu si re-
commandez par les anciens, on sou-
tient formellement que pour bien pra-
tiquier la vertu, il ne faut penser à au-

CHAP. VII. cune en particulier. *De toutes les ames,* dit-on, page 36. *il n'y en a point qui pratiquent plus fortement la vertu que celles-cy ; c'est-à-dire, celles qui se tiennent en repos devant Dieu, quoiqu'elles ne pensent point à la vertu en particulier. Cela fait voir en passant avec combien de fondement le Pape Clement a reproché cette erreur à ces prétenduës ames parfaites, qu'elles congédient toutes les vertus : *Perfecta anima licentiat à se virtutes, & qu'il n'appartient qu'aux ames imparfaites de s'y exercer ; c'est-à-dire, d'y penser en particulier. Ces prétenduës ames parfaites y substituent pour tout exercice ce silence & ce repos, qu'ils prétendent contenir éminemment toutes les vertus, sans penser à aucune.**

Tout cela prouve fort bien, dira-t-on, que le petit livre du *moyen court & très-facile de faire oraison*, fait peu de cas de toute la spiritualité des anciens, & qu'il veut y en substituer une autre infiniment plus utile & plus capable d'avancer les ames dans la perfection, & c'est aussi ce que le livre même conclut en termes formels : *O si l'on pouvoit*, dit-on, page 37. *apprendre cette*

methode si facile , qu'elle est propre pour CHAP.
tous , pour les plus grossiers & ignorans VII.
comme pour les plus doctes ; combien aisément toute l'Eglise de Dieu seroit-elle reformée ! De sorte que , selon ce livre , la cause de tous les desordres de l'Eglise & du déreglement qu'on y remarque , est que l'on y est encore attaché à la doctrine des anciens , & qu'on n'a pas assez de soin de pratiquer & d'apprendre cette nouvelle methode. Voilà le mal unique que ces spirituels trouvent dans l'Eglise.

Mais cela ne prouve point , dira-t-on , qu'ils en regardent toutes les pratiques comme infectées & corrompues , comme devant necessairement estre évacuées , changées , détruites , si l'on veut éviter la punition de Dieu. C'est aussi ce que nous avons dit qu'on n'avance pas expressément ; mais l'on le laisse à conclure par des consequences si claires , qu'il n'y a personne qui ne les tire de soy-même des principes que l'on établit. Nous les avons déjà rapportez , il n'y a plus qu'à les appliquer.



C H A P I T R E V I I I .

Application des principes du moyen court & très-facile, à toute la spiritualité des anciens, où l'on fait voir que selon ces principes, on la doit regarder comme toute corrompue, & comme n'estant bonne qu'à estre détruite & abolie.

C H A P .
V I I I . **I**L y a une corruption de l'homme très-marquée dans l'Écriture, & très-connuë par les Peres. C'est celle qu'on appelle la concupiscence, que S. Pierre ordonne aux Chrestiens d'éviter : *Fugientes ejus quæ in-mundo est concupiscentiæ corruptionem*, & que saint Jean nous décrit, comme comprenant tous les déreglemens du monde. *Tout ce qui est dans le monde*, dit-il, *est ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie.* On auroit sujet de croire que cette cause generale de tous les desordres, & de tous les pechez du monde, n'est pas inconnuë à des gens qui nous veulent conduire à une pureté parfaite ; neanmoins la ve-

2. Petr.
1. 4.

Joan. 2.
16.

rité est qu'ils n'en parlent jamais, & CHAP.
que l'on diroit qu'ils ne la connoissent VIII.
point.

Mais au-lieu de cette cause generale des pechez, marquée par l'Ecriture & par tous les Peres, ils nous parlent d'une autre qui leur a esté absolument inconnuë, & que ces nouveaux spirituels pretendent neanmoins estre la source de toute la corruption, de toute la malice, & de toute l'impureté de l'homme. Cette cause consiste, selon eux, en ce qu'ils appellent *propriété & activité*.

Rien, dit le moyen court & très-facile de faire oraison, page 122. n'est opposé à Dieu que la propriété, & toute la malignité de l'homme est dans cette propriété comme dans la source de sa malice.

Il ne parle là que de la propriété; mais il marque dans le même chapitre une autre source de la corruption de l'homme, qui s'appelle activité. Cette impureté, dit-il, *si opposée à l'union, est la propriété & l'activité; la propriété, parce qu'elle est la source de la réelle impureté, qui ne peut estre alliée avec la pureté essentielle; l'activité, parce que Dieu estant dans un repos infini, il fait que*

CHAP. *l'ame pour estre unie à luy , participe à son*
 VIII. *repos , sans quoy il ne peut y avoir d'u-*
nion à cause de la dissemblance.

C'est pourquoy dans la suite du livre, lorsqu'il parle de la purification de l'ame, il la fait toujors consister dans la destruction de ses proprietéz.

La sagesse de Dieu , dit-on , page 129. accompagnée de la justice divine, comme un feu impitoyable & devorant , oste à l'ame tout ce qu'elle a de propriété. Et pour montrer ce qu'il entend par cette propriété , il dit , page 131. Que Dieu purifie l'ame de toutes operations propres , distinctes , apperceuës & multipliées. Ce qu'il appelle donc propriété n'est autre chose que les operations propres , distinctes , apperceuës , multipliées.

On croiroit peut-estre que ce ne sont que d'autres termes, par lesquels ce livre n'a pretendu exprimer que ce que l'Ecriture & les Pères appellent concupiscence; mais c'est ce qu'on ne peut dire; car outre que les termes ne donnent aucune idée de concupiscence, & que ce seroit toujors une grande imprudence de substituer à des termes connus, autorisez, intelligibles, d'au-

tres termes inconnus qui nous les cachent au-lieu de nous les faire entendre; il y a de plus des caracteres essentiels qui les distinguent.

La concupiscence, selon la doctrine de l'Eglise, n'est autre chose que l'amour des creatures & de soy-même. Ainsi l'amour des corps, de la chair & des plaisirs, des honneurs, des richesses, de la curiosité, sont des parties de la concupiscence, parce que tous ces objets sont des creatures; par conséquent je sçay que tous les Saints ont crucifié leur chair avec ses vices & ses concupiscences. *Qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis suis.* Gal. 5^e 24^e

Je sçay qu'ils n'ont point accompli les desirs de leur chair, & qu'ils ont observé ce precepte de l'Apostre, *& desideria ejus non perficietis.* Gal. 5^e 16^e

Je sçay qu'ils n'ont point aimé le monde ni les choses qui sont dans le monde, comme saint Jean le leur ordonne. *Nolite diligere mundum, neque ea qua in mundo sunt.* Tout cela est certain & par l'attache qu'ils ont eüe aux loix de Dieu, & par l'histoire de leur

CHAP. VIII. vic qui ne rapporte rien plus frequemment que les exemples de leurs penitences, de leurs mortifications, de leurs jeûnes, de leur détachement des plaisirs, des honneurs & des richesses. Tout cela prouve très-bien qu'ils n'ont point esté dominez par la concupiscence, & qu'ils n'ont point aimé le monde; mais nullement qu'ils n'ayent point eu de propres operations ni d'activitez. C'est pourquoy, si l'on demande si ces Saints ont mené une vie charnelle, & s'ils ont esté conduits selon la chair, c'est-à-dire, selon la concupiscence: on répond avec assurance que non, & qu'au contraire ils ont toujourns vescu selon l'esprit, qui est le contraire de la vie de la chair: Mais si l'on demande s'ils ont eu de propres operations & des activitez, on est obligé, si on ne veut pas estre temeraire, de répondre au moins que l'on n'en sçait rien, que les auteurs de leur vie n'en parlent point. Ainsi, dire que toute la malignité de l'homme consiste dans cette propriété ou ces operations propres, ou dans cette activité, c'est dire que toute la vertu & la sainteté des Saints est incertaine, douteuse,

mal fondée, & qu'on n'en peut rien affurer que temerairement; puisqu'on n'est point assuré qu'ils ayent esté exemts de la source de l'impureté de l'homme. C'est donc couvrir d'un voile noir tout ce qu'il y a d'édifiant dans leur vie; c'est décrier leur morale & leur conduite, & prétendre qu'ils n'ont jamais connu l'essence de la vertu chrestienne; puisqu'ils n'ont point connu l'exemption de ce défaut, en quoy l'on prétend que consiste toute la pureté de l'ame; qu'ils ne se sont amusez qu'à des choses qui n'y appartennoient point, & qu'ils n'ont jamais songé à ce qui les pouvoit réellement garantir de la corruption du peché.

Il ne suffit pas de dire que cela rend la vertu de tous les Saints douteuse, incertaine, suspecte, ce qui suffit néanmoins pour la décrier *comme une fausse monnoye*: il faut dire de plus que ce principe suffit pour nous faire conclure qu'elle est certainement corrompue & infectée de la malignité de l'homme. Car si selon le moyen court & très facile de faire oraison, *la meditation*, & même *les affections*, c'est-à-dire, l'oraison

CHAP. affective & toute oraison discursive sont
 VIII. des *actions vivantes*, c'est-à-dire, selon le Dictionnaire de ce livre, *vivantes de la vie d'Adam pecheur*, & infectées de propriété, & par conséquent corrompues; on doit dire la même chose de tout ce qui a composé la vie des Saints; c'est-à-dire, de leurs jeûnes, de leurs psalmodies, de leurs lectures, de leurs travaux, & de tout ce qui remplit, par exemple, la vie des Religieux de la Trappe. Tout cela est actif, tout cela est plein de propre operation, & par conséquent infecté de la source de la malignité de l'homme.

Je dis plus, que tout cela n'est propre qu'à estre l'aliment des flammes du purgatoire, car ces œuvres souillées de propriété empeschent l'union avec Dieu & la pureté de la creature, selon la doctrine de ce livre.

Or toute ame, dit-on, page 134. qui ne parviendra pas dès cette vie à l'union divine & à la pureté de sa creation, doit brûler long-temps dans le purgatoire. Ainsi l'on ne peut mieux définir toutes ces longues psalmodies, ces longues lectures, ces longs travaux, ces lon-

gues abstinences des Religieux, qu'en CHAP.
disant que ce sont des matières très- VIII.
propres à brûler long-temps dans le feu
du purgatoire.

On pourroit même passer plus avant,
& pretendre que, selon ce livre, il est
fort douteux si cela ne passe point jus-
qu'au peché mortel.

Car enfin nous prouverons dans le
chapitre suivant, que l'oraison que ce
livre substituë à tous ces exercices, &
qu'il appelle l'oraison de Motion divi-
ne, *est necessaire*, qu'on n'est point en-
fant de Dieu sans la pratiquer. Cepen-
dant il paroist clair que ces Saints l'ont
absolument ignorée, & ainsi leur salut
ne peut estre que fort douteux, selon
les principes de ce livre. Mais il est très-
certain au moins, que ces principes dé-
truisent, détruisent & aneantissent toute
la spiritualité des Saints; & qu'ils prou-
veroient parfaitement s'ils estoient so-
lides & vrais, que toutes les œuvres
dont ils se sont servis pour acheter le
ciel, ne sont qu'une très-fausse mon-
noye. Il est important presentement de
faire voir quelle est la valeur & la soli-
dité de ce qu'ils ont substituë en sa place,

48 *Refutation des principales erreurs*
ce qui dépend de quelques principes que
nous allons premierement supposer.

CHAPITRE IX.

*Second but du livre du Moyen court
& très-facile de faire oraison : Substi-
tuer une nouvelle spiritualité à l'ancien-
ne. Principe qu'on doit supposer , Que
toute oraison est réellement surnaturel-
le , & a besoin d'un mouvement du
Saint-Esprit & d'une motion divine.*

*Comment certains spirituels obscurcissent
& aneantissent cette verité par le moyen
d'une certaine oraison qu'ils appellent
de motion divine , qu'ils reconnoissent
seule pour surnaturelle.*

Description de cette oraison.

CHAP.
IX. **T** O U S ceux qui ont quelque con-
noissance de la doctrine de l'Egli-
se demeurent d'accord qu'il n'y a point
de priere qui soit de quelque merite de-
vant Dieu , qui ne soit surnaturelle ;
c'est-à-dire , qui ne soit produite dans
l'ame par une inspiration surnaturel-
le , une motion divine & un mouvement
de

de l'esprit de Dieu. C'est ce qui est net- CHAP.
tement décidé par ces paroles de l'A- IX.
postre : *Personne ne peut dire que JESUS* 1. Cor.
est le Seigneur, que par le Saint-Esprit. 12. 30
NEMO potest dicere, Dominus Jesus, nisi in
Spiritu sancto. Car toute oraison estant
fondée sur le mérite de JESUS-CHRIST,
enferme expressément l'aveu & la con-
noissance que JESUS-CHRIST est le
Seigneur. Elle a donc besoin d'une in-
spiration & d'une motion du Saint-
Esprit.

Cela ne s'entend pas seulement de la
prière, entant qu'elle enferme de saints
desirs & de bonnes volontez ; mais aussi
en ce qu'elle renferme de saintes pen-
sées, par la surnaturalité desquelles saint
Augustin a souvent prouvé la surnatu-
ralité des bons desirs & des bonnes vo-
lontez. Car établissant pour fondement
de sa doctrine ce que l'Apostre ensei-
gne, *Que nous ne sommes pas capables*
d'avoir de nous-mêmes aucune bonne pen-
sée : NON quasi sufficientes simus cogi- 2. Cor.
tare aliquid à nobis quasi ex nobis, sed 3. 5.
sufficientia nostra ex Deo est ; il en con-
clut, que la pensée même du bien est un
don de Dieu ; à plus forte raison la vo-
lonté & le desir du bien qui sont plus

CHAP. IX. considérables que les pensées, ne peuvent estre en nous que par la grace de Dieu. C'est ce qu'on peut voir dans le livre 2. à Boniface chap. 8. & dans le livre du don de la persévérance chap. 8. & 13.

C'est ce qui est aussi expressément défini par le Concile d'Orange canon 19. *Divini est muneris cum & rectè cogitamus, & peccatos nostros à falsitate & injustitia continemus; quoties enim benè agimus, Deus in nobis atque nobiscum ut operemur, operatur.*

Et l'Épître synodique des Evêques d'Afrique exilés en Sardaigne, n'est pas moins formelle sur ce point. *A Deo est omnis gratia boni sermonis & operis, à quo nobis etiam ipsius cogitationis bonæ manifestum est sufficientiam tribui.*

De toutes ces autorités l'on doit conclure, Que les bonnes pensées & les bonnes volontés, qui entrent dans les prières des Chrétiens, & qui sont même la source de toutes les bonnes œuvres, ne peuvent avoir une autre cause & une autre source que la grace de JESUS-CHRIST & le Saint-Esprit.

Mais comme les plus certaines vérités sont capables d'estre obscurcies par

des principes de phantaisie, il s'est trouvé des gens en ce temps, qui sans attaquer directement cette doctrine de l'Eglise, ne donnent effectivement le nom d'oraison surnaturelle qu'à certaines manieres extraordinaires dont l'ame agit en certains estats, & trouvent moyen par là de faire passer pour des actions purement naturelles, ou même pour des actions corrompuës & infectées de la malignité d'Adam, les oraisons ordinaires, & les œuvres communes des Chrestiens, par lesquelles presque tous les Saints se sont sanctifiez & ont acquis la gloire du ciel.

Pour comprendre de quelle sorte ils viennent à bout de tirer de si étranges conclusions, il faut sçavoir que l'ame, dans les actions mêmes que la grace opere dans elle, & dont elle est le principe, agit en deux manières fort différentes.

La premiere est si semblable aux actions communes & ordinaires, que l'ame ne distingue point sensiblement l'estat où elle est dans la priere, de celuy où elle est hors de la priere; c'est-à-dire, d'un estat qui seroit purement naturel & qui n'auroit rien que d'humain.

CHAP. Mais la seconde manière d'agir met
 I X. l'esprit dans un estat fort different de
 celuy-là. L'ame s'y trouve dans une
 disposition qu'elle sent bien qu'elle ne
 se peut procurer quand elle veut. Elle
 en est surprise elle-même, & elle luy
 paroist fort éloignée de ses actions or-
 dinaires.

Cela supposé, les nouveaux spirituels;
 & sur tout le livre intitulé: *Moyen court
 & très facile de faire oraison*, s'attachant
 au second genre d'actions, ne reconnois-
 sent dans le premier rien que de natu-
 rel & d'humain; & c'est au second estat
 qu'ils attribuent toutes les actions vrai-
 ment surnaturelles & divines. Aussi ils
 donnent au second genre d'actions la
 motion divine pour principe, mais ils
 ne la donnent point au premier.

Pour faire mieux concevoir ces ac-
 tions, qui sont selon eux, les seules aus-
 quelles on doit aspirer, ils les décrivent
 en diverses manieres & les marquent
 par differens caracteres. Je rapporteray
 pour les mieux faire entendre, les ter-
 mes d'un de ces livres, c'est le *moyen
 court & très-facile pour faire oraison*.

Page 80. *Saint Paul*, dit-il, *veut que nous nous
 laissions mouvoir par l'esprit de Dieu.*

L'on ne dit pas qu'il ne faut point agir ; mais qu'il faut agir par dépendance du mouvement de la grace. Agir par dépendance du mouvement de la grace est donc le principal caractère de ces sortes d'actions. Mais qu'est-ce qu'agir par dépendance du mouvement de la grace ? On le comprendra par les passages suivans.

L'ame, dit-on, page 81. doit se laisser mouvoir & porter par l'esprit vivifiant qui est en elle, en suivant le mouvement de son action, & n'en suivant point d'autre. Agir par dépendance de la grace, c'est donc se laisser porter, se laisser mouvoir. Page 81.

Mais quelles sont les qualitez de cette action de l'ame lorsqu'elle se laisse ainsi porter & remuer par l'esprit de Dieu ? Voicy comment on les décrit, afin qu'on ne s'y méprenne pas : Cette action de l'ame, dit-on, est une action pleine de repos : lorsqu'elle agit par elle-même, elle agit avec effort ; c'est pourquoy elle distingue mieux alors son action : mais lorsqu'elle agit par dépendance de l'esprit de la grace, son action est si libre, si aisée & si naturelle, qu'il semble qu'elle n'agisse point. Ibid.

C'est une action, dit-on encore, mais Page 82.

CHAP. *une action si noble, si paisible, si tranquille, qu'il semble à l'ame qu'elle n'agit pas.*

Mais comment faut-il faire pour s'y disposer? Voicy de quelle sorte on s'en explique.

Page 87. *Nostre action, dit-on, doit estre de souffrir l'action de Dieu, & de donner lieu au Verbe de retracer en nous son image. Une image qui se remuë empescheroit le Peintre de contretirer un tableau sur elle. Tous les mouvemens que nous faisons par nostre propre esprit, empeschent cet admirable Peintre de travailler & font faire de faux traits. Il faut donc demeurer en paix & en repos, & ne nous mouvoir que lorsqu'il nous veut. Mais que faut-il faire pour arriver à cet estat?*

Pour arriver à cette motion divine, il faut perdre nostre propre action, & mourir à la propre action, c'est ce qu'on appelle évacuer l'esprit d'Adam.

Page 89. *Le Verbe, dit-on, a la vie en luy, & comme il est communicatif de sa nature il desire de se communiquer aux hommes. Il faut donc donner lieu à cette vie de s'écouler en nous, ce qui ne se peut faire que par l'évacuation & la perte de la vie d'Adam.*

Et plus bas : *Cela ne se peut faire que* CHAP.
par la mort de nous-mêmes & de nostre IX.
propre action, afin que l'action de Dieu ^{ibid.}
soit substituée en sa place.

Cela s'explique aussi par l'exemple de
 Marthe & de Marie.

La part de Marie estant cette motion
 de Dieu tranquille, & Marthe signifiant
 l'activité & l'esprit humain. *Marthe*, Page 90.
 dit-on, page 90. *faisoit de bonnes cho-*
ses ; mais parce qu'elle les faisoit par son
propre esprit, JESUS-CHRIST l'en re-
prit : L'esprit de l'homme est turbulent
& inquiet. C'est pourquoy il fait peu.
 Mais quelle sera la part de Marie ? La
 voicy :

Marie, dit-on, *a choisi la meilleure* Page 91.
part : La paix, la tranquillité & le re-
pos. Elle cesse d'agir en apparence pour
se laisser mouvoir par l'esprit de JESUS-
CHRIST : & c'est pourquoy il est ne-
cessaire de renoncer à ses operations pro-
pres pour suivre JESUS-CHRIST.

Il n'y a plus qu'à nous dire quelle est
 la nécessité de cette motion divine &
 de cet estat où l'on renonce à sa propre
 operation.

Il semble, selon ces spirituels, qu'elle
 ne peut estre plus grande, puisque

CHAP. sans cela on n'est point à J E S U S
IX. CHRIST.

Page 92. *Il faut , dit-on , necessairement entrer dans cette voye , qui est la motion divine & l'esprit de JESUS-CHRIST. Saint Paul dit que personne n'est à JESUS-CHRIST s'il n'a son esprit. Pour estre donc à JESUS-CHRIST , il faut nous laisser remplir de l'esprit de JESUS-CHRIST & nous vuider du nostre.*

On le prouve encore dans le même endroit par un passage qui s'entend de tous les justes. *Saint Paul , dit-on , dans le même endroit nous prouve la necessité de*
Page 93. *cette motion divine. Tous ceux , dit-il , qui sont poussez de l'esprit de Dieu sont enfans de Dieu ; c'est-à-dire nettement , que qui n'est point dans cette oraison surnaturelle , n'est ni juste ni enfant de Dieu.*

Voilà donc les caracteres de cet estat
 3. de motion divine : *Paix , repos , tran-*
 3. *quillité , cessation de propre action , re-*
 3. *noncement à sa propre operation , ne se*
 3. *point remuer que Dieu ne remuë l'ame ,*
 3. *agir d'une maniere si aisée , si libre & si*
 3. *naturelle , qu'à peine l'ame s'apperçoit-elle*
 P. 81. *qu'elle agisse. Agir ainsi , c'est souffrir*
 P. 87. *l'action de Dieu , & donner lieu au Ver-*
 3. *be de retracer son image en nous.*

Quelles seront donc les autres actions qui ne sont pas faites par cette motion ?

CHAP.
I X.

Ce seront des actions dans lesquelles l'homme meslera ses propres operations, & ne renoncera pas à ses propres efforts. Ce seront des actions où la vie d'Adam est meslée, & dont la propre activité n'est pas évacuée, où la propre operation n'est pas détruite, dans lesquelles on n'est pas mort à soy-même & à sa propre action. L'action de Dieu n'est point pleinement substituée en la place de la nostre. La grace y a pourtant part quelquefois, mais elle n'y a pas toute la part qu'elle devoit y avoir, afin que l'action fust divine. Or comme selon ces spirituels, toutes les actions meslées de la vie d'Adam, de la propre action, sont corrompues & infectées de propriété & d'activité, qui est, selon ce livre, la source de la malice des hommes, il ne faut point douter qu'elles ne soient toutes du nombre des pechez.

Ce sont donc ces sortes d'œuvres & ces sortes d'oraisons dont il est dit, que *Dieu jugera nos justices, & que nos œuvres seront éprouvées comme par le feu.*

P. 128.

Or selon eux, ce feu peut estre double.

CHAP. IX. Car dans ce monde ce feu n'est autre chose que la sagesse de Dieu accompagnée de la divine justice, qui comme un feu impitoyable oste à l'ame tout ce qu'elle a de propriété, de terrestre, de charnel & de propre activité. Mais dans l'autre monde c'est le feu du purgatoire, par lequel les ames acquerront cette pureté. Voilà le rang où ce livre donne lieu de mettre toutes les actions des Saints.

C H A P I T R E X.

Que toute cette nouvelle spiritualité d'oraison de motion divine n'est fondée que sur une pure équivoque, sous laquelle on a renfermé diverses erreurs.

CHAP. X. C'EST ce secret merveilleux que ces spirituels prétendent substituer à tous les exercices approuvez & pratiquez par les Saints; & ce secret consiste dans l'abus qu'on fait d'un terme équivoque, qui estant pris en un sens, les propositions où il entre sont véritables, & estant pris en un autre, elles sont très-fausses.

Ce terme est celuy de *motion divine*, qui est réellement équivoque, parce qu'il peut estre pris dans un sens general & étendu, ou dans un sens particulier & restreint. Dans le sens general, il comprend tous les mouvemens que Dieu forme par son esprit dans le cœur des hommes, ordinaires & extraordinaires, sensibles & insensibles, perceptibles & imperceptibles. Mais dans la signification restreinte & particuliere, il ne se prend que pour certains mouvemens extraordinaires dans leur douceur, leur facilité, leur tranquillité, leur repos & que l'on voit bien que l'on ne se peut procurer quand on le veut. Or c'est une pure phantasie de ne prendre ce terme que dans cette signification restreinte, & c'est une source d'erreur d'appliquer cette idée à tous les lieux où il est parlé de *motion divine*. Tous les mouvemens de Dieu ont bien cette qualité generale, qu'ils portent à la verité & à la justice, & ce seroit fort bien conclure, que ce qui nous porteroit à l'injustice & à la fausseté n'est point de Dieu; mais c'est une fausse regle de supposer que tout mouvement penible de l'ame, auquel elle se porte avec ef-

CHAP. fort ne soit point de Dieu. Il est très-
 X. faux qu'il soit nécessaire de sentir en tout mouvement de Dieu cette facilité, cette douceur, ce repos qui ne fatigue point. Ce sont des marques & des caracteres de phantaisie, sans aucune autorité & sans raison; ce qui suffit pour les rejeter. Et l'on les refutera de plus dans la suite par divers passages des Pères & par diverses raisons.

Mais il suffit de dire icy que ces caracteres que l'on donne aux mouvemens de la grace, sont absolument arbitraires, & ne sont que de pures fictions de l'esprit & de l'imagination.

Cependant il est clair que cette idée arbitraire des mouvemens de la grace a des consequences theologiques d'une terrible consequence, & qui sont des erreurs très-réelles: car c'est par une suite de cette doctrine, qu'on ne reconnoist point pour surnaturels & pour divins tous les mouvemens qui ne sont point revestus de ces qualitez extrardinaires, & qui ne se distinguent point par là sensiblement & perceptiblement des mouvemens ordinaires.

C'est par une consequence de cette idée arbitraire qu'on condamne les mou-

vemens ordinaires, quoique conformes CHAP.
à la vérité & à la justice, d'une certai- X.
ne impureté inconnue à tous les Pères,
qu'on appelle propriété & activité. C'est
enfin par une conséquence de ce mê-
me principe, qu'on prétend obliger les
Chrétiens à n'agir jamais que leur ac-
tion ne soit précédée du mouvement
d'une grace particulière & extraordi-
naire.

C'est faute de distinguer ces deux sens,
qu'on avance plusieurs propositions qui
sont très-fausSES, en prenant les termes
de motion divine dans le sens res-
treint auquel on les prend, qui seroient
au contraire très-véritables en les pre-
nant dans le sens general & étendu.

Si l'on prend, par exemple, le mot de
motion divine dans le sens general, il
est très-vray que toute bonne action
doit estre précédée par une motion di-
vine; car ce ne sera que la doctrine de
la nécessité de la grace prevenante, qui
estant principe de toutes les bonnes
actions, les previent en quelque sorte,
puisqu'on peut n'y consentir pas & y re-
sister.

Mais si l'on prend ce mot dans une no-
tion particulière & restreinte, pour ne

CHAP. signifier qu'un mouvement où l'on
 X. éprouve un certain repos & une certaine facilité extraordinaire, il est très-faux que toute bonne action doive estre précédée par cette sorte de mouvement de grace: & il est au contraire très-vray que la plupart des bonnes actions ne sont ni prevenuës, ni accompagnées par ces sortes de mouvemens.

Si l'on le prend dans le premier sens, qui est le sens general, il est très-vray que ceux qui ne sont point poussez par l'esprit de Dieu, ne sont point enfans de Dieu. Cela est vray non seulement affirmativement: *Qui spiritu Dei aguntur, hi sunt filii Dei*; mais aussi négativement: *Qui spiritu Dei non aguntur, non sunt filii Dei.*

Mais si l'on prend ce terme de motion divine dans le sens restreint, & qu'on ne l'entende que des motions extraordinaires, il sera vray au contraire, que ceux qui ne seront pas poussez par l'esprit de Dieu, sont quelquefois des enfans de Dieu; parce qu'il est très-faux que cette motion extraordinaire soit nécessaire, ni pour estre enfans de Dieu, ni pour faire de bonnes actions.

Mais pour marquer encore plus clai- CHAP.
rement en quoy consiste cette nouvelle X.

spiritualité que l'on a voulu substituer à celle des anciens Peres, elle ne consiste ni dans le mot de motion divine, car il n'a point d'autre défaut que de n'estre pas françois; ni dans celuy d'oraison de motion divine, qui n'a encore que le même défaut; ni dans le sens qu'on donne à ces mots: car il est permis de donner quel sens on veut aux mots, pourvû que l'on en avertisse; mais elle consiste en certaines propositions temerairement avancées touchant cette oraison, qui sont, non seulement qu'elle est bonne, mais qu'elle est nécessaire à tout le monde. Elle consiste dans la condamnation de toute autre oraison. Elle consiste dans les principes dont on se sert pour l'établir, qui sont, que toute activité de l'homme, & toute application volontaire sont corrompûs & mauvaises.

Ainsi la seule oraison qu'on appelle de motion divine, ne seroit point un abus par elle-même; & il paroist au contraire que Dieu a conduit plusieurs Saints & Saintes par cette voye, mais elle n'estoit point jointe en eux avec

CHAP. cette fausse spiritualité qu'on y a jointe.

X. Ils n'ont jamais pensé à condamner tous les mouvemens ordinaires & insensibles du Saint-Esprit. Ils n'ont jamais prétendu que leurs mouvemens extraordinaires fussent nécessaires. Ils n'ont jamais pensé aux principes chimeriques, sur lesquels on établit le prix & l'excellence de cette oraison. Enfin ils ont évité tous les autres abus que l'on a joints à cette oraison, comme de prendre pour lumière & pour mouvement de Dieu, tout ce qui vient dans l'esprit ensuite du silence qu'on a pratiqué pour entrer dans cette oraison : de sorte que cette fausse spiritualité consiste proprement, ou dans la fausseté de ces propositions, ou dans les mouvemens mêmes joints à ces fausses propositions. Car encore que ces mouvemens soient bons en eux-mêmes, ils deviennent néanmoins très-suspects estant joints à toutes ces fausses doctrines dont on les accompagne & sur lesquelles on prétend qu'est fondée l'excellence qu'on leur attribüe.



CHAPITRE XI.

Quelle est la véritable regle des bonnes
& des mauvaises actions & oraisons.
De celles qui viennent de l'esprit de
Dieu, ou qui ne naissent que de l'esprit
humain.

POUR démesler les illusions & les er- CHAP.
reurs de la doctrine que l'on vient XI,
de rapporter, il faut supposer que la
grace & la motion divine n'est autre,
selon tous les Theologiens, qu'une lu-
miere qui éclaire l'entendement, & qui
luy fait connoître le bien, & une in-
spiration de charité qui nous fait faire
avec amour le bien qui a esté proposé
à l'esprit. *Inspiratio dilectionis, quâ co-
gnitâ, sancto amore faciamus.* Or com-
me nous l'avons déjà remarqué, cette
inspiration de dilection opere en deux
manieres dans le cœur de l'homme :
l'une extraordinaire, l'autre ordina-
re.

L'extraordinaire est, quand la grace
met l'ame dans une certaine disposition,
qu'elle voit clairement qu'elle ne se

CHAP. peut pas procurer quand elle le veut.

XI. Elle jouit alors d'une certaine paix, d'un certain recueillement, d'une certaine douceur : elle ne sent aucun tumulte de pensées qui troublent son imagination, & qui la dissipent : elle aime avec facilité & sans effort : elle ne se lasse point de son action, & elle n'a aucune peine à la continuer tant qu'elle veut.

A la vérité elle ne sent pas distinctement si cet estat est surnaturel. Elle peut douter s'il ne vient point de quelque disposition corporelle, & de quelque mouvement des esprits dans le cerveau : car il y a des actions toutes naturelles qui y sont assez semblables, & qu'on ne se peut pas procurer quand on le veut.

Le demon peut aussi remuer nostre imagination d'une maniere extraordinaire, & nous procurer des estats où l'ame ne se met pas toutes les fois qu'elle veut. On peut donc douter de la surnaturalité de ces actions ; mais on ne peut pas douter que cet estat ne soit assez different de l'estat commun où l'on est hors de l'oraison, & quand on agit dans les occupations ordinaires de la vie.

On ne peut nier, comme on l'a re-
connu, que Dieu n'ait fait passer plu-
sieurs ames saintes par ces estats ex-
traordinaires & differens de l'estat com-
mun. Et quand elles y estoient, ou lors-
qu'elles en estoient sorties, elles pou-
voient bien douter si ce n'estoient point
des effets de leur imagination, la va-
peur jointe aux dispositions qu'elle trou-
ve dans le cerveau, estant capable d'y
produire des estats & des mouvemens
surprenans : mais, comme j'ay dit, el-
les ne peuvent douter de la difference
de ces estats & de ces mouvemens, d'a-
vec l'estat ordinaire.

On n'est donc pas asseuré que ces ma-
nieres extraordinaires d'agir de l'ame
ayent Dieu pour principe. On le croit
de celles qui se trouvent dans des ames,
dont la vertu paroist éminente dans
leurs autres actions ; mais on a tout
droit de les soupçonner d'estre de purs
effets de l'imagination dans les person-
nes, qui paroissant fort temeraires dans
leurs jugemens, & pleines d'erreurs
grossieres, ne laissent pas de se rendre
témoignage, qu'elles sont souvent dans
ces dispositions éloignées de l'estat com-
mun.

CHAP. XI. On ne nie donc pas qu'il n'y ait effectivement de ces estats extraordinaires, que tout le monde ne se peut pas procurer quand il veut.

On ne nie pas que dans plusieurs saintes ames on n'ait sujet de les attribuer à l'esprit de Dieu & aux mouvemens de sa grace ; mais c'est une illusion dangereuse , & une fausseté contraire à la doctrine de l'Eglise , de ne connoistre pour operation divine , & pour action exemte d'impureté & de peché , que ces actions faciles & tranquilles où l'ame ne fait aucun effort , où elle ne se remuë point , & où elle se laisse doucement porter au mouvement qu'elle ressent.

Jamais les Peres n'ont eu égard à ces conditions imaginaires. Ils ont distingué les bonnes actions des mauvaises par deux qualitez & deux caracteres certains. Ces qualitez sont toutes deux exprimées par ce passage de saint Bernard.

Bern. de
prac. &
dispen.
cap. 14.

Afin que l'œil interieur soit vraiment simple , je croy qu'il a besoin de deux choses : De la verité dans le choix qu'il fait , & de la charité dans l'intention qui le fait agir : car s'il aime le bien , mais

que son choix ne soit pas réglé par la vérité, il a le zèle de Dieu, mais un zèle qui n'est pas selon la science, & je ne voy pas comment une simplicité jointe à la fausseté, peut estre vraie au jugement de la vérité.

Quand donc nos actions sont tout ensemble conduites par la vérité, & produites par la charité, elles sont entièrement pures & saintes. Et il est inouy que les Pères ayent examiné de plus s'il n'y estoit point entré de propre action ou d'activité.

J'ose même dire, que si l'homme agissant par luy-même pouvoit se conduire par la vérité, & agir par l'amour de Dieu, ses actions n'auroient aucune impureté, & n'auroient point besoin d'en estre purifiées, ni dans cette vie ni dans l'autre: car l'impureté de l'homme ne consiste nullement à agir, à faire des efforts; mais à agir pour la creature & pour l'amour de soy-même. Ostez ce rapport & cet amour, Dieu ne haïra rien dans nos actions, parce qu'il ne haït rien que la cupidité. *Non culpatur nisi cupiditatem.* Et les actions purement humaines, auxquelles la grace n'a point de part, ne sont corrom-

CHAP. puës que parce que la cupidité y do-
 XI. mine , selon saint Augustin : *Regnat enim carnalis cupiditas ubi non est Dei caritas.*

Pour sçavoir donc si une action est bonne ou mauvaise , pure ou impure , il ne faut point examiner si elle vient de Dieu ou de l'homme : car nous n'en avons point de marques sensibles ; mais il faut examiner seulement ces deux choses :

Si on y a suivi la lumiere de la verité :

Si elles sont faites par un mouvement de charité & d'amour de Dieu ; c'est-à-dire , si la verité en a esté la regle , & la charité le motif & le principe.

Voilà les seuls moyens pour connoître si nos actions & nos oraisons sont pures ou impures , bonnes ou mauvaises. On ne connoît pas qu'elles sont bonnes , parce qu'elles viennent de Dieu ; mais on connoît qu'elles viennent de Dieu , parce qu'elles sont bonnes , tout ce qui est bon venant de Dieu , selon saint Jacques : *Omne datum optimum , & omne bonum perfectum , de sursum est , descendens à patre luminum.*

C'est pourquoy saint Bernard apprenant à ses Religieux à discerner les bonnes & les mauvaises pensées, ne s'amuse pas à leur dire: Vostre pensée est bonne, si vous vous laissez remuer à Dieu, si vous agissez doucement & tranquillement, si vous ne faites point d'efforts, si vous ne meslez point de propre operation, de propre activité; mais il apprend à les distinguer par les objets qu'elles regardent.

CHAP.
XI.
*De div.
scr. 27*

Toutes les fois, dit-il, qu'il vous vient une pensée salutaire de la mortification du corps, de l'humiliation de l'esprit, du soin de maintenir l'unité, de la pratique de la charité fraternelle, de l'acquisition, de la conservation, de l'augmentation des vertus, c'est assurément l'esprit de Dieu qui vous parle.

Et c'est pourquoy sans examiner s'il s'y est meslé de propres efforts ni de propre activité, il veut qu'on reçoive avec toute sorte de devotion ces pensées de verité & de justice, & qu'on en rende graces à Dieu. *Eas verò cogitationes quæ justitiæ & veritatis nos admonent, totâ devotione suscipientes, divinæ dignationi gratiam habeamus, ne aliquando tanta benignitati inveniamur ingrati;*

CHAP. *quoniam ipse est qui loquitur justitiam ;*
 XI. *cujus sermo veritas est.*

Voilà la regle unique des bonnes pensées, toutes les autres sont fausses, trompeuses, temeraires. Les pensées de verité & de justice, soit faciles, soit difficiles, soit penibles, soit aisées, sont des pensées qui viennent de Dieu. Les pensées fausses, & qui tendent à nous seduire, & qui nous portent à aimer la creature, ont pour principe ou le demon, ou l'aveuglement & la corruption de la nature.

Il en est de même des mouvemens du cœur. Ils ne se distinguent aussi que par les objets. S'ils nous portent vers Dieu & vers la justice, ils sont bons; s'ils nous portent vers nous-mêmes & vers les creatures, ils sont mauvais; s'ils nous portent vers Dieu, ils viennent de Dieu, parce que la charité vient de Dieu: *Caritas ex Deo est*; & s'ils nous portent vers le monde & vers nous-mêmes, ils naissent de la cupidité qui ne vient pas de Dieu, mais du monde, selon saint Jean: *Quæ non ex Deo, sed ex mundo est.* Nous ne connoissons pas qu'ils sont bons, parce qu'ils ont Dieu pour principe; mais nous connoissons qu'ils

qu'ils ont Dieu pour principe, parce CHAP.
 qu'ils sont bons, & qu'ils nous portent XI.
 à l'aimer.

En un mot, la verité & la charité sont les seules regles de nos actions, & les seuls moyens que nous ayons pour les discerner. Ce sont les seules voyes que nous ayons pour connoître si elles viennent de l'esprit de J E S U S-CHRIST, ou de nostre propre esprit.

Et c'est pourquoy les Apostres ne nous recommandent que ces deux regles, les joignant quelquefois toutes deux ensemble, comme quand saint Paul exhorte les Ephesiens de pratiquer la verité dans la charité : *Veritatem facientes in caritate* ; ou qu'il dit aux Thessaloniens, de ceux qui se laisseront seduire à l'Antechrist, qu'ils sont du nombre de ceux qui perissent, parce qu'ils n'ont pas reçu la charité de la verité : *Iis qui pereunt, eò quòd caritatem veritatis non receperunt*. Tantost ne marquant qu'une de ces veritez, en sous-entendant l'autre, comme quand saint Jean exhorte les fidelles de marcher dans la charité : *Ambulate in dilectione* ; ou qu'il se réjouit de les avoir trouvé marcher dans la verité : *Gavisus sum* 2. Theff.
2. 1 Co.
2. Joani
4.

74 *Refutation des principales erreurs valdè , quoniam inveni de filiis tuis ambulantes in veritate.*

Gal. 5.
25.

Et c'est-là ce que l'Apostre appelle marcher dans l'esprit : *Si spiritu vivimus , spiritu ambulemus* , & le contraire de ce qu'il appelle marcher selon l'homme : *Secundùm hominem ambulatis* , & marcher selon la chair : *Qui non secundùm carnem ambulamus , sed secundùm spirituum.*

1. Cor.
3. 3.
Rom. 8.
4.

CHAPITRE XII.

Que c'est une regle fausse & trompeuse de juger que nos actions sont mauvaises , impures & corrompues , parce qu'il s'y rencontre de propres efforts , de la propriété , de la propre action , de l'activité.

Divers sens de cette maxime.

CHAP.
XII.

IL suffiroit pour refuter cette fausse regle , qui pretend bannir de nos actions toute activité , toute application volontaire , & tout effort , à moins qu'il ne soit precedé par un mouvement extraordinaire de Dieu , de représenter simplement qu'elle est nouvelle & sans

autorité ; que JESUS-CHRIST ne nous l'a point enseignée ; que les Apostres ne l'ont point prescrite ; que les Peres ne l'ont ni connue ni laissée à l'Eglise , & que tous les saints Fondateurs des Ordres Religieux ont instruit leurs disciples dans des maximes & dans des pratiques toutes opposées à celles-là , ne leur ayant rien recommandé davantage , que d'appliquer continuellement leur esprit à quelques saintes pensées tirées de l'Ecriture : ce qui ne se peut faire sans activité & sans effort. Qu'ainsi cette spiritualité qu'on pretend introduire , & qui consiste à attendre le mouvement de Dieu , & qu'il nous inspire de bonnes pensées , sans nous appliquer à rien qui soit capable de les exciter , de crainte d'agir de nous-mêmes, est une nouvelle découverte inconnue à tous les Anciens. Mais comme elle ne laisse pas de se rendre fort commune ; & qu'elle trouve de l'entrée en divers esprits qui ne sont pas capables d'en découvrir l'illusion ; il est important de l'examiner à fond , & pour cela de distinguer les divers sens qu'on peut donner aux paroles par lesquelles on l'exprime.

On dit que nostre propre action, nos propres efforts, l'activité de la volonté, sont la source de l'impureté de l'homme ; que l'ame pour estre pure, doit y renoncer & y mourir, & substituer en la place de l'action de l'homme, l'action & le mouvement de l'esprit de Dieu. Ce sont des paroles ; mais je demande quel en est le sens, & quelle idée elles nous doivent faire concevoir ? Est-ce qu'il faut que les lumières que nous recevons de Dieu, & les mouvemens qu'il nous donne soient tellement de Dieu, que pour ne les pas corrompre & infecter ; nous n'y cooperions en aucune sorte, & n'y joignons aucune activité de la volonté ; de peur d'alterer leur pureté ? Ainsi, selon ce sens, cette activité, cette action propre ne sera autre chose que la cooperation de la volonté aux actions de la grace, & retrancher l'activité, sera se donner de garde de cooperer à la grace.

Il pourroit sembler que c'est par cette raison, qu'on pretend que la meditation & l'oraison affective sont des actions vivantes, c'est-à-dire, impures,

incapables de nous unir à Dieu, qui doivent estre expiées par les flammes du purgatoire, ou estre détruites dans cette vie, parce qu'on suppose qu'il y a de l'activité jointe à la grace; c'est-à-dire, selon ce sens, parce que l'homme y coopere, & qu'il n'y a ainsi que les actions auxquelles l'homme ne coopere point, & que Dieu seul opere sans luy, qui soient pures & exemptes de péché; & l'on concludra de là, que la coopération de la volonté à la grace, est un objet de renoncement qu'il faut tâcher de détruire & de faire mourir, afin qu'il n'y ait que l'esprit de JESUS-CHRIST qui agisse en nous.

Si c'est-là le sens de cette spiritualité, le seul jugement qu'on en peut porter est que c'est une erreur formellement condamnée par le Concile de Trente. Car c'est proprement ce qui est anathématisé par le Canon 4. de la 6. session: *Si quis dixerit liberum hominis arbitrium à Deo motum & excitatum nihil cooperari assentiendo Deo excitanti, & vocanti, quo ad obtinendam justificationis gratiam se disponat; sed velut inanime quoddam nihil omnino agere, mereque passivè se habere, anathema sit.*

CHAP.
XII.

Car les heretiques que ce Canon condamne, ne disoient pas qu'il ne fust pas au pouvoir de l'homme de joindre une mauvaise cooperation aux mouvemens de la grace. Les Lutheriens n'en doutoient pas, & les Calvinistes condamnent même de peché toutes les actions les plus saintes, à cause de la part qu'ils pretendent que la volonté y a. Mais le Concile pretend établir ce qui estoit nié par ces heretiques; que l'homme a le pouvoir de cooperer faiblement aux mouvemens de Dieu, en sorte que de l'action de Dieu, & de celle de l'homme, il se fasse une action commune à Dieu & à l'homme, mais pure & exemte de peché.

C'est aussi ce qu'il a formellement décidé par deux autres Canons, en condamnant ceux qui diroient que *toutes les œuvres qui precedent la justification ou qui la suivent, sont mauvaises & infectées de peché.* Car les heretiques qu'il condamne, ne pretendoient que ces actions fussent mauvaises qu'à cause du meffange de l'activité de l'homme; & par consequent le Concile en établissant que ces actions ne sont pas toujours mauvaises, établit en même-

temps que l'activité & la coopération CHAP.
de l'homme n'est pas toujours mau- XII.
vaise ni infectée d'impureté & de pe-
ché.

Le premier de ces Canons est expri-
mé en ces termes : *Si quis dixerit omnia* Conc.
opera que ante justificationem fiunt, qua- Trid.
cumque ratione fiunt, vera esse peccata, & sess. 6.
odium Dei mereri, anathema sit. Can. 7.

Et le second en ceux-cy : *Si quis in* Ibid.
quolibet opere bono justum saltem venia- Can. 28.
liter peccare dixerit, anathema sit.

Il s'ensuit de l'un & de l'autre de ces
Canons, que la part que l'homme a
aux bonnes œuvres dont il est parlé, ne
les rend pas mauvaises; & par confe-
quent que toute activité prise pour la
coopération de l'homme, n'est pas in-
fectée de peché & d'impureté.

SECOND SENS DE CETTE MAXIME.

*Que l'activité & la propre operation de
l'homme, est toujours impure &
infectée de peché*

Mais peut-estre que ceux qui vou-
droient défendre cette maxime, recon-
noissant aisément qu'elle ne peut pas sub-
sister en prenant cette activité pour

CHAP. la simple cooperation de l'homme aux
XII. mouvemens de la grace, pretendront
que ce n'est pas en ce sens qu'ils la
prennent, ni qu'il la faut prendre; &
que par cette activité & cette propre
operation, il faut entendre non la coo-
peration de la volonté aux mouvemens
de la grace, mais des actions purement
humaines, qui previennent les mouve-
mens de Dieu, & qui naissent de l'im-
patience de la volonté de l'homme qui
veut agir d'elle-même, & qui n'aime
pas à ne faire que suivre l'impression
de Dieu. Or l'on ne peut nier que les
propres efforts qui previennent la gra-
ce estant ainsi purement humains, ne
soient mauvais & corrompus, & que
la Religion chrestienne n'oblige à re-
noncer à cet effort prevenant, & à at-
tendre la motion & l'impression de
Dieu pour agir.

— Ce que j'ay à dire sur cette explica-
tion de l'activité & de la propre ope-
ration, est premierement qu'elle est
contraire aux termes precis du livre
dont cette doctrine est tirée. Les pro-
pres actions qui previennent la grace
ne sont pas faites avec la grace. Or,
selon ce livre, cette activité & cette

propre operation à laquelle on doit renoncer, se rencontre même dans les actions qui sont faites avec la grace.

Cela paroist clairement par la difference que l'on y met, entre les actions qu'on appelle divines; & les actions vertueuses, que l'on dit estre faites avec la grace: car selon la doctrine de ce livre, il n'y a que les actions qui sont faites dans la dépendance de la motion divine, dont l'esprit d'Adam, c'est-à-dire, la propre operation soit evacué; & par consequent il n'y a que ces actions divines qui soient exemptes de peché & d'impureté. Ainsi celles que l'on appelle vertueuses n'en sont pas exemptes. Cependant il est dit expressément, que ces actions vertueuses sont faites avec la grace.

*Voyez
page 87.
page 88.*

Par consequent on ne peut entendre par ces actions infectées de peché à cause de l'activité, celles qui previennent la grace, & qui sont purement humaines, puisque l'on reconnoist icy de l'impureté dans des actions vertueuses faites avec la grace, & qui ne la previennent pas. Ainsi le mot de propre action ne peut signifier que la sim-

CHAP. XII. ple cooperation au mouvement de la grace. De forte que comme l'on y condamne toute propre operation, il est clair, comme j'ay dit, qu'on y condamne toute cooperation à la grace, ce qui est une erreur Lutherienne.

Mais je veux bien même supposer que par ces efforts, cette activité, cette propriété, cette propre action, dont il est tant parlé dans ces livres, & que l'on y represente comme la source de toute la corruption de l'homme, & qu'il faut tâcher de faire mourir par l'esprit de JESUS-CHRIST, il ne faut pas entendre la cooperation de la volonté aux graces de Dieu, mais des recherches humaines, des applications, des efforts de l'esprit que l'on pretend servir d'obstacle à la grace. Je ne laisse pas de soutenir que cette doctrine jointe à la conclusion qu'on en tire, qui est qu'il faut demeurer en repos, & attendre que Dieu nous remue, afin d'agir avec dépendance de la grace, est une source d'illusion. Mais comme il est facile de s'y méprendre, il faut tâcher de démesler nettement ce qu'il y a d'obscur & d'embarassé dans cette maniere.

CHAPITRE XIII.

Qu'il est vray qu'il y a de l'impureté dans quelques efforts humains, dans quelque propre activité, & dans quelques propres actions; mais que ces efforts ne sont mauvais & impurs, que parce que la concupiscence & l'amour propre s'y mescent, & qu'on ne peut blâmer sans erreur toute sorte d'activité & d'efforts volontaires où la concupiscence n'a point de part.

POUR ne confondre donc pas sur ce CHAP. XIII.
 sujet la verité avec l'erreur, il faut d'abord demeurer d'accord qu'il y a certaines activitez humaines, & certains efforts à l'égard des objets de pieté, qui sont impurs & corrompus, non parce que ce sont des efforts & des applications volontaires; mais parce qu'il y en a qui ont l'erreur & l'amour propre pour principe, & que l'on s'y porte par un motif de presumption & d'orgueil.

On peut desirer les lumieres de Dieu, & les oraisons affectives par un motif d'amour propre. C'est un estat qui flat-

CHAP. XIII. de la vanité de l'homme, que d'avoir l'esprit rempli de saintes pensées & de saintes affections, & ainsi on peut faire des efforts humains dans le dessein de s'y élever. L'orgueil de l'homme veut réüssir en tout; & quand il se mesle de spiritualité il y veut exceller. On y peut réüssir comme dans un autre employ, & par ce desir secret de se plaire à soy-même dans ces actions, on peut faire des efforts tout humains pour pratiquer ces exercices de la maniere que l'on trouve la plus estimée & la plus approuvée dans les livres qui en traitent: & Dieu veuille que ce ne soit point par cette seduction secrette que plusieurs personnes s'engagent dans ces raffinemens de spiritualité.

On s'y peut même proposer des fins encore plus basses: car combien y a-t-il, par exemple, de Predicateurs qui se plaisent dans les pensées dont ils s'entretiennent, dans la priere & dans les reflexions qu'ils font sur l'Ecriture, par le desir secret de les faire entrer dans leurs sermons, & de s'en servir pour attirer les applaudissemens du monde?

Il y a une certaine image de stupidité à se trouver devant Dieu sans pensées

& sans mouvement, qui peut exciter CHAP.
dans le cœur de l'homme une impa- XIII.
tience d'orgueil de sortir de cet estat.
On ne veut pas sentir si long-temps sa
basselé & son neant, & ainsi l'on peut
faire des efforts tout humains pour
trouver des pensées, & exciter en soy
des affections; & l'on peut de même
rechercher des lumieres dans les lectu-
res, & se porter aux autres actions de
pieté par de semblables activitez, qui
ont pour source l'amour propre & la
concupiscence.

On a une honte humaine de paroistre
devant Dieu dans un estat qui ressem-
ble à celuy des bestes. On a peine à
luy dire dans la priere: *J'ay paru de-
vant vous comme une beste de charge,
privée de raison: UT jumentum factus sum
apud te.*

Il y a de même des efforts qui ont
pour principe la presumption & l'er-
reur. On s' imagine que la multitude de
nos pensées nous fera obtenir de Dieu
ce que nous luy demandons, comme
les payens croyoient estre plus facile-
ment exaucez à proportion de la mul-
titude de leurs paroles: *Putant enim
quia in multiloquio suo exaudiantur.* ce

CHAP. qui renferme une faulſe idée de Dieu.
XIII. D'autres ſe peuvent porter à faire des efforts humains, par une confiance en leurs lumières, & faute d'eſtre aſſez convaincus que ſi Dieu ne les éclaire, ils ne peuvent que s'égarer par tous les efforts de l'eſprit humain. D'autres prennent une vaine confiance dans les penſées de leur eſprit, & s'imaginant que les penſées d'amour de Dieu ſont l'amour même de Dieu, & que des penſées d'humilité ſont l'humilité effective; ils font des efforts pour produire ces actes, dans le deſſein ſecret de juger d'eux-mêmes par ce qu'ils trouvent ſur la ſurface de leur eſprit, ce qui eſt une illuſion dangereuſe.

Enfin, il y en a qui ſe portent à ces efforts par imprudence, & qui font de grandes contentions d'eſprit qui leur nuifent, & qui les rendent enſuite incapables de s'appliquer à Dieu, faute de conſiderer que Dieu veut qu'ils ménagent leur foibleſſe, & qu'ils s'appliquent tellement à ce qui les peut porter à Dieu, qu'ils ne mettent pas leur confiance dans ces penſées, mais dans l'amour ſincere que Dieu forme dans le cœur. Il faut pour attirer les graces

de Dieu, pratiquer les moyens humains, CHAP. afin d'éviter de tenter Dieu ; mais il XIII. ne faut pas croire que ces moyens suffisent ; & c'est ce que marqueroient ces violentes contentions d'esprit. Si l'on ne condamnoit que ces fortes d'efforts humains, ces fortes d'activitez, ces fortes de propres actions, il n'y auroit rien de blâmable dans cette doctrine, & l'on devroit au contraire la juger très-pure & très-orthodoxe.

Mais le mal est que l'on condamne toute activité, & toutes fortes d'efforts sans distinction. On ne les condamne pas à cause du mauvais principe dont elles peuvent naître, mais on les condamne parce qu'on suppose que toute activité & tous les efforts naissent du vieil homme, c'est-à-dire, d'un mauvais principe, & que c'est une action d'Adam qui doit estre détruite par l'esprit de JESUS-CHRIST.

On ne reconnoist pour pensées & pour mouvemens produits par la motion divine, que ceux qui sont sans effort, qui sont accompagnez de facilité, de joye, de repos, où l'on ne se sent pas agir, & qui se font sans recherche & sans application. L'on veut

CHAP. que l'on demeure en repos & que l'on
XIII. ne se remuë pas jusqu'à ce que Dieu forme luy-même les pensées & les mouvemens, sans que nous y employions aucun effort.

Enfin, on ne reconnoist qu'un seul genre d'action qui soit exempt d'impureté, & ce sont les actions auxquelles on ne se porte point par une application volontaire, les actions qui se font sans effort, avec facilité, avec plaisir & qui surprennent l'ame par le repos qu'elle y ressent, sans qu'elle s'y soit portée par aucun desir. Toutes les autres actions qui se font par dessein & par délibération, toutes celles auxquelles on se prepare; toutes ces actions, dis-je, sont selon ces spirituels, infectées de propriété & d'activité, & ont besoin d'estre purifiées ou dans ce monde par la destruction penible de cette activité, ou dans l'autre par les flammes du purgatoire.

Toutes ces actions sont des actions vivantes, c'est-à-dire selon leur langage, des actions produites par la vie d'Adam & par la nature corrompue; ce sont des actions infectées de la corruption & de la malice de l'homme,

qu'il faut faire mourir, évacuer & détruire par l'esprit de Dieu.

C'est ce me semble l'idée la plus nette & la plus favorable en même-temps que l'on puisse former de cette doctrine. Mais quoiqu'on ne puisse expliquer cette maxime d'une manière moins mauvaise, on est néanmoins obligé de dire que cette doctrine réduite à ces termes, est pleine d'illusion, qu'elle est contraire à la Tradition de l'Eglise, & à la doctrine & à la pratique de tous les Saints, dont Dieu s'est servi pour conduire les fidèles dans les voyes de la perfection chrestienne: que c'est une voye de tentation de Dieu, & dans laquelle on neglige les moyens ordinaires dont Dieu s'est servi pour la sanctification de ses élus, afin d'en substituer une autre extraordinaire, dangereuse & sujette à toute sorte d'illusion.

Or comme cette matiere est d'une extrême consequence, pour éviter les tromperies des nouvelles spiritualitez de ceux qu'on appelle *Quietistes*, il est nécessaire de la traiter avec quelque soin, & d'établir pour cela diverses propositions.

CHAPITRE XIV.

Qu'il y a une application volontaire, une activité, un effort que la sagesse de Dieu conduit, & qu'on ne peut accuser d'aucune impureté.

CHAP. XIV. **P**OUR mieux penetrer le fond de cette question, il est utile de la déterminer par une espece précise & particuliere.

La nouvelle spiritualité pretend ; qu'après s'estre mis en la presence de Dieu, il faut pour éviter toute impureté & tout peché, se tenir en repos sans se remuer, en attendant que Dieu nous remuë & qu'il excite en nous, s'il luy plaist, de bonnes pensées & de bons mouvemens, auxquels il faut, dit-on, se laisser aller. Qu'on reconnoist que ces mouvemens sont de Dieu par la facilité, la joye, la paix que l'esprit ressent, & que tout effort que l'on peut faire, tout mouvement qu'on peut exciter en soy infecte l'ame d'impureté & de peché, & empêche l'operation de Dieu.

Je pretends au contraire qu'après s'estre mis en la presence de Dieu, c'est une

sainte pratique d'appliquer son esprit volontairement & de dessein à la considération des veritez capables d'exciter en nous de saints mouvemens ; que c'est même la voye ordinaire, & qu'on ne peut blâmer sans erreur cette pratique & cette application volontaire, d'aucune impureté ni d'aucun peché, pourvû qu'il ne s'y mesle aucun amour de la creature ni aucun mouvement de concupiscence auquel on consente.

Il ne faut point d'autre preuve de cette proposition, que le principe établi cy-dessus, qui est qu'il ne faut que deux choses pour rendre une action sainte ; sçavoir, la verité dans l'élection, & la charité dans l'intention. Toute action réglée uniquement par la verité & produite uniquement par la charité est bonne. Or il n'y a que cela dans l'action dont il s'agit. Dieu nous commande de regler nos actions par la verité. *Ante omnia*, dit l'Ecclesiastique, *verbum verax precedat te, & ante omnem actionem consilium stabile.*

Eccli. 37.
20.

Et David instruisant Salomon de la maniere dont il se devoit conduire, luy prescrit entre autres choses, de se conduire en tout par la lumiere de l'in-

CHAP. intelligence : *Ut intelligas universa quæ*
 XIV. *agis.*

3. *Reg. 2.* C'est ce que Dieu même avoit aussi
 3. commandé à Josué, en l'établissant le
 chef de son peuple en la place de Moïse : *Ne declines ab ea lege ad dexteram*
vel ad sinistram, ut intelligas cuncta quæ
agis.

C'est donc obeïr à Dieu que de chercher cette lumière, de la désirer, de la demander. Car le precepte, selon la doctrine des Peres, nous avertit de ce que nous devons demander à Dieu. Il est encore juste de chercher cette vérité dans l'Écriture, selon qu'il est dit : *Et consilium meum justificationes tuæ.* Il est bon de la mediter en demandant à Dieu sa lumière, selon qu'il est dit : *Revela oculos meos, & considerabo mirabilia de lege tua.* Il n'y a rien en tout cela que de réglé par la vérité, rien qui ne se puisse faire par une intention très-droite & très-pure. Quelle raison & quel pretexte peut-on donc avoir de condamner ces actions d'impureté & de peché?

Aussi c'est en cette maniere que l'Église a entendu ces preceptes. C'est la regle qu'elle prescrit à ses enfans, & qu'elle suit elle-même. Enfin, c'est ce

qu'elle a toujours pratiqué dans tous les CHAP. temps. Elle demande le secours de Dieu XIV. par ces paroles , qui sont des protestations de nostre impuissance & de la puissance de Dieu : *Deus in adiutorium meum intende.* Mais sans attendre davantage , elle applique ensuite volontairement à louer & à glorifier Dieu , son esprit , sa volonté & sa langue même. Elle veut que ses enfans se représentent les objets les plus capables de les toucher & de les instruire. Elle veut qu'ils s'impriment l'idée de plusieurs saintes affections. Elle veut qu'ils s'appliquent aux paroles qu'elle leur fait prononcer , qu'ils en conçoivent le sens , & qu'ils tâchent de former dans leur cœur des mouvemens semblables à ceux qui sont exprimez par ces paroles qu'ils prononcent.

L'Eglise ne s'est pas servie de ce moyen dans un certain temps , mais dans tous les temps. Elle a commencé de l'employer dès celui de l'ancien Testament en faveur de ceux qui y ont vescu , & ç'a esté sa conduite universelle dans le Nouveau ; en sorte qu'il n'y a point eu d'Eglise , point de Monastere , point de sainte société qui n'ait pra-

CHAP. XIV. tiqué cet exercice de reciter les Pseaumes, de lire l'Ecriture & de s'y appliquer volontairement & à dessein. Elle en a fait la devotion & des Religieux Cenobites & des Anachorettes ; & elle ne l'a pas seulement proposée, conseillée, commandée à ceux qui commencent la vie chrestienne, mais elle en a fait la pratique universelle & continuelle de tous les fidelles dans tous les temps, & n'en a dispensé que ceux que leur ignorance en rendoit incapables, comme les Freres convers, en leur prescrivant en même-temps d'autres exercices semblables, fondez sur le même principe.

On peut donc dire que ce moyen & cet exercice est un moyen institué de Dieu, & une pratique universelle proposée par l'Eglise à tous ses enfans, pour attirer l'esprit de Dieu dans leurs cœurs, pour leur apprendre la voye par laquelle l'esprit de priere leur est donné, & par lequel on le peut obtenir.

On ne doit pas distinguer de ce moyen ce qu'on appelle *oraison-mentale*, car elle est de même composée d'idées de saints objets, de veritez édifiantes & de saints mouvemens vers ces

objets & ces veritez. Et ce n'est que pour s'appliquer plus fortement à ces objets & à ces mouvemens, & pour s'y arrester davantage, qu'on en retranche la prononciation exterieure des paroles auxquelles on attache l'idée de ces mouvemens & des idées qui les produisent.

L'Eglise en embrassant cette voye de frapper l'imagination par ces idées, n'a point supposé que ces actions ou interieures ou exterieures fussent purement humaines. Elle a supposé au contraire que Dieu y joint sa grace. Car elle est bien éloignée de croire que la seule proposition des objets, ou la seule idée de mouvemens d'amour soient capables de produire l'amour de Dieu dans le cœur, sans que Dieu le donne par sa grace. Elle sçait trop que si Dieu ne remüe le cœur en même-temps que ces objets & ces idées sont exposées à l'esprit, ou il n'est point remué du tout, ou il ne sçauroit ressentir que des mouvemens humains.

On ne sçauroit nier qu'il n'y ait de l'activité & de l'effort dans cette voye que l'Eglise suit. On n'attend point à reciter des Pseaumes que l'esprit de Dieu nous remüe, on s'applique volontaire-

CHAP. ment à les reciter. On n'attend point
 XIV. qu'il nous excite à en comprendre le
 sens, on tâche de le comprendre. On
 n'attend point qu'il excite des mouve-
 mens, on s'y excite par l'idée que l'on
 en conçoit. On se conduit par cette lu-
 miere generale, qu'il est bon de mediter
 ces veritez, que Dieu & l'Eglise nous
 les conseillent & nous déterminent à les
 mediter. On se conduit par cette verité
 generale, qu'il faut tâcher d'entrer dans
 les sentimens exprimez dans les paro-
 les de l'Ecriture; & sur cela on s'y ap-
 plique, on tâche d'en former l'idée
 dans son esprit, & l'on desire que Dieu
 l'imprime dans nostre cœur. On se re-
 gle par ces paroles de saint Augustin :

*Aug. in
 Ps. 30.*

Si le Pseaume prie priez avec le Pseaume, s'il gemit gemissez avec luy, s'il espere esperez, s'il craint craignez aussi; car tout ce qui est écrit est comme un miroir auquel nostre ame doit se conformer.

On se regle sur ces paroles de saint Bernard : *On sent le goust des alimens dans la bouche, mais le goust d'un Pseaume se sent dans le cœur: il faut seulement qu'une ame fidelle & sage ne neglige pas d'en broyer les paroles avec les dents de l'intelligence, de peur qu'en l'avalant tout*

entier

entier elle ne se prive du goust qu'elle de- CHAP.
 sire de sentir. CIBUS in ore, psalmus in XIV.
 corde sapit, tantum illum terere non ne-
 gligat fidelis & prudens anima quibus-
 dam dentibus intelligentia sua, ne si for-
 tē integrum glutiat & non mansum, frus-
 tretur palatum sapore desiderato.

Or comme il est permis de s'appli-
 quer à l'Ecriture & au sens qu'elle ren-
 ferme, & que ç'a esté l'exercice general
 de tous les Chrestiens dans tous les
 temps de l'Eglise, il est permis de s'ap-
 pliquer aux veritez qu'elle contient, sans
 attendre des mouvemens particuliers
 qui nous y appliquent, & c'est ce que
 l'on fait dans l'oraison mentale, & que
 l'on fait dans tous les exercices de la
 vie religieuse & chrestienne. Tout
 Chrestien doit avoir soin de se nour-
 rir de la verité. Il n'a point besoin de
 vocation particuliere pour cela. La vo-
 cation generale des Chrestiens, l'ordre
 particulier de la société dont il fait par-
 tie, le reglement de vie qu'il s'est
 prescrit, s'il n'est joint à personne, le
 besoin qu'il a de lumiere & de conduite
 dans les rencontres & mille autres cau-
 ses particulieres, suffisent pour le déter-
 miner à s'y appliquer, à chercher les

CHAP. XIV. lumieres dont il a besoin, à les deman-
 der à Dieu. Enfin la sagesse même suf-
 fit pour l'y déterminer, parce qu'autre-
 ment il ne scauroit éviter que sa vie ne
 soit une pure bizarrerie, en faisant dé-
 pendre sa conduite de mouvemens ex-
 traordinaires. Il n'y a donc aucun lieu
 de condamner de peché des actions aus-
 quelles la sagesse nous engage & nous
 détermine, & qui ne sont meflées d'el-
 les mêmes d'aucune mauvaise inten-
 tion, & par consequent ce ne peut estre
 que par temerité qu'on condamne &
 qu'on rejette sans distinction toute acti-
 vité & tout effort.

CHAPITRE XV.

*Que ces applications volontaires ne sont
 point des applications purement huma-
 nes ; mais que la grace les opere en nous,
 quoique cette grace ne soit pas sen-
 sible.*

CHAP. XV. **O**N dira peut-estre que ces applica-
 tions volontaires sont de pures
 actions de l'esprit humain, qu'ainsi les
 efforts qu'il fait pour les produire ne

peuvent estre qu'humains, & par conséquent impurs & corrompus, n'y ayant que la grace qui puisse produire en nous des actions entierement pures; que c'est même une marque certaine qu'ils n'ont pas la grace pour principe, de ce qu'ils previennent le mouvement de la grace, puisqu'on suppose qu'on ne l'attend pas, qu'on la previent, qu'on se remue & qu'on se porte à agir sans que la grace nous y porte.

Je répons, qu'il est très-faux que ces applications volontaires previennent les mouvemens de toute grace & ne naissent pas de l'esprit de Dieu, quoiqu'il semble que la volonté s'y porte d'elle-même. Car il est bien vray que ces actions, ces efforts & ces applications previennent les mouvemens sensibles & reconnoissables de la grace; & il se peut faire même qu'ils ne se puissent distinguer sensiblement des mouvemens naturels: mais il est très-faux qu'on doive conclure de là qu'ils n'ont point d'autre principe que la nature, & la seule activité toute humaine de la volonté. Car c'est une illusion de s'imaginer que tout mouvement de grace soit sensible, & que l'ame ait des marques grossieres

CHAP. pour les discerner des operations qui
 XV. n'ont que la nature pour principe.

Ces mouvemens même qu'on pretend discerner de ceux de la nature parce qu'ils sont doux, tranquilles, faciles, sans effort, ne se doivent point discerner par là. Car il peut y avoir des mouvemens tout semblables, qui ne seroient des effets que d'une imagination échauffée. Ce peuvent estre aussi des mouvemens excitez par le demon transfiguré en Ange de lumiere, & qui remuë nostre esprit d'une maniere extraordinaire.

On distingue donc bien à l'égard de ces sortes de mouvemens qu'ils sont extraordinaires, mais on ne distingue pas qu'ils soient divins; & si on les appelle surnaturels, c'est par une consequence peu seure que l'on tire de ce qu'ils sont differens des mouvemens ordinaires de la nature.

Ils peuvent estre en effet surnaturels, mais on ne connoist point clairement, pour ainsi dire, leur surnaturalité. On sent & on discerne qu'ils sont extraordinaires, & de là on conclut qu'ils sont surnaturels, mais par une conclusion qui n'est pas absolument évidente.

Il en est de même de ces applications volontaires à la meditation de l'Escriture, ou des veritez qui servent de regle à nos actions; on sent & on discerne qu'elles sont ordinaires; mais on ne sent & on ne discerne pas qu'elles soient naturelles, & qu'elles n'ayent pas l'esprit de Dieu pour principe. Si l'on le conclut, on le conclut temerairement, & l'on a tout sujet au contraire de conclure qu'elles naissent de l'esprit de Dieu. Car toute action de la volonté réglée par la verité, & qui tend à l'exécution de ce qu'elle prescrit, porte les caracteres de l'esprit de Dieu. Il n'importe que la charité n'y soit pas sensible ni tendre; car il y a une charité qui n'a point ces tendresses & ces gousts, & qui ne laisse pas d'estre veritable. Il y a, dit saint Bernard, un amour qui naist de la chair & un amour qui est gouverné par la raison; il y a un autre amour qui est accompagné du goust de la sagesse; c'est de la premiere sorte d'amour que l'Apostre dit: Qu'il n'est point soumis à la loy de Dieu & qu'il ne le peut estre; c'est de la seconde qu'il est dit, en l'opposant à cet amour charnel, Qu'il consent à la loy de Dieu & qu'il l'approu-

*Bern.
serm. 5.
in Cant.*

CH. » ve comme bonne. La troisieme enfin
 XV. » differente de ces deux, est celle par
 » laquelle on gouste & l'on sent que le
 » Seigneur est doux. Dieu bannit la pre-
 » miere & recompense la seconde.
 » Le premier amour est doux, mais il est
 » honteux. Le second est sec, mais il est
 » efficace. Le troisieme est doux & plein
 » d'onction. C'est donc le second amour
 » qui est le principe des bonnes œuvres,
 » & dans cet amour reside la charité,
 » non cette charité tendre & onctueuse,
 » dans laquelle on sent le goust de la sa-
 » gesse, & qui remplit le cœur d'une gran-
 » de abondance de douceur; mais une
 » autre charité qu'on peut appeller effe-
 » ctive, qui ne fait pas sentir à l'ame cet-
 » te douceur de l'amour dont nous avons
 » parlé, mais qui luy donne neanmoins
 » un desir effectif de cet amour.

Lors donc que l'ame par une vûë droite & juste se porte à la recherche de la verité dans la meditation ou dans la lecture de l'Ecriture, & qu'elle y cherche sa nourriture & sa lumiere, on n'a nul sujet d'attribuer ce mouvement à la nature & à un effet purement humain: car toute action volontaire vient de quelque amour; & par consequent

à l'égard de cette application, il faut CHAP.
XV. qu'il y ait dans l'esprit, non seulement une lumière, mais une affection qui la produise & dont elle naisse. Or on n'a pas sujet d'attribuer l'application à la vérité à un mauvais amour. La raison veut donc qu'on l'attribuë au bon amour, & comme l'esprit de Dieu est l'unique principe de son amour dans l'ame, cette recherche de la vérité dans la lecture de l'Escriture & dans la meditation, doit estre attribuée au Saint-Esprit. C'est cet Esprit qui nous montre le besoin que nous avons de la vérité, qui nous applique à la rechercher, qui nous la découvre quand nous la trouvons. Quelquefois il nous la découvre avec travail & avec peine, quelquefois avec facilité & avec douceur, selon qu'il luy plaist, ou d'humilier les ames par la connoissance de leurs tenebres, ou de les consoler par le goust de la vérité. Mais il est aussi-bien l'auteur des actions penibles que des mouvemens doux & consolans, & souvent il avance autant les ames par ces efforts laborieux que par ces mouvemens si doux & si aisez; que la nouvelle spiritualité pretend faire passer pour les seules mo-

CHAP. tions de l'esprit de Dieu.

XV.

C'est sur ce principe que roule toute la spiritualité de saint François de Sales. On voit souvent dans ses lettres, qu'il console des ames peu satisfaites de leurs oraisons, parce qu'elles y éprouvoient des secheresses continuelles, & que se proposant de s'entretenir devant Dieu de quelque sujet de pieté, elles n'y trouvoient aucune lumiere & n'y sentoient aucun mouvement. Il leur conseille de ne se décourager pas pour cela, & de n'en prendre pas sujet de condamner leurs oraisons, & il tâche de leur persuader que Dieu ne laisse pas de les avoir agreables quelques seches & peu lumineuses quelles fussent. Toutes ses lettres sont remplies de cette doctrine, & il n'y en a point de plus repetée. Mais quelle est la raison de cet avis? Car s'il n'y avoit rien de Dieu dans ces oraisons seches & sans consolation, & si l'esprit de Dieu n'y agissoit point, il n'y auroit pas de raison de consoler les ames qui sont dans cet estat, mais seulement de les porter à en gemir & à en faire penitence. Cependant il les en console & il a raison, parce qu'il n'y en a pas de conclure que cet estat

soit mauvais & qu'il n'ait rien de l'esprit de Dieu : car l'application volontaire de ces ames à se mettre en estat de prier est de Dieu. C'est une fidelité qu'elles luy rendent. Elles font en cela une action de prudence, de chercher leur nourriture dans la meditation de sa parole. C'est l'estime & l'amour de cette parole qui les applique à cette recherche. Elles ne font donc point privées des mouvemens du Saint-Esprit, & elles ont lieu de croire que c'est luy qui est cause de la resistance qu'elles font aux distractions qui les importunent, de la patience qu'elles ont à les souffrir, de l'humiliation de cœur où elles entrent quelquefois dans la vûe de leurs tenebres & de la dissipation de leur cœur. Et quoiqu'elles n'éprouvent rien de ces gousts, de ces douceurs, de cette tranquillité qu'on nous donne pour unique marque de l'action de l'esprit de Dieu, il est pourtant vray que si elles sont fidelles dans cette privation, elles ont lieu de croire que le Saint-Esprit agit en elles, & que Dieu ne garde à leur égard cette conduite que pour leur bien.

Il est donc vray que l'esprit de Dieu

CHAP.
XV.

est aussi-bien auteur & principe de ces efforts & de ces applications volontaires & penibles que des mouvemens plus doux ; & que pourvû qu'on n'y melle volontairement aucun mouvement de concupiscence & d'amour propre, ces efforts sont bons & ne peuvent estre condamnez de peché, de corruption & d'impureté.

CHAPITRE XVI.

Que cette maxime, Qu'il ne faut point faire d'effort, ni s'appliquer volontairement aux objets de pieté, mais attendre que Dieu nous remuë, prise dans toute son étendue, est le renversement de toutes les regles des Saints & de tout l'ordre de la vie chrestienne, & qu'on ne la scauroit reduire à la seule priere que par une pure phantaisie.

CHAP.
XVI.

SAINT Augustin, qui en proposant les veritez marque aussi l'abus que l'on en peut faire, ayant établi par tout le besoin que nous avons de la grace, nous avertit en un endroit, qu'on peut porter cette dépendance jusqu'à un ex-

cés dangereux qu'il représente en ces CHAP.
 termes : *Quelque commandement que Dieu XVI.*
nous fasse , il faut luy demander qu'il soit Frag. 1.
accompli par nous , mais non pas en sorte
que nous nous laissions aller à la negligenc-
ce , & que comme des malades abbatius
& sans force nous demeurions sans mouve-
ment , en demandant que Dieu nous fasse
tomber la viande dans la bouche pour
nous en nourrir ; car si Dieu avoit usé de
cette condescendance , nous ajoûterions : Il
faut encore que Dieu nous la fasse avaler ,
& qu'il l'avale dans nous.

Nous devons donc faire , ajoûte ce
 Saint , quelque chose de nous-mêmes ,
 nous devons contribuer nos soins de nos-
 tre part , nous devons faire nos efforts.
Quidquid nobis jubetur , orandum est ut
impleatur , sed non sic ut dimittamus nos ,
& quomodo agri jaceamus supini & di-
camus : Pluat Deus escas super facies nos-
tras ut prorsus nihil nos agere velimus ,
ut cum esca compluta fuerit per os nostrum ,
dicamus : Etiam Deus gloriatur de nobis.
Aliquid & nos agere debemus , studere
debemus ; conari debemus.

Or cette image que Saint Augustin
 propose comme un excès ridicule ,
 est justement la conduite que conseil-

CHAP. lent les nouveaux spirituels. Ils ne veu-
 XVI. lent pas que dans la priere on se remuë
 tant soit peu. Ce seroit, disent-ils, une
 propre activité, & par consequent une
 impureté. Il faut, selon eux; que Dieu
 nous remuë & qu'il fasse tout. Mais si
 cela est, il ne faut donc plus de regle-
 ment ni d'ordre de vie. Il ne faut plus
 de constitutions monastiques, plus de
 preparation de ses actions; plus de con-
 sideration sur ses devoirs; plus d'exa-
 men de conscience; car tout cela de-
 mande de l'application pour prevoir
 & regler les actions & les dispositions
 avec lesquelles il les faut faire.

On demande aux Religieux de se le-
 ver à une certaine heure. Un Religieux
 prevenu de ces maximes, lorsque le
 réveil sera sonné, devroit attendre que
 Dieu le remuë, & se tenir cependant
 fort en repos de peur de tomber dans
 l'activité. Il en fera de même à chaque
 exercice qui luy sera prescrit. Si l'on le
 reprend de ce qu'il aura manqué à se
 trouver à quelque Office, & qu'il aura
 negligé quelque obeïssance, il se persua-
 dera qu'il a droit de répondre qu'il n'a
 point senti le mouvement de Dieu &
 qu'il l'a toujours attendu en demeurant
 dans le repos.

Il se servira encore avec bien plus CHAP.
d'apparence de cette réponse à l'égard XVI.
des dispositions interieures dans les-
quelles il est averti par la regle de faire
ses actions ; & il fera grand scrupule de
s'appliquer à y penser & de s'y prepa-
rer en y pensant.

Saint Benoit, par exemple, dans
le premier degré d'humilité, veut qu'un Regle de
Saint Be-
noist. c. 7.
Moine ait incessamment la crainte de Dieu
présente, qu'il se souviene & qu'il ne per-
de jamais la memoire d'aucune des choses
qu'il a commandées. Qu'il repasse en tout
temps dans son esprit les peines de l'enfer
qui doivent faire la punition de ceux qui
le méprisent, & la vie éternelle qui doit
estre la recompense de ceux qui le crai-
gnent.

Il veut qu'il ait dans l'esprit, que Dieu
le regarde incessamment du haut du ciel,
Que les yeux de sa majesté divine, en
quelque endroit qu'il se rencontre, sont
ouverts sur les moindres de ses actions &
de ses pensées, & que ses saints Anges
luy en rendent un compte exact à toute
heure. Et enfin il veut que les Religieux
se disent continuellement dans le fond de
leur cœur : Je seray juste à ses yeux, & je
me preserveray de toute iniquité.

CHAP. XVI. Si un Superieur de l'Ordre de saint Benoit, ou saint Benoit même qui a donné cette regle, & qui a tâché de l'imprimer autant qu'il a pû dans l'esprit de ses disciples, eust voulu demander compte à quelqu'un d'eux de la maniere dont il auroit pratiqué ce premier degré, & que ce Religieux se fust trouvé persuadé de cette spiritualité, que luy auroit-il dû répondre? Il est facile de le prévoir. Tout ce qu'il vous a plû de nous prescrire, saint Pere, luy auroit dit ce Religieux, auroit esté bon si Dieu me l'eust mis dans le cœur, & qu'il luy eust plû de me l'inspirer; mais je me suis trouvé hors d'estat d'y obeir. J'ay attendu son mouvement; mais comme vous n'avez pas eu, sans doute, intention de m'engager dans le peché, j'ay évité avec soin l'activité & la propriété. Je me suis tenu en repos, & ainsi je n'ay eu aucune des pensées dont vous nous conseillez de nous occuper. Je n'ay pensé ni à l'enfer ni au paradis ni à aucune autre chose. Il eust fallu pour cela faire quelque effort & fouiller par là mon ame d'activité, j'ay évité soigneusement ce défaut. Il répondroit de même sur toutes les autres ordonnances

& pratiques de la regle. Il n'auroit vû CHAP.
en tout cela que des activitez, auquel- XVI.
les il auroit fait scrupule d'appliquer sa
pensée & son cœur. Il auroit pris tout
cela pour des actions de la vie d'Adam,
à moins que Dieu, par ses mouvemens
doux & tranquilles, dont on a peine à
s'appercevoir, ne luy en eust fait prati-
quer ce qu'il auroit voulu.

Voilà quel seroit un Moine Quietiste,
& il en seroit de même de tout Chres-
tien qui se seroit mis ces maximes dans
la teste. Il faudroit, s'il les vouloit sui-
vre dans la pratique, qu'il mist sa pieté
à n'avoir aucun ordre ni aucune regle
dans sa vie, à ne penser jamais à ses
devoirs, si des mouvemens subits qu'il
prendroit pour des mouvemens de l'es-
prit de Dieu, ne luy en remettoient
quelques-uns dans la memoire, afin
qu'il s'y pust appliquer sans effort. A
moins que cela il devoit regarder cet-
te application & tout soin, pour gar-
der l'ordre qu'il se seroit prescrit, com-
me une activité impure & comme un
peché.

On dira sans doute que ce sont des
consequences outrées, & que ceux qui
prescrivent cette inaction à l'égard de

CHAP. l'oraison, ne les tirent pas à l'égard des
 XVI. actions regulieres. Qu'ils vivent comme
 les autres. Qu'il y a même des Auteurs
 qui exceptent expressement de la regle
 de ne se remuer point de soy-même,
 toutes les actions prescrites par les con-
 stitutions & les regles monastiques ou
 par l'Eglise, & enfin toutes les actions
 de devoir. Mais ce que je conclus de là,
 c'est que ces principes sont si mauvais
 que personne ne les a pû suivre dans
 toute leur étendue, & qu'on est con-
 traint de les borner par des exceptions
 de phantaisie.

Car s'il ne faut point se remuer dans
 la priere, s'il ne faut s'appliquer volon-
 tairement à rien, s'il faut attendre que
 Dieu nous remue, il n'y a aucune rai-
 son de vouloir se remuer soy-même dans
 le reste de sa vie, & de se croire suffi-
 samment déterminé aux actions par l'or-
 dre de Dieu qui nous les prescrit. Il ne
 nous est pas plus défendu d'agir de nous-
 mêmes dans la priere que dans tout le
 reste de la vie. Si l'activité est une four-
 ce d'impureté pour la priere, elle ne l'est
 pas moins pour toutes les autres actions.
 Nous n'avons pas plus besoin de la mo-
 tion divine pour prier que pour agir.

Il faut donc éviter également les propres efforts, la propre activité dans les actions & dans la priere; & si pour éviter cette activité on est obligé dans la priere d'attendre que Dieu nous remuë; & de faire scrupule de s'appliquer à aucune pensée particuliere & d'exciter en soy aucun mouvement de pieté, il faut par une fuite inévitable & nécessaire, étendre cette pratique à tout le reste de la vie. C'est-à-dire, qu'il faut absolument renverser, rejeter & condamner tout ce que les Saints nous ont prescrit de la vie chrestienne. Car il ne faut pas s'imaginer que la volonté de Dieu nous soit plus claire & plus certaine à l'égard des actions que des prieres, ni que nous y soyons déterminez avec plus d'évidence.

Nous sommes clairement déterminez à l'action de grace par la multitude des bienfaits de Dieu, & il ne faut point d'autre commandement & d'autre vocation pour cela que de les avoir reçus & d'avoir sujet de dire avec David: *Que rendray-je au Seigneur pour la multitude des graces dont il m'a comblé? QUID retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?*

CHAP. Faut-il d'autre vocation pour recou-
 XVI. rir à Dieu & pour luy demander ses lu-
 mieres que le besoin que nous en avons,
 & ne sommes-nous pas suffisamment
 autorisez de nous adresser à luy par ces
 paroles? *Si quelqu'un de vous manque de*
sagesse, qu'il en demande à Dieu qui la
donne avec abondance & n'en fait point
de reproches. Si quis vestrū indiget sa-
pientiā, postulet à Deo qui dat omnibus
affluenter & non improperat.

Il ne faut point demander d'autre dé-
 termination pour écouter Dieu dans les
 Ecritures, que la grace qu'il nous fait de
 nous y parler, & la justice évidente qu'il
 y a de l'écouter quand il parle.

Puisque nous commettons tous les
 jours un grand nombre de pechez, nous
 sommes tous appelez à luy en deman-
 der pardon, comme on le fait si sou-
 vent dans les Pseaumes & dans l'oraison
 du Seigneur. Puisqu'il y a tant de pie-
 ges dans la vie, qu'il faut éviter, nous
 sommes suffisamment avertis par cette
 nécessité même, de pratiquer ce que
 David pratiquoit luy-même, comme
 il le marque par ces paroles: *Cogitavi*
vias meas, & converti pedes meos in testi-
monia tua.

Puisque nous avons tant de besoin de CHAP.
conseil, & que c'est dans les preceptes XVI.
de Dieu que nous le devons chercher,
selon qu'il est dit: *Et consilium meum*
justificationes tuae, nous sommes claire-
ment appelez à mediter la loy de Dieu
& à l'avoir toujours devant les yeux.

Ce ne sont pas les commandemens &
les ordres de Dieu, pour prier, qui nous
manquent, ils retentissent de toutes parts
à nos oreilles: ils nous appellent à la prie-
re, ils nous y sollicitent, ils nous y invi-
tent en mille manieres; mais c'est nos-
tre surdité qui nous empesche d'enten-
dre sa voix. C'est nostre negligence,
nostre tiedeur, nostre dureté, nostre
paresse qui nous la fait negliger. Tant
s'en faut donc que l'activité soit nos-
tre defect, que tout nostre mal consiste
dans l'engourdissement & dans la pa-
resse. Tant s'en faut qu'il faille porter
les hommes à demeurer sans action, il
faut faire tout ce qui est possible pour
les porter à agir, selon que Dieu le leur
commande en tant de manieres.

En un mot, si c'estoit un conseil uti-
le pour la priere, que de ne se point re-
muer & d'attendre que Dieu nous don-
nast les pensées & les mouvemens, il

CHAP. XVI. faudroit étendre ce conseil à toute la vie, & à toutes les actions, & il n'y faudroit pas moins éviter l'activité que dans les prieres. Or vouloir pratiquer cette inaction dans la suite des actions, c'est une extravagance toute pure & un renversement entier de toute conduite réglée. C'est donc une conduite très-dangereuse que de vouloir prescrire cette inaction pour la priere.

CHAPITRE XVII.

Nouveau genre de penitence & de confession que cette doctrine établit dans l'Eglise.

CHAP. XVII. **L'**ABSURDITÉ des principes paroissant principalement dans les conséquences nécessaires qui s'en tirent, on ne doit point trouver mauvais que nous representations encore icy une autre suite de ce principe : *Que la propriété & l'activité sont la source de toute l'impureté de la creature, & qu'elles sont meslées dans toutes les actions, à moins que cette activité ne soit pleinement détruite par la mort à la vie d'Adam; c'est-*

à dire selon eux, à la propriété & à l'activité. CHAP.
XVII.

Cette consequence est, Qu'il faut qu'il y ait donc un certain genre de peché le plus ordinaire de tous, qui ait échappé à la connoissance de tous les Peres & de tous les Directeurs, & dont il ne paroist pas qu'on ait jamais fait penitence dans l'Eglise, quoique ce peché nous ferme le royaume de Dieu, avant qu'il soit effacé ou dans ce monde ou dans les flammes du purgatoire.

Rien n'est plus ordinaire dans les Peres que de nous faire des dénombrements des pechez journaliers qu'ils veulent qu'on expie par des œuvres de penitence, de peur qu'ils ne s'accumulent & qu'ils ne défigurent l'ame. On en voit, par exemple, dans la cinquantième homelie de saint Augustin, où il explique avec étendue la penitence des pechez veniels. c. 6. 7.
c. 8.

Saint Cesaire Evêque d'Arles en fait aussi un dénombrement dans son huitième sermon chap. 3. Et pour porter les fidelles à en faire penitence, il leur presente la rigueur des peines du purgatoire qui les doivent expier dans l'autre vie; si l'on n'a eu soin d'y satisfaire

CHAP. dans celle-cy par des œuvres de peni-
XVII. tence.

Tous les livres que l'on a faits de la perfection chrestienne sont de même remplis d'instructions sur les pechez veniels & sur les moyens de les reparer ; mais l'on n'en trouvera point où l'on nous ait découvert ce peché d'activité, qui est sans doute le plus ordinaire de tous, estant entendu dans le sens des Quietistes, puisqu'il se mesle dans toutes les œuvres, & qui par consequent est aussi le plus dangereux.

Qu'on voye toutes les formules de confession pour toutes sortes de pechez, & on n'en trouvera aucune où celuy-là soit exprimé ; & je m'assure qu'il n'y a point de Confesseur qui ne fust surpris si quelque devote portoit au tribunal ce peché de nouvelle espece : Qu'elle s'est remuée dans l'oraison avant que d'avoir senti l'attrait de Dieu, & qu'elle a pensé à Dieu avant que Dieu eust formé dans son cœur cette pensée ; ou qu'elle s'accusast de ce que nous montrerons estre un peché indubitable selon cette doctrine, *d'avoir pensé à la naissance de JESUS-CHRIST le jour de Noel, ou à sa resurrection le jour de Pas-*

que, sans en avoir reçu le mouvement de Dieu. CHAP. XVII.

Mais de plus cette doctrine, en nous apprenant des pechez que l'antiquité n'a point connus, empesche que les Chrestiens ne puissent esperer ce que tous les Peres leur promettent: sçavoir, que pourvû qu'ils expient par des œuvres de pénitence les fautes legeres qu'ils commettent tous les jours, ils ont droit d'esperer qu'ils mourront libres de tout peché, & qu'ils passeront incontinent des miseres de cette vie à la beatitude de l'autre.

Saint Augustin leur donne cette esperance dans sa lettre 89. *Quiconque*, dit-il, *avec l'assistance de la grace, se sera abstenu des pechez qu'on appelle crimes, & aura pris soin de se purifier par les œuvres de misericorde & par de saintes prieres de ses autres moindres pechez, sans lesquels on ne sçauroit passer cette vie, meritera d'en sortir sans peché quoiqu'il en ait commis quelques uns durant qu'il vivoit; parce que si d'une part il n'a pas évité toutes ces fautes, de l'autre il n'a pas negligé les remedes qui l'en pouvoient purifier; & il marque dans l'homelie 4. qu'il en est asseuré.*

CHAP. *Je suis assuré, dit-il, que celuy qui après*
 XVII. *son Baptesme vit en ce monde, je ne dis pas*
sans peché; car qui est celuy qui est sans
peché? mais sans crime, ne commettant
que des fautes qui s'effacent tous les jours
par l'oraison que le Seigneur nous a appri-
se, lorsqu'il finira ses jours ne finira point
sa vie, mais passera de cette vie pleine de
travaux à une vie tranquille & bien-
heureuse.

Il donne la même assurance à ceux qui ayant fait des crimes en ont fait une entiere penitence durant leur santé. Cependant rien ne seroit plus faux & plus trompeur que cette assurance que ce Pere leur donne. Car outre la penitence qu'il faut faire pour les pechez mortels & veniels commis par des actions distinctes, il y a encore le principal de tous les articles, qui n'est pourtant marqué dans aucun formulaire ni dans aucun dénombrement de pechez, qui est l'article des activitez & des applications volontaires qui ont prevenu la motion divine, article inépuisable dans son étendue; puisque les actions même de penitence & les prieres les plus ferventes que l'on feroit à Dieu pour expier ces sortes de fautes, seroient encore

encore pleines d'activitez & d'applications prevenantes, & ainsi chargeroient plus la conscience qu'elles ne la pourroient purifier.

CHAPITRE XVIII.

Que ces Autheurs retranchent par un pur caprice de cette regle d'attendre pour se remuer & pour agir une motion sensible de Dieu, les actions communes de la vie civile, mais qu'ils l'étendent à tous les exercices de la vie chrestienne.

Premier exemple de l'examen qui doit preceder la confession.

ON a fait voir dans le chapitre XV. CHAP. XVIII.
qu'en prenant pour principe qu'il ne faut apporter aucune application volontaire à la priere, mais attendre en repos le mouvement de l'esprit de Dieu, il faudroit étendre cette maxime aussi-bien aux actions qu'aux prieres, & generalement à tous les exercices de la pieté, ce qui seroit l'entier renversement de la vie chrestienne.

Mais il est bon de faire voir que ce

CHAP. n'est point une consequence en l'air
XVIII. que l'on tire de ce principe, & qu'elle
est avouée & reconnuë par ceux qui
soustiennent cette doctrine. En un mot,
qu'ils la tirent eux-mêmes à l'égard des
principaux devoirs & des principaux
exercices de la pieté chrestienne.

A la verité ils en ont retranché le
ridicule à l'égard de certaines actions
ordinaires, dans lesquelles ils ne disent
pas qu'il faut demeurer en repos jus-
qu'à ce que Dieu nous previenne par
un mouvement de son Esprit. Ils ne
disent point, par exemple, qu'il n'est
pas permis de saluer ceux qu'on ren-
contre, à moins qu'on n'en soit averti
par un mouvement interieur du Saint-
Esprit. Ils ne disent pas qu'il ne faut
point donner de la nourriture à un ma-
lade dont on est chargé. Je veux croire
qu'ils permettent de s'informer com-
bien il y a de temps qu'il n'a rien pris :
car ils ne sont pas entierement insen-
sibles à ces inconveniens grossiers &
visibles.

De même si on leur presente un acte,
un contract, un compte à signer, ils
reconnoistront aisément qu'il est de la
prudence d'examiner ces actes, & d'en

prendre même avis avant que de les
signer. Et la raison qui fait qu'ils en ju-
gent si sainement, c'est que les surprises
où l'on tomberoit par inadvertence &
faute d'application pourroient avoir des
suites fâcheuses dès cette vie même.
Mais lorsque le jugement en est refer-
vé à Dieu & à l'autre vie, & qu'ils
s'en peuvent sauver, en supposant que
Dieu ne manqueroit pas de les avertir
s'il y avoit quelque inconvenient à
craindre de l'omission de ces actions,
ils se mettent alors facilement en re-
pos, & ils se défendent de l'application
volontaire, sans crainte de tomber dans
le ridicule.

Ce n'est pas que ce retranchement de
la nécessité d'attendre la motion divine
en ces occasions communes de la vie
soit fort raisonnable. Car enfin si elle
est nécessaire en quelque occasion, elle
est nécessaire en toutes. Et s'ils recon-
noissent qu'il est permis de suivre une
raison évidente qui oblige à certaines
actions sans attendre cette motion ex-
traordinaire de la grace, on ne voit pas
comment on ne pourroit pas faire le
même dans les occasions plus impor-
tantes, où la nécessité d'agir d'une cer-

CHAP. taine maniere ne paroist pas moins évi-
 XVIII. dente. Mais enfin la crainte du ridicule a fait qu'ils n'ont point étendu la nécessité d'attendre la motion divine à ces actions communes, & qu'ils l'ont renfermée dans les actions morales & importantes, parce qu'estant auteurs de cette regle, ils ont crû en pouvoir disposer comme ils voudroient, comme de leur propre ouvrage.

Nous pretendons donc montrer icy qu'ils l'ont étenduë formellement à la pluspart de ces actions morales, & c'est ce qu'il est bon de verifier par quelques exemples. Nous les avons déjà alleguez dans un autre chapitre, pour montrer simplement qu'ils ne conseillent pas ces exercices; mais nostre dessein est de prouver icy qu'ils retranchent ces actions en vertu de cette regle d'éviter l'activité, & d'attendre la motion divine.

Premier exemple tiré de l'examen de conscience.

Le premier sera tiré de l'examen de conscience qui doit preceder la confession, comme ils l'avouent eux-mêmes en termes formels. Aussi on ne voit pas

bien comment ils s'en exemteroiert : CHAP. XVIII.
car enfin cet examen est formellement
prescrit par saint Paul, au moins avant
la communion : *Probet autem seipsum* 1. Cor. 11. 28.
homo, & sic de pane illo edat, & de 29.
calice bibat. Qui enim manducat & bibit
indignè, judicium sibi manducat & bibit,
non dijudicans corpus Domini. QUE l'hom-
me donc s'éprouve luy-même, & qu'il
mange ainsi ce pain & boive de ce calice ;
car quiconque en mange & en boit indi-
gnement, mange & boit sa propre con-
damnation, ne faisant pas le discernement
qu'il doit du corps du Seigneur.

La sincerité semble aussi y obliger
avant la confession ; car encore que la
confession au Prestre ne soit nécessaire
que pour les pechez mortels que l'on
oublie plus difficilement, néanmoins
comme c'est la coûtume des personnes
pieuses de découvrir à leur Confesseur
toutes les fautes dont elles se souvien-
nent de quelque qualité qu'elles soient,
afin de le rendre Juge de leur vie, de
leur disposition & de l'estat de leur ame,
celuy qui faute d'examen ne se repre-
senteroit pas tel qu'il est, tromperoit
en quelque sorte son Confesseur, & luy
feroit une fausse peinture de soy-mê-

CHAP. XVIII. me. Il luy en donneroit une fausse idée, & se priveroit des avis & des remedes qu'il en pourroit recevoir s'il s'estoit decouvert avec un soin raisonnable, ce qui est une des principales utilitez de la confession des pechez veniels.

A la verité cet examen ne doit pas estre une recherche gesnante & inquiete, parce que cette maniere de s'examiner n'est pas utile. On examine mieux les choses quand on le fait avec paix & avec tranquillité. Le scrupule & l'inquietude ne sont bons au contraire qu'à causer un trouble plus dangereux que ne seroit l'oubli de quelque peché léger.

Mais ce que l'on pretend, est qu'il faut que ce soit un examen de bonne foy, & qu'on y apporte une application serieuse qui vienne du respect qu'on a pour les Sacremens de l'Eglise, & de la sincerité d'une ame qui desire se connoistre, & se faire connoistre aux ministres de l'Eglise, qui tiennent dans cette fonction sacrée la place de JESUS-CHRIST, & à qui on ne peut mentir sans mentir au Saint-Esprit.

Cet examen, de plus, a des utilitez évidentes; car repassant ses pechez dans

son esprit, on en reconnoist mieux les sources, on les condamne plus sincerement. On fait des resolutions de les éviter, & plus precises & plus fermes, au-lieu qu'en se dispensant de cet examen on se prive de tous ces avantages.

Voilà l'idée commune que les personnes de pieté ont de cette preparation à la confession sacramentelle.

Mais quoy qu'on en puisse dire; ceux qui sont dans la voye de la motion divine, ont trouvé qu'il ne convenoit pas à la dignité de cet estat de s'appliquer à l'examen de ses pechez, & qu'il valoit mieux laisser à Dieu le soin de nous mettre dans l'esprit ceux dont il voudroit que nous nous confessassions. Il est vráy qu'ils se menagent sur ce point, & qu'ils ne disent pas en termes exprès qu'il ne faut point s'examiner; mais ils le marquent par des consequences si claires, qu'il faudroit estre stupide pour n'en pas conclure que ceux de cet ordre font bien de se dispenser d'examiner leur conscience pour se confesser.

Ils ne disent donc pas qu'il faille renoncer à tout examen, ils semblent

CHAP. même dire le contraire. *L'examen*, di-
 XVIII. sent-ils, *doit toujours preceder la con-*
 page 61. *fession.*

Sur cela on s'estoit porté à croire qu'il est donc bon de s'examiner : mais il ne faut pas aller si viste ; car ce qu'ils ajoûtent donne une pensée toute contraire : *Mais l'examen*, disent-ils, *doit estre conforme à l'estat.* Or ils marquent clairement ensuite que cet estat ne demande aucun examen, ce qu'ils établissent par divers principes très-concluans, & très-precis.

Ce que l'on craint en ne s'examinant point, est que l'on n'oublie ses pechez ; qu'en les oubliant on ne s'en confesse point, & qu'en ne s'en confessant point, ils ne soient point pardonnez ; mais ils remedient très-nettement à cet inconvenient par ces deux principes.

Il ne faut pas, disent-ils, *qu'une personne de cet ordre se fasse aucune peine d'oublier ses pechez pour deux raisons. La premiere, parce que cet oubli est une marque de la purification de sa faute, & que c'est le meilleur en ce degré d'oublier tout ce qui nous concerne pour ne nous souvenir que de Dieu. C'est donc le meilleur de n'en faire aucune recherche :*

car cette recherche empesche l'oubli, CHAP.
qui est la meilleure chose qu'on puisse XVIII.
faire dans cet estat.

La seconde raison est, *Que Dieu ne manque point lorsqu'il se faut confesser, de faire voir à l'ame les plus grandes fautes : car alors il fait luy-même son examen, & elle verra qu'elle en viendra mieux à bout de cette sorte, que par tous ses propres efforts.*

Après cela, pourvû que l'on ait creance à ces principes, il faudroit estre bien entesté de ses propres efforts & de sa propre application pour vouloir encore s'examiner : car enfin, que resteroit-il à craindre ? Si l'on oublie quelques pechez, tant mieux, c'est une marque que Dieu nous les a déjà pardonnez, & que nous en sommes purifiez.

Que nous peut donc nuire cet oubli ? Que s'ils ne sont pas pardonnez, Dieu ne manque jamais de nous les découvrir. Ainsi en aucun cas il n'est necessaire de s'examiner ; & en tout cas il est bon d'attendre que Dieu nous examine luy-même. Pour confirmation de tout cecy, on ajoûte une remarque qui prouve que l'examen seroit inutile & impossible dans cet estat. La voicy.

CHAP. XVIII. *Si tost, dit ce livre, que l'on est dans cette oraison, Dieu ne manque pas de reprendre l'ame de toutes les fautes qu'elle fait. Elle n'a pas plutost commis un defect, qu'elle sent un brûlement qui le luy reproche. C'est alors un examen que Dieu fait qui ne laisse rien échapper, & l'ame n'a qu'à se tourner simplement vers Dieu, souffrant la peine & la correction qu'il luy fait. Comme cet examen de la part de Dieu est continuel, l'ame ne peut plus s'examiner elle-même.*

Voilà donc l'examen humain, inutile, & impossible.

Mais l'ame, ajoute-t-on, n'y perd rien : car si elle est fidelle, elle sera bien mieux examinée par la lumiere divine, qu'elle ne le pourroit estre par tous ses soins, & l'experience le luy fera bien connoistre.

Tout cela est fort bien conclu. Je n'y trouve qu'une difficulté, mais qui est considerable : c'est que les principes sur lesquels on fonde cette dispense de s'examiner, sont notoirement faux & temeraires, & renferment clairement ce qu'on appelle *tenter Dieu*. Car où sont écrits ces pretendus principes ? Quelle assurance en peut-on avoir, & quelle

temerité plus visible que de faire agir Dieu à sa phantaisie, & de promettre en son nom ce qu'il n'a jamais promis ? L'assurance doit avoir quelque fondement, & un fondement solide : car une assurance sans fondement est proprement ce qu'on appelle temerité & presumption. Or, ce fondement ne peut estre que le droit de la creature, ou la promesse de Dieu ; s'asseurer donc d'une chose que Dieu n'a point promise, c'est pretendre y avoir droit, ce qui est un effroyable orgueil. *L'oubli d'un peché est une marque qu'il est pardonné.* Qui l'a dit, & qui est le garand de cette regle, lorsque c'est faite d'examen qu'il est oublié ?

Dieu ne manque jamais d'éclairer l'ame de ses pechez plus considerables. Qui est encore l'auteur de cette maxime, & qui a droit de donner cette assurance à ceux mêmes qui tentent Dieu, en negligeanst d'employer une application raisonnable à examiner leur conscience ? Cette seule presumption n'est-elle pas capable d'attirer sur eux l'aveuglement & les tenebres ?

Mais, dit-on, ceux qui sont dans cet

estat sentent un brûlement & un reproche interieur à toutes les fautes qu'ils commettent , & sur cela l'on en appelle à l'experience. Pour moy je consens à cette regle , & je m'en rapporterois volontiers à leur propre experience pour verifier la fausseté de leur regle. Car tout le petit livre dont il s'agit icy estant plein à chaque page de maximes faulſes , temeraires , dangereuses , la personne qui les a avancées ne ſçauroit nier qu'elle n'ait commis en les avançant des fautes considerables , & entr'autres , en avançant cette regle touchant l'examen ; je ne croy pas neanmoins qu'elle ofast dire qu'en l'écrivant elle s'est sentie brûlée & accablée de reproches interieurs : car asſeurement si elle avoit éprouvé tous ces sentimens , elle auroit fait une faute beaucoup plus grande en publiant ce livre contre le reproche de sa conscience , de quoy je ne veux pas la croire capable. Elle me permettra donc de produire tout son livre pour un témoignage convainquant de la fausseté de cette maxime ; mais il est clair par là qu'elle retranche la necessité de s'ap-

plier à l'examen de sa conscience, sur cette supposition téméraire de ces reproches intérieurs de Dieu.

CHAPITRE XIX.

Second exemple de la pratique de la maxime, Qu'il faut éviter toute application volontaire dans la manière dont on prescrit aux personnes de cet ordre, de célébrer les mystères que l'Eglise célèbre le long de l'année.

C'EST un doute qui peut avoir esté CHAP. XIX.
facilement prevenu par ceux qui auront compris la spiritualité du repos & de l'inaction, qui évite toute application volontaire jusqu'à ce que Dieu nous remuë, que d'estre en peine de quelle sorte les personnes de cet ordre se comportent dans les celebrations des grands mystères de nostre Religion; comme de la naissance, de la mort, & de la resurrection de JESUS-CHRIST, & quelle part elles prennent à la devotion de l'Eglise, qui en est toute occupée, & qui fait ce qu'elle peut pour occuper tous ses enfans.

СНАР. XIX. Car il paroist scandaleux d'un costé, que ces personnes n'y prennent aucune part, qu'ils passent ces jours comme tous les autres, & qu'ils évitent avec soin, par exemple, le jour de Pasque, de penser & de s'appliquer à la resurrection de JESUS-CHRIST. Et ce seroit de l'autre renverser tous leurs principes, d'approuver ces jours-là la propriété & l'activité, c'est-à-dire selon eux, la source de toute la malice & de la corruption des hommes. Or ils le feroient sans doute, s'ils permettoient le jour de Pasque de faire quelque effort pour s'appliquer à JESUS-CHRIST ressuscité. Il ne faut pas croire qu'on doive faire un peché pour honorer JESUS-CHRIST: car JESUS-CHRIST ne s'honore pas en pechant. Or, selon eux, ce seroit pecher que d'employer quelque activité & quelque effort pour penser à JESUS-CHRIST.

La difficulté est considerable, & elle a esté sentie pas ces Autheurs. Il falloit opter entre renoncer à la devotion de l'Eglise, ou aux maximes de cette nouvelle spiritualité. Mais enfin la nouvelle spiritualité l'a emporté, & leur a fait decider nettement, au moins à l'égard

de ceux qui sont dans cette oraison, CHAP.
qu'il falloit attendre le mouvement pre- XIX.
venant de Dieu, aussi-bien les jours où
l'Eglise celebre ses plus grands myste-
res que dans tous les autres ; c'est-à-
dire, que si la pensée de la resurrection
ne leur est pas inspirée de Dieu, de cette
maniere douce & tranquille, qui est la
marque de l'esprit de Dieu, il faudra
qu'elles se donnent bien de garde de s'y
appliquer avec quelque effort. La de-
cision s'en trouve dans un chapitre in-
titulé, *des Mysteres*, où l'on pretend
resoudre cette difficulté qu'on y avoit
proposée, & on le fait premierement
par cette maxime generale.

*Il faut, dit ce livre, se laisser appli-
quer à Dieu à tout ce qu'il luy plaira,
recevoir également toutes les dispositions
où il luy plaira de nous mettre, en n'en
choisissant aucune par nous-mêmes que
celle de demeurer auprès de luy, de nous
affectionner, de nous aneantir devant luy,
recevant également tout ce qu'il nous don-
ne, lumieres, tenebres, facilité ou steri-
lité, force ou foiblesse, douceur ou amer-
tume, tentation ou distraction, peine,
crainte, incertitude, rien de tout cela ne
nous doit arrester.*

CHAP. Et en effet, il n'est pas possible que
 XIX. ces gens en demeurant dans leurs principes, puissent conseiller de s'appliquer à la pensée d'un mystere de JESUS-CHRIST avec quelque peu d'effort, en resistant à une pensée plus facile qui n'y auroit aucun rapport. Cet effort seroit une activité & une propriété. Ce ne seroit plus se laisser aller à la motion divine : enfin ce seroit une action vivante de la vie d'Adam, qu'il faut évacuer & aneantir comme la source de la malice de l'homme.

Ce n'est point leur raisonnement qu'il faut blâmer, c'est leur principe. Si le principe estoit vray, la consequence seroit bien tirée ; mais le mal est que le principe est très-faux, & qu'il n'est point vray que tout effort soit mauvais lorsqu'il est réglé par la lumiere de l'Eglise. Il n'est point vray aussi que toute action facile soit bonne lorsqu'elle est déreglée, & qu'elle nous empesche de prendre part à la devotion de l'Eglise. Qu'on suppose donc tant qu'on voudra, qu'une personne le jour de Pasque ne sente point de mouvement particulier de s'appliquer à la re-

resurrection, l'esprit de Dieu qui a inspiré à l'Eglise cette distribution de l'année en diverses Fêtes, & qui a institué en particulier la celebration de celle de la resurrection comme de la principale, cet Esprit saint, dis-je, qui anime tout le corps de l'Eglise, & le porte à s'appliquer à ces mysteres, doit estre un motif suffisant à chacun de ses enfans pour s'y appliquer, & pour preferer cette application à d'autres pensées plus faciles, dans lesquelles il trouveroit plus d'ouverture.

Il faudroit une impuissance entiere pour dispenser un Chrestien de penser à la resurrection de JESUS-CHRIST le jour que l'Eglise s'unit pour la celebrer, selon cette belle regle de saint Augustin : *Que toute partie est dans un estat honteux lorsqu'elle ne s'accorde pas avec son tout. TURPIS est omnis pars universo suo non consentiens.*

A la verité si quelqu'un dans ces jours-là estoit agité de pensées fâcheuses & de distractions penibles, il pourroit se laisser aller à des pensées bonnes en soy, mais éloignées du mystere que l'Eglise celebre, pour se délivrer de ces distractions, si on se sent dans une si-

CHAP. tuation d'esprit , où l'application au
 XIX. mystere feroit moins d'effet que d'au-
 tres pensées qui se presentent pour dis-
 siper ces idées de distraction , & remet-
 tre l'ame dans son estat tranquille ; &
 il auroit raison en ce cas d'aimer mieux
 penser à de bonnes choses , & exclure
 l'idée des mauvaises , que de vouloir
 sous pretexte de s'appliquer aux myste-
 res que l'Eglise celebre , laisser son esprit
 en proye à de mauvaises idées , qui le
 priveroient en même-temps , & de l'ap-
 plication au mystere & de la tranqui-
 lité : mais lorsqu'il ne s'agit que de se
 priver de quelques pensées plus faciles
 & plus douces , pour s'unir à la devo-
 tion de l'Eglise par l'application à un
 mystere qu'elle celebre , il est indubi-
 table qu'il faut prendre ce parti , & ce
 n'est nullement alors preferer un mou-
 vement humain au mouvement du
 Saint-Esprit ; mais juger sainement que
 l'effort qu'on appelle humain , est plu-
 tost un mouvement du Saint-Esprit ;
 que ces idées douces & faciles qui
 nous détournent de l'union avec tout le
 corps.

En effet , où est écrite cette regle ,
 Qu'un mouvement doux & tranquille

est toujours du Saint-Esprit, & qu'une CHAP.
XIX.
action penible est toujours un mouvement de l'esprit humain ? Ces prétendues regles sont de pures chimeres sans autorité & sans fondement. Il faut preferer quelquefois les actions faciles, parce qu'elles font plus d'impression sur l'esprit, mais cela n'a lieu que lorsque toutes choses sont égales, & non lorsqu'il y a un devoir de s'appliquer à l'action difficile : car alors ce choix conduit selon la raison, fait que l'action penible est meilleure, plus agreable à Dieu, & plus capable de nous attirer ses graces, que celle qui est plus facile & plus douce.

Il se presente naturellement icy une difficulté, mais dont la solution ne fera que confirmer que c'est la pratique de ces personnes de ne pas s'appliquer volontairement à la consideration des mysteres, même dans les jours que l'Eglise choisit pour les celebrer.

L'on m'objectera, dit le livre du Moyen court & très-facile, &c. page 32. que par cette voye l'on ne s'imprimera pas les mysteres. Voilà l'objection. Et voicy la réponse. C'est tout le contraire, ils sont donnez en realité à l'ame. JESUS-CHRIST

CHAP. à qui l'on s'abandonne, & que l'on suit
 XIX. comme voye, que l'on écoute comme verité, & qui nous anime comme vie, s'imprimant luy-même, luy fait porter tous ses estats. Or, dit-on, porter les estats de JESUS-CHRIST, est quelque chose de bien plus grand que de considerer seulement les estats de JESUS-CHRIST.

Pour développer cette réponse, il faut sçavoir que par porter les estats de JESUS-CHRIST, on entend participer réellement à la grace du mystere; avoir, par exemple, les dispositions de JESUS-CHRIST naissant le jour de Noël; de JESUS-CHRIST resuscité le jour de la resurrection: & il est vray que cette maniere de participer au mystere est plus considerable que de n'y participer qu'en meditant le mystere, & en pensant au mystere.

Mais ce qui n'est pas vray, & que ce livre suppose sans raison, est qu'afin que Dieu nous imprime les dispositions de JESUS-CHRIST dans un mystere, comme ceux de JESUS-CHRIST naissant ou resuscité, il ne soit pas utile de s'appliquer volontairement à mediter, ou sa naissance ou sa resurrection; mais qu'il soit plus parfait d'abandonner son

esprit à toutes les pensées qui vien-
droient dans l'esprit. C'est une prati-
que absolument contraire à l'esprit de
l'Eglise.

Elle n'a point jugé qu'une application
generale & confuse à Dieu fust propre
à entretenir & à augmenter la pieté de
ses enfans. Elle a jugé au contraire par
sa sagesse, c'est-à-dire, par la lumiere
de l'esprit de Dieu, qu'une application
particuliere aux mysteres de J E S U S-
C H R I S T, à ses actions & à ses souffran-
ces y estoit plus propre. C'est donc pre-
ferer son esprit propre & sa propre lu-
miere à l'esprit de l'Eglise, que de re-
fuser de s'y conformer. Il y a des graces
attachées à cette union avec le corps
de l'Eglise, dont on se prive en s'en dé-
tachant, & il n'est point vray que cet
abandon aux pensées faciles, qu'on ap-
pelle l'abandon à J E S U S-CHRIST, y
puisse suppléer, parce que cet abandon
est temeraire, & fondé sur un faux prin-
cipe, que la facilité qu'on trouve en
certaines pensées soit une marque que
Dieu veut qu'on s'y applique.

Il est donc vray que de recevoir la
grace d'un mystere, ce qu'on appelle
icy porter un estat de J E S U S-CHRIST,

CHAP. est plus que de considerer simplement
 XIX. ce mystere. Cela est indubitable. Mais je soustiens que pour obtenir de Dieu la grace d'un mystere, la voye ordinaire prescrite par l'Eglise, & autorisée par la Tradition, est de s'appliquer volontairement à la consideration de ce mystere. Car c'est ce qu'a fait l'Eglise dans tous les temps & dans tous les lieux; son unique pretention a toujors esté d'obtenir la grace des mysteres.

Mais elle a toujors employé les jours qu'elle a destinez à ces solennitez, à de longues prieres, qui font dans ces jours-là le principal employ des Chrestiens.

Son Office qui remplit presque tout leur temps, n'est qu'une application continuelle au mystere qu'elle celebre, & aux mouvemens de pieté qu'il doit produire dans les cœurs. Si celuy qu'on celebre est la resurrection de JESUS-CHRIST, on ne parle dans son Office & dans sa Liturgie que de JESUS-CHRIST ressuscité. Toutes les prieres de l'Eglise ne tendent qu'à l'adorer dans cet estat, & à luy demander de nous en rendre participans.

L'Eglise est donc persuadée que la

volonté de Dieu est qu'elle s'y occupe CHAP.
& qu'elle y applique tous ses enfans; XIX.
& elle ne demande point d'autres marques de cette volonté de Dieu, que la Feste même qu'elle solennise. Voilà la voye unique qu'elle enseigne par toute la terre, comme la meilleure qu'elle connoisse pour obtenir de Dieu la participation de la grace des mysteres. C'est aux Autheurs de cette nouvelle spiritualité, de nous dire sur quelle autorité ils ont pû se persuader que leur voye estoit meilleure que celle de l'Eglise, & qu'il estoit bon de la quitter, ou plustost qu'il y avoit du mal & du peché à la suivre; car c'est ce que l'on conclut de tous leurs principes, puisqu'il y auroit de la propriété & de l'activité à suivre l'esprit de l'Eglise, & que selon eux, la propriété & l'activité renferment toute la malice de l'homme.



CHAPITRE XX.

Que la doctrine de ce livre touchant les mortifications fixes, est encore une suite de ce principe, Qu'il ne faut point se remuer si Dieu ne nous remue.

CHAP. XX. **E**NFIN, il est encore visible que c'est sur la regle d'attendre la motion divine qu'est fondée la maxime de ne s'engager à aucune mortification fixe ; car si le temps de cette mortification arrivoit avant que la motion divine se fust fait sentir de la maniere dont ces gens veulent qu'on la sente & qu'on l'apperçoive, ce seroit selon eux, un inconvenient capital, puisqu'il faudroit necessairement alors ou renoncer à la mortification, ou agir sans motion divine. Cela leur a fait conclure qu'il valoit mieux ne s'engager jamais à de telles necessitez.

C'est la consequence qu'ils ont tirée & qu'il estoit facile d'en tirer ; mais par là, il est clair qu'ils condamnent la pratique de tous les anciens Religieux, & même celle de toutes les Religions presentes,

sentes, n'y en ayant aucune qui ne soit liée à des mortifications fixes & réglées; car c'est les condamner que de supposer qu'il vaut beaucoup mieux attendre cette motion divine, & ne se pas presfer d'agir sans cela, que de se faire des necessitez de ces mortifications. C'est le principe que la nouvelle spiritualité fournit, & on doit même louer sur ce point la moderation du petit livre du *Moyen court & facile*, de ce qu'il se contente de ne conseiller aucune mortification fixe, au-lieu de dire positivement, comme il le pourroit faire selon sa doctrine, qu'il les rejette toutes, parce qu'elles sont absolument inutiles, selon ses principes, & qu'elles ne peuvent que fournir de matiere aux flammes du purgatoire, puisque toutes ces mortifications ne peuvent estre qu'un amas de propres operations & d'activitez. Or le livre du moyen court & facile ne dit pas cela; il a trop d'égard à ne pas choquer les gens: il luy suffit de le laisser à conclure.

Cependant comme ceux qui composent les livres ne répondent pas seulement des sentimens qu'ils expriment

CHAP. par des paroles précises, mais qu'on a
XX. droit de leur imputer tous les senti-
mens qu'ils inspirent, & que l'on peut
tirer nécessairement de leurs princi-
pes; la personne qui a fait celui-là ne
doit pas trouver mauvais que l'on ajoû-
te aux autres objections que l'on a déjà
faites contre la spiritualité d'attendre
la motion divine: Qu'un des grands
inconveniens qui en naist, est qu'elle
fournit à celles qui luy ressembleroient,
une excuse toujourns preste pour
s'exemter de toutes les charitez & au-
mônes que les personnes pressées de
nécessitez leur peuvent demander; car
elles n'ont qu'à leur répondre qu'elles
ne sentent point sur cela de motion di-
vine, & qu'elles ne sçauroient se dispen-
ser de l'attendre. Les plus miserables &
les plus accablez de necessitez seroient
obligez de se contenter de cette ré-
ponse: car le moyen de trouver mau-
vais que les gens suivent ce que leur
conscience leur dicte? Ainsi voilà tous
ces spirituels déchargez par leur spiri-
tualité même, de tous les devoirs de
charité, & de toutes les obligations de
soulager le prochain; & même dans

une obligation de ne le point soulager par cette premiere & capitale obligation d'attendre à se remuer que Dieu les remuë.

On peut faire plusieurs autres hypotheses d'une égale force, mais celle-cy suffit pour faire juger de toutes les autres semblables que l'on pourroit faire.

CHAPITRE XXI.

L'on montre qu'on a satisfait à ce que l'on s'estoit obligé de prouver touchant le livre du moyen court & facile; Sçavoir, que ce livre renfermant le decry de tous les exercices de pieté, approuvez & pratiquez par les Saints, ne substitué en leur place qu'une très-fausse monnoye; c'est-à-dire, une doctrine très-fausse, & qui mene directement à l'illusion.

IL n'est plus maintenant question que de recueillir ce qu'on a établi jusqu'icy touchant les effets de ce livre intitulé: *Moyen court & facile*. On ne s'y contente pas de ne conseiller aucun des exercices qui ont esté louez & pratiquez par les Anciens; il n'y en a au-

CHAP.
XXI.

CHAP. cun auquel on ne donne atteinte. *Les*
 XXI. *mortifications irritent les passions, & don-*
 nent aux sens *une vigueur dangereuse.*
 L'examen est inutile, & ne fait que
 confondre l'ame. Toutes les autres œu-
 vres sont infectées d'activité & de pro-
 priété, la source de la malice de l'hom-
 me. Il faut donc renoncer à tout cela.
 La conclusion estoit aisée à tirer. Mais
 que faire donc ? Il y a, dit-on, une
 autre voye beaucoup plus facile pour
 acquérir la perfection. C'est où l'on
 veut venir : mais quelle sera donc cette
 voye ?

C'est la voye *de la motion divine.* Et
 qu'est-ce que cette voye de motion di-
 vine ? A-t-elle quelque fondement soli-
 de ? Elle est toute fondée sur une pure
 équivoque qui donne lieu à plusieurs
 faussetez qui sont les appuis de cette
 voye. Car c'est une fausseté, que cette
 motion divine, dans le sens auquel on
 la prend, soit nécessaire pour bien agir,
 pour plaire à Dieu, & pour estre enfans
 de Dieu.

C'est une fausseté, que ceux qui n'a-
 gissent pas par ce principe ne puissent
 faire des actions divines.

C'est une fausseté, que sans cette

motion divine prise au sens de ce livre, **CHAP.**
toutes les œuvres soient infectées & **XXI.**
corrompues.

C'est une fausseté, qu'il soit bon &
utile d'attendre cette motion divine,
& de ne se point remuer que Dieu ne
nous remuë en cette maniere.

Enfin, ce que l'on nous donne com-
me une voye de perfection, est une
voye qui va directement à l'illusion, à
l'omission de la pluspart des devoirs
essentiels du christianisme, des actions
de charité les plus necessaires, qui mene
à une inaction pleine de presumption,
& à se croire d'autant plus saint qu'on
ne pratique aucune bonne œuvre, ni
aucune action de pieté.





REFUTATION

DES ERREURS

DES QUIETISTES.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Nouvelle forme sous laquelle on représentera la spiritualité des Quietistes, qui s'appellera Oraison de simple regard & contemplation acquise. Raisons de ces formes différentes. Caractere de Molinos & de quelques autres Auteurs. Qu'on ne condamne point toute oraison extraordinaire, & qu'il y en a eu dans de saintes ames.

CHAP.
I.



N va maintenant voir paroistre la nouvelle spiritualité, dont nous avons entrepris l'examen, sous une nouvelle forme & un nouveau nom. Elle ne s'appellera plus oraison de

motion divine, on la nommera oraison CHAP.
de simple regard, contemplation acquise, I.
oraison de foy, ou en nudité de foy, che-
min interieur. La raison de ces differen-
tes formes est que la maniere de devo-
tion que ces personnes ont voulu intro-
duire, a son commencement, son pro-
grès & sa fin. C'est une espece de voya-
ge spirituel qui a diverses parties. Ainsi
ceux qui ont entrepris de le décrire se
sont attachez, les uns à l'une & les au-
tres à l'autre, & ont fait valoir ces di-
verses parties selon leur inclination,
quoiqu'ils n'ayent pas tout à fait ob-
mis les autres. Ainsi nous voyons que
le petit livre *du moyen court & facile*
s'attachant particulièrement à l'estat
qu'il appelle *de motion divine*, qui est
comme la fin du voyage & qui répond
à ce que les Mystiques appellent *Orai-*
son infuse, ne laisse pas de faire mention
d'autres oraisons qui en sont comme la
preparation, telles que sont *l'oraison de* Page 57.
silence, *l'oraison de simple presence de* 147.
Dieu, *l'oraison de repos.* Mais d'autres Page 55.
par une inclination differente se sont
particulièrement attachez à ce qu'ils ap-
pellent *Contemplation acquise*, ou oraison
de simple regard, qui a encore son com-

CHAP. commencement, son progrès & la perfection. Il est peu distingué dans sa fin de l'oraison infuse. C'est pourquoy l'Abbé d'Estival reconnoist un simple regard

Confer. mystique. Confer. xl. page 171. où l'ame est toute absorbée, de sorte qu'on le peut appeller un simple regard renforcé. Malaval a esté de son goust, parce qu'il a dessein de donner credit à cette oraison, en la representant par l'endroit qu'il a crû le plus capable d'attirer le monde. Molinos au contraire, ou par genie ou par politique, semble avoir eu particulièrement dessein d'en donner des idées affreuses. Ce ne sont que tenebres, que privations, que peines épouvantables, que secheresses, que tentations, que desolations, que martyres. Il est vray qu'il a décrit aussi l'oraison infuse à la fin de son livre, & les autres parlent de même de toutes ces diverses especes d'oraisons; mais les uns appuyent plus que les autres sur certaines parties selon leur genie. On ne voit presque que des douceurs dans *le moyen court & facile*, parce que le temperament de la personne qui l'a composé y estoit porté; & l'on ne voit au contraire que des horreurs dans Molinos, parce qu'il s'est plû à affecter ce caractere.

Mais la principale difference de ces CHAP. parties, c'est qu'ils attribuent à une gra- I. ce extraordinaire ce qu'ils appellent oraison infuse, qui n'est autre chose que l'estat de *motion divine*, ou le *simple regard renforcé*; mais dans ce qu'ils appellent le *simple regard* commun regardé dans son commencement, ils ne reconnoissent qu'une *grace ordinaire qui ne manque*, disent-ils, à *personne*, & ils semblent vouloir qu'il y ait quelque chose qui tienne de l'industrie humaine; c'est pourquoy ils en donnent des méthodes & des regles que nous marquerons dans la suite, ce qui fait qu'ils luy donnent le nom de *contemplation acquise*.

Mais parce que dans la description qu'ils en font, principalement dans les degrez qui tiennent un peu de l'extraordinaire, il se rencontre quelques estats assez semblables à ceux que quelques saintes ames ont éprouvez, qui n'y estoient point par aucune étude ni par aucune methode, mais par des dons particuliers de Dieu à qui il plaisoit de les conduire par ce chemin sans qu'elles y contribuassent par leur volonté ni par leur industrie. Je me croy encore obligé:

CHAP. de repeter icy , que je n'ay nullement
 I. dessein de donner aucune atteinte à ces oraisons extraordinaires , ni de condamner generalement tous ces estats qui renferment des dispositions surprenantes , que les ames qui les éprouvent ne pourroient ni empescher ni se procurer quand elles le voudroient. L'on avouë au contraire que dans les ames d'une vertu éprouvée par la suite uniforme d'une vie sainte & chrestienne, on a lieu de prendre ces estats extraordinaires pour des graces & des faveurs particulieres de Dieu, à qui il plaist de se communiquer de cette maniere à ces ames pour les raisons qu'il connoist.

Mais quand ces sortes d'oraisons extraordinaires se rencontrent dans des personnes d'une vertu assez commune & d'une vie peu exacte , on ne sçauroit nier que la prudence chrestienne n'oblige à les regarder comme suspectes, & principalement si elles sont jointes à quelque principe faux & peu solide.



CHAPITRE II.

De l'invention trouvée par quelques nouveaux Auteurs, pour suppléer au défaut de la contemplation infuse, ou de l'oraison passive, qui est celle qu'ils appellent la contemplation acquise, ou l'oraison de simple regard.

CE qu'il y a de commode dans ces CHAP. estats extraordinaires dont nous ve- II. nons de parler, & que nous ne condamnons pas, c'est qu'au moins les nouveaux Mystiques reconnoissent qu'on ne les peut acquerir par methode, & qu'il ne les faut attendre que de Dieu seul. C'est Dieu, selon eux, qui les opere dans les ames, sans que les hommes y contribuent rien par leur industrie: & c'est pourquoy ils leur donnent le nom de *contemplation infuse, & d'oraison passive.*

Dieu, selon eux, ne garde pour les donner aucun ordre ni aucune regle. Il verse dans l'esprit les lumieres qu'il luy plaist. Il remuë le cœur comme il veut, & il donne aux ames des mouve-

CHAP. mens & des sentimens conformes aux
 II. desseins qu'il a sur elles, sans que leurs
 prevoyances, leurs efforts, leur appli-
 cation y contribuent rien. Ainsi c'est un
 principe general parmy eux, Que cette
 sorte d'oraison n'a point besoin de re-
 gles ni de preceptes.

Cette sorte d'oraison n'ayant donc
 point besoin de methode, on ne se doit
 point mettre en peine d'en chercher,
 & l'on doit rejeter au contraire ceux
 qui en voudroient donner. Il est même
 assez aisé de reduire la conduite des per-
 sonnes que Dieu engage dans ces voyes,
 à des maximes claires & certaines. On
 leur doit fort recommander de ne rien
 faire pour se procurer ces estats extraor-
 dinaires, de ne les desirer point, de n'y
 avoir aucune complaisance, de ne ju-
 ger point par là de ce qu'elles sont de-
 vant Dieu, de n'en prendre jamais occa-
 sion de se preferer à personne, de de-
 mander même à Dieu qu'il les en déli-
 vre, & d'envier le bonheur des ames que
 Dieu conduit par des voyes plus com-
 munes.

Que si avec cela il ne plaist pas à Dieu
 de les exaucer, pourvû qu'elles n'y de-
 meurent que contre leur volonté, elles

y peuvent demeurer en paix ; & je ne CHAP.
doute point qu'il n'y ait eu & qu'il n'y II.
ait encore plusieurs bonnes ames à qui
ces estats n'ont point esté des pieges &
des sujets de tentation, & qu'il a plû
à Dieu de sauver & de sanctifier par ces
moyens.

Mais parce qu'après tout, le nombre
de ces ames en qui Dieu agit d'u-
ne maniere extraordinaire n'est pas fort
grand, par l'aveu même de ceux qui ont
le plus de pente à les croire, & qu'en *Confer.*
retranchant celles qui ont dessein de *mystique.*
Pag. 187.
tromper ou qui sont elles-mêmes trom-
pées, ce qui en reste est en assez petit
nombre ; quelques Autheurs mystiques
se sont avisez d'y substituer un estat plus
commun, & qui n'a besoin, disent-ils,
que d'une grace ordinaire, dont nean-
moins ils égalent le merite à celui des
oraisons les plus extraordinaires.

Cet estat est ce qu'ils appellent CON-
TEMPLATION ACQUISE, à laquelle il y en
a qui appellent tout le monde, comme
un certain Mystique nommé Falconi,
fort celebre parmy ces Spirituels. D'au-
tres sont plus reservez sur ce point ; com-
me *Molinos même*, Malaval & le Pere Epi-
phane Abbé regulier d'Estival, qui a fait

CHAP. imprimer à Paris un ouvrage sur cet
 II. estat de contemplation acquise, sous le
 titre de *Conferences mystiques*. Mais la
 verité est qu'on ne voit pas bien les rai-
 sons de cette reserve, ce qu'ils disent
 du merite de cette contemplation estant
 si attirant, qu'ils auroient tort d'en res-
 ferrer si fort l'usage si elle avoit les effets
 qu'ils luy attribuent. C'est ce que j'ay
 dessein d'examiner; mais avant que de
 le faire, je croy que *la justice* demande
 qu'on fasse sur ce point une remarque
 d'équité. C'est qu'encore que Molinos
 Espagnol ait joint à cette oraison qu'il
 tâche de mettre en vogue, des pratiques
 detestables, pour lesquelles il a esté ju-
 ridiquement condamné par le jugement
 celebre rendu contre luy à Rome dans
 l'Inquisition, il ne seroit pas juste nean-
 moins de soupçonner de ces mêmes ex-
 cès tous ceux qui en ont parlé, ni plu-
 sieurs personnes devotes qui s'y sont
 laissé engager par simplicité, estant atti-
 rées par les magnifiques promesses de
 ceux qui en traitent, qui ont accoûtumé
 de proposer cette oraison comme un se-
 cret admirable pour parvenir à une per-
 fection sublime.

Il est vray que le choix de ces prati-

ques extraordinaires estant souvent l'effet de l'amour de la nouveauté, Dieu punit quelquefois cette mauvaise source par des illusions grossieres; mais cela n'estant ni certain ni necessaire, & Dieu pouvant même joindre ses graces & ses faveurs à la simplicité de quelques ames qui s'y portent avec un cœur droit & par le desir de luy plaire, il n'est pas permis, sous pretexte de cette oraison, de soupçonner personne des déreglemens qu'on a reprochez à Molinos & à ses fauteurs.

C'est en cette maniere qu'on pretend examiner les sentimens & les raisonnemens de ces Autheurs, sans en tirer aucune autre consequence contre eux, sinon qu'ils sont très-sujets à s'éblouir eux-mêmes par de certaines idées magnifiques & par des termes specieux qu'ils ne prennent pas la peine d'examiner, & dont ils se forment des notions confuses propres à se tromper eux-mêmes & les autres.



CHAPITRE III.

*Description de la contemplation acquise,
ou de l'oraison de simple regard,
selon ces Auteurs.*

CHAP. III. **P**OUR faire entendre en quoy on fait consister cette oraison & le procédé qu'il y faut tenir, il est assez indifférent de s'arrester, ou au livre du *sieur Malaval*, ou à celui de l'Abbé d'Estival, parce qu'ils proposent tous deux la même doctrine. On suivra pourtant le dernier, parce qu'il a particulièrement examiné cette matiere, & qu'il rapporte exactement les sentimens de l'autre.

Ils prescrivent l'un & l'autre de commencer cette oraison en se rendant Dieu present, & pour cela il n'importe point, selon eux, de quelle maniere on se recueille devant Dieu: par la consideration d'un mystere de **JESUS-CHRIST**, par celle d'un attribut de Dieu, par une oraison vocale ou mentale; & enfin par quelque petite lecture. Tout est bon, pourvû que par ce moyen on entre dans

le recueillement, & que l'on conçoive que Dieu est présent par tout, ce qui fait tout l'essentiel de cette pratique. CHAP. III.

Ensuite, selon Molinos, il faudroit faire un acte de resignation, par lequel on s'abandonne à Dieu pour obeïr à toutes ses volontez, ce dépouillement de la volonté propre estant d'une grande importance, selon luy.

Mais l'éclairé Provençal, c'est le nom que l'Abbé d'Estival donne au sieur Malaval, a trouvé qu'il estoit bon de reformer ce point. *Il ne permet*, dit l'Abbé d'Estival, *que pour deux ou trois jours cet acte dont nous venons de parler, par lequel celuy qui entre nouvellement dans le simple regard, après s'estre mis en la presence de Dieu, fait cette protestation: Mon Dieu, je suis icy pour ne connoistre que vous, pour ne vouloir que vous; pour ne me souvenir que de vous; faites en moy ce qu'il vous plaira, je me soumets à toutes vos volontez. L'on ne permet cet acte, dit-il, qu'à cause de la grande difficulté que nous avons à nous figurer que nous faisons rien de bon si nous ne parlons, mais l'on ne le permet que trois ou quatre jours au plus, parce qu'une ame qui est entrée dans le simple regard, comprend bien-tost* *Confer. mystique. page 41.*

CHAP. qu'il y a un langage muet, par lequel nous
 III. nous faisons entendre à Dieu beaucoup mieux que par les paroles sensibles, & même par les actes intérieurs réfléchis, & elle auroit honte de chercher le secours de quelque chose sensible contre l'attrait qu'elle sent.

Après cela, c'est-à-dire, après avoir conçu Dieu comme présent par tout, il faut arrêter son esprit dans un regard fixe de Dieu. Et c'est icy, dit l'Abbé d'Estival, où cessent tous les raisonnemens. *Il faut demeurer dans ce simple regard* autant de temps qu'il sera possible, sans rien penser, sans rien désirer, puisqu'ayant Dieu nous avons tout. Quand vous feriez les plus beaux raisonnemens dont l'esprit humain est capable, sur la puissance de Dieu, & sur la creation du ciel, de la terre, & que vous vous représenteriez en vostre oraison tout ce que les Docteurs ont dit de plus beau sur ce sujet, que seroit-ce au regard d'avoir Dieu en soy-même?

Cette raison qui preferre le simple regard de Dieu à tous les raisonnemens est prise du sieur Malaval, & c'est un de ses plus grands principes. On la voit dès la page 7. de son dialogue presque dans

les mêmes termes : mais qu'elle soit de l'un ou de l'autre , elle n'en est pas meilleure ni plus concluante. On n'a Dieu & on ne le possède que par la connoissance & par l'amour , mais on ne le possède point dans cette vie ni en l'une ni en l'autre de ces deux manieres dans un certain degré qui soit tel que l'on ne puisse & que l'on ne doive encore desirer de le posséder davantage. On ne connoist point tellement Dieu ni avec une telle clarté, qu'on ne le puisse encore connoistre & plus clairement & plus vivement. On ne l'aime point tellement qu'on ne puisse encore l'aimer davantage. On est même obligé , selon saint Augustin , de ne se point borner dans l'amour de Dieu, & de l'aimer ensorte que l'on tende à l'aimer encore plus parfaitement : *La mesure d'aimer Dieu, selon saint Bernard, estant de l'aimer sans mesure. MODUS amandi Deum, est amare sine modo.*

Que veut donc dire cette maxime, *Que qui a Dieu a tout* , & qu'on l'a tout entier par le simple regard ? Est-ce que ce simple regard comprend la plus parfaite connoissance & le plus parfait amour de Dieu que l'on puisse avoir ? Si c'est-là la

CHAP. pensée de ces Mystiques, c'est indubita-
III. blement une erreur. Il est très-faux que Dieu ne puisse élever l'ame à une plus haute connoissance & à un amour plus pur, plus grand, plus fervent que ce-luy-là. Ainsi ou ils n'ont eu aucune pensée distincte en avançant cette doctrine, ou elle est très-clairement & très-distinctement fausse. Il est bien certain, par exemple, pour me servir d'une preuve commune, que ce prétendu simple regard est moindre que la lumiere de gloire, & que l'amour des bienheureux. Il est donc faux qu'*ayant Dieu par cet acte on ait tout & on possède tout*, puisque l'on n'a pas & que l'on ne possède pas tous les degrez de connoissance & d'amour de Dieu qui sont entre cet acte de simple regard & la connoissance des bienheureux.



CHAPITRE IV.

Qu'on n'a pas lieu d'attribuer à l'oraison de simple regard, ni une grande connoissance de Dieu, ni un haut degré d'amour.

IL est important d'approfondir cette CHAP. IV.
matiere, parce qu'elle servira de
clef pour juger de ce qu'on doit deferer
aux éloges que ces Autheurs donnent à
leur contemplation acquise, & de ce que
l'on doit croire des effets prodigieux
qu'ils luy attribuent. Et pour cela il est
bon de supposer ce principe de verité &
de raison, Qu'il n'est point permis d'at-
tribuer à aucun acte de la creature au-
cun degré de grace spirituelle comme
y estant attaché, à moins que Dieu ne
nous ait revelé par son Ecriture ou par
la Tradition, que ce degré de grace estoit
inseparable de cet acte. Dieu est souve-
rainement libre dans la distribution de
ses graces. Il ne nous est pas permis de le
faire agir selon nos caprices, ni de ta-
xer à nostre phantaisie le merite des ac-
tions saintes. On ne le peut faire sans

CHAP. usurper les droits & les prerogatives de
IV. Dieu, & sans se rendre coupable d'une temerité très-insolente : & enfin sans donner lieu à l'illusion des ames qui se laissent tromper sur les fausses idées qu'on leur donne. Cela supposé, je demande en quel temps on veut qu'une ame appliquée à l'oraison de simple regard possède ces hauts degrez de connoissance & d'amour de Dieu ? Est-ce devant que d'estre entrée dans le simple regard, & avant que l'ame soit fixée sur Dieu connu par une idée confuse, indistincte & generale ? Est-ce dans le simple regard même ? Est-ce enfin après le simple regard, & comme pour récompense du merite qu'on y a acquis, que Dieu ne manque jamais d'élever l'ame à cette haute connoissance & à ce parfait amour ? Si l'on pretend que le merite de cet acte consiste dans les dispositions avec lesquelles l'ame y est entrée, il y aura bien à rabattre de cette perfection pretendüe. Car premièrement la perfection des dispositions, qui precedent ce simple regard, n'est point un effet de ce simple regard. Qu'elle soit grande ou petite, excellente ou chetive tant que l'on voudra, le simple

regard n'y fait rien du tout & n'y a aucune part, puisque cette disposition le precede.

Que pourroit-on donc s'imaginer de plus chimerique que de pretendre que le simple regard fust toujous precedé par des dispositions excellentes ? Si ces dispositions sont des dons de Dieu, qui a imposé à Dieu cette loy de les donner à quiconque se disposera au simple regard, & par où paroist-il qu'il l'ait acceptée ? Jamais il n'y eut de phantasie moins probable que celle-là. Car qui empeschera une ame très-foible & dans la connoissance & dans l'amour de Dieu, & très-éloignée de ces dispositions excellentes, de pretendre à cette oraison & de tâcher de s'y occuper ?

On dira peut-estre, que c'est dans l'acte même du simple regard, & lorsque l'ame y est actuellement appliquée, que consiste son excellence & son merite ; mais c'est ce qui est aussi peu probable. Car qu'est-ce que comprend ce pretendu acte ?

Il consiste, dit-on, dans une connoissance confuse, generale & indistincte de Dieu. Qu'y a-t-il en cela de si excellent, & le moyen même de concevoir

CHAP. Dieu plus foiblement ? Tous les hom-
 IV. mes les moins spirituels conçoivent Dieu en cette maniere quand ils en parlent.

On ajoute à cette foible idée confuse l'idée distincte de la presence de Dieu par tout. C'est un attribut de Dieu, mais c'est l'attribut le moins capable de soy-même de nous porter à l'amour, parce qu'il n'enferme nullement l'idée de bonté ni d'amabilité; les biens & les maux, les objets formidables & desirables peuvent estre regardez comme presens, & cette idée ne fait qu'augmenter un peu l'idée des biens & des maux. Si donc on avoit regardé Dieu comme le souverain bien, l'idée de present pourroit fortifier cette idée; si on l'avoit regardé comme un objet de terreur, elle le rendroit encore plus terrible: mais le considerer comme present, sans l'avoir conçu comme bien, laisse la volonté dans le même estat & n'est pas capable de soy-même de la toucher.

La verité est même qu'on ne s'est guere servi de cette idée *de present par tout*, pour se porter à aimer ou à craindre Dieu davantage. L'idée que Dieu connoist & penetre toutes choses *jusqu'aux*

qu'aux replis les plus secrets de nostre cœur, a esté regardée par les Saints comme tout autrement importante pour la reformation de nos mœurs, & tout autrement efficace pour contenir les hommes dans le respect & dans la crainte de la majesté de Dieu.

C'est pourquoy saint Benoist ordonne à ses Religieux de penser continuellement que Dieu a les yeux sur toutes leurs actions & sur toutes leurs pensées.

C'est par cette raison qu'il met expressément entre les instrumens des bonnes œuvres, *d'estre persuadé qu'il n'y a point de lieu où Dieu ne nous regarde.*

Il veut dans le premier degré d'humilité, *Qu'un Religieux considere incessamment que Dieu le regarde du haut du ciel, que les yeux de sa majesté divine, en quelque lieu qu'il se rencontre, sont ouverts incessamment sur la moindre de ses actions, & que ses saints Anges luy en rendent un compte exact à toute heure, que c'est ce que nous montre le Prophete, lorsqu'il nous dit, Que nos pensées sont presentes à Dieu, & qu'il penetre les replis les plus cachez de nos reins & de nos cœurs.*

Et ailleurs: *Dieu sçait que les pensées des hommes sont vaines.* Et en un autre

CHAP. endroit : *Vous connoissez de loïn, mon Dieu,*
 I V. *toutes mes pensées.* Et encore : *La pensée*
d l'homme se vient découvrir d'elle-même
à vous.

Il est remarquable que quoique saint Benoit ne doutast nullement que Dieu ne fust present par tout , puisque l'Ecriture le marque clairement par ces paroles : *Si je monte au ciel je vous y trouve, si je descends dans les enfers vous y estes present : Si ascendero in calum tu illic es , si descendero in infernum ades :* il a mieux aimé néanmoins le faire regarder comme dans le ciel , & penetrant du ciel toutes nos pensées , que de faire concevoir qu'il est par tout ; & l'on ne doit pas croire que ce soit par hazard qu'il se soit porté à concevoir Dieu sous cette idée. Les Peres estoient bien-aïses que non seulement le fond de leur doctrine fust tiré de l'Ecriture , mais ils tâchoient même d'en tirer leurs expressions & les manieres de concevoir les objets de pieté. Ils ne croyoient pas que ce fust au hazard que Dieu eust renfermé ses veritez sous certaines idées , & ils voyoient que JESUS-CHRIST même proposant à ses Apostres un modele de prier , leur avoit fait concevoir

Dieu comme dans les cieux. C'a donc CHAP.
esté par un effet de leur respect envers IV.

JESUS-CHRIST qu'ils ont aimé à concevoir Dieu sous cette idée. Saint Benoist en a fait un particulier usage dans sa regle ; & l'on ne voit pas bien par quelle raison les nouveaux Spirituels en prennent une autre, qui n'a pas sans doute la même benediction & la même utilité, qui ne nous separe pas tant de la terre que celle-là, qui ne nous donne pas tant lieu de faire attention sur nos fautes & sur nos miseres, à moins qu'on ne joigne à l'idée de Dieu present par tout celle de Dieu voyant & penetrant le fond de nos cœurs, ce qui est interdit par les loix arbitraires de la spiritualité du simple regard, parce, dit-on, que cela nous jette dans la multiplicité.

Il n'y a donc rien dans la connoissance essentiellement renfermée dans le simple regard de fort édifiant, ni qui soit capable d'éclairer l'esprit ni de toucher le cœur. Mais quand ces connoissances seroient mille fois plus hautes, cela même ne feroit rien pour relever le mérite de cette oraison. On ne possède point Dieu dans cette vie par la seule connoissance,

CHAP. & nulle connoissance n'est par elle-même
IV. me d'aucun merite.

Que si l'on dit que le merite est renfermé dans l'amour que Dieu joint à ce regard fixe ; je demande par où ces Auteurs en ont reconnu la mesure : & comme ils n'en sçauroient alleguer aucune raison , j'en conclus que leur decision en ce point est pleine de temerité & de caprice. Il n'est point permis de disposer ainsi à la phantaisie des degrez de l'amour de Dieu , & d'en faire des largesses selon qu'il nous plaist. Il faut que l'autorité de Dieu nous conduise dans ces jugemens , autrement ce ne sont que des semences d'illusions pour les foibles , qui aiment à emprunter ces idées , & à se considerer dans la sainteté imaginaire qu'ils s'attribuent.

On n'allegue nullement , pour montrer que cet amour joint à un simple regard de Dieu ne peut pas estre dans un degré excellent , qu'il n'est pas fondé sur de longs raisonnemens , ni sur une multitude de lumieres distinctes & détaillées. On sçait bien qu'un mouvement qui ne dure qu'un instant , peut contenir & même surpasser le merite

de plusieurs actes redoublez & multi-
pliez ; & l'on ne doute point , par exem-
ple , que les mouvemens d'amour que
la sainte Vierge avoit dans les plus pe-
tites occasions, ne surpassassent en excel-
lence & en pureté une multitude d'a-
ctes joints avec beaucoup de lumiere.
Ce n'est point de quoy il est question :
mais ce que je pretends , c'est qu'il n'est
permis à personne de deviner les de-
grez d'amour que Dieu joint à ces
actes , & que les discours que l'on en
fait ne sont pas des preuves du merite
ni de la grandeur de cet amour , mais
des convictions de la temerité de ceux
qui les font.

Ils sont d'autant moins excusables
qu'ils font profession d'enseigner , que
ceux mêmes en qui ils se figurent ces
graces excellentes ne les connoissent
pas. *L'ame* , dit l'Abbé d'Estival , *qui* ^{Conf.}
est dans les saintes obscuritez que l'estre ^{myst.}
suressentiel produit en son centre en agis- ^{page 2.}
sant intimement par sa grace , ne voit pas
ce qu'elle y fait , puisque , à ce que l'on
dit , elle n'y fait rien.

Mais si l'ame même ne sçait pas ce
qu'elle y fait , quelle apparence y a-
t-il que l'Abbé d'Estival le sçache & soit

CHAP.
IV.

en estat de nous le dire , & peut-on prendre tout ce qu'il en compte pour autre chose que pour de pures imaginations ?

Cependant il faut avouer qu'il n'y eut jamais d'enthousiasmes pareils à ceux auxquels ces Mystiques s'emporent quand leur imagination s'échauffe , & je ne puis m'empescher d'en rapporter icy un exemple remarquable , qui est du *sieur Malaval* , & qui a esté adopté par l'Abbé d'Estival , comme une fort belle chose.

*Conf.
myst.
page 15.
16. 17.*

Cette contemplation , dit-il , dont nous traitons , n'est pas la consideration des œuvres de la nature ou de la grace , ni une reflexion sur les passages de la sainte Ecriture ou des Peres , ou des vies des Saints , ou des livres spirituels , ni la meditation de la vie ou de la mort du Sauveur du monde , ni une haute speculation sur les attributs de Dieu. Ce n'est pas une diversité de raisons dans l'entendement , ni une multitude d'affections dans la volonté , ni un souvenir des choses pieuses dans la memoire , ni une fiction d'images & de figures dans la phantaisie. Ce n'est enfin ni tendresse , ni douceur , ni sensibilité ; mais une vûë simple & amoureuse de Dieu

appuyée sur la foy qu'il est par tout. CHAP.

Nous voyons Dieu, & nous le contem- IV.

plons par ce simple regard en un très-profond silence, dans une vûë très-simple & suréminente d'un est-e impenetrable & ineffable en la foy, qui nous oste toute autre conception & expression, & dans un transport si doux de la volonté, qu'elle ne s'embarresse nullement pour chercher le motif de son amour qu'en Dieu seul, ce qui se fait par une vûë toute simple de foy & sans reflexion. La raison d'aimer Dieu n'est autre chose que luy-même, qui se contemple, qui s'aime, qui se glorifie, & qui se comprend luy-même. C'est donc luy en luy-même qui est nostre amour, nostre motif & nostre raison d'aimer. C'est icy où l'ame trouve un délicieux repos qui l'établit au-dessus de la hauteur & de la bassesse, au-dessus des delices & des extases, au-dessus des plus belles manifestations, des notions & des speculations divines; au-dessus de tous les gousts & de toutes les secheresses. Donc que les paroles, les voix & les langues intellectuelles, comme les corporelles, cessent & cedent au très-profond, au très-amoureux, au très-intime silence, où les hommes peuvent arriver en presence de Dieu. Qu'on se taise

CHAP. *en l'admirant en son fond abiffal & sur-*
 IV. *éminent, ou que l'on en parle par admira-*
tion, & que toutes les puiffances de-
meurent interdites en l'étonnement d'un
efre infini.

Ne pensez pas que cet Auteur entende ce qu'il dit, ou qu'il en ait aucune idée diftincte. Cela feroit contraire à fes principes. Les ames qu'il pretend décrire n'ont ni manifestations, ni notions, ni speculations, ni goufts, ni delices, ni extafes. Qu'ont-elles donc ?

Elles n'en fçavent rien, dit-il, celuy qui en parle n'en fçait rien non plus. Cependant après avoir fait taire les voix intellectuelles & corporelles, il n'a pû faire taire la fienne; & à quelque prix que ce foit, il faut qu'il parle de ce qu'il fait profeflion de n'entendre pas.

Enfin, on pourroit peut-efre fonder le merite & l'excellence de cette oraison fur les graces éminentes dont on fupposeroit que Dieu la récompense après qu'elle eft finie; mais comme il n'y a dans cette oraison pendant qu'elle dure, aucune marque d'un haut degré ni de connoiffance ni d'amour, on a

droit de demander à ceux qui vou-
droient qu'elle fust toûjours suivie d'une
abondance de graces, qui les a rendus
les distributeurs des graces de Dieu, &
leur a donné droit d'en faire des lar-
gesses à qui il leur plaist? Qu'ils nous
fassent voir à la bonne heure ces graces
éminentes, ou par des preuves solides,
ou par des miracles certains & visibles.
Mais n'ayant rien de tout cela à nous
alleguer, c'est abuser de la credulité
des ames simples que de publier ces
pretenduës merveilles sans se mettre
en peine d'en apporter la moindre
preuve.

CHAP.
IV.

CHAPITRE V.

*Effets temerairement attribuez au simple
regard par les Auteurs qui en
ont traité.*

MAIS comme il est important de
faire bien sentir les divinations
temeraires que ces Auteurs font sur
les effets de cette oraison, je croy qu'il
est bon de rapporter encore icy quel-
ques-uns des passages où ils les décri-

CHAP.
V.

CHAP. V. Voicy ce qu'en dit l'Abbé d'Estival en un endroit.

Page 93. *En cette oraison de simple regard nous pratiquons hautement la vertu sans la pratiquer ; nous faisons tout sans rien faire , & nous le faisons d'une maniere si élevée , que cent autres n'en feroient pas tant en vingt années avec leurs actes redoublés & multipliés avec tant de ferveur. Une œillade simple qui nous ramasse de l'épanchement que nous pouvions avoir parmy la diversité des creatures sous le rayon obscur de la foy , qui ne laisse aucune clarté pour nous joindre à Dieu , dit plus , comprend plus que tout ce que la meditation & l'oraison affective peuvent dire ou comprendre.*

Le sieur Malaval pretend que cette oraison renferme une intention qu'il appelle éminente , qui comprend tous les actes de foy , de charité & d'humilité , & des autres vertus que l'on peut produire , & que tous ces actes ensemble ne sont pas comparables à la vûe vive , simple & fixe de Dieu.

Le fondement de cet Auteur ne peut estre autre que celuy-cy : Qu'il n'est pas impossible à Dieu de renfermer dans un simple mouvement de l'ame ,

& une simple vûë de l'esprit, plus de merite & de pureté que dans plusieurs actes reflexis.

Cela peut estre vray en general ; mais il n'y a point de plus fausse consequence que d'en conclure en particulier , que cela arrive , & arrive souvent dans ce qu'on appelle le simple regard. Que cet acte soit capable tant qu'on voudra d'une grande perfection si Dieu le vouloit , il faut prouver , & non pas supposer en l'air que Dieu l'a voulu. Il n'y a point de si petite action de pieté que Dieu ne puisse élever à une éminente perfection ; mais de conclure de cette possibilité, que Dieu les y élève effectivement , & cela sans aucune preuve & sans aucune apparence , c'est une illusion grossiere.

Dieu peut mettre dans toute ame , & dans tout estat de l'ame un degré excellent de charité : donc je dois croire cela sans preuve d'une ame en particulier , qu'il plaira à un Auteur temeraire de représenter comme fort élevée en merite & en grace , c'est une absurdité insupportable.

La possibilité d'un effet ne fut jamais une raison de le croire réel & effectif ;

CHAP. & je ne sçache point de plus feure
 V. voye à l'illusion, que de passer ainsi
 tout d'un coup de la possibilité à la
 realité.

Il ne plaist pas à ces Autheurs de
 considerer que si Dieu peut joindre
 quelquefois des mouvemens d'amour à
 ces vûës de Dieu confuses & genera-
 les, il est incomparablement plus fre-
 quent qu'il n'y en joigne aucun, &
 qu'il laisse ces simples regards dans un
 vuide absolu de tout amour; & la rai-
 son en est, que les choses extraordinai-
 res sont toujourns infiniment plus rares
 que celles qui sont dans l'ordre com-
 mun.

Il est donc bien plus frequent que
 Dieu joigne son amour à l'application
 reglée d'une ame, qui à l'exemple de
 tous les Saints, & sur tout de la sainte
 Vierge, se nourrit des veritez de l'E-
 criture, & les repasse dans son esprit,
 qu'à une pratique sans autorité qu'il a
 plû à quelques Autheurs de mettre en
 credit dans ces derniers temps.

Sœur Anne Marie Rossët, dit l'Abbé
 d'Estival, dit que saint François de Sales
 asseuroit que cette presence de Dieu
 comprend tout, & que sur ce qu'elle

ne pensoit pas aux grands mysteres que l'Eglise sainte celebre dans les diverses Fêtes de l'année, il luy dit de faire seulement quelques oraisons jaculatoires vocalement parmy la journée en ces jours-là sur le sujet de ces mysteres. CHAP.
V.

L'avis de saint François de Sales est très-sage, mais il est particulier pour celle dont il parloit. L'on peut dire en particulier d'une ame dont on connoist le fond par une longue expérience, que sa disposition comprend toutes les vertus, en fondant le jugement de cette disposition sur la connoissance qu'on en a, & non sur une simple possibilité: mais d'attacher ce même degré de grace à une disposition vague que l'on ne connoist que sous le terme de simple regard, qui peut estre dans une infinité de degrez differens de perfection, c'est une erreur & une illusion manifeste.

Voicy encore un raisonnement du sieur Malaval rapporté par l'Abbé d'Estival, qui contient un sophisme déjà refuté, mais que je croy devoir encore rapporter une fois, parce qu'il sert de fondement aux principales maximes de cette spiritualité. Il s'agit en ce lieu de

CHAP. V. Sçavoir si on peut se détourner du simple regard de Dieu, pour s'occuper de quelque action ou de quelque mystere de JESUS-CHRIST, ou de quelque attribut de Dieu. Et le sieur Malaval conclut que cela seroit fort prejudiciable à la perfection par ce raisonnement.

Quand nous sommes en Dieu, qui est tout ce que nous pouvions pretendre, par la meditation de sa vie, de sa passion, dites le même de son amour en la divine Eucharistie; il ne faut pas se tirer de là pour retourner aux meditations & aux considerations raisonnées sur sa vie, sur sa passion, & sur l'estat qu'il a voulu prendre sous les especes sacramentales, pour cette grande raison qui fait une maxime indubitable en cette maniere, Qu'il ne faut pas quitter la fin pour les moyens; & pour cette autre, Que quand on est arrivé à sa dernière fin, où l'on trouve toute la jouissance & tout le repos qu'on peut pretendre en cette vie, il ne faut pas de soy-même troubler son repos, s'inquieter volontairement, & rechercher des moyens propres à nous mettre où nous sommes déjà.

Nous avons déjà remarqué que c'est

une erreur grossiere de s'imaginer que CHAP.
par le simple regard nous soyons en V.
Dieu autant que nous y pouvons estre;

car par ce regard nous n'y pouvons estre que d'une maniere bornée, & nous pouvons & devons desirer un plus parfait amour. De sorte que si nous croyons que la meditation d'une action de JESUS-CHRIST puisse contribuer à augmenter cet amour, nous ferons très-bien de nous y appliquer.

Il en est de même de la meditation des attributs particuliers de Dieu, comme de sa sagesse, de sa justice & de sa bonté.

La consideration, dit l'Abbé d'Estival, de la bonté, de la sagesse & de la puissance de Dieu, sont des moyens pour nous élever à Dieu, & quand nous y sommes il faut nous arrester là, & quitter les considerations particulieres de ces perfections divines, distinctes & abstraites qui ne nous font pas voir Dieu comme il est en luy-même, mais comme il est dans la foiblesse de nostre entendement; & quand nous nous arretons avec fermeté par la foy toute nuë sur l'infinité de son essence, nous le regardons comme il est en luy-même avec toutes ses perfections.

CHAP. V. Tout cela n'est que le sophisme déjà refuté, avec l'addition d'un nouveau, qui est qu'on voit Dieu tel qu'il est par la connoissance confuse du simple regard.

On voit autant Dieu comme il est, en concevant Dieu comme bon, qu'en concevant Dieu sans attribut, ou avec l'attribut d'estre par tout. Celuy qui conçoit Dieu comme bon ou comme sage, a une connoissance confuse de Dieu, marquée par le mot de *Dieu*, & une connoissance distincte de Dieu comme bon, ou comme sage, marquée par ces attributs, & il est en cela parfaitement semblable à celuy qui conçoit Dieu comme estant par tout : car il y a de même dans cette connoissance une idée confuse de Dieu, & une idée distincte de Dieu comme present par tout. Il n'y a ni plus ni moins de confusion ou de distinction dans une de ces idées que dans l'autre.

Mais la verité est que le merite de cette vie ne consiste point à concevoir Dieu plus confusément ou plus distinctement, mais l'importance est de le concevoir avec plus ou moins d'amour. Celuy qui le conçoit avec plus d'amour

le possède davantage, & il a plus de
merite de quelque maniere qu'il le con-
çoive. Celuy qui le conçoit avec moins
d'amour le possède moins, & est moins
à Dieu. Ainsi on a toujous raison de
chercher ce qui nous le peut faire ai-
mer davantage. Ce n'est jamais rappor-
ter la fin aux moyens, mais user du
moyen pour arriver à la veritable fin.

CHAP.
V.

Le sieur Malaval & l'Abbé d'Estival
donnent donc de grandes ouvertures à
l'illusion par ces effets qu'ils attribuent
à l'oraison de simple regard. Mais si
l'on veut sçavoir ce que c'est que de
s'abandonner sans reserve à ses imagi-
nations, on n'a qu'à lire sur les effets
de cette oraison ce que l'on en trou-
vera dans Molinos, ch. 15. p. 66.

*La foy, dit-il, estant une foy vive ;
universelle & indistincte, est par conse-
quent plus pratique, plus vive, plus effi-
cace & plus illuminée, parce que le Saint-
Esprit eclaire d'autant plus l'ame qu'elle
est mieux disposée, & qu'elle se tient mieux
recueillie qu'une autre, & que le Saint-
Esprit luy communique ses lumieres à
proportion du recueillement où il la trou-
ve. Il est vray que Dieu donne des lu-
mieres à l'ame par la meditation ; mais*

CHAP. V. *elles sont si peu considerables au prix de celles que Dieu répand dans un esprit recueilli par le moyen de la foy simple & universelle, que trois gouttes d'eau le sont comparées à l'ocean. La raison en est que dans la meditation Dieu ne communique à l'ame que deux ou trois veritez particulieres ; mais dans le recueillement interieur, & dans l'exercice de la foy pure & universelle, on se trouve dans la vaste mer de la sagesse de Dieu par le moyen d'une connoissance obscure, generale, simple & universelle.*

La resignation de l'ame en cet estat est aussi plus parfaite, parce qu'elle procede d'une force interieure & infuse, qui croist à mesure que cet exercice interieur de la foy pure continuë dans le silence & la soumission. Ajoutez à cela, que les dons du Saint-Esprit s'augmentent encore dans l'ame contemplative, & que quoique ces dons soient aussi dans ceux qui sont en estat de grace, neanmoins ils sont comme morts, sans force & presque infiniment differens de ceux qui se trouvent dans les contemplatifs, à cause de leur clarté, de leur vivacité & de leur efficace.

Voilà jusqu'où Molinos pousse les prerogatives de cet estat. On auroit

tort de chercher de la vraisemblance & de la raison dans ces discours. Cet Auteur est en possession de parler sans moderation & sans raison. J'avertiray seulement qu'il ne faut pas pretendre qu'il ait crû que toutes ces merveilles qu'il nous debite se puissent connoître, ou par experience, ou par raison, ni par aucune autre voye. Il a pour principe que rien de tout cela n'est sensible, & que l'ame ne sent pas qu'elle aime ni qu'elle opere. Ainsi il peut donner tant que vous voudrez d'océans de lumieres & de mers de connoissances sublimes, à la charge que vous ne vous en appercevrez point, & que vous n'aurez jamais aucune assurance de ces pretenduës lumieres, que sur les imaginations sans preuves de ce temeraire contemplatif.

CHAP.
V.



CHAPITRE VI.

Que non seulement on n'a aucune raison d'attendre de plus grands effets de cette oraison qu'on appelle de simple regard, que des autres ; mais qu'on a tout sujet d'en craindre de mauvais effets.

CHAP. VI. **C**E que nous avons dit jusqu'icy ne va qu'à conclure qu'il n'y a aucune raison de pretendre que ce soit un moyen de faire croistre les ames dans la connoissance & dans l'amour de Dieu, que de les porter à la pratique de cette oraison qu'on appelle de simple regard ; & que soit qu'on la considere dans ce qui la precede , ou dans ce qui l'accompagne , ou dans ce qui la suit , il n'y a aucune apparence d'en attendre de plus grands effets que des oraisons communes. Dieu y peut joindre quand il luy plaist quelque mouvement de grace , & dans le degré qu'il luy plaist, comme il en peut joindre à toutes les autres oraisons. Mais il n'y a aucune raison solide qui porte à croire que

cette pratique soit un moyen plus favorable pour obtenir de Dieu des graces abondantes & sublimes.

Je croy maintenant devoir passer plus avant, & proposer diverses raisons qui vont à conclure, que cette pratique jointe avec les principes sur lesquels on l'appuye, peut estre un grand empeschement à la grace, & une source de tentations dangereuses.

Quand il n'y en auroit point d'autre que celle d'une vanité secrette qu'elle inspire aux ames par l'idée qu'elle leur donne qu'elles sont dans un degré de vertu fort élevé, ce seroit déjà une très-perilleuse tentation, d'autant plus qu'il leur seroit très-difficile de se détromper de cette faulse opinion. Car en même-temps qu'on leur persuade que par le moyen de cette oraison elles sont dans une haute perfection, & qu'elles sont remplies de tous les dons du Saint-Esprit, on leur dit en même-temps qu'elles ne doivent point s'appercevoir de tous ces dons surnaturels, qu'on ne les connoist point en soy, & qu'on est parfait sans le sçavoir. Que veut-on qu'elles concluent de toutes ces belles leçons, sinon qu'elles sont en

CHAP. VI. effet parfaites ; qu'elles sont des ames que Dieu a comblées de ses graces les plus excellentes ; qu'elles sont remplies de lumiere & de sainteté , quoiqu'elles n'en sentent rien. En vain Dieu pour les rabbaïsser permettroit qu'elles eussent l'esprit rempli des plus abominables pensées , & qu'elles éprouvassent les plus horribles impressions dans leur corps. Molinos a eu soin de les mettre au-dessus de tout cela , en leur representant tous ces estats affreux comme des voyes par où il faut passer necessairement pour arriver au sommet de la perfection mystique. Ainsi celles qui sont prevenuës de ces instructions ont sujet de répondre à toutes ces horribles idées : Vous soyez les bien-venuës, cheres avancourieres de ma future elevation.

Que s'il leur semble quelquefois que dans cette oraison elles demeurent oisives , on les releve de ce scrupule en leur persuadant qu'elles font plus par leur inaction , qu'elles ne pourroient faire par toutes les actions , reflexions , meditations & autres exercices de pieté. Que si elles vouloient dans cet estat avoir recours à la priere vocale , on

leur feroit regarder cette pensée comme une pure tentation. CHAP. VI.

Ne vous servez point, dit Molinos aux-ames qui se croiroient oisives, de l'oraison vocale. C'est une tentation de l'ennemi qui veut empescher que Dieu ne parle à vostre cœur, sous pretexte que vous ne le sentez pas, & en vous faisant croire que vous perdez le temps.

Molin.
Guid.
spirit.
l. c. 12.
p. 50.

Le même Molinos, dans la crainte que celles qui auroient embrassé cette oraison ne viennent à se persuader qu'elle n'est pas pour elles, parce qu'elles n'y gousteroient aucun plaisir, & qu'elles y perdroient le temps, les détourne de ces pensées par des reproches très-vifs & très-aigres : *Puisqu'ils peuvent, dit-il, croire, se taire, avoir patience, c'est une lâcheté & une ingratitude à eux de ne pouvoir pas souffrir un peu de peine & de sécheresses, d'estre si arides de douceurs sensibles, en se laissant transporter à l'amour propre, & se cherchant eux-mêmes au-tieu de Dieu, sans penser à la perte infinie qu'ils font, le moindre acte de respect pour Dieu au milieu de la sécheresse, estant suivi d'une récompense infinie.*

CHAP. Voilà comment on abuse des mots ;
 VI. & qu'on leur fait signifier le contraire
 de ce qu'ils signifient naturellement.

Quitter un exercice inventé par des hommes sans autorité, & qui n'a point esté pratiqué par tous les Saints, pour embrasser les moyens ordinaires que JESUS-CHRIST & son Eglise nous conseillent, & que tous les Saints ont pratiquez, *c'est se laisser emporter à l'amour propre, & se chercher soy-même au lieu de Dieu. C'est se priver d'une récompense infinie, puisque Dieu récompense infiniment le moindre acte d'amour fait au milieu de la secheresse.*

Il faudroit sans doute avoir d'autres garents que Molinos de ces récompenses infinies, qu'il pretend qu'on merite par ces oraisons quelque seches qu'elles soient, d'autant plus qu'on a toute sorte de raison de croire que ces secheresses sont la juste punition qu'on attire en se portant à ce nouveau genre d'oraison, & se privant par là du secours des veritez de l'Ecriture, par lesquelles Dieu a voulu soustenir & consoler nôtre foiblesse.

En verité il ne faudroit que cette seule raison pour détourner les personnes
 sages

sages de cette nouvelle pratique. Car est-il croyable que si cette sorte d'oraison estoit une source si abondante de graces & de benedictions, & si elle procuroit tant d'avantages à ceux qui l'embrassent sur ceux qui ne la pratiquent pas, on n'en trouvast aucun vestige dans les siecles où Dieu a répandu ses graces avec plus d'effusion & d'abondance; que JESUS-CHRIST n'en eust point instruit les Apostres, ni les Apostres les premiers fidelles, & qu'il eust caché à tous les Saints des premiers siecles ce rare secret, qui, selon qu'on nous le represente, vaut mieux seul que tous les exercices qu'ils ont pratiquez?

Mais si jamais il y eut lieu de le découvrir, ç'a esté parmy ce nombre innombrable de Solitaires qui ont peuplé les deserts. Toute leur vie les portoit au recueillement. Il n'y avoit, ce semble, qu'à s'y laisser aller pour s'y enfoncer. Cependant il ne paroist dans leur vie aucun vestige de ce pretendu simple regard. Ils s'entrenoient dans la pieté par la recitation des Pseaumes & par la lecture de l'Ecriture. Ils se conservoient dans une continuelle presen-

CHAP. VI. ce de Dieu en en repetant quelques versets. Pourquoi les chefs de ces saintes congregations ne leur enseignoient-ils pas , qu'ils se fatiguoient inutilement par la multiplicité de leurs exercices, qu'il n'y en a qu'un de necessaire , qui est le simple regard, & qu'avec cette seule pratique ils pouvoient avancer infiniment davantage dans la voye de Dieu , que par tous leurs travaux , toutes leurs penitences , & tous leurs Pseaumes chantez , recitez & meditez ; que tout cela n'estoit bon qu'à jeter l'ame dans la multiplicité , & à la priver des communications infinies de Dieu ?

Cependant , non seulement les chefs des compagnies regulieres ne les ont point instruits dans cette spiritualité , mais ils l'ont même bannie par les regles qu'ils ont données. Qu'on tâche tant qu'on voudra de placer l'oraison de simple regard dans la vie des Religieux de Saint Benoist tout occupez a la recitation de l'Office , à la lecture de l'Ecriture & des Peres , & au travail , & l'on verra qu'on ne trouvera pas une seule demi-heure pour s'y occuper.

Les motifs mêmes avec lesquels saint

Benoist veut que ses Religieux s'appliquent à toutes leurs actions & à tous leurs exercices, sont tout contraires au simple regard, parce qu'ils consistent dans des veritez distinctes dont il veut qu'ils se nourrissent, qui ne peuvent servir d'objet à ce genre d'oraison; & l'on ne voit point au contraire qu'il leur parle en aucun endroit de ces connoissances indistinctes & confuses, principale leçon des nouveaux Spirituels; & qui l'auroit aussi esté de tous les Peres s'ils avoient esté dans cette pratique, & qu'ils eussent connu ces merveilles utilitez que ces Autheurs nous veulent persuader qu'elles apportent.

Comment donc une ame persuadée que les Peres n'ont point connu ce nouveau chemin dans lequel on la voudroit engager, pourroit-elle écouter ceux qui le luy proposeroient, puisque sa perfection consiste à marcher dans la voye qui luy a esté tracée par les Instituteurs de son Ordre, pour parvenir au bonheur qu'ils se sont procuré en y marchant?

Je sçay bien que quelques Autheurs modernes, pour remedier à cet inconvenient, n'ont pas craint d'avancer, *Quo*

CHAP. les Anciens n'ont rien ignoré de toutes ces
 VI. connoissances ; mais qu'ils n'ont pas eu la
 commodité comme nous , de les voir ou re-
 digées ou éclaircies au point où nous les
 voyons. Ce sont les propres termes du
 sieur Malaval. Mais comme il se deffioit
 de pouvoir persuader au monde une
 chose si incroyable , & qu'il ne vouloit
 pas s'obliger à la prouver , il a tâché de
 prevenir les lecteurs par une autre con-
 sideration qu'il croit fort raisonnable &
 fort solide : *Je prie*, dit-il, *ces gens de*
considerer que l'Eglise augmente tous les
jours en lumieres & en connoissances , qu'elle
continuë à recevoir les anciennes avec
plus de clarté , & qu'aussi elle en reçoit
de nouvelles.

Ainsi l'on peut , selon le sieur Malaval,
 regarder l'oraison de simple regard , &
 tous les avantages merveilleux qu'on y
 attache, comme une découverte de ces
 derniers temps ; ce qui est au moins plus
 sincere que de soustenir que cette voye
 n'a pas esté inconnuë aux Peres & aux
 Instituteurs des societez religieuses qui
 n'en ont jamais eu la moindre pensée.

Pour en estre pleinement persuadé ;
 il ne faut que considerer les peines que
 se donnent quelques nouveaux Au-

heurs pour accorder l'oraison de simple regard avec les observances régulières. CHAP. VI.

L'Abbé d'Estival s'y est particulièrement signalé, & il luy faut donner cette louange, qu'il ne manque pas de se déclarer pour la regle contre la pratique de cette oraison. Mais comme il ne laisse pas d'attribuer à cette pratique d'extrêmes utilitez pour avancer les ames dans la pieté, & qu'il suppose qu'elle est tout autrement meritoire que les oraisons vocales & mentales, & que tous les autres exercices des religions, il est visible que s'il ne veut pas conseiller de violer la regle, parce qu'il la regarde comme estant d'obligation, il ne l'auroit pourtant jamais établie s'il avoit esté en la place du Legislatteur, & qu'il n'auroit pas au moins manqué d'y marquer des temps reglez pour s'occuper sans scrupule à cette oraison de simple regard qu'il represente comme si avantageuse à la pieté. Il n'auroit pas manqué, dis-je, de prendre de justes precautions pour donner toute liberté à l'esprit de Dieu d'y porter les ames. Que s'il ne paroist rien de ce soin & de ces precautions dans les regles compo-

CHAP. sées par les Fondateurs des Ordres reli-
 VI. gieux, s'ils n'ont réservé au simple regard aucune partie du temps dont ils faisoient la distribution, s'ils n'ont point prévu que l'esprit de Dieu pût pousser ceux qui auroient embrassé la vie religieuse à d'autres exercices en apparence plus utiles que ceux qu'ils prescrivoient, s'ils ne les ont point fortifiez contre la tentation qu'ils auroient de pratiquer ces nouveaux exercices, sous pretexte d'acquérir un plus grand mérite; c'est une conviction qu'ils n'ont eu aucune idée de cette oraison ni de son mérite, puisque la vie qu'ils ont établie y paroist un obstacle continuel.

CHAPITRE VII.

Que c'est une consequence necessaire, Qu'une personne attirée au simple regard ne doit jamais s'engager dans aucune Religion.

CHAP. **J**E veux bien supposer avec l'Abbé
 VII. d'Estival, qu'une personne engagée à la vie religieuse, quelque attrait qu'elle sente pour l'oraison de simple regard, doit

preferer les exercices d'obligation, comme la recitation de l'Office, à tous ces attraits; & je le louë même d'avoir eu plus d'attache pour la regle que pour toutes ces devotions qui ne sont pas absolument nécessaires. Mais je croy que comme cette decision est juste à l'égard des personnes qui sont déjà engagées; on devroit tirer de ses principes touchant le simple regard, une conclusion toute differente pour ceux qui n'ont encore contracté aucun engagement pour la vie religieuse. C'est-à-dire, qu'on leur devroit plustost conseiller de suivre l'attrait qu'elles sentiroient à cette oraison, que de se mettre dans la necessité d'y resister continuellement & de contraindre l'esprit de Dieu en l'assujettissant à des exercices contraires au bien spirituel de l'ame.

Car enfin, si l'oraison de simple regard estoit d'un merite tout autrement grand que la recitation d'un long Office, pourquoy se mettre dans la necessité de se priver de cet avantage? Pourquoy se dépouiller de la liberté que Dieu accorde de suivre les instincts de sa grace & de pratiquer une oraison beaucoup plus parfaite? La vie religieuse est

CHAP. bien destinée à faire mourir le vieil
VII. homme & la concupiscence ; mais est-elle de même destinée à faire mourir l'homme nouveau & les instincts de l'esprit de Dieu ?

La paix, dit saint Augustin, est l'accord des pensées & des actions, *actio-num cogitationumque concordia*. On ne doit donc point faire choix d'un genre de vie dans lequel on ne pourroit trouver aucune paix, parce qu'il ne permettroit pas de pratiquer avec liberté les exercices auxquels on se sentiroit porté par l'esprit de Dieu.

Ces décisions de l'Abbé d'Estival, qui défendent avec raison aux personnes engagées à la vie religieuse de se dispenser de l'Office, devoient donc servir en même-temps d'avertissement à toutes les personnes qui n'y sont point engagées de ne s'y point engager ; & comme cet avertissement seroit notoirement contraire à l'esprit de l'Eglise, il faut conclure que tout ce qu'on nous dit des avantages du simple regard, n'a point de solidité, puisqu'on en devoit tirer cette conséquence, Qu'on ne doit jamais embrasser un genre de vie que l'Eglise a toujours proposé à ses enfans

comme très-propre à affermer leur salut
& à pratiquer la perfection de la vie
chrestienne.

CHAPITRE VIII.

*Que l'oraison de simple regard est contrai-
re à toutes les idées & à tous les moyens
dont l'Eglise se sert pour porter les hom-
mes à la pieté.*

MAIS pour ne pas juger seulement CHAP.
VIII.
de cette oraison par le peu de
fondement qu'ont tous ces grands avan-
tages par lesquels on pretend y attirer
les ames, il est bon d'y considerer des
inconveniens plus interieurs & plus es-
sentiels, qui donnent beaucoup de lieu
de douter que la pratique en soit assez
conforme à l'esprit de la Religion chres-
tienne, qu'on peut apprendre de l'Ecri-
ture & des instructions de l'Eglise.

L'Apostre saint Paul dans le com-
mencement de son Epistre aux Hebreux,
dit, *Que Dieu ayant parlé autrefois à nos
Peres en diverses occasions & en diver-
ses manieres par les Prophetes, nous a par-
lé en ces derniers temps par son Fils qu'il*

CHAP. *a fait heritier de toutes choses, & par le-*
 VIII. *quel il a créé les siecles.*

En suivant cette pensée de l'Apostre on peut ajoûter, que ce Fils heritier de toutes choses ayant donné pouvoir aux hommes de devenir enfans de Dieu, il s'en est formé un corps qui est son Eglise composée de divers membres dont il s'est rendu le chef; qu'il a établi des Apostres, des Prophetes, des Pasteurs; que les Evêques & les Peres leur ont succédé; & que tant les Apostres que leurs successeurs ont continué, par l'ordre de JESUS-CHRIST, d'instruire les fidelles suivant la même methode, & de leur donner les mêmes instructions que celles que les Apostres & JESUS-CHRIST leur avoient données. Or cette methode consiste à leur faire connoître Dieu & leurs devoirs envers luy d'une maniere & par des idées conformes à leur estat. Car ayant considéré les hommes comme remplis de diverses passions & d'une infinité de maladies, ils se sont efforcez d'y apporter une infinité de divers remedes qui y avoient de la proportion.

Ils ont tâché de les exciter à l'amour de Dieu par diverses idées qui leur ren-

dissent Dieu aimable. L'amour de Dieu estant combattu en eux par diverses passions, ils ont voulu reprimer les unes par les autres. Ils ont employé desirs contre desirs, craintes contre craintes, esperances contre esperances. Ainsi tous les livres de l'Ecriture & tous ceux des Peres ne sont qu'un amas de ces differens remedes que la sagesse de Dieu a jugez necessaires ou utiles aux hommes, & dont il les a fait instruire par des Saints remplis de son Esprit, qui durant le cours des siecles ayant marché dans la voye du salut, & y estant parvenus par leur sainte vie, se sont tous servis de ces remedes pour leur propre sanctification, & pour celle des autres.

Cependant certaines gens des derniers siecles de l'Eglise, sans avoir égard à une conduite si autorisée, ont eu la hardiesse de pretendre qu'elle n'estoit bonne que pour les ames imparfaites, & qu'elle n'estoit nullement propre à celles qui estoient plus avancées; que tous ces amas de remedes ne leur estoient plus utiles: mais que le vray moyen de parvenir à une éminente perfection, estoit de renoncer à toute cette diversité de remedes contenus dans l'Ecriture

CHAP. & dans les livres des Peres, de faire
 VIII. profession d'un silence absolu de pen-
 sées sur tout cela ; & qu'au lieu de tou-
 tes ces différentes idées de Dieu que
 l'Ecriture nous donne, il falloit s'attacher
 uniquement à concevoir Dieu d'une
 maniere confuse, indistincte, generale,
 en prenant pour tentation & pour pen-
 sées qu'il faut rejeter toutes les instru-
 ctions conformes à l'Ecriture que la me-
 moire leur pourroit fournir. Voilà la
 question qui est à juger, & le juge-
 ment qu'on en portera, contiendra ce-
 luy qu'on doit faire de la contemplation
 acquise, ou de l'oraison de simple regard.
 Car cette prétendue contemplation n'est
 dans le fond autre chose qu'un renon-
 cement formel à toute la conduite des
 Prophetes, de JESUS-CHRIST, des
 Apostres & des Peres, au moins pen-
 dant la durée de cette oraison qu'on
 voudroit rendre en quelque sorte conti-
 nue.

Toutes les instructions qu'on peut ti-
 rer de ces livres, ne peuvent servir tout
 au plus, selon ces Spirituels, qu'à la
 conduite des imparfaits. Elles sont, se-
 lon les Autheurs de cette spiritualité, en-
 tierement semblables à la loy dont il

est dit, qu'elle ne conduisoit rien à la perfection : *NIHIL ad perfectum adducit lex.* Ils prétendent donc que pour parvenir effectivement à la perfection, il faut renoncer à tout cela, & se réduire à un silence entier de paroles, de desirs & de pensées.

CHAP.
VIII.
Hebr. 7.
19.

Tous ces livres, disent-ils, sont pleins d'idées distinctes & particulières de Dieu. C'est cependant ce qu'il faut éviter. Ces connoissances ne seroient que naturelles. Elles ne seroient capables que d'agir sur l'imagination. Elles fatigueroient inutilement l'esprit. Ce seroient de petites gouttes d'eau qui empêcheroient que l'ocean de la connoissance de Dieu ne coulât dans l'ame. Il faut donc traiter tout cela de distraction, & comme n'estant capable que de troubler cet acte aimable de foy confuse, indistincte & universelle, en quoy consiste la contemplation acquise & le simple regard qui est la voye de la perfection chrestienne.

Si ce discours est raisonnable, il peut y avoir quelque apparence de raison dans la spiritualité des partisans du simple regard : mais si c'est un prodige de temerité, d'avoir osé proposer au 17.

CHAP. siecle de l'Eglise un chemin d'aller au
VIII. ciel & de parvenir à la perfection, si
different de ce que JESUS-CHRIST
nous a enseigné par luy-même, par les
Prophetes qui l'ont precedé, par les
Apostres & les Peres qui l'ont suivi,
il ne faut point chercher d'autres rai-
sons que celles-là pour rendre suspecte
cette nouvelle spiritualité.

Que diroit-on d'un homme qui au-
roit la hardiesse de publier, que tous
les remedes ordonnez avant luy par
tous les autres Medecins celebres pour
toutes les maladies dont les hommes
peuvent estre travaillez, sont faux,
trompeurs, inutiles & dangereux; qu'il
ne faut, au-lieu de tout ce fatras de
remedes, que prendre un verre d'eau le
matin, & qui cependant ne donneroit
de cette promesse magnifique aucune
preuve ni d'experience ni de raison? On
diroit sans doute que sa temerité seroit
fort proche de la folie. Mais ne semble-
t-il pas que la temerité des Autheurs de
l'oraison du simple regard est bien d'un
autre genre que celle-là?

Ce n'est point une troupe d'hommes
sujets à faillir qu'ils ont entrepris de
reformer, & dont ils veulent faire re-

jetter les instructions & la conduite. CHAP.

C'est la conduite de Dieu même & de VIII.

JESUS-CHRIST medecin universel de tous les hommes. C'est celle de l'Eglise animée de son Esprit. C'est celle de tous les Saints que la pratique des instructions de JESUS-CHRIST a conduits heureusement dans le ciel. C'est à tout ce corps de JESUS-CHRIST que ces Auteurs ont la hardiesse de déclarer qu'il n'a rien entendu dans la guérison des ames, qu'il ne faut rien faire de tout ce qu'il a prescrit & conseillé, & qu'il faut prendre une route toute contraire de celle qu'il a suivie.

Ne peut-on pas dire que cette hardiesse n'est pas une simple temerité, mais que c'est une erreur insupportable? Car nulle conduite & nul remede ne peut contribuer au salut des ames que par le secours de la grace de JESUS-CHRIST. Or il est bien clair que JESUS-CHRIST ne scauroit benir ni favoriser de son secours & de ses graces une conduite toute opposée à la sienne. Ce seroit donc sans le secours de JESUS-CHRIST qu'on voudroit acquerir cette perfection prétenduë; & la promesse de l'efficace de ces nouveaux remedes n'estant point

CHAP. contenuë dans l'Evangile de JESUS-
VIII. CHRIST, ce seroit uniquement sur
l'autorité de ces nouveaux Autheurs que
la creance qu'on y auroit seroit fon-
dée.

Encore s'ils s'estoient contentez d'or-
donner seulement des pratiques inuti-
les, la chose seroit bien plus supporta-
ble; mais la fin du demon dans l'inven-
tion de cette oraison considerée avec
toutes ses suites & ses circonstances, est
d'arracher aux Chrestiens les vrais re-
medes de leurs maux, & de les amuser
par des pratiques de phantaisie, afin de
les retenir dans le peché & d'empes-
cher qu'ils n'en sortent. Car il ne faut
pas s'imaginer que ces divers remedes,
ces differentes idées de Dieu, ces divers
moyens de reprimer les passions dange-
reuses, & d'en exciter d'utiles que l'E-
criture & les Peres fournissent, & que
cette nouvelle spiritualité abolit, n'ayent
rien de necessaire au salut. Car quoique
la grace & l'amour de Dieu soient les
principaux moyens par lesquels il fau-
ve les hommes, ces moyens principaux
ne se doivent point separer des moin-
dres que Dieu y joint, par lesquels il
dispose l'ame à cet amour qui la sancti-

ne. Il modere ses passions, il anime son CHAP.
esperance, il affoiblit les tentations, il VIII.
prepare la terre de nostre cœur pour
recevoir & faire fructifier les semences
divines qu'il luy plaist d'y répandre.
C'est par tous ces moyens joints enfem-
blé qu'il opere le salut des hommes.
Avoir donc la hardiessé d'en vouloir
bannir la plus grande partie, c'est met-
tre les ames dans un peril évident de se
perdre par la soustraction de ces secours.
Oster la crainte, c'est renverser une in-
finité de Chrestiens dont la charité foi-
ble a besoin de ce secours. Oster l'espe-
rance de la récompense, c'est en desar-
mer un grand nombre d'autres. Il y a
une diversité infinie dans ces secours,
comme il y a une diversité infinie dans
les besoins. Les uns ont besoin d'estre
affermis par une verité, les autres par
une autre, & souvent il y a nécessité
à l'égard de quelques-uns dans chacu-
ne de ces veritez; c'est-à-dire, que sans
la lumiere que l'ame en tire, elle s'en-
gageroit souvent dans l'égarement. Ex-
clure donc toutes ces différentes idées,
ces differens secours, ces differens ap-
puyes de l'infirmité humaine, c'est preci-
piter dans la chute & dans la perdition

210 *Refutation des principales erreurs*
une infinité de Chrestiens. Voilà l'effet
naturel du simple regard.

CHAPITRE IX.

*Autre inconuenient de cette contempla-
tion acquise & de l'oraison de simple
regard, d'estre contraire à toute la con-
duite dont Dieu se sert ordinairement
pour communiquer ses graces aux hom-
mes.*

CHAP. **O**UTRE la contrariété que cette
IX. nouvelle spiritualité a avec toutes
les idées par lesquelles Dieu appelle
les hommes à la véritable pieté, on doit
encore remarquer qu'elle est absolu-
ment opposée à tout ce que Dieu nous
a fait connoître de sa conduite dans la
distribution de ses graces.

Quoique cette distribution soit tou-
jours gratuite, elle est pourtant tou-
jours sage & raisonnable, & jamais elle n'a
l'air d'une bizarrerie sans raison. La re-
gle que Dieu y garde le plus ordinairement,
est d'attacher ses graces surnaturelles à des actions
reglées, qui sont comme le corps de la vertu que l'esprit

de Dieu anime par sa grace. Ainsi la vie chrestienne est par elle-même une vie sage, & ses exercices sont tels qu'on n'en pourroit choisir de plus propres pour parvenir aux vertus infuses que Dieu verse dans les ames. Elles renferment une grace surnaturelle qui leur sert d'ame, mais elles supposent une conduite sage & réglée qui leur sert de corps.

Par cette conduite Dieu entretient la voye de la foy, à laquelle l'évidence seroit contraire. Il cache aux hommes ses operations surnaturelles sur les ames : il ne veut point qu'elles y paroissent clairement, & que l'on puisse dire avec évidence qu'il y a certainement du miracle dans ce que l'on voit. Il faut toujours de la droiture & de la pureté de cœur, pour estre convaincu que ce que nous voyons de vertu & de pieté dans les ames vient plustôt d'une grace de Dieu que de la force de la nature. Dieu agit toujours en Dieu caché, selon qu'il est dit : *Verè tu es Deus absconditus.* Et s'il répand assez de lumiere pour faire connoistre aux personnes humbles l'operation de sa grace, il y mesle assez d'obscurité pour la cacher aux superbes.

CHAP. Mais c'est ce qu'on ne pourroit pas
IX. dire, s'il estoit vray qu'on pust faire de
grands progrès dans la pieté par cette
contemplation acquise, qui ne consiste
qu'à faire concevoir Dieu sous l'idée
qu'il est present par tout. Cette augmen-
tation de graces seroit absolument mi-
raculeuse, n'estant couverte d'aucun voi-
les d'exercices auxquels on la pust attri-
buer.

On n'augmente point en lumiere en
renonçant à toute lumiere. On ne croist
point en amour de Dieu en ne se repre-
santant Dieu sous aucune idée qui puis-
se le faire aimer, & c'est ce qui arrive-
roit dans cette voye.

On peut aimer Dieu comme saint,
comme sage, comme veritable; parce
que la sagesse, la sainteté, la verité sont
dignes d'amour. On le peut aimer com-
me rempli de misericorde & de bonté,
parce que le cœur peut estre gagné par
ces idées; mais d'estre present par tout,
est une idée qui ne contient d'elle-mê-
me aucune raison d'aimer celuy que
l'on connoist comme present, & pour
le dire ainsi, elle ne renferme aucune
amabilité; les biens & les maux, les amis
& les ennemis, ce qui sert, ce qui nuit

peuvent estre presens. Il faut donc déjà avoir connu Dieu comme aimable, afin que l'idée de sa presence soit capable d'exciter l'amour. Et c'est pourquoy les personnes qui disent que l'idée confuse de Dieu comme present les excite à l'amour de Dieu, ne conçoivent pas que cet amour qu'ils ressentent ne vient pas de l'idée de Dieu conçu comme present, ni de cette idée comme confuse; mais qu'elle vient de Dieu conçu comme aimable, comme bien parfait, qui sont des idées distinctes excitées par le mot de Dieu. On n'aime donc point simplement Dieu conçu comme present, mais on aime Dieu conçu comme souverainement aimable. On appellera tant qu'on voudra cette idée confuse & indistincte, mais l'esprit la distingue fort bien de celle d'un mal present. Il y auroit donc une espece de contradiction, qu'on pust croistre en amour en regardant simplement Dieu comme present sans le connoistre par aucune autre idée: car ce seroit aimer davantage un objet qui ne seroit pas conçu comme plus aimable.

Il en est de même de tous les autres exercices de cette nouvelle spiritualité.

CHAP. Ne desirer rien , ne penser à rien ne
 IX. donne par soy-même ni saint desir , ni
 saintes pensées. Si donc Dieu inspiroit
 dans la pratique de cet exercice quel-
 ques bons desirs & quelques bonnes
 pensées , on ne les pourroit attribuer
 qu'à une conduite extraordinaire , où
 l'operation de Dieu n'auroit aucun voi-
 le ; & c'est , comme nous avons dit , ce
 qui est absolument contraire à tout ce
 que Dieu nous découvre de sa conduite
 sur les hommes.

Il seroit inutile de pretendre détruire
 cette raison par l'exemple de certaines
 ames saintes que Dieu met quelquefois
 dans des estats où elles disent , qu'elles
 n'ont aucunes pensées distinctes, & qu'
 elles éprouvent neanmoins un profond
 recueillement , dans lequel on suppo-
 se qu'elles aiment sans pensée , & que
 leur amour même s'augmente & se for-
 tifie.

Je ne pretends nullement contredire
 ces exemples , & j'ay déjà reconnu plus
 d'une fois , en parlant de ces estats ex-
 traordinaires , qu'il y avoit en effet des
 ames dans lesquelles Dieu agit *d'une*
maniere particuliere & surprenante que
 l'on auroit tort de condamner. Mais

bien des raisons font voir que leur exemple est allegué fort mal à propos. On ne sçait si leur amour augmente ou n'augmente pas en cet estat, ni si elles y aiment ou n'y aiment pas, puisqu'on suppose qu'elles ne s'apperçoivent pas de leur action. Tout ce que l'on peut dire, c'est que lorsqu'elles agissent ensuite avec connoissance, elles croient agir avec plus d'ardeur, c'est-à-dire, que leur action est plus vive; ce qui peut estre un effet, non de l'augmentation de l'amour, mais d'un cerveau plus reposé, comme tout le monde s'apperçoit qu'il conçoit mieux les choses après avoir dormi & lorsqu'il a plus de liberté d'esprit.

2. Ces personnes ne sont point du tout de l'ordre de ces contemplatives de Malaval & de l'Abbé d'Estival, & il n'y a même aucun rapport. Dieu agit dans ces ames comme il luy plaist, sans methode, sans regle, & comme il le juge convenable aux desseins qu'il a sur elles. Les contemplatifs de Molinos se conduisent par methode & par regle, mais par une methode bizarre & déraisonnable.

L'estat de ces ames qu'on allegue en

CHAP. exemple est clairement extraordinaire ;
 IX. c'est ce qu'on appelle *oraison passive*, qui ne dépend point de la volonté, & que l'on ne peut se procurer ni reduire à certaines regles, mais il n'y a rien que de fort ordinaire dans la contemplation acquise. Ce n'est qu'une spiritualité mal concertée. On y exclut sans raison certaines idées, on se reduit sans raison à d'autres idées. Il ne faut point admettre d'idées distinctes, dit-on. Pourquoi cela? toute l'Ecriture en est pleine; pourquoi s'en priver? Il faut se reduire à l'attribut de Dieu present. Pure phantasie, qui n'a pour fin que de dire quelque chose de nouveau, & de se distinguer des autres par une pratique sans raison, dans laquelle on prescrit des choses qui n'ont aucune proportion avec la fin d'obtenir certaines graces de Dieu. Dire donc que Dieu a attaché ses graces & son amour à ces pratiques; c'est introduire une erreur pareille à celle de ceux qui voudroient faire croire que Dieu attache la guerison des maladies à un certain nombre de paroles, & à un certain ordre precis de les reciter.

Il paroist donc que cette contempla-

tion acquise n'est qu'une pure imagination formée sans raison & au hazard, & il n'est point vray qu'il y ait rien de semblable entre cette oraison qui est toute methodique, & le recueillement de ces ames que Dieu tient dans ces estats extraordinaires. On n'entre dans cette contemplation acquise que par l'exclusion de toutes les idées que l'Ecriture nous donne de Dieu, & de tous les mouvemens qu'elle pretend exciter dans nos cœurs; mais pour ce recueillement qu'on appelle passif, on y entre par toutes les bonnes pensées & les bonnes affections qu'il plaist à Dieu d'inspirer. Il y en a qui y entrent par un passage de l'Ecriture, par l'idée d'un mystere, par le souvenir d'une grace, par une priere vocale, par l'idée de JESUS-CHRIST crucifié.

S'il plaist dans la suite à Dieu de fixer l'imagination de ces personnes par ces moyens, cette conduite n'a rien d'étrange ni de choquant.

On comprend même aisément ce qui met l'esprit dans cette suspension, & qui fait ce qu'on appelle le repos & la quietude.

Il y a des ames qui ayant reçu de

CHAP. Dieu des mouvemens d'amour plus vifs
IX. & plus frequens qu'on n'en reçoit d'ordinaire, s'y sont livrez avec une plénitude de cœur particuliere, & ont fait Dieu l'unique objet de leurs desirs & de leur joye. Comme elles ont donc beaucoup aimé Dieu, il n'est pas étrange qu'il reste en elles beaucoup de disposition à se souvenir confusément de Dieu avec amour, comme d'un objet souverainement aimable. Car c'est une des qualitez de l'esprit de l'homme de pouvoir concevoir d'une maniere confuse ce qu'il a conçu d'abord particulièrement & distinctement, à peu près comme les sons clairs & aigus se changent ensuite en un certain retentissement qui dure longtemps. On ne conçoit plus distinctement les attributs qui rendent Dieu aimable, mais on conçoit confusément & generalement Dieu comme bon. Ainsi de toutes ces differentes idées distinctes de Dieu & distinctement aimé, il se forme une idée confuse de Dieu comme objet aimé & aimable; & cette idée confuse produit un mouvement & une idée confuse vers Dieu, dans lequel l'ame peut s'entretenir long-temps, & que Dieu continuë dans certaines ames par

une grace particuliere, qui a neanmoins quelque rapport avec des dispositions qu'il a mises auparavant dans elles par diverses graces. De sorte qu'on peut dire, que ces ames éprouvent proprement ce qui est exprimé par ces paroles de David : *Reliquia cogitationum diem festum agent tibi.* Les restes de mes pensées vous celebreront un jour de feste. Car cette joye qu'elles ressentent, ces recueillemens, cette tranquillité, ce sommeil sont proprement des restes de pensées & de mouvemens d'amour que Dieu veut qu'elles ayent par les raisons qu'il connoist, & qu'il réveille ensuite en elles par de nouvelles graces, pour les détacher des faux plaisirs & des fausses joyes du monde, & pour faire que les creatures s'avilissent à leurs yeux, qui est l'effet que saint Augustin attribué à ces mouvemens. *Cumque vobis mundus inter ista vilesceret.* De sçavoir de quel prix ces estats sont devant Dieu & quelle estime il en faut faire, c'est ce qu'il n'est pas possible de déterminer, ni de marquer précisément. Mais la personne du monde qui merite le moins d'en estre cruë, c'est Molinos. Car comme il parle de tout par phantaisie, tan-

CHAP. tost il les releve tellement qu'il semble
 IX. qu'il n'y a point de perfection sublime
Malinos & de pureté veritable que dans ces estats
pages 51. extraordinaires. Tantost il les rabbaïsse
 si excessivement, qu'il veut que les ames
 à qui Dieu les donne, n'en reçoivent
 jamais aucune récompense ; c'est-à-di-
 re, que tous ces estats ne soient d'au-
 cun merite au jugement de la verité.
 Enfin tout ce qu'il en dit ne sont que
 des pensées sans principes, sans suite,
 sans raison, comme tout le reste de ses
 phantaisies.

Mais l'abus qu'il tâche de faire de ces
 estats que ces ames saintes ont éprou-
 vez & qu'elles ont décrits dans leurs
 ouvrages, peut servir à découvrir un
 artifice que le demon a employé en di-
 verses occasions. Car comme il est le
 singe des œuvres de Dieu, selon l'ex-
 pression d'un Pere, il tâche de revestir
 les fausses vertus & les veritables cor-
 ruptions qu'il s'est efforcé d'inspirer
 aux hommes, de l'apparence des vertus
 des Saints, & il s'y est souvent pris en
 la maniere que je vais marquer.

La providence de Dieu a meslé dans
 la conduite des Saints le merveilleux
 avec le solide. Il a voulu d'une part at-

tirer les yeux du monde par des merveilles extraordinaires ; mais il y a joint de l'autre dans ses Saints la pratique des plus solides vertus & la publication des plus grandes veritez. C'est ce qui a paru d'abord dans la predication des Apostres. Elle estoit toute veritable & toute solide, mais avec cela elle estoit accompagnée de signes prodigieux, & entr'autres de ceux qui arrivoient ordinairement lorsqu'ils donnoient le Saint-Esprit à ceux qui estoient baptisez.

Simon le Magicien qui n'avoit nulle part aux lumieres ni aux vertus des Apostres, ayant esté spectateur de ces signes merveilleux qui paroissoient dans ceux à qui ils donnoient le Saint-Esprit, desira d'avoir une pareille puissance, & il connut incontinent qu'il en pouvoit faire un grand usage pour ses detestables desseins. Il fut donc si aveuglé qu'il offrit de l'argent à saint Pierre pour acheter de luy le pouvoir de donner le Saint-Esprit, en jugeant que cet Apostre estoit aussi disposé à vendre cette puissance pour de l'argent, comme il l'auroit esté luy-même s'il l'eust eüe.

Date mihi hanc potestatem, ut cuicumque

Voilà la vûë de ce premier des heretiques que le demon destinoit à établir son royaume. Il eust bien voulu imiter ce qu'il y avoit de plus merveilleux dans la predication de l'Evangile, mais il n'avoit aucun dessein de suivre, ni la vertu ni la doctrine des Apostres; & tous ceux qui l'ont suivi ont eu grand soin de l'imiter en ce point. Il y a donc tout lieu de croire, que c'est par le même esprit que certaines gens, comme Molinos & les Quietistes, qu'on a découverts par des informations juridiques, estre aussi éloignez de la vertu solide des Saints, que Simon l'estoit de celle des Apostres, ont témoigné un extrême desir de donner à leurs pratiques l'air & l'apparence de ce qui a paru de merveilleux dans quelques Saints que Dieu a donnez à son Eglise dans ces derniers temps, & qu'ils ont affecté la pluspart des termes dont ils se sont servis, en tâchant de faire croire que ce qu'ils inspiroient à leurs disciples n'estoit qu'une suite de la doctrine & de la pratique de ces Saints. Cependant il y a une difference si énor-

me dans le fond, & une opposition si CHAP.
entiere de l'esprit de ces gens avec la IX.
sagesse, la solidité, la sincerité, la mor-
tification de ces Saints, & sur tout avec
leur attachement à JESUS-CHRIST,
qu'on a tout sujet de les repousser par
ces paroles terribles dont saint Pierre
se servit pour repousser Simon le Ma-
gicien : *Non est tibi pars neque sors in
sermone isto, cor enim tuum non est rectum
coram Domino, in felle enim amaritudi-
nis, & obligatione iniquitatis video te
esse.* Ce que l'on n'applique néanmoins
qu'à ceux qui comme Moliños ont
esté convaincus de ces horribles corru-
ptions.

CHAPITRE X.

Du martyre spirituel.

IL estoit du caractere & de l'esprit des CHAP.
Auteurs de cette spiritualité, après X.
avoir donné des avantages chimeriques
à cette contemplation acquise qu'ils
râchent de persuader à leurs disciples,
d'y joindre des martyres chimeriques
par lesquels ils font passer les ames qui

CHAP. s'engagent dans ces pratiques. Ils trouvent par là ce merveilleux qu'ils cherchent comme une des choses les plus capables d'attirer les ames à ces nouvelles spiritualitez, & ils ont jugé de plus qu'il estoit sans danger de donner cette idée au monde. Car quand on n'éprouve point ces martyres, la nature se console de ne ressentir point ces estats penibles; & si quelque imagination vive & melancolique se trouve tourmentée des idées fâcheuses que ces livres mêmes peuvent faire naistre, elle peut trouver sa consolation dans une secrète vanité que cette doctrine excite, qui les luy fait prendre pour des gages & des assurances de sa future grandeur. Ces ames se flattent donc des grands desseins qu'elles s'imaginent que Dieu a sur elles. Elles se persuadent qu'elles sont des ames d'élite, & que Dieu veut les élever jusqu'au comble de la perfection chrestienne. De sorte que par les impressions que ces sortes de livres leur mettent dans l'esprit, elles croyent avoir droit de se réjouir des plus horribles tentations; & des pensées les plus noires & les plus detestables. Elles les voyent donc avec

peu d'effroy , elles s'en consolent aisément , elles en conferent tranquillement avec des gens qui les prennent de même pour de grandes faveurs de Dieu , & qui les en congratulent.

CHAP.
X.

Après tout , il ne faut pas s'imaginer que ces maux d'imagination soient aussi réels dans la verité qu'ils sont terribles dans l'expression. On ne les sent pas , mais on s'imagine les sentir , ce qui est fort différent : car ces imaginations n'empeschent pas qu'on ne se porte quelquefois fort bien.

Cela se reduit tout au plus à quelque langueur corporelle. Une de ces visionnaires souffroit , à ce qu'elle disoit , une grande multitude d'enfers redoublez , pendant qu'elle se portoit aussi-bien qu'une autre , dans une ville de Normandie. Il ne faut donc pas s'effrayer ni de leurs expressions , ni de celles de Molinos ; car ces gens sont éloquens merveilleusement dans les descriptions qu'ils font de ces martyres spirituels. Molinos leur en donne de beaux modèles. Il n'y a qu'à lire sur ce sujet les chapitres 4. & 5. du 3. livre de sa guide spirituelle , dont voicy quelques endroits,

CH. » Les souffrances des martyrs estoient
X. » courtes , le même jour on les voyoit
Page » ordinairement commencer & finir , &
147. » de plus une lumiere celeste , un secours
 » divin , & l'esprit de la récompense pro-
 » chaine les soustenoit au milieu de leurs
 » tourmens ; mais une ame desolée qui
 » doit mourir à elle-même , & estre pu-
 » rifiée intimement , se voyant aban-
 » donnée de Dieu , environnée de tenta-
 » tions , de tenebres , d'angoisses , de cha-
 » grins , d'afflictions & de secheresses ,
 » gouste à tout moment les tranfes de
 » la mort sans ressentir aucune consola-
 » tion. Dans ce déplorable estat ses
 » cruelles douleurs qui se succedent l'une
 » à l'autre , luy paroissent un martyre
 » continuel , & une agonie qui se renou-
 » velle incessamment. C'est pourquoy on
 » peut dire avec raison , que quoiqu'il y
 » ait beaucoup de martyrs , il y a fort
 » peu d'ames qui suivent JESUS-CHRIST
 » au milieu de ces tourmens , dans le cal-
 » me & dans la resignation.
 » Pendant que les hommes exerçoient
 » leur cruauté sur les corps des martyrs ,
 » Dieu consoloit leur ame ; mais icy c'est
 » Dieu qui blesse & qui se cache , pen-
 » dant que les demons comme de cruels

bourreaux, tourmentent le corps & l'a- « CH.
me en mille manieres, enforte que « X.
l'homme est crucifié tout entier, & au- «
dedans & au-dehors. «

Vos angoisses vous paroistront insup- «
portables. Il vous semblera que le ciel «
est fermé pour vous. Vous ne verrez «
par tout que douleurs, que tourmens, «
que tenebres dans vos sens, dans vostre «
raison & dans toutes vos facultez ; & «
pendant que d'un costé vous serez atta- «
qué de tentations, de doutes, de scru- «
pules, de deffiances, vos lumieres & «
vostre jugement vous abandonneront «
de l'autre. «

Toutes les creatures conspireront à «
vous chagriner, les conseils spirituels «
vous feront de la peine. La lecture des «
livres de devotion ne vous consolera «
plus. Si on vous exhorte à la patience, «
on redoublera l'excès de vostre douleur. «
La crainte de perdre Dieu par vostre «
ingratitude, ou vostre manque de coo- «
peration vous rongera les entrailles. «
Si vous gemissez devant Dieu, au lieu «
du secours & des consolations que vous «
demandez, vous n'en receyrez que des «
reprimandes & des menaces, à peu près «
comme la Cananée, à qui Dieu ne ré- «

CH. „ pondit point d'abord , & qu'il traita en-
 X. „ suite de chienne.

Page
 245.

Que si vous n'estes pas content de ces expressions , il vous en fournira „ d'autres encore plus tragiques. Vous „ ressentirez , dit-il , au-dedans une se- „ cheresse passive , des tenebres , des an- „ goisses , des contradictions , une repu- „ gnance continuelle , des abandonne- „ mens interieurs , des desolations horri- „ bles , des suggestions importunes & per- „ petuelles , des tentations vehementes „ de l'ennemi. Enfin , vous trouverez vô- „ tre cœur si resserré & si plein d'amer- „ tume , que vous ne pourrez l'élever vers „ Dieu , ni faire un seul acte de foy , „ d'esperance ou d'amour.

„ Dans cet abandonnement , vous „ voyant en proye à l'impatience , à la „ colere , à la rage , aux blasphêmes , aux „ appetits desordonnez , vous vous croi- „ rez la plus miserable , la plus criminelle „ & la plus detestable de toutes les crea- „ tures , dénuée de toutes les vertus , éloi- „ gnée de Dieu , & abandonnée à des „ tourmens presque égaux aux peines in- „ fernales.

Mais après ces violens transports , il ne manque pas de les consoler d'u-

ne maniere aussi excessive en ten- CHAP.
dresse que ces expressions l'ont esté en X.
dureté.

Ame bienheureuse, leur dit-il, si vous
sçaviez combien le Seigneur vous aime
& vous protege au milieu de ces tour-
mens amoureux, vous les trouveriez si
doux qu'il faudroit que Dieu fist un mi-
racle pour vous empescher d'en mou-
rir, soyez constante, & ayez bon cou-
rage.

Quelque affreuse que vous paroissiez
à vos yeux, l'Autheur de tout bien vous
aimera, vous défendra, & vous com-
blera de tant de richesses qu'on diroit
qu'il ne pense à autre chose qu'à vous
élever à la perfection par les degrez
les plus sublimes de l'amour.

Que si bien loin de luy tourner le dos,
& d'abandonner vostre dessein, vous
perseverez constamment, sçachez que
vous faites à Dieu un sacrifice si agree-
ble, que si cet estre suprême estoit suf-
ceptible d'inquietude, il ne trouveroit
du repos qu'en s'unissant amoureuse-
ment à vostre ame.

Si tous ces tourmens & toutes ces
consolations se passoient dans l'imagi-
nation, on auroit moins de sujet de

CHAP. s'en mettre en peine , mais ces spiri-
 X. tualitez chimeriques n'en demeurent
 pas là. Le diable ne manque jamais
 d'en tirer des consequences grossieres,
 & qui ne sont nullement imaginaires.

C'a esté le sujet d'un procès celebre ,
 qui s'est fait à la vûë de toute la terre
 par des personnes éminentes en digni-
 té, & nullement portées à inventer ou
 à exagerer ces detestables pratiques.

Plusieurs personnes ont entre les
 mains l'interrogatoire même du prin-
 cipal des coupables, qui les contient.
 Je n'ay garde de les exposer aux yeux
 du public, & d'en retracer les noires
 images, & je me contenteray d'en dire
 qu'elles son dignes des principes qu'ils
 ont établis.

CHAPITRE XI.

*Qu'on ne peut embrasser la spiritualité
 du simple regard sans violer plusieurs
 maximes de la vie chrestienne.*

CHAP. LE renversement que ce nouveau
 XI. genre d'oraison produit necessaire-
 ment dans la conduite de la vie chres-

tienne par le violement de plusieurs de ses maximes auquel il engage, est si important, qu'il est juste de le faire considérer encore avec plus d'attention, y ayant toute sorte d'apparence que ceux qui suivent cette pratique, ne le faisant que par le desir d'une pieté plus éminente, l'abandonneroient s'ils en avoient bien connu les consequences & les suites. C'est donc ce qu'il faut tâcher de leur faire mieux comprendre.

Premierement, je ne voy pas que la prudence chrestienne puisse souffrir qu'entre deux voyes, dont la premiere est seure, ancienne & autorisée par l'exemple & la pratique d'une infinité de Saints, & suivie encore actuellement par le commun de l'Eglise; l'autre est nouvelle, suspecte, sans autorité, contraire au sentiment & à la pratique de tous les Ordres Religieux, on puisse en conscience, sous pretexte même de quelque attrait particulier, preferer la nouvelle à l'ancienne: car qu'y auroit-il de plus déraisonnable que ce choix, & sur quoy pourroit-il estre fondé que sur une pure phantaisie, par laquelle on prefereroit ses pensées particulieres au sentiment general de toute l'Eglise?

CHAP.

XI.

Quand même la question seroit douteuse, & que l'on pourroit estre partagé sur ce choix par la diversité des raisons, on ne pourroit violer plus ouvertement cette regle du bon sens & du Droit canonique : *Qu'il faut choisir dans le doute le parti le plus seur*, que de se déterminer à suivre cette nouvelle maniere d'oraison ; car on ne peut nier que l'autre ne soit incomparablement plus seur. Mais la verité est qu'il n'y a pas même de doute sur ce point, & que les raisons qui portent à suivre la voye commune, qui a esté suivie par l'Eglise depuis les Apostres, l'emportent tellement qu'il n'y a pas la moindre probabilité dans celle que l'on y oppose.

Le sieur Malaval témoigne d'estre touché de l'aveuglement des hommes qui blâment son oraison, & il en fait des plaintes assez vives : *Quel aveuglement des hommes*, dit-il à sa Philothée, *qui n'ayant pas encore compris qu'ils n'ont esté créez que pour Dieu, trouvent étrange que l'on pense toujours à Dieu !*

Voilà quelle est la sincerité de ces gens tout occupez de la pensée que Dieu est par tout. Car cette plainte

n'est fondée que sur deux fausses suppositions qu'il plaist au sieur Malaval de faire. Il suppose que l'on n'ait pas compris que les hommes ne sont créez que pour Dieu, & que l'on trouve mauvais que l'on veuille toujors penser à Dieu. Ni l'un ni l'autre n'est veritable. L'on ne trouve nullement étrange que le sieur Malaval tâche de penser toujors à Dieu, ni qu'il soit persuadé qu'il n'est créé que pour Dieu; mais l'on trouve étrange que voulant penser à Dieu, il n'y veuille pas penser comme Dieu le veut, & comme il le prescrit & l'inspire aux hommes dans son Ecriture. Qu'il faille toujors penser à Dieu autant que l'infirmité humaine le peut permettre, c'est un principe commun. A Dieu ne plaise qu'on s'y oppose, ou que l'on blâme quelqu'un pour le vouloir observer. Ce n'est pas là la question, & le sieur Malaval a tort de le supposer. Il est question de sçavoir comment il y faut penser. Le sieur Malaval y veut penser à sa maniere, & l'on luy dit que cette maniere n'est point celle que Dieu nous a prescrite, qu'il nous recommande, & qu'il a inspirée à ses Saints & à son

CHAP. Eglise. C'est de quoy il s'agit.

XI. Dieu veut qu'on pense à luy, mais il veut qu'on y pense pour l'aimer, pour obeïr à ses volontez, qui sont ses commandemens : car il n'agrée point en ce monde les connoissances, si on ne les rapporte à cette fin. C'est pourquoy il la recommande avec tant de force & tant d'instance, que l'Ecriture nous dit, qu'il la recommande avec excès : *Tu mandasti mandata tua custodiri nimis.*

La connoissance de Dieu dans cette vie n'est pas destinée à jouir de Dieu, ce n'en est pas encore le temps ; mais Dieu n'éclaire les hommes de la mesure des lumieres qu'il leur donne que pour éprouver leur fidelité, & leur faire meriter la beatitude de l'autre vie, par l'obeïssance fidelle à tous ses commandemens, & par la resistance inflexible à toutes les tentations du demon & de la concupiscence. Voilà l'employ & le devoir des hommes dans cette vie. Ainsi toute connoissance de Dieu, qui contribuë plus directement à cette fin, est la meilleure, la plus souhaitable, & celle que l'on doit choisir : & ce seroit sans doute un très-grand défaut que de negliger cette connois-

sance utile pour s'attacher à une beaucoup moins utile , principalement si cette connoissance utile est ordonnée & recommandée par l'Ecriture & par l'Eglise , & que l'on n'en choisisse une autre que par caprice.

Je veux toujours penser à Dieu , dit le sieur Malaval , pour lequel je suis créé ; & pour cela je veux m'attacher continuellement à cette idée que Dieu est par tout.

Je louë vostre dessein , luy répondray-je ; mais je blâme la maniere dont vous pretendez l'executer.

David décrivant un homme de bien, luy donne pour caractere de mediter la loy de Dieu le jour & la nuit : *Et in lege ejus meditabitur die ac nocte.* Et il s'écrie luy-même : *Quel amour n'ay-je point pour vostre loy ? Fy pense sans cesse pendant tout le jour. QUOMODO dilexi legem tuam, Domine : totâ die meditatio mea est.* C'estoit-là sa premiere pensée : *Prævenerunt oculi mei ad te diluculo, ut meditarer eloquia tua.* Il se levoit même au milieu de la nuit pour mediter la loy de Dieu : *Mediâ nocte surgebam ad confitendum tibi super judicium justitiæ tuæ.*

CHAP. C'estoit de cette loy qu'il prenoit
 XI. conseil. *Et consilium meum justificationes tue.* Il luy attribuoit toute son intelligence : *A mandatis tuis intellexi. Declaratio sermonum tuorum illuminat, & intellectum dat parvulis.* C'est par la vûë de cette loy qu'il se conduisoit dans toutes ses actions : *Lucerna pedibus meis verbum tuum, & lumen semitis meis.* Il s'animoit sans cesse à y estre fidelle : *Furavi & statui custodire iudicia justitiæ meæ.* C'estoit sur ces pensées qu'il se fortifioit contre les injustices des hommes : *Multiplicata est super me iniquitas superbiorum, ego autem in toto corde meo scrutabor mandata tua. J'ay esté entortillé, disoit-il, dans le même lien des cordes des pecheurs, & je n'ay point oublié votre loy : FUNES peccatorum circumplexi sunt me, & legem tuam non sum oblitus.*

C'estoit par cet attachement inviolable à cette loy qu'il esperoit de n'estre point confondu dans le jugement de Dieu : *Adhæsi testimoniis tuis, Domine: noli me confundere. Tunc non confundar cum perspexero in omnibus mandatis tuis.* Mais pour cela il ne luy suffisoit pas de les considerer legerement, il tâchoit de les penetrer à fond, & il y mettoit

son bonheur : *Beati qui scrutantur testimonia ejus, in toto corde exquirunt eum.*

Et en l'approfondissant de cette sorte, elle luy paroissoit de plus en plus admirable : *Mirabilia testimonia tua, ideò scrutata est ea anima mea.*

Si le sieur Malaval cherche un moyen de penser toujourns à Dieu, en voilà un tout trouvé : car la pensée de la loy de Dieu est inseparable de celle de Dieu. On ne regarde point cette loy comme quelque chose de different de Dieu, mais comme Dieu même nous donnant ses preceptes, nous manifestant ses volontez, nous découvrant sa justice. C'est donc penser à Dieu que de penser à sa loy, mais c'est y penser utilement, & prendre la voye naturelle pour l'observer, & pour remedier aux deux causes qui nous en détournent, & qui sont les principes de tous les pechez. *Les hommes, dit saint Augustin, ne veulent pas faire ce qui est juste, ou parce que ce qui est juste leur est caché, ou parce qu'il ne leur plaist pas. NOLUNT homines facere quod justum est, sive quia latet an sit justum, sive quia non delectat.* Or c'est ce que l'on trouve dans l'application à la loy de Dieu. On y trou-

CHAP. ve la connoissance de ce qui est juste ;
 XI. & on y trouve l'attrait & le plaisir : car
 en meditant la loy de Dieu elle nous
 plaist, elle nous devient douce & agrea-
 ble : *Quàm dulcia faucibus meis eloquia
 tua , super mel ori meo ;* & s'il nous man-
 que quelque degré de connoissance ou
 d'amour, le vray moyen de l'acquérir
 est de le desirer : *Cumcupiuit anima mea
 desiderare justificationes tuas in omni
 tempore.*

Il n'y a point de voye plus simple &
 plus naturelle pour connoistre & pour
 observer la loy de Dieu, que d'y pen-
 ser & de l'aimer. C'est aussi celle que
 les Saints ont suivie. C'est celle que
 l'Eglise suit & prescrit à tous ses en-
 fans.

Mais que cette vûë de Dieu à la-
 quelle le sieur Malaval nous veut en-
 gager est differente de celle-là !

Il veut que nous soyons toujourns oc-
 cupez de cette unique verité : *Dieu est
 par tout.* Qu'on y pense tant qu'on
 voudra, quelle lumiere en tirera-t-on
 pour discerner le bien & le mal ? De
 quelle volonté de Dieu cette vûë nous
 instruira-t-elle ? Comment pourray-je
 par là reconnoistre les seductions de

l'ennemi? Cette occupation ne remédie CHAP.
donc en aucune sorte à la première cause XI.
des péchez, qui est l'ignorance de ce qui
est juste; mais elle n'est pas plus propre
pour remédier à la seconde, qui est le
défaut de plaisir & d'attrait pour le
bien & la justice; c'est-à-dire, que ce
n'est point la voye ordinaire par la-
quelle Dieu nous communique cet
amour.

L'amour de Dieu qui nous fait obser-
ver quelque commandement, ou re-
sister à quelque tentation, est revêtu
d'ordinaire ou de la forme de l'amour
du précepte qui nous le commande, ou
de la haine du péché auquel nous re-
sistons, & ainsi il enferme ces idées.

Mais cette pensée que Dieu est par
tout n'enferme l'idée d'aucun précepte,
d'aucune règle qu'il faille observer, ni
d'aucun vice qu'il faille éviter; & si
l'on y joignoit même quelques-unes de
ces idées, le sieur Malaval s'y oppose-
roit, & prétendrait que c'est troubler
le simple regard.

Je sçay bien qu'il nous dira que le
secours que l'on prétend tirer des pen-
sées auxquelles on s'applique dans l'o-
raison, ne dépend point de la propor-

CHAP. tion qu'elles ont avec l'effet, mais de
 XI. la grace que Dieu y joint, & qu'il
 distribuë comme il luy plaist, & que
 Dieu peut joindre une plus grande
 grace à cette unique pensée qu'à tou-
 tes les applications que nous pouvons
 avoir à la loy de Dieu.

Je luy fournis de bonne foy la meil-
 leure réponse qu'il puisse faire; & ce-
 pendant je luy soustiens que cette ré-
 ponse est une pure illusion: car encore
 que les secours de Dieu ne soient pas
 attachez aux moyens, cela n'empesche
 pas qu'il ne nous soit commandé de
 preferer certains moyens à d'autres.
 Ceux qu'il faut preferer sont les ordi-
 naires & les naturels; & c'est au con-
 traire tenter Dieu que d'en choisir d'ex-
 traordinaires & de bizarres, qui n'ont
 aucune proportion avec l'effet qu'on
 attend de Dieu. Un Jardinier ne doit
 point mettre sa confiance dans la cul-
 ture de la terre, dans le soin qu'il prend
 de la semer ou de l'arroser: c'est la
 benediction de Dieu qui fait tout: *Ne-
 que qui plantat est aliquid, neque qui
 rigat, sed qui incrementum dat Deus:*
 mais cependant il tenteroit Dieu s'il
 pretendoit faire venir des herbes dans
 son

son jardin sans le cultiver en la maniere ordinaire.

Ce n'est point de même dans la qualité de ses pensées qu'il faut mettre sa confiance. Dieu nous peut communiquer ses graces par telles pensées qu'il luy plait; mais néanmoins il y a une voye ordinaire par laquelle il veut que nous les recherchions, & cette voye est de penser à la loy de Dieu & à ses veritez pour les connoistre, pour les aimer, pour les pratiquer. Penser que Dieu est par tout, c'est une voye extraordinaire, & dont on ne peut rien esperer que par une espece de miracle, & c'est ce que l'on appelle tenter Dieu, ce peché consistant à negliger les moyens & les voyes ordinaires, & vouloir que Dieu agisse d'une maniere extraordinaire pour nous assister.

Ce que je conclus donc de tout ce discours, est que la voye de s'entretenir uniquement de la pensée que Dieu est, & qu'il est par tout, est proprement une voye de tentation de Dieu, parce qu'elle n'a d'elle-même aucune proportion avec ce qui doit estre le but de tous les Chrestiens, qui est d'observer les commandemens de Dieu, & de

CHAP. XI. résister à toutes les tentations qui nous en pourroient détourner.

La pensée que Dieu est présent par tout n'y fait rien du tout. Dieu s'en peut servir pour nous assister par une voye extraordinaire ; mais d'elle-même elle ne nous donne aucune lumière, ni aucun bon mouvement pour observer les commandemens de Dieu, ni pour résister au péché. Pretendre donc que Dieu nous assistera par ce moyen, c'est le tenter.

Mais le simple regard n'est pas seulement de luy-même une tentation de Dieu, il l'est encore par toutes ses circonstances. Il produit, par l'aveu même de ces Auteurs qui l'enseignent, beaucoup de tentations, de secheresses, de tenebres, de dégousts. Un esprit que l'on separe de toutes les pensées ordinaires, à qui on pretend retrancher toutes les images sensibles, & toutes les veritez vives & animées, tombe presqu' necessairement dans un grand vuide. Ce vuide attire la secheresse & le dégouft. L'esprit dénué de pensées de pieté se remplit d'images fâcheuses & dangereuses qui s'en emparent. Le moyen naturel d'y remedier seroit de

quitter cette oraison qui en est la source, mais ceux qui en sont partisans s'y opposent fortement. Ils n'accordent à ces ames peignées aucun des soulagemens que Dieu leur accorde, ni l'oraison vocale, ni la meditation, ni la lecture, ni le travail, ni l'occupation d'esprit. Il faut quede pauvres ames se soustiennent sans soustien, & ce n'est que par les louanges démesurées qu'on leur donne qu'elles s'y peuvent soustenir, qui est un soustien terriblement dangereux. Et enfin il y en a qui concluent qu'il faut qu'elles y meurent pour l'honneur du simple regard, & des principes sur lesquels il est appuyé, & c'est ce que l'on ne peut excuser d'une terrible tentation de Dieu. Car enfin, ou ce qu'ils nous disent des martyres interieurs que l'on y souffre est faux, & ils ont grand tort de repaistre le monde de ces contes fabuleux; ou il est vray, & ils ont encore grand tort de laisser tant d'ames sans secours dans la pratique d'une spiritualité, qui non seulement n'est pas de precepte, mais qu'il seroit de precepte de quitter pour éviter les tentations, dans lesquelles il ne faut pas laisser les ames

244 *Refutation des principales erreurs.*
lorsqu'on les en peut delivrer, en leur
faisant quitter un exercice qui les pro-
duit, & qui n'est ni autorisé ni conseil-
lé par l'Eglise.

CHAPITRE XII.

*Comment ces Auteurs ont trouvé moyen
de faire entrer les pensées dans l'orai-
son de simple regard.*

*Fausseté de la doctrine de Malaval sur
ce sujet.*

CHAP. **L**ES Auteurs qui ont répandu dans
XII. le monde la spiritualité du simple
regard, ayant prescrit si précisément &
en tant de manieres ce silence de pen-
sées & de desirs, il sembleroit que ceux
qui l'embrassent n'ont plus lieu d'en
appeller, ni de se permettre aucunes
pensées.

On auroit d'autant plus de sujet de
le croire, que c'est par où ils relevent
leur spiritualité. Ils pretendent, disent-
ils, retrancher la multiplicité, & re-
duire toutes nos pensées à l'unité de
Dieu.

Cependant comme ils ont craint d'au-

tre costé ; & non sans raison , que ce CHAP.

retranchement de toutes pensées ne lais- XII.

st l'ame dans une grande secheresse

& dans un grand vuide , ils ont cher-

ché un moyen de faire rentrer dans

l'esprit les pensées & les desirs qu'ils

sembloient avoir bannis par les loix fon-

damentales du simple regard , & ils ont

tant fait qu'ils en sont venus à bout.

Voicy l'adresse dont ils se sont servis :

Il est bien défendu , disent-ils , de parler

à Dieu dans l'oraison de simple regard :

il est défendu de même de rendre Dieu

l'objet de ses desirs ; mais il n'est pas

défendu de l'écouter , au contraire c'est

une des fins de la contemplation acqui-

se. *Il est question* , dit le sieur Malaval

à sa Philothée , *mais plus que jamais ;*

d'écouter Dieu même au fond de vostre

cœur , qui vous parlera plus doucement ,

plus efficacement , plus intelligiblement ,

& plus frequemment que tous ceux qui

vous peuvent avoir parlé de sa part.

Si Dieu donc parle intelligiblement

l'on conçoit ce qu'il dit , mais comme

c'est au fond du cœur qu'il parle , ce

n'est pas par les oreilles du corps que

l'on l'entend , c'est par l'esprit : or ce

CHAP. que l'on entend par l'esprit se com-
XII. prend par la pensée.

Il faut donc que Dieu imprime & forme des pensées dans l'esprit ; & comme il parle frequemment , il faut qu'il fasse frequemment penser. Voilà donc des pensées dans l'esprit de quelque maniere qu'elles y soient produites.

Que ce soit si vous voulez un langage de Dieu , mais ce langage de Dieu consiste dans des pensées des hommes. Je sçay qu'ils nous disent mille choses sur ces pensées pour les distinguer des autres. L'homme , disent-ils , n'y est que passif. L'ame n'agit point , elle ne fait que recevoir l'impression de Dieu ; mais l'Abbé d'Estival est de bonne foy sur ce point.

Conf. „ Il est trop vray , dit-il , que l'esprit
19.
p. 381. „ ne peut avoir aucune connoissance que
„ par un acte qui luy soit propre , & s'il
„ connoist il agit ; & de même la volonté
„ ne peut avoir d'amour que par son pro-
„ pre acte , & si elle aime elle opere.

Il explique cela fort au long , & il fait voir que la dispute qui est sur ce point entre les Mystiques & les Scholastiques , n'est qu'une dispute de mots

entre des gens qui ne s'entendent pas, & CHAP.
qui ne veulent pas s'entendre; ce qui XII.
luy fait conclure que *l'ame, dans le plus grand repos, dans la tranquillité la plus paisible, dans son plus parfait silence, opere, & que son operation est une connoissance. De quelques termes magnifiques qu'il plaise aux Mystiques de se servir pour exprimer ce langage de Dieu, il faut pourtant avouer qu'on ne l'entend que par ses propres pensées, & qu'ainsi voilà de propres pensées dans le simple regard, & des pensées en quantité. Car il n'y a point de Directeur qui parle si fréquemment, que Dieu parle à ceux qui sont dans cet estat*, dit le sieur Malaval. On y pense donc beaucoup, selon luy, & ainsi voilà le simple regard dans la multiplicité, & cette prétendue unité évanouie.

Mais il est bon d'écouter sur ce point le sieur Malaval expliquant à sa Philothée les merveilleuses utilitez de ce langage, qu'il n'admet pas seulement dans le simple regard, mais dans lequel il fait consister l'excellence de cette manière de prier. La première disposition, ce dit-il page 3. de son dialogue, d'une ame qui a dessein de contempler, est un

CH. » véritable desir d'écouter Dieu, en fai-
 XII. » sant taire toutes les pensées, toutes les
 » affections de sa volonté & tous les dis-
 » cours.

*Mala-
 val.
 page 3.* » Jusqu'à aujourd'hui, Philothée, vous
 » avez volontiers écouté les Predicateurs, les
 » Directeurs, les livres spirituels, & tous
 » ceux qui vous parloient de la part de Dieu;
 » mais maintenant il est question, mais plus
 » que jamais, d'écouter Dieu même au fond
 » du cœur, qui vous parlera plus douce-
 » ment, plus efficacement, plus intelligible-
 » ment & plus fréquemment que tous ceux
 » qui vous peuvent jamais parler de sa part.
 » Je dis plus doucement, parce que Dieu qui
 » a créé l'ame, & qui est luy-même un pur
 » esprit, sçait mieux que nul autre la ma-
 » niere de parler aux esprits, qui est d'a-
 » gir sans tumulte, sans trouble, sans agi-
 » tation, avec une ferme paix & une pro-
 » fonde tranquillité. Je dis plus efficacement,
 » parce que les creatures qui nous parlent,
 » ne sçachant pas bien souvent nos verita-
 » bles dispositions, nous disent des choses,
 » qui estant bonnes en elles-mêmes, nous sont
 » néanmoins inutiles; mais Dieu nous com-
 » munique les lumieres qu'il connoist nous
 » estre necessaires. Il les communique au
 » temps qu'il faut, en la maniere qu'il faut.

Et il nous les fait recevoir d'abord qu'il nous les presente, ce qui n'est pas au pouvoir des creatures.

Dieu est un laboureur qui sçait quand il faut planter, quand il faut arroser, quand il faut arracher les mauvaises herbes, & quand il est temps de cueillir ou les fruits ou les fleurs. Les hommes jettent au hazard la semence du ciel, & prend qui peut : mais Dieu quand il sème tout seul ne sème jamais à faux, & il donne même sur le champ la disposition à la terre lorsqu'elle ne l'a pas. Je dis encore que Dieu vous parle plus intelligiblement, parce qu'il sçaura mieux proportionner ses lumieres à vostre portée; & bien davantage, il vous augmentera la vûë de l'esprit, afin que vous puissiez supporter sans peine une plus grande clarté. Je dis enfin que Dieu vous parlera plus fréquemment par la contemplation d'autant que vous l'écouteriez plus souvent que vous ne faisiez, & plus nous l'écoutons, plus il prend plaisir à nous parler.

On voit dans ce discours deux sortes de voyes par lesquelles l'ame se peut instruire de ses devoirs.

La premiere consiste à écouter les Predicateurs, les Directeurs, les livres

CHAP. spirituels, & tous ceux qui nous par-
XII. lent de la part de Dieu.

La seconde, à écouter Dieu même au fond de son cœur. C'est donc Dieu qui parle certainement dans cette seconde voye; or le moyen de la pratiquer est de faire taire toutes ses pensées, tous ses discours & tous ses desirs.

Il est clair que cette seconde voye est proprement la pratique de ce silence interieur, qui nous dispose à ce qu'ils appellent la motion divine. Or le jugement que cet Auteur veut que l'on fasse des pensées qui se presentent à l'esprit après ce silence, est que ce sont des pensées par lesquelles Dieu parle à l'ame, & luy parle, dit-il, *plus doucement, plus efficacement, plus intelligiblement, & plus frequemment que tous ceux qui peuvent luy avoir parlé de sa part.* C'est-à-dire, que ce sont des paroles de Dieu qui agissent d'une maniere excellente & particuliere sur les ames; ce qu'il explique ensuite en détail, comme on l'a vû dans son passage.

C'est une maxime de cette doctrine; que je pretends contenir une regle fautive, & qui mene l'ame à l'illusion, à moins qu'on n'y ajoûte quelque pre-

caution pour la moderer.

Il n'est point vray que toutes les pensées qui se forment dans l'esprit ensuite de ce pretendu silence, doivent estre regardées comme des paroles de Dieu ; car ce peuvent estre des pensées purement humaines, formées par l'imagination des personnes qui en sont frappées. Ce peuvent estre aussi des suggestions du diable. Il les faut donc examiner comme les autres pensées, & pratiquer à cet égard la regle de l'Apostre, qui nous ordonne de tout éprouver : *Omnia probate* ; car d'avoir pour regle & pour maxime de les recevoir sans examen, c'est se mettre dans la disposition de recevoir sans discernement tout ce qu'il plaira au demon de nous suggerer.

Nous n'avons aucune assurance que ces pensées qui suivent ce silence interieur viennent de Dieu. Nous n'en avons aucune qu'elles ne soient pas produites purement par l'imagination. Nous n'en avons aucune que Dieu n'ait pas permis au demon de les inspirer. Le supposer sans preuves, c'est donc agir temerairement & se mettre en danger de se livrer à l'esprit d'erreur & d'illusion.

CHAP. XII. Quand les pensées qui viendroient dans l'esprit ensuite de ce silence auroient même une douceur, une efficacité & une clarté particulière, on n'en devoit rien conclure pour s'asseurer qu'elles sont de Dieu. Car ces marques ne nous ayant point esté données par l'autorité de Dieu, il n'est permis à personne de les établir à sa phantasie comme des signes de l'esprit de Dieu. D'ailleurs, il est clair que le demon les peut imiter; mais la vérité est qu'il n'y a rien en tout cela même de certain ni de réglé. Ces pensées imprevuës & non recherchées sont claires ou obscures, vives ou languissantes, agreables ou desagreables, selon la disposition du corps ou de l'esprit, sans qu'on puisse fonder aucune conjecture solide sur les qualitez qu'elles ont pour les attribuer plustost à Dieu que toutes les autres pensées.

Il faut donc avoir pour principe, que personne n'est dispensé d'examiner ces pensées, sous pretexte qu'elles sont imprevuës & surprenantes, & qu'elles se sont presentées ensuite d'un silence interieur. Ce sont toutes regles faulles, temeraires, sans autorité & sans raison;

qui marquent que ceux qui les avancent ne respectent pas assez la verité, & ne craignent pas autant qu'ils devroient, ni d'estre trompez, ni de servir d'instrument au diable pour tromper les autres.

Mais lors même que par un examen legitime de ces pensées, on n'y trouve-
roit rien qui empeschast de les attribuer à Dieu, parce qu'on auroit reconnu qu'elles sont veritables & solides, on ne laisseroit pas d'avoir droit d'apprehender, parce qu'elles peuvent estre le sujet d'une vaine complaisance, & qu'on est naturellement porté à juger de soy-même sur les éloges extraordinaires que certains Auteurs y donnent. Or rien n'est plus mal fondé que ces éloges, n'estant appuyez sur rien, & personne ne sçachant quel est devant Dieu le prix veritable de ces dispositions.

Cependant ces nouveaux Spirituels suppléent à cette incertitude par la temerité de leurs decisions, ne laissant pas de marquer precisément le merite de ces estats. On trouve entre autres dans le livre de Molinos nombre 8. une estimation precise du prix de ce qu'il appelle *recueillement*.

CHAP.
XII.

C'est l'oraison du simple regard dont nous parlerons ensuite, & il la tire d'une revelation pretenduë faite à une Religieuse du tiers Ordre, nommée Françoise Lopez : *Dieu luy revela*, dit-il, *qu'un quart-d'heure d'oraison mentale qu'on fait avec recueillement de ses sens & des facultez de son ame, avec resignation & humilité, vaut mieux que cinq jours d'exercices penibles de cilices, de disciplines, de jeûnes & de coucher sur la dure; parce que tout cela ne mortifie que le corps, & que le recueillement purifie l'ame.* Mais je pense qu'une telle preuve n'est bonne qu'à convaincre le monde du peu de creance qu'on doit avoir pour tout ce que ces gens-là disent, & qu'ainsi il est fort dangereux de juger de soy-même par leur sentiment.



CHAPITRE XIII.

Autre inconvenient capital de ce langage interieur attribué à Dieu, qui est qu'il engage une Religieuse à des entretiens incompatibles avec la regularité.

MAIS voicy un autre inconven- CHAP.
nient de ce langage interieur XIII.
qu'on pretend éprouver après le silence,
& qu'on est porté à attribuer à Dieu.
C'est que ne pouvant y avoir aucune
certitude qu'il soit de Dieu, l'Eglise ne
le reconnoissant point, & ne pouvant
estre jugé bon que par sa conformité
avec les veritez de l'Eglise; il est juste
que celles qui pretendent l'éprouver ne
l'approuvent que par l'examen qu'elles
en feront, & en prenant l'avis de per-
sonnes capables d'en juger.

Elles ne doivent pas en juger par
elles-mêmes; il faut donc qu'elles se
soumettent au jugement de quelqu'un.
Mais où trouver cette personne à qui
elles se puissent soumettre? Molinos
luy-même porte cette difficulté à un
point qui la fait paroistre terrible.

CHAP. Encore, dit-il, trouve-t-on quelques
 XIII. bons Confesseurs, mais pour les Dire-
 cteurs dans le chemin mystique, à pei-
 ne en trouve-t-on un entre mille, se-
 lon Avila, à peine un entre dix mille,
 selon S. François de Sales, à peine un en-
 tre cent mille, selon l'illuminé Taale-
 re: la raison en est, que le nombre de
 ceux qui se disposent à recevoir la scien-
 ce mystique est très-petit.

Guid.
Spirit.
 l. 2. c. 7.
 n. 93.
 Page 97.

Certainement on ne pense pas assez à
 quoy s'expose une Religieuse que quel-
 que secret desir d'une spiritualité ex-
 traordinaire engage dans ce qu'ils ap-
 pellent *le chemin interieur & l'oraison de*
simple regard. Je veux qu'elles y reüs-
 sissent & qu'elles en surmontent les dif-
 ficultez que ces Auteurs nous represen-
 tent comme innombrables, qu'elles ne
 se rebutent pas de ces affreuses tene-
 bres auxquelles Molinos prepare ses
 disciples dans tout son premier livre.
 Que peuvent-elles desirer de plus que
 d'écouter Dieu qui leur parlera, dit-on,
 intelligiblement & frequemment, com-
 me les assure le sieur Malaval?

Mais s'il leur parle il leur parlera en
 leur inspirant des pensées; & après
 qu'elles les auront écoutées, c'est-à-

dire , qu'elles auront compris le sens de ces paroles , si elles les reçoivent sans examen, elles s'exposent à l'illusion. Car le moyen de sçavoir si ce ne sont point des pensées formées par le diable, ou de purs ouvrages de leurs phantasies ?

En jugeront-elles elles-mêmes ? Mais quelle presumption plus visible ? Il ne faut sur ce point que les renvoyer à l'école de Molinos , qui dit des merveilles contre cette temerité dans les chapitres 2. & 3. du 2. livre de sa guide.

Il faut donc en chercher une lumière hors de soy.

Il s'en faut bien qu'il y ait à Paris cent mille Prêtres , & parmy ceux qui y sont il n'y en a pas vingt qui se meslent de Theologie mystique. Quelle apparence que parmy ces vingt on trouve celui qu'il faut choisir entre cent mille ?

Si l'Abbé d'Estival n'avoit point écrit où en seroit-on réduit ? A un laïque aveugle qui est en Provence , où il se mesle de diriger les devotes du simple regard. Y auroit-il de la prudence à prendre ce laïque qu'elles ne verront peut-estre jamais, pour discerner en elles

CHAP. les pensées de Dieu de celles du diable ?
 XIII. Et quand elles le prendroient, quel Supérieur ecclesiastique pourroit l'approuver ?

Elles seroient donc reduites à n'avoir point de conduite, & à ne s'en rapporter qu'à elles-mêmes ; c'est-à-dire, qu'elles seroient reduites à l'estat que les Mystiques declarent le plus perilleux estat du monde.

L'Abbé d'Estival nous propose luy-même des histoires de faux Spirituels & de faux Mystiques, qu'il represente comme des gens abusez ; & ce qui est plus étrange, c'est qu'il ne les suppose pas grossierement hypocrites. Ces gens arrivent à quelque sorte de repos, leur entendement & leur volonté sont dans une suspension presque totale, & ils se persuadent à force d'imagination, *d'estre arrivez où ils n'arrivent jamais, & d'estre ce qu'ils ne sont pas.*

Il y en a même, comme le dit l'Abbé d'Estival après Rusbrokius, qui sont *dans une vie très-austere & dans des exercices de penitence horribles.* Enfin, pour qu'il ne manque rien à leur seduction, il dit, *Que ces gens importunent le ciel avec chaleur, & demandent avec*

obstination quantité de choses rares, singulieres & extraordinaires, & que Dieu permet qu'ils soient trompez, & que les demons leur procurent ce qu'ils ont desiré. CHAP. XIII.

Il dit que ces choses extraordinaires ne se font jamais sans des effusions de douceurs & de tendresses sur les sens. Il ne se contente pas de ces descriptions generales, il propose ensuite des exemples fort étranges de ces illusions.

Tout cela est sans doute fort embarrassant, & je ne sçay point de Philothée qui n'y doive estre empeschée. Que si elle pretend en conferer avec quelqu'un, quelle source infinie d'entretiens & de discours qui retirent une Religieuse du silence & des pratiques regulieres? Ainsi il est clair que l'engagement à cette oraison est un engagement à une vie toute contraire à la profession religieuse.

Il me semble donc que celles qui auroient quelque inclination à cette oraison, & quelque estime pour l'Abbé d'Estival, pourroient avec beaucoup de raison s'arrester à un principe très-raisonnable qu'il établit dans son livre.

C'est qu'il faut preferer toutes les choses d'obligation au simple regard,

CHAP. parce qu'il n'est pas de precepte. C'est
XIII. par ce principe qu'il conclut qu'il faut
reciter son Office regulier, quelque at-
trait contraire que puisse donner l'incli-
nation au simple regard.

C'est encore par là qu'il decide; que
si on ne croit pas autrement éviter de
succomber à une tentation, il faut en-
core quitter le simple regard. Or cela
supposé, je ne voy pas qui y pourroit
demeurer, ou plutost qui s'y pourroit
engager. Je proposeray dans la suite di-
verses necessitez très-extraordinaires &
très-generales de quitter cette oraison.
Mais quand il n'y en auroit point d'au-
tre que celle que je viens d'alleguer,
je ne voy pas qui pourroit s'en dispen-
ser. Car enfin les disciples de cette spi-
ritualité sont toutes remplies, dit le sieur
Malaval, des pensées inspirées de Dieu,
qu'il faut écouter & discerner de celles
que le diable ou la nature pourroient
suggerer.

On ne les peut discerner que par sa
propre lumiere ou par celle d'un Dire-
cteur; mais où trouver ce Directeur?

Après la mort de M. l'Abbé d'Estival,
il n'y a rien de plus rare que des gens
intelligens dans l'oraison du simple re-

gard. Il faut pour cela choisir quelque Mystique égaré. Que si ce Mystique est à 200. lieuës, faudra-t-il le faire venir exprès pour éclaircir les doutes des disciples du simple regard ? Et faudra-t-il que des filles passent leur vie à conférer avec luy, ou à luy écrire des volumes de lettres de conscience, dans lesquelles même il est très-difficile de se faire entendre ? Le moyen d'allier cela avec les exercices religieux ?

Ainsi par la décision de l'Abbé d'Estival, il faut renoncer au simple regard qui n'est point de precepte, pour conserver le silence & la regularité qui sont de precepte & d'obligation.

Et que l'on ne dise pas que cette difficulté peut se proposer contre toute sorte de conduite. On trouvera plus aisément mille Directeurs capables de conduire dans la voye commune & dans l'exercice ordinaire de la vie religieuse, qu'un seul Mystique propre à éclaircir les difficultés du simple regard. La voye commune a des principes certains & connus du commun des Ecclesiastiques, cette voye extraordinaire n'en a point. Il faut souvent s'adresser à des laïques

CHAP. XIII. qui s'érigent en Directeurs & en maistres en Israël ; & quand on voit la description que l'Abbé d'Estival en fait pour aider à les discerner, il semble qu'en décrivant ces Mystiques il nous ait voulu décrire une compagnie toute extraordinaire, tant on voit peu de gens du caractère qu'il leur attribué. *Au reste, dit-il, ce sont des personnes inconnuës au monde. Il n'y a homme sous le ciel, à moins qu'il ne participe à leur grace, qu'il soit en la même oraison & contemplation, qui puisse découvrir la verité, la simplicité & la sainteté de leur estat, & la sublimité de leur conversation qui est continuellement dans le ciel. Vous ne les prenez pas à leur extérieur pour des hommes fort extraordinaires, & ils ne veulent pas passer pour tels. Ils sont fort communs dans leur conversation, & ils n'ont rien de desagréable dans les compagnies, pourvu que les choses ne portent pas au péché. Ils ne se rendent pas remarquables par une trop grande severité. Ils sont doux, benins & compatissent facilement aux miseres du prochain. Cet assemblage prodigieux de vertus & de graces extraordinaires fait une grande preuve, que ces bienheureux Mystiques ne peuvent estre*

separez de Dieu, s'ils ne sortent par un CHAP.
aveuglement horrible de la mort & de XIII.
l'aneantissement qui doivent faire le fon-
dement inébranlable de cet estat si su-
blime.

Voilà les gens qu'il faut qu'une dis-
ciple du simple regard cherche, trou-
ve, consulte après les avoir discernés.
Et assurement ce n'est pas une petite
affaire pour une fille qui vit dans un
monastere, qu'une telle enqueste ; & il
est difficile à croire, qu'en consultant
la raison on se puisse empescher de
conclure, qu'il vaut mieux se passer
du simple regard, & se reduire à la
conduite commune, que de se jeter
dans ces embarras, qui porteroient par
nécessité les meilleures Religieuses, &
qui auroient les meilleures intentions,
à n'observer jamais effectivement leur
regle, pour suivre celle du simple re-
gard, & à passer une partie de leur vie
à conferer avec des Mystiques, pour
discerner cette multitude de pensées
qu'ils pretendent que Dieu leur imprime
dans l'esprit.

Car je supplie de remarquer que je
ne parle point icy de Religieuses deré-
glées. Je parle au contraire de Reli-

CHAP. XIII. *gieuses qui voudroient de bon cœur observer leur regle ; & je pretends seulement qu'elles n'ont point de moyen de le faire , qu'en renonçant au simple regard , comme à une pratique incompatible avec toute regularité.*

CHAPITRE XIV.

Que la doctrine commune à tous les approbateurs de l'oraison du simple regard , est qu'il n'est plus besoin de réiterer l'acquiescement à la volonté de Dieu , quand il a esté une fois fait & qu'il n'est point revoqué.

Illusion de cette doctrine.

CHAP. XIV. **L**Es partisans du simple regard ont universellement embrassé cette doctrine , Que quand on a fait une fois l'acte d'acquiescement à toutes les volontez de Dieu , qui est une espece d'acte d'amour , il n'est plus besoin de le réiterer , pourvû qu'on ne le revoque point par quelque faute notable , parce que cet acte continuë toujous.

• Ils ont tiré ce sentiment d'un nommé *Falconi* , dont l'écrit a esté premièrement

ment imprimé en Espagnol à Madry, CHAP.
& depuis à Rome en Italien ; & enfin XIV.
en François à Paris, à la fin du moyen
court & facile de faire oraison. Il y est
exprimé en ces termes :

Quand vous vous mettez en priere, il ne sera pas toujours necessaire de vous donner à Dieu de nouveau, puisque vous l'avez déjà fait. Comme si vous donniez un diamant à vostre ami, il ne faudroit plus luy dire, & luy repeter tous les jours que vous luy en faites un present, il ne faudroit que le laisser entre ses mains sans le reprendre, parce que pendant que vous ne le luy ostez pas, & que vous n'en avez pas même le desir, il est toujours vray de dire que vous luy avez fait ce present, & que vous ne le revoquez pas. Ainsi quand une fois vous vous estes mis entre les mains de nostre Seigneur par un amoureux abandon, vous n'avez qu'à demeurer là. Gardez-vous de l'inquietude & des efforts qui tendent à faire de nouveaux actes, & ne vous amusez pas à redoubler vos affections, elles ne font qu'interrompre la pure simplicité de l'acte spirituel que produit nostre volonté. Il semble à plusieurs que les exercices de la vie humaine interrompent cet acte d'amour continué; pour cet effet ils

CHAP. *s'efforcent d'en faire de nouveaux afin de*
 XIV. *s'asseurer, de connoistre, de sentir ce qu'ils*
font. Cependant il est certain que ce qui
n'est point contre la volonté de Dieu, ne
trouble point l'abandon & la conformité au
divin plaisir.

L'Abbé d'Estival emprunte cette doctrine de Falconi, & l'exprime presque
 P. 331. en mêmes termes : *Il n'est pas besoin,*
dit-il, que l'homme qui veut bien Dieu,
renouvelle ses actes & ses directions, parce
qu'il est d'autant mieux auprès de Dieu
qu'il y est par un acte plus simple. Il sem-
ble à beaucoup de personnes, que la di-
versité des actions de la vie, quoique d'o-
bligation & dans l'ordre de Dieu, inter-
rompent la conduite du simple regard que
nous avons de luy & de son amour. On a
bien de la peine à leur persuader le con-
traire. Elles ne sentent pas cette vûë de
Dieu ni l'amour, au contraire elles sentent
une forte application aux choses exterieu-
res pour les bien faire comme il leur est or-
donné. Ce sont de ces gens qui ne croient
rien faire s'ils ne sentent, & s'ils ne tou-
chent. Ils veulent renouveler leurs actes
à tous coups, parce qu'ils estiment plus un
peu de ferveur dont leur acte peut estre
accompagné, que la simple contemplation.

où Dieu opere un solide amour, qui est au-
tant au-dessus des sentimens & des ten-
dresses, que l'esprit est élevé au-dessus du
corps, la grace au-dessus de la nature,
& la foy au-dessus de la raison. Ils ne
comprennent pas cette verité. Ils veulent
avoir quelque chose de nouveau & de sen-
sible, afin de connoistre, de s'asseurer &
de sentir ce qu'ils font. Pourquoi voulez-
vous faire un acte? Vous l'avez déjà fait.
Est-ce parce que c'est une chose fort bonne,
que nos puissances, qui ne sont que pour
les operations, les produisent pour Dieu?
Mais vous ne croyez donc pas que l'es-
prit & la volonté sont actuellement appli-
quez à Dieu par le premier acte qui dure
toujours. Est-ce que vous voul. z dire à
Dieu qu'il ne faut pas qu'il s'oublie de
l'acte que vous avez fait, & dans lequel
vos puissances perseverent encore? Ce se-
roit bien de la simplicité. Il ne reste donc
rien en cet acte nouveau, sinon qu'il est
nouveau & qu'il est sensible, qui sont des
choses fort opposées à la simplicité & à la
pureté de la foy. Quand vous avez donné
quelque chose à quelqu'un, il seroit impor-
tun de luy dire tous les jours que vous la
luy donnez de nouveau. Il suffit que vous
luy en ayez fait une fois la donation, &

CHAP. que vous ne la revoquez pas. Contentez-
 XIV. vous donc de vous estre attaché à Dieu
 par une vûë très-simple & par l'amour.
 L'importance est, que vous ne revoquiez
 ni retractiez cet acte, que vous ne vous re-
 pentiez pas de ce que vous avez fait, & que
 vous n'ostiez pas à Dieu ce que vous luy
 avez donné, en faisant quelque chose no-
 table contre son divin bon-plaisir. Car
 pourvû que cela n'arrive pas, l'essence &
 la continuité de vostre regard, de vostre
 amour, de vostre abandon & de vostre
 conformité à la volonté de Dieu dure tou-
 jours, parce que les fautes legeres que
 l'on fait sans y penser, ne détruisent pas le
 point essentiel de ces actes.

Molinos, qui par ses excès s'est élevé
 au-dessus de tous les autres, trouve
 cette doctrine si à son gré, qu'il l'ado-
 pte & la cite sous le nom de Falconi, &
 la propose en ces termes :

n. 86.
 page 53.

*Il n'est pas necessaire de multiplier ces
 actes par certains mouvemens sensibles,
 qui empeschent la pureté de l'acte spiri-
 tuel & parfait de la volonté; parce que
 ces sentimens de douceur sont imparfaits,
 estant formez par la reflexion & accom-
 pagnez d'amour propre & de consolations
 exterieures que l'ame cherche hors d'elle-*

même. Ajoutez à cela , qu'il y a d'autres CHAP.
raisons qui montrent qu'on n'a pas besoin XIV.
de les renouveler. Ce que Falconi Theo-
logien mystique , fait voir par la compa-
raison suivante.

Quand on veut donner un joyau à un
ami , & qu'on l'a mis en son pouvoir , il
n'est pas nécessaire de luy aller dire tous
les jours : Monsieur , je vous donne ce
joyau ; ou , Monsieur , souvenez - vous
qu'un tel jour je vous donnay un tel joyau.
Il suffit de le luy laisser , & de n'avoir pas
envie de le luy oster , puisqu'en le luy lais-
sant ainsi librement , vous continuez à le luy
donner. Ainsi après avoir fait une offre &
une resignation amoureuse de vostre volon-
té à celle de Dieu , vous n'avez qu'à la
continuer , sans faire de nouveaux actes sen-
sibles , pourvu que cependant vous ne luy
ostiez point ce joyau , en pechant grievement
contre luy , & vous ne le faites point.

Ces Auteurs n'ont pas la moindre
deffiance que cette doctrine ne soit
veritable ; & cependant c'est ce que
des Evêques celebres de France ont
crû devoir condamner comme formel-
lement herétique. Car c'est le sens de
ce qui se trouve dans leurs Ordon-
nances sous le titre d'Articles sur les

CHAP. estats d'oraison, dont les huit premiers
 XIV. ont un rapport direct à la doctrine
 des Quietistes, que nous avons rap-
 portée dans ce chapitre, & sur laquelle
 nous avons produit les passages de leurs
 principaux Auteurs.

Or c'est visiblement cette doctrine
 qui est combattuë dans les huit premiers
 articles de l'Ordonnance de ces Evê-
 ques, que nous rapporterons icy :

I. Tout Chrestien en tout estat,
 quoique non à tout moment, est
 obligé de conserver l'exercice de
 la foy, de l'esperance & de la
 charité, & d'en produire des
 actes comme de trois vertus di-
 stinguées.

II. Tout Chrestien est obli-
 gé d'avoir la foy explicite en
 Dieu tout-puissant, Createur du
 ciel & de la terre, Remunera-
 teur de ceux qui le cherchent,
 & en ses autres attributs égale-
 ment revelez, & à faire des
 actes de cette foy en tout estat,

quoique non à tout moment. CHAP.

III. Tout Chrestien est pareillement obligé à la foy explicite en Dieu Pere, Fils & Saint-Esprit, & à faire des actes de cette foy en tout estat, quoique non à tout moment. X I V.

IV. Tout Chrestien est de même obligé à la foy explicite en JESUS-CHRIST Dieu & homme, comme mediateur, sans lequel on ne peut approcher de Dieu, & à faire des actes de cette foy en tout estat, quoique non à tout moment.

V. Tout Chrestien en tout estat, quoique non à tout moment, est obligé de vouloir, desirer & demander explicitement son salut éternel, comme une chose que Dieu veut, & qu'il veut que nous voulions pour sa gloire.

VI. Dieu veut que tout Chrestien en tout estat, quoique non à

CHAP. tout moment, luy demande ex-
 XIV. pressément la remission de ses pe-
 chez, la grace de n'en plus com-
 mettre, la perseverance dans le
 bien, l'augmentation des vertus,
 & toute autre chose requise pour
 le salut éternel.

VII. En tout estat le Chrestien
 a la concupiscence à combattre,
 quoique non toujourns également,
 ce qui l'oblige en tout estat,
 quoique non à tout moment, à
 demander force contre les ten-
 tations.

VIII. Toutes ces propositions
 sont de la foy catholique, expres-
 sément contenuës dans le Symbo-
 le des Apostres, & dans l'Orai-
 son Dominicale, qui est la priere
 commune & journaliere de tous
 les enfans de Dieu, ou même
 expressément définies par l'Egli-
 se, comme celle de la demande
 de la remission des pechez, &

du don de la perseverance, & CHAP.
celle du combat de la convoiti- X I V.
se, dans le Concile de Carthage,
d'Orange & de Trente. Ainsi les
propositions contraires sont for-
mellement heretiques.

Il seroit ridicule de s'imaginer que ce que ces Evêques exigent comme necessaire en ces estats, se reduise à un seul acte une fois fait, & jamais réitéré, à moins de quelque necessité particuliere. Par consequent, selon eux, l'amour de Dieu doit regner dans tout ce qu'on peut appeller estat de la vie chrestienne, dans toutes les passions, dans tous les desseins de vie, & l'on ne luy peut soustraire, selon ces Evêques, que ce qui se peut appeller moment; encore ne déterminent-ils pas s'ils permettent de le soustraire simplement quant à la pensée, & non autrement: & ce seroit le comble de l'absurdité, de n'entendre par ces estats, qu'il faut consacrer à l'amour de Dieu, qu'une action qui ne se réitere point après qu'elle est une fois faite, & de laisser tout le reste en proye à la cupidité, qui re-

CHAP. les actions, où la charité n'est pas. Si les
 XIV. Quietistes n'entendoient pas cela, ils en devoient demander l'éclaircissement aux Evêques, qui sont par leur caractère même, les Docteurs de tous les fidelles.

Mais vous voulez, dit Falconi, vous asseurer, connoître & sentir l'amour de Dieu.

Et bien, quel mal y a-t-il à vouloir s'asseurer qu'on obeit à Dieu, & qu'on satisfait à ce qu'on luy doit ? Si ce desir n'avoit point d'autre fin que de se contenter soy-même, on auroit sujet d'y trouver à redire ; mais s'il a pour but de sçavoir si l'on est aussi fidelle à Dieu que l'on le doit estre, on ne voit pas en quoy il pourroit estre blâmé.

Il y a un examen & un desir de connoître si l'on s'acquitte de ses devoirs, qui est très-legitime, parce qu'il a pour but de s'empescher d'estre trompé dans le service qu'on rend à Dieu. C'est pourquoy David ne fait point difficulté de dire, *qu'il faisoit reflexion sur sa conduite. COGITAVI vias meas, & converti pedes meos in testimonia tua.*

Tant s'en faut que ces sortes de reflexions soient inutiles, que c'est presque l'unique moyen de s'empescher

d'estre surpris par les illusions que des Autheurs semblables à ceux dont nous parlons, font à ceux qui les lisent, & qui les écoutent avec trop peu de precaution. Leurs paroles ne signifient souvent rien moins que ce qu'elles paroissent signifier.

Qui ne diroit, par exemple, que les Autheurs du simple regard sont les grands défenseurs de l'obligation d'aimer Dieu? Il semble à les entendre parler, qu'ils ne tendent qu'à nous faire aimer Dieu sans interruption. Cependant leurs paroles ne signifient rien moins que cela. Mais cette continuité n'est semblable qu'à celle qui peut estre dans le sommeil; c'est-à-dire, que ce n'est qu'une continuité d'habitude, & non pas une continuité d'actes réels.

Ils supposent que tout est fait quand on s'est une fois abandonné à Dieu, & par conséquent ils ne connoissent point l'obligation perpetuelle d'aimer Dieu, à laquelle, selon saint Augustin, on ne peut dire qu'on ait jamais satisfait.

Que si l'on ajoûte à ces considerations toutes celles qu'on peut faire sur les diverses atteintes qu'ils donnent à ce devoir capital de la vie chrestienne,

CHAP. bien loin qu'on ait lieu de croire qu'ils
 XIV. le portent dans l'excès, on sera convaincu au contraire qu'on ne peut l'attaquer d'une manière plus artificieuse & plus dangereuse que celle qu'ils employent pour le faire oublier.

Premièrement ils bannissent de l'esprit toutes les idées capables de nous faire regarder Dieu comme aimable, celles de sa justice, de sa sagesse, de sa bonté, de sa miséricorde, de sa puissance; & ils n'en permettent qu'une seule, qui est celle de sa présence en tout lieu, qui étant séparée de toutes les autres, ne contient, comme on l'a prouvé, aucune amabilité.

L'amour de Dieu empruntant la forme de toutes les vertus, de la tempérance, de la justice, de la force, de la prudence, aussi-bien que celle de toutes les passions; ils ne permettent de la regarder & de l'exercer sous aucune de ces formes, & ainsi ils l'éteignent presque par tout.

Cet amour même continuel qu'il leur plaît de renfermer dans le simple regard, est réduit par eux à une continuité d'habitude, & ils s'opposent fortement à ceux qui tâcheroient de le

renouveler pour le faire regner dans leurs actions. Or cet amour d'habitude ne suffit point pour la conservation de l'amour de Dieu dans le cœur, à moins que le plus souvent que l'on peut on ne tâche de s'y renouveler par de véritables actes d'amour de Dieu. C'est ce que j'ay crû devoir représenter sur le sujet de l'obligation d'aimer Dieu, qu'ils se vantent de porter aussi loin qu'aucuns Theologiens, & qu'ils affoiblissent presque dans toutes ses actions.

CHAP.
XIV.

CHAPITRE XV.

Que les défenseurs du simple regard, sous prétexte d'en moderer les conséquences, en ont ruiné absolument tous les principes.

NOUS avons déjà averti qu'il peut y avoir de deux sortes de défenseurs du simple regard. Les uns qui le pousseroient aux conséquences affreuses que Molinos en a tirées. Les autres, qui sans s'engager dans ces conséquences, se contenteroient d'en proposer les

CHAP.
XV.

CHAP. maximes avec diverses modifications.

XV. Le sieur Malaval & l'Abbé d'Estival sont de ce nombre. On a lieu de leur attribuer de meilleures intentions qu'à Molinos, & on doit reconnoître qu'ils ont tâché de moderer sa doctrine en divers points.

C'est, par exemple, une modification importante que celle que nous rapporterons icy.

Il y a une question importante entre ces Mystiques, si l'on doit permettre en quelque cas à ceux qui pratiquent l'oraison de simple regard, de s'occuper des mysteres de JESUS-CHRIST, de son humanité, des veritez de son Evangile; & s'ils peuvent de même en quelque cas écouter les instructions, predications, conferences spirituelles, & s'appliquer à l'étude.

On trouveroit facilement dans cette spiritualité des principes pour exclure tout cela; & quand il n'y en auroit point d'autre, celuy-cy pourroit paroître suffisant pour autoriser cette exclusion. C'est, diroit-on, que la raison veut que l'on prefere toûjours les exercices plus agreables à Dieu, & plus meritoires à ceux qui le sont moins, & les grandes

graces aux petites. Or ce n'est pas une CHAP.
chose douteuse parmy eux, qu'il n'y ait XV.
infiniment plus de merite dans l'orai-
son du simple regard que dans tous ces
autres exercices, & qu'on n'y reçoive
de plus grandes graces.

On y ajouteroit ce que dit saint Paul :
Emulamini carismata meliora: RECHER-
CHEZ les graces les plus excellentes ; &
ce qu'il dit ailleurs, qu'il faut preferer
ce qui est plus excellent : *Ut probetis
potiora*. Et par là, voilà le simple regard
maintenu dans tous ses droits, & tous
les autres exercices bannis.

Mais que feroient quantité de filles,
& un nombre considerable de Religieuse
qu'on supposeroit disciples ordinaires
du simple regard, si on vouloit leur in-
terdire ainsi toutes sortes de mortifica-
tions, de conferences, d'instructions, de
lectures, qui font une partie de leurs oc-
cupations & de leur consolation ?

L'Abbé d'Estival s'est deffié avec rai-
son, de l'efficace de ses raisons pour per-
suader ce retranchement, & il a jugé
plus à propos d'user de condescendance.
Il a donc destiné à cette matiere une
conference expresse, qui est l'onzième,
& voicy de quelle maniere il s'y est
pris.

CHAP. Il y distingue deux estats dans le sim-
 XV. ple regard : l'un extraordinaire, dans lequel les ames sont si fortement attirées qu'elles y sont remplies de lumieres & de mouvemens : l'autre ordinaire, dans lequel elles sont moins touchées, & où l'attrait est moins sensible. Il ne permet point l'application à l'humanité de JESUS-CHRIST, ni à ses mysteres, ni aux predications, ni aux lectures dans le premier estat. Il permet tout cela expressement dans le second. Les passages qui contiennent ces decisions sont formels.

Nous sçavons, dit-il, que pendant le jour l'esprit qui n'est pas continuellement attiré, s'égare & se dissipe parmy les creatures : pour cela nous avons dit en la conference precedente, que l'ame peut s'appliquer à l'humanité sainte de JESUS-CHRIST, & à ses mysteres. De même nous voulons qu'en quelqu'une des heures où elle se trouvera hors de Dieu, elle s'occupe à rendre ses devoirs à la très-sainte Vierge. Nous dirons en quelque autre lieu, que quand l'esprit ne peut pas perseverer toujours dans une même application si simple, si dénuée, sans aucun appuy, à la majesté infinie de Dieu, par sa foi-

blesse naturelle, ou parce que Dieu retire son attrait, qui seul faisoit tout le soustien de l'ame ; elle doit descendre de l'élevation où elle estoit de simple intelligence, à la consideration simple du Fils de Dieu au saint Sacrement, ou en sa vie, ou en sa mort. C'est en ce temps-là où la sainte Vierge pourra partager nostre temps avec son Fils, & recevoir de nous quelques prieres particulieres, en reconnoissance de ce que nous luy devons. DANS LE CAS QUE L'ATTRAIT SEROIT VIOLENT & absorbant, nous ne reglons rien, ou fort peu de choses, & seulement pour conserver l'esprit de soumission & d'aneantissement ; en sorte qu'il paroisse au Directeur que cette ame n'a aucune attache de soy-même à son exercice ; qu'elle ne le tient pas en propriété ; qu'elle s'occupera toujours à ce qu'on luy ordonnera, autant que Dieu même luy en laissera la liberté.

Pour les predications, conferences & instructions, voicy la regle qu'il donne :

Toutes les fois, dit-il, que Dieu vous fera connoistre qu'il veut bien vous souffrir à ses pieds pour vous parler dans l'intime de vostre cœur, quittez les hommes, ma fille, quelque bonne volonté qu'ils ayent

CHAP. de vous avancer à la plus belle vertu.

XV. Ce ne sont que des ignorans, qui ne peuvent pas penetrer dans le fond de vostre cœur, qui ne connoissent pas vos besoins, qui disent souvent au hazard ce qu'ils avancent. Ils se contentent de vous dire quantité de bonnes choses, mais souvent dans l'incertitude si elles vous seront utiles, parce que vos dispositions interieures leur seront inconnuës ; mais Dieu qui ne peut vous tromper, comme il ne peut estre trompé, ne fait rien au hazard. Il n'expose rien à l'incertitude. Il sçait ce qui est dans vostre cœur, & ce qui n'y est pas. Il y voit bien plus de choses qu'il n'y en a. Il sçait quels remedes il y faut apporter. Il voit la proportion que ses paroles ont avec vos dispositions. Quand il parle, sa parole ne se perd pas & ne se dissipe pas en l'air. Elle a ordinairement son effet quand c'est luy seul qui parle à une ame qui a toutes ses puissances recueillies & suspenduës pour recevoir ce qu'il voudra luy communiquer par ses bienheureuses impressions. Cela passe infiniment au-delà des predications des plus habiles hommes de la terre. La parole de Dieu eclaire l'esprit & enflamme la volonté.

Voilà cet estat du simple regard ex- CHAP.
traordinaire bien clairement preferé à XV.
tous les autres exercices ; mais écoutez
ce qu'il prescrit pour ceux qui sont
moins attirés.

*Il arrivera , ma fille , que Dieu ne
vous retiendra pas toujours à ses pieds , &
qu'il ne vous excitera pas par des desirs
si ardens à l'entendre. Il vous renvoyera
à vostre infirmité ; il vous laissera à vous-
même. Il permettra que les distractions
& toutes sortes de peines interieures vous
attaquent. Vous ne vous souviendrez de
l'exercice du simple regard que comme
d'un songe , qui ne vous laissera que du
regret de n'avoir rien entre les mains de
ce que vous croyiez estre si delieieux &
si utile pour le bien de vostre ame. L'é-
toile disparoistra , elle se cachera , vous
serez obligée d'entrer en Jerusalem , & de
consulter les sçavans dans toutes les com-
munications du ciel. Servez-vous des con-
ferences des hommes de pieté , de vos Su-
perieurs ; entendez les predications ; seu-
lement prenez-garde que quand Dieu
veut bien vous voir , & que vous le voyiez ,
d'élever en même-temps vostre esprit à
Dieu , en sorte qu'en tout temps vous ne
perdiez point d'occasions de rentrer dans*

CHAP. le simple regard quand Dieu vous le per-
 XV. mettra. D'ailleurs vous pouvez assister
 aux predications pour les mêmes raisons
 pour lesquelles vous pouvez lire les livres
 spirituels.

Il ajoûte tout de suite la regle des
 lectures en ces termes :

Donc, pour ce qui est de la lecture, il y
 en a qui sont éleveZ par une grace ex-
 traordinaire, de sorte que l'âme se trouve
 quasi dans une pure passiveté, elle n'agit
 plus, elle ne fait que patir; recevant les
 rayons de la lumière divine en leur enten-
 dement, & les transports amoureux, &
 les ardeurs sacrées en leur volonté. D'et-
 les-mêmes elles ne s'appliquent à quoy que
 ce soit, parce qu'elles sont toujours appli-
 quées; & l'attrait en est si fort qu'elles
 ne peuvent détourner les yeux de dessus
 celuy qui les attire. S'il leur tombe un
 livre entre les mains, quoique très-spirituel,
 & des matieres les plus hautes, ne pou-
 vant rien trouver qui leur plaise en com-
 paraison de celuy de qui elles entendent
 à tous momens des paroles de vie; il
 faut qu'elles le quittent, rien ne peut les
 arrester. Le premier mot d'un livre les
 emporte; & elles ne peuvent passer outre,
 quoiqu'elles tâchent de le faire. En verité

je conçois bien que ces grandes ames ayant dans le centre de leur interieur le Maistre de tous les maistres, qui les instruit fort intelligiblement des choses importantes pour leur perfection, elles ne doivent pas s'amuser à entendre des hommes qui parlent dans leurs livres, dont les plus riches expressions ne sont que des begayemens très-imparfaits, & de chetives participations des lumieres infinies de Dieu.

Les livres mêmes ; & les bonnes lectures en cet estat sont nuisibles, dit un grand Spirituel, cela appuye & maintient la maniere ordinaire d'operer, & fortifie l'ancienne habitude.

Mais cette preference de l'oraison aux lectures n'est que pour les ames du premier ordre. Voicy ce qui regarde les ames du second.

Mais comme il y a, dit-il, peu d'ames attirées si extraordinairement, on peut lire les bons livres. La lecture en est fort utile, parce que les saintes idées qu'on y prend sont capables de faire diversion, ou d'étouffer & d'aneantir les images de tant de bagatelles que les creatures impriment malgré nous en nos esprits ; & par ce moyen la lecture a une plus grande

CHAP. pureté qui nous fait approcher plus près
 XV. de Dieu, & nous rend plus capables du
 simple regard.

Vous pouvez donc lire, Philothée, les bons livres pendant la journée pour vostre instruction. Une Supérieure peut lire pour avoir un peu plus de facilité à s'exprimer plus intelligiblement sur ce qu'elle a appris de Dieu en l'oraison, quand il faut qu'elle fasse conference à sa Communauté de ce qui touche sa perfection & l'observance reguliere. Une Maïstresse des Novices doit lire pour s'instruire de la maniere qu'elle doit tenir en l'instruction des filles que la Religion a confiées à ses soins. Les particulieres peuvent lire quand elles ont quelque doute, ou quand elles craignent d'ignorer quelques choses qu'elles sont obligées de sçavoir pour leur salut, pour leur perfection, ou pour la voye & maniere d'oraison qu'elles tiennent.

On peut lire quelquefois par maniere d'occupation, quand on se trouve fort desoccupé de tous les autres exercices necessaires. Après que l'on a bien donné du temps à la contemplation, s'il se trouve du temps de reste, une bonne lecture remplit l'esprit & la volonté fort saintement. L'on en tire de fort bonnes pensées qui jet-

tient la volonté dans la ferveur de l'a-
mour de Dieu. Si les affaires extérieures
vous ont trop embarrassé l'esprit, si vous
vous voyez harassée pour vous estre trop
dissipée, prenez un bon livre qui vous
aidera à vous recueillir, & à revenir plus
facilement à Dieu.

Il faut faire sur ce sujet deux remarques importantes, qui font voir que ces Auteurs reviennent par là en partie aux principes ordinaires, ne se pouvant soutenir dans l'élevation & la roideur de ceux du simple regard.

La première est, que cette oraison qu'ils preferent aux lectures, aux predications & à la meditation des mysteres de JESUS-CHRIST, n'est point du tout la contemplation acquise, ni le simple regard ordinaire; c'est-à-dire, que ce n'est point cette connoissance confuse, indistincte & generale de Dieu conçu avec le seul attribut de present par tout, dans un silence entier de pensées, de desirs & de paroles: car l'oraison dont il parle est un attrait violent & absorbant.

C'est une oraison où Dieu nous parle, & où il fait des impressions toutes autres que tous les Predicateurs ne peuvent faire.

CHAP. C'est un estat où l'ame reçoit les rayons
XV. de la lumiere divine dans son entendement,
& les ardeurs sacrées dans sa volonté,
où l'attrait est si fort qu'elle ne peut dé-
tourner les yeux de celuy qui l'attire ; où
elle entend à tout moment des paroles de
vie ; où le premier mot d'un livre l'em-
porte & l'empesche de passer outre ; où
elle est instruite fort intelligiblement des
choses importantes pour sa perfection. Or
il est clair que cette oraison est une de
celles que j'ay appellées extraordinai-
res & passives , & dont j'ay dit qu'il
n'estoit pas permis de juger.

Je ne m'étonne donc pas que l'Abbé
d'Estival prefere cette oraison où Dieu
agit d'une maniere si extraordinaire, aux
oraisons communes. Quand ces orai-
sons ont esté éprouvées par des person-
nes très-intelligentes & très-spirituel-
les, & qu'elles sont accompagnées d'u-
ne vie uniforme, & de la pratique de
tous les devoirs du Christianisme ; je
ne croy pas non plus que l'Abbé d'Esti-
val, que l'on doit faire de la peine
aux ames que Dieu met dans cet estat,
pour les reduire aux pratiques & à
la maniere d'agir des autres. Mais il
ne s'enfuit nullement de leur exemple,
qu'on

qu'on doive accorder les mêmes privilèges à ce que l'on appelle proprement simple regard ou contemplation acquise, ni qu'on doive les preferer aux exercices du commun des Chrestiens qui font profession de pieté; & c'est ce qui paroistra par la seconde remarque.

CHAP.
XV.

Cette seconde remarque est que l'Abbé d'Estival, après avoir preferé l'estat qu'il a décrit, qui n'est point du tout le simple regard, mais une oraison extraordinaire, à la meditation, aux predications & aux lectures, prefera à son tour la meditation, les predications & la lecture au simple regard ordinaire; c'est-à-dire, au simple regard qui ne consiste que dans cette connoissance indistincte de Dieu present. Nous en avons vû la decision. Ainsi pour ruiner absolument toute cette spiritualité, il n'y a qu'à faire de cela un argument en forme tel que celui-cy. La pratique ordinaire du simple regard est presque toujours sans lumiere. C'est ainsi que Molinos le décrit.

Or dans cet estat il vaut mieux s'appliquer à la lecture, à la meditation des mysteres, aux instructions des Predicateurs, qu'au simple regard, selon

CHAP. l'Abbé d'Estival. Donc il est presque
 XV. toujours meilleur de s'appliquer à la
 meditation des mysteres de J E S U S-
 C H R I S T , aux instructions des Pa-
 steurs , à la lecture des bons livres ,
 qu'au simple regard.

Mais , dira-ton , l'Abbé d'Estival ne
 permet de preferer ces exercices au
 simple regard , que le long de la jour-
 née , & non pas pour l'oraison du ma-
 tin. Je ne sçay pas pour quel temps
 il la preferre , mais je sçay bien que ses
 raisons sont generales à l'égard de toute
 oraison & de tout temps : car si cet
 Abbé ne juge pas à propos de fatiguer
 les ames pendant le jour par un simple
 regard forcé , & plein de distractions
 & de tenebres , pourquoy trouvera-t-il
 bon de les fatiguer le matin par un sim-
 ple regard aussi peu consolant ? Si la
 lumiere que l'on reçoit de la lecture
 d'un bon livre doit être preferée pen-
 dant le cours de la journée à un simple
 regard sans lumiere , pourquoy ne la
 preferera-t-on pas aussi le matin , où
 l'on doit faire provision de lumieres
 pour se conduire pendant tout le jour ?

En un mot , il faut reconnoistre de
 bonne foy qu'il y auroit peu à craindre

de cette spiritualité, si l'on observoit CHAP.
exactement cette regle, de la quitter si- XV.
tost qu'on n'y trouveroit ni consola-
tion ni lumiere. Car, comme dit l'Abbé
d'Estival, il y a fort peu d'ames ex-
traordinairement attirées, & toutes cel-
les qui ne le sont pas estant renvoyées
à la lecture & aux exercices ordinaires
de la pieté commune, les disciples du
simple regard se doivent reduire à un
petit nombre.

CHAPITRE XVI.

*Que quoique cette doctrine de l'Abbé
d'Estival ne s'éloigne pas si fort de la
verité, elle ne laisse pas d'avoir encore
des defauts considerables.*

MAIS quoique cet Abbé ait fait, CHAP.
comme je l'ay déjà reconnu, de XVI.
grands pas vers la raison & la verité,
dans le chap. 11. de son livre, & qu'il
ait remedié aux consequences les plus
choquantes de celuy de Molinos, il ne
faut pas neanmoins pretendre que la
doctrine en soit entierement pure.

Premier défaut.

A la verité, il ne prefere aux exercices de la pieté commune que l'oraison que l'on appelle extraordinaire, mais il l'y prefere trop & avec excés. Il semble à l'entendre parler, que l'on doive prendre tout ce que l'on conçoit dans ces oraisons pour des paroles & des inspirations de Dieu infiniment au-dessus de tout ce que l'on peut apprendre ou des instructions des Pasteurs, ou de la lecture des bons livres. Or cela n'est nullement vray, & est par consequent très-dangereux. C'est par les connoissances que l'on tire des Pasteurs de l'Eglise, & des livres qu'elle nous met entre les mains, qu'il faut juger de la solidité des lumieres que l'on reçoit dans la priere: les recevoir sans examen & comme venant de Dieu, c'est une ouverture à toute sorte d'illusion, comme on l'a déjà prouvé. Rien n'est plus dangereux que certaines chaleurs d'imagination, qui mettent dans l'esprit des personnes de pieté des pensées fausses & outrées. Ce seroit donc se livrer à ces seductions que de recevoir sans discussion toutes les pensées qui

nous frappent , & qui nous plaisent dans la priere.

CHAP:
XVI.

Il faut que les fidelles ayent soin de se fortifier contre cette tentation , en se remplissant l'esprit de veritez solides , qui servent à discerner ces lueurs trompeuses. C'est pourquoy il n'est pas universellement vray , qu'il faille toujourns preferer les lumieres de l'oraison à celles qu'on peut trouver dans les predications & dans les lectures ; & souvent on fait très-bien de se fonder solidement dans la connoissance des devoirs du Christianisme , avant que de s'appliquer à ce qu'on peut apprendre par la voye de l'oraison. Mais quelque avancé que l'on y soit , & quelque lumiere que l'on y reçoive , c'est une regle certaine & generale , Qu'il faut examiner tous ces sentimens & toutes ces lumieres qui nous viennent par le canal de l'oraison , & qu'elles doivent toujourns nous estre suspectes , à moins qu'elles ne se trouvent conformes aux lumieres ordinaires que l'on tire des instructions des Pasteurs & de la lecture des livres de l'Eglise.

Mais un autre defaut , non tant de ce chapitre que de son livre , est qu'il

CHAP. ne paroist pas ferme même dans ce qu'il
 XVI. dit de veritable ; & qu'ayant une grande pente à favoriser cette oraison de simple regard, dont il avoit fait l'objet de sa passion, il approuve en d'autres lieux des consequences qui ruinent ce qu'il établit dans celuy-cy. C'est ce qu'on peut voir dans le chapitre 15. dans la fin duquel il traite cette question : Si après s'estre exercé long-temps au simple regard, on ne pourroit point le quitter pour passer aux exercices ordinaires de la meditation & des aspirations.

Cette question s'entend de quitter absolument le simple regard, & non de le quitter seulement à certaines heures de la journée après l'avoir pratiqué le matin. Et il semble que, selon ses principes, il devoit luy-même conclure, que l'ame ne trouvant plus aucun goust à cette oraison du simple regard, elle n'a qu'à le quitter pour se reduire aux exercices communs, à la lecture, & à la consolation des Ecritures.

Il y estoit d'autant plus obligé que les principaux des Autheurs mystiques, tout autrement considerables que Malaval, tirent eux-mêmes cette conse-

quence, & condamnent ceux qui dans CHAP.
ce cas s'obstinent à perseverer dans le XVI.
simple regard avec mille peines & mille
dégoufts.

Harphius fort celebre dans cette es-
pece de Theologie, decide ce cas bien
expressément dans un passage rapporté
par cet Abbé.

*Si le contemplatif, dit-il, ne sent au-
cun attrait du Saint-Esprit, si même il
ne se voit en aucune disposition pour en-
trer en la simplicité de Dieu, que doit-il
faire? Dans les suppositions que nous
avons faites, il ne faut pas qu'avec de
grands efforts, & avec trop d'applica-
tion & de contention d'esprit, il tâché
d'arriver au simple regard, pour lequel
il ne voit aucune disposition; il faut qu'il
suive l'attrait du Saint-Esprit, il n'en a
aucun pour le simple regard, ni pour au-
tre maniere d'oraison. D'ailleurs, de vou-
loir s'arrester obstinément en ces circon-
stances au simple regard, il semble que
c'est vouloir posséder cet exercice en pro-
priété. Il faudroit donc descendre en ce
cas, ce semble, aux aspirations, ce qui
paroist estre dans le sens des Mystiques,
parce qu'ils veulent que nous entrions
dans le simple regard par un acte d'a-*

CHAP. *mour*, de joye, de contemplation, de
 XVI. *louange*, de congratulation par forme
 de simple élévation que nous ayons tirée
 de quelque verité de foy, ou de quel-
 qu'un de nos mysteres. Or si cet acte que
 nous avons formé ne suffit pas pour nous
 réveiller, il faut le repeter deux ou trois
 fois. Mais, dira-on, si la porte qui mene au
 simple regard demeure toujors fermée,
 faut-il demeurer devant la porte à rien
 faire; & comme on peut repeter cet acte
 deux ou trois fois, ne pourrois-je pas le
 faire dix ou douze fois, & jusqu'à tant
 qu'on m'ouvre la porte? De deux choses
 l'une, ou l'on m'ouvrira la porte, & j'y
 entreray; ou l'on ne me l'ouvrira point
 du tout, & mon oraison se passera en as-
 pirations affectives.

Harpius répond nettement, Qu'en
 ce cas le contemplatif doit se tenir en
 presence de Dieu par les aspirations
 de l'amour unitif, dont il donne qua-
 tre exercices, qu'il appelle quatre mar-
 teaux différens, par lesquels on frappe
 à la porte qui donne l'entrée en la
 fruition simple de l'unité avec Dieu &
 en Dieu. Ces quatre exercices sont d'of-
 frir, de demander, se conformer & s'u-
 nir, desquels il décrit fort amplement
 les actes.

Sur cela l'Abbé d'Estival se fait proposer cette objection par sa Philothée : XVI.

Il semble, mon Pere, dit-elle, que cette matiere vous plaise, voicy deux conferences sur ce sujet. Ne croyez pas pourtant qu'elle m'ennuye. Vous savez assez avec quelle avidité je prends ce que vous me dites. Je regarde de tous costez pour deviner ce que vous conclurez. Je ne voy encore rien de bien certain. J'opinerois pourtant de ce qui a esté dit, pour les actes, & que vous nous donneriez permission de descendre de temps en temps à la meditation affective, ou comme vous avez dit, aux aspirations amoureuses; & en verité ce ne seroit pas une petite consolation pour la pauvre nature qui est souvent accablée dans les secheresses & dans les distractions. Nostre esprit naturel auroit encore un peu plus de liberté. Il est extrêmement resserré dans le simple regard, où l'on restreint son activité à ne rien faire; & quoique les aspirations affectives soient des actes de volonté, l'entendement pourtant y a toujours grande part.

Voilà ce que propose Philothée. Or voicy la decision de l'Abbé d'Estival.

Le Directeur. *Tous ces moyens de nature que vous proposez, Philothée, ne sont*

CHAP. pas fort propres pour me porter du costé
 XVI. des actes & des aspirations. Je prefereray
 toûjours la pure passiveté, la mort & le
 neant de l'entendement & de la volonté à
 toutes les plus belles aspirations. Pour
 vous faire voir mon sentiment, je vous
 declare que je ne parle que pour vous &
 pour vos compagnes qui prennent dire-
 ction, & qui ne montent jamais à un de-
 gré plus élevé d'oraison, que celui qui
 prend soin de leurs ames ne leur dise :
Montez plus haut. Pour les autres, je
 n'en parle pas, je n'ay voulu faire ces
 conferences que pour vostre instruction. Je
 dis donc qu'il est vray premierement,
 que nous ne devons posseder aucun exer-
 cice en propriété, c'est-à-dire, avec at-
 tache.

Cela veut dire, qu'il ne faut point
 estre attaché au simple regard quand
 Dieu nous en retire en retirant son at-
 trait, & il cite ensuite plusieurs Au-
 theurs qui autorisent cette conduite.

Blosius grand Autheur dans cette sorte
 de Theologie, dit, comme l'Abbé d'Estival
 le cite luy-même, Que lorsque l'homme
 sent que Dieu s'est retiré, & qu'il ne
 connoist plus sa suréminente action en
 soy, il faut que luy-même agisse, &

que par des exercices plus sensibles il CHAP.
tâche de soy-même de se conserver en XVI.
la presence de Dieu.

L'Abbé d'Estival cite encore sur le même sujet un Pere Gelen Capucin, & il l'allegue souvent comme un grand Auteur. Il n'y a rien de plus net que sa decision sur ce point. *Lors, dit-il, qu'on s'apperçoit que Dieu ne veut pas se presenter à nous sous cette idée si simple & si dégagée de majesté infinie, sous laquelle le simple regard le voit, & qu'il ne touche par aucun attrait nostre volonté, nous devons sans aucunement hesiter, particulièrement si nous connoissons que nous penchons à quelque sorte de lascheté & de tiedeur, prendre pour objet de nostre consideration quelqu'un des divins attributs, comme de la misericorde, de la route-puissance, de la justice, & autres semblables; afin que nous prenions une maniere d'oraison plus conforme à nostre estat, à nostre disposition presente & à nostre capacité d'operer; & qu'en cette maniere nous employions le temps utilement.*

Et un peu plus bas il s'emporte contre les Mystiques qui se trompent horriblement, selon sa pensée, lorsqu'ils

CH. » ne veulent pas descendre à la meditation
 XVI. » des mysteres de nostre redemption, & ne
 » croient pas qu'on doive tâcher de ren-
 » trer dans le recueillement du simple re-
 » gard par la multiplication des aspirations
 » amoureuses, croyant que ce seroit avilir
 » l'estat de la contemplation & dégènerer
 » de la dignité éminente à laquelle nous
 » élève la simple vûë de Dieu, de descendre
 » & de se rabbaïsser à ces sortes d'orai-
 » sons.

Blofius en fait une maxime certaine
 » de sa spiritualité. Ceux, dit-il, qui ont
 » jouy quelque temps de cette rare faveur,
 » si Dieu se retire, si l'operation divine cesse,
 » que faut-il qu'ils fassent? Il faut, dit-il,
 » qu'ils se servent de leurs mains, qu'avec
 » ce qu'ils ont de force ils fassent profit des
 » graces ordinaires qui ne leur manquent ja-
 » mais, afin d'operer d'eux-mêmes, pour se
 » servir utilement des images, & pour pren-
 » dre les saintes pratiques qui leur servoient
 » avec fruit avant qu'ils fussent élevez à
 » la plus belle contemplation: ils doivent en-
 » fin prendre des sentimens profonds d'hu-
 » milité & de perseverance dans le service
 » de Dieu en la meilleure façon qu'ils pour-
 » ront, avec un ardent desir de s'avancer.

Et de même le Pere Gelen condamne

ceux qui agissent autrement, avec une CHAP.
 grande force: Si, dit-il, un Mystique se XVI.
 trouve en de grands embarras de passion, de
 ses fautes, de peines interieures & de
 tentations violentes, en sorte qu'il ne se
 sente pas assez fort pour resister, ou du
 moins qu'il y connoisse du peril, & que la
 contemplation des attributs divins; à sça-
 voir, de la bonté, de la justice, de la puis-
 sance, ne soit pas assez forte pour appai-
 ser le trouble que les passions ou les tenta-
 tions ont excité, & que même la vûë sim-
 ple de Dieu & de son infinité n'arreste pas
 suffisamment la volonté qu'elle n'ait un
 horrible penchant à se jeter du costé des
 sens & du demon, qu'il medite serieuse-
 ment les choses les plus terribles, parce
 qu'elles sont plus sensibles, par lesquelles
 nous tâchons de retirer les pecheurs des
 derniers desordres; la mort, le jugement,
 l'enfer, & tout ce qui peut faire impression de
 crainte filiale ou servile. Sur quoy, dit-il,
 nous avertissons encore une fois les Mysti-
 ques, qu'ils ne s'imaginent pas que ce
 soit contre la dignité de la contemplation
 qu'ils ont goustée, de se mettre à couvert des
 tentations & du peché, avec des moyens
 si ravalez. Il est bien mieux de s'abste-
 nir du peché par la crainte de l'enfer, que

CH. » de porter une ame gangrenée & toute
 XVI. » chargée de vices , sous pretexte d'une faus-
 » se ou inutile contemplation.

Il est bien étrange que l'Abbé d'Estival ait pû s'égarer , estant retenu & conduit par de tels guides. Cependant sa pre-occupation pour le simple regard a tellement prevalu , qu'il ne laisse pas de conclure à ne l'abandonner jamais , quelque delaissement qu'on y éprouve , & quoique Dieu declare sa volonté par le peu d'attrait qu'il y donne , & par la necessité de se munir de secours pour resister aux tentations , dont il permet que l'on soit attaqué , & de soutenir son esprit qui succombe sous le faix d'un exercice disproportionné à la disposition dans laquelle Dieu le met.

Mais le bon Abbé d'Estival demeure inflexible , & ne se laisse toucher par aucune raison.

Depuis , dit - il , qu'un Directeur s'est déclaré à une ame de l'attrait de Dieu , elle ne doit plus douter que la volonté de Dieu ne soit qu'elle s'employe perpetuellement à la maniere d'oraison qu'on luy a prescrite : & appliquant cette doctrine generale au simple regard , afin qu'on n'ait jamais la moindre pensée

de s'en retirer, voicy de quelle sorte il y CHAP.
 asservit sa penitente d'une maniere irrevocable. XVI.

Mais, Philothée, dit-il (c'est la disciple du simple regard) n'est-ce pas un attrait perpetuel pour vous, depuis qu'une fois vous estes dans le simple regard, de sçavoir que la contemplation est plus sublime, & que l'amour est plus excellent lorsqu'il y a moins de sensible, & que l'un & l'autre sont plus durables en un même acte continué; puisque nostre contemplation & nostre amour prennent leur perfection sur ce qui se pratique dans le ciel, où la fidelité essentielle des hommes & des Anges n'est qu'un acte perpetuel de contemplation & d'amour? Voilà un arrest pour vous qui devoit vous maintenir tout le temps de vostre vie dans un acte seul de simple regard, & pour faire employer plusieurs jours, quantité d'années, & même vostre vie toute entiere dans un seul acte continué de contemplation, avec une foy la plus simple, & avec un amour le plus pur qu'il seroit possible.

Il y a sans doute un devoir de suivre toujours la volonté de Dieu; mais c'est un très-faux principe, qu'une declaration d'un Directeur doive passer pour

CHAP. XVI. une marque certaine de la volonté de Dieu, lorsqu'elle est manifestement contraire à la volonté de Dieu marquée par les besoins & les dispositions où il nous met, & déclarée par des Directeurs plus habiles que ceux qui donnent ces conseils. Autrement l'empire des Directeurs deviendrait une horrible tyrannie; & au lieu que Dieu même met ses conseils au choix de nostre liberté, ces pretendus Directeurs voudroient absolument dominer les consciences dans les choses mêmes, qui non seulement ne sont pas de precepte, mais qui sont desapprouvées par le plus grand nombre de ceux qui se meslent de la conduite des ames.

Cependant le Pere Epiphane ne peut consentir qu'en quelque cas que ce soit on se dégage jamais du simple regard, quelque penible qu'il puisse estre; & à toutes ces autoritez qu'il produit luy-même, il se contente d'y opposer un passage de M. de Berniere, après la decision duquel il luy semble qu'il n'y a plus rien à repliquer.

Sur cette decision l'Abbé d'Estival, nonobstant les decisions contraires des autres Mystiques, conclut à ne quit-

ter jamais le simple regard.

Donc, ma fille, dit-il, si Dieu veut qu'après avoir fait un acte simple pour vous élever à luy, vous demeuriez dans une grande secheresse, ou même en des agonies, ne quittez pas prise, demeurez en l'estat où vous estes, vous estes suffisamment unie à Dieu par l'acte simple qui vous a élevée jusqu'à luy; & je croy, ma fille, que vous pouvez vous assurer, par une connoissance expérimentale que vous avez de vous-même, qu'il y a beaucoup de bien en cette maniere d'oraison, qui paroist si débiffée & si chetive parmy tant de tenebres, d'ariditez & de distractions.

Et pour consoler ces ames de leur estat present, il leur promet en l'air des progrès & des avancemens dans de certaines vertus qu'elles n'auront jamais pratiquées, comme s'il pouvoit estre garent d'une chose qui dépend de Dieu & qu'il n'a point promise dans son Evangile. Ainsi il faut demeurer attaché au simple regard & à la contemplation acquise jusqu'à la mort, comme à un estat sublime dont il ne faut point descendre.

Certainement ces sortes de décisions

306 *Refutation des principales erreurs*
font bien voir l'importance d'une au-
tre decision d'une grande Sainte, qui
Ste. The- est de fort grand usage : *Qu'il faut pren-*
rese. *dre garde de ne soumettre pas son enten-*
dement à celuy qui ne l'a guere bon.

CHAPITRE XVII.

Si l'on peut conseiller prudemment à quel-
ques personnes l'oraison de simple re-
gard, avec les precautions de l'Abbé
d'Estival.

CHAP. XVII. **O**N pourroit peut-estre penser, que
tout ce qui a esté dit jusqu'icy fait
bien voir qu'il se peut glisser quelques
excès dans l'oraison de simple regard,
qui ont besoin d'estre retranchez, com-
me l'Abbe d'Estival le reconnoist luy-
même en divers endroits, & principa-
lement dans le chapitre 11. de son li-
vre: qu'ainsi on demeure bien d'accord
avec luy, que ce seroit pousser les cho-
ses trop loin, que de vouloir persister
dans cette maniere d'oraison tout le
long du jour, lors même qu'on n'y sent
aucun attrait, en se privant par là ab-
solument de la meditation des myste-

tes de JESUS-CHRIST, des confere- CHAP.
ces spirituelles, des predications, des XVII.
instructions, & de toutes sortes de le-
ctures. Peut-estre même qu'il se relâ-
cheroit jusqu'à accorder avec le Pere
Gelen, que si l'on estoit entierement
privé de tout attrait à cette sorte d'o-
raison, que l'on se sentist l'esprit & le
cœur tout rempli des choses du monde,
& en danger de succomber aux tenta-
tions, on pourroit reprendre les exer-
cices ordinaires aux personnes de pieté,
sans vouloir opiniastrément s'élever à
un degré d'oraison que Dieu nous mar-
que qu'il n'a plus dessein de nous ac-
corder.

Mais on pretendra en même-temps,
qu'il ne s'ensuit pas de tout ce qu'on a
pû représenter sur ce sujet, que ce ne
soit un conseil plein de prudence & de
charité, de porter les ames en qui on
reconnoist les dispositions necessaires à
cette oraison du simple regard, à s'y
appliquer, comme à un genre d'orai-
son bon en soy & utile à certaines
ames.

J'avouë qu'il ne s'ensuit pas de ce qui
a esté dit jusqu'icy, que cette oraison
soit absolument mauvaise; & je recon-

CHAP. XVII. nous même qu'on peut marquer des precautions, lesquelles estant observées, on ne pourroit blâmer ce conseil. Mais il en faut beaucoup d'autres que celles qu'on trouve dans l'Abbé d'Estival, comme il paroistra par les considerations suivantes.

Autre défaut de l'Abbé d'Estival.

Il s'en suit de ce qui a esté prouvé de la temerité avec laquelle on attribüé des effets extraordinaires à cette oraison, qu'il n'est jamais permis d'y porter personne, en la representant comme plus sublime & plus efficace que les autres exercices communs de la vie chrestienne; & c'est neanmoins ce que fait cet Abbé. Si cette oraison devient sublime, ce ne peut estre que par une grace gratuite, qu'on n'a point droit de se promettre ni de promettre aux autres, & qui dépend uniquement de la volonté de Dieu; mais elle n'enferme par elle-même rien de sublime ni de relevé, c'est ce que l'on a justifié cy-devant.

Mais il faut remarquer sur cela qu'on ne parle point icy de certains senti-

mens que Dieu peut donner à des ames CHAP.
qui auront commencé par le simple re- XVII.
gard, que l'Abbé d'Estival appelle luy-
même un simple regard extraordinaire,
& qu'il ne distingue pas de l'oraison
passive. Car tous ces sentimens extraor-
dinaires n'ont point de regle, & ne font
partie essentielle d'aucune oraison. Dieu
les peut donner quand il veut & à qui
il veut. L'on ne parle donc icy que du
simple regard ordinaire; c'est-à-dire,
de cette maniere de concevoir Dieu
confusément & generalement, & sans
aucune distinction d'attributs & de per-
sonnes, en faisant un acte d'acquiesce-
ment à ses volontez, & en se reduisant
au triple silence, de paroles, de pensées
& de desirs. Or en ne parlant que de ce
simple regard, qui est proprement ce
qu'on appelle la contemplation acquise
de Molinos, de Malaval, & de l'Abbé
d'Estival, on peut dire que cette ma-
niere d'oraison, qu'on nous represente
comme très-parfaite, est la moins par-
faite de celles par lesquelles on peut
s'approcher de Dieu.

La preuve en est facile. On l'a déjà
faite: mais je la repeteray icy pour y
ajouter diverses choses.

CHAP. XVII. Cette oraison ne comprend que trois choses. 1. Un certain degré de connoissance de Dieu. 2. Une certaine maniere de luy soumettre sa volonté. 3. Un retranchement de paroles, de pensées & de desirs. C'est à quoy elle se réduit.

Or pour ce qui regarde la connoissance, il est difficile d'en pouvoir concevoir une plus mince. On n'y connoist pas même Dieu en Chrestien & en Catholique, mais d'une maniere qui peut convenir aux Mahometans, aux Deistes & à la pluspart des heretiques. Car à quoy se réduit cette connoissance? à une idée confuse & indistincte de Dieu comme present par tout. Or pour avoir une telle connoissance, il n'est pas besoin d'estre Catholique ni Chrestien.

D'ailleurs cette idée n'enferme point le vray motif de la foy, qui est la soumission à la revelation de Dieu attestée par l'Eglise, ce qui est essentiel à la veritable foy. De sorte que cet acte n'enferme de luy-même aucune foy surnaturelle, quoique dans les Catholiques il puisse naistre de l'habitude de la foy, & estre surnaturel en ce sens.

Peut-estre qu'on voudra tirer la pre- CHAP.
tenduë sublimité de cet acte de l'ac- XVII.
quiescement à la volonté de Dieu que
l'on y renferme ; mais cet acte pouvant
estre dans une infinité de degrez , &
Dieu n'estant obligé de le donner dans
aucun degré precis , qui a dit à ces Au-
theurs quel est celuy auquel il plaist à
Dieu de le donner ?

Il peut même n'enfermer aucun acte
de volonté ni d'amour, mais une simple
pensée d'acquiescement , qui ne seroit
par consequent d'aucun merite.

Mais n'est-ce pas une chose bien par-
faite , dira-t-on , que cette suspension de
paroles , de pensées & de desirs ? Si cela
estoit les Siamois & les Chinois seroient
les gens les plus sublimes du monde en
en spiritualité : car les Européens sont
bien éloignez de porter aussi loin qu'eux
la phantaisie de l'inaction de corps &
d'esprit. Mais ce n'est point la simple
suppression des paroles , des desirs &
des pensées , qui peut estre agreable à
Dieu : c'est la suppression des paroles ,
des pensées , & des desirs par le motif de
son amour. Or personne ne sçait quel
est le degré de cet amour qui fait le me-
rite de cette suppression. Il est certain

CHAP. de plus, que Dieu ne veut pas toujours
XVII. que l'on supprime les bonnes pensées
& les bons desirs, ni même les bonnes
paroles; & les supprimer quand Dieu
ne le veut pas, n'est certainement d'au-
cun merite.

Où est donc cette sublimité du simple regard? J'avouë qu'il m'est impossible de le deviner, & que je n'en voy aucun autre fondement que le caprice de quelques particuliers, qui se sont attribué le droit de marquer le prix & l'excellence des actions spirituelles.

On dira qu'au moins on ne peut nier que cette oraison n'attire des graces excellentes, puisqu'on nous assure que *Dieu y verse des oceans de lumieres, & que nous y pratiquons hautement la vertu sans la pratiquer, que nous faisons tout sans rien faire; que nous le faisons d'une maniere si élevée, que cent autres n'en feront pas tant en vingt années avec tous leurs actes redoubléz & multipliez, avec tant de ferveur.* J'entends des paroles & des promesses magnifiques; mais je cherche des preuves de ces paroles & des garents de ces promesses, & je n'en voy point de competens. L'Ecriture ne parle point de cette oraison; la

Tradition

Tradition ne la connoist point. Tout CHAP.
autre garent n'est pas recevable, & l'on XVII.
leur peut demander d'où vient qu'on a
la hardiesse de promettre aux ames ce
que l'Evangile ne leur a point promis,
contre ce principe de saint Augustin:
*Nemo tibi promittat quod Evangelium
non promittit.*

Ces estimations du merite & de la
sublimité de l'oraison de simple regard,
sont donc de grandes preuves de la te-
merité de ceux qui les font; mais elles ne
doivent faire aucune impression sur tous
les Theologiens qui feroient scrupule de
deferer à des discours d'enthousiasme
dans des choses qui ne doivent estre
fondées que sur l'autorité de Dieu.

Mais au moins, dira-t-on, on ne peut
nier que l'experience ne nous ap-
prenne, que par la pratique de cette
oraison on devient fort spirituel & fort
vertueux, & par consequent on ac-
quierit un grand merite devant Dieu.

C'est une étrange regle que celle qu'
on nous veut donner icy, car tout y est
incertain. Quoiqu'il y ait des gens ap-
pliquez à cette oraison, qui ayent esté
en grande reputation de pieté, qui nous
asseurera neanmoins que ces jugemens

CHAP. XVII. qu'on en a portez soient solides, & ne soient pas en partie fondez sur un extérieur composé & agreable, qui fait souvent une grande partie de la pieté de plusieurs personnes? Qui nous assure de plus, que ces vertus, en les supposant vrayes, soient l'effet du simple regard? On ne dit pas que celles qui le pratiquent soient pour cela même dépourvûes de toute vertu. Elles peuvent avoir beaucoup de charité, de simplicité, de droiture; & Dieu peut joindre à ces vertus réelles les graces qu'il luy plaist. Il n'est point attaché à aucuns moyens, & il se pourroit fort bien faire, qu'il auroit sauvé & sanctifié quelques ames par cette voye, mais il ne s'en suit nullement de là qu'elle soit en soy favorable à l'accroissement de la pieté, ni qu'on la doive conseiller ou permettre qu'avec d'extrêmes precautions.

Mais s'il s'en faut rapporter à l'expérience, on peut produire sur ce sujet même l'Abbé d'Estival, homme d'expérience, s'il en fut jamais en cette matiere. Cependant cet Abbé, parlant de quelques personnes trop zelées pour cette oraison, & qui y engageoient trop

legerement les ames, declare que pres- CHAP.
que toutes ces personnes estoient tombées XVII.
dans l'illusion ou dans une haute vanité.
Voilà un étrange effet de cette oraison.

Le même Abbé nous apprend aussi à faire peu d'estat de la facilité que ces personnes ont à s'exprimer de ces spiritualitez, ce qui neanmoins est une des grandes causes de l'estime qu'on en fait.

Cette fille, dit-il, parloit fort bien de P. 265.
son estat passif, cela ne m'étonne pas, parce que je connoissois de ses compagnes qui en parloient miraculeusement, & qui pourtant n'avoient ni oraison ni vertu; mais elles avoient lû comme elle les contemplatifs, & avoient toutes une memoire heureuse avec une grande facilité à s'exprimer.

Dès l'avant-propos de son livre il declare, qu'il en avoit vû plusieurs qui estoient entrées dans cet estat de simple regard, avec temerité & par un esprit déreglé, de hauteur & d'excellence, lesquelles non seulement n'avoient pas pratiqué solidement les vertus, mais qui n'avoient pas même une exacte connoissance de celles qui sont necessaires au salut. Enfin l'histoire qu'il rapporte dans sa quinzième conference d'une fille très-éclair-

CHAP. rée dans cette oraison, & le jugement
XVII. qu'il en porte luy-même en décrivant sa conduite dans sa maison, est très-capable d'en donner une juste confiance.

Ainsi ce n'est point par aucun desir de contredire ces Auteurs, mais dans la seule vûë de la verité, que je croy pouvoir dire que l'experience ne confirme nullement les grands effets ni la sublimité de cette oraison ; puisque ce sont ces Auteurs mêmes qui nous apprennent que l'experience fait voir au contraire, qu'elle est pour plusieurs une voye d'égarement. Et ainsi, puisqu'il n'est permis de tromper personne par des promesses temeraires, je ne voy pas qu'il soit permis d'y porter personne par la consideration des avantages qu'elle apporte, qu'en les détrompant de ces idées temeraires.



CHAPITRE XVIII.

Qu'il n'est point permis de conseiller cette oraison avec toutes les observations dont en l'accompagne.

C'EST encore une raison qui doit CHAP. détourner, ce me semble, de con- XVIII. seiller cette oraison de simple regard, que la maniere dont on la trouve décrite dans les livres qui en traitent : car l'on ne manque guere de l'accompagner de quantité d'observations sans raison & purement de phantaisie, comme si elles estoient de l'essence de cette oraison & la rendoient plus utile.

Le sieur Malaval, pour en faire des leçons à une certaine Philothée, après avoir exprimé le desir ardent qu'elle avoit d'en estre instruite par ces termes passionnez : *Helas ! mon Pere, vous me faites pleurer de joye en me promettant un estat si heureux*, luy prescrit le moyen d'y parvenir par ces paroles :

Mettons-nous icy tous deux en la présence de Dieu, sans rien prononcer d'es- Malaval
prit ni de bouche, mais seulement avec 1. page
 Dial. 10.

CHAP. *intention d'écouter Dieu interieurement*,
 XVIII. *afin qu'il nous dife au cœur ce qu'il vou-*
dra. Silence donc, & de l'esprit & de la
langue pour écouter Dieu.

Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce que si cette fille avoit dit un *Veni fan-*
cte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, elle en auroit esté moins disposée à concevoir que Dieu est, & qu'il est par tout? Cette verité, que c'est à luy à former en nous les bonnes pensées & les bons desirs, contenus en cette oraison de l'Eglise, auroit-elle empêché Dieu de les former? Toutes ces observations sont incommodes, & tiennent de la superstition. Aussi l'Eglise n'en garde aucune, & elle ne craint pas de dire à Dieu, & mentalement & vocalement ce qu'elle desire d'obtenir de luy, & en le disant elle pretend même en augmenter le desir, qui est la raison que saint Augustin en allegue; mais par les regles du simple regard, il n'est pas permis de déclarer ses desirs. Cela est si important, que le Directeur Malaval en fait une question expresse à Philothée.

En bonne foy, dit-il n'avez-vous pensé à rien? marquant assez par là, que ç'au-

roit esté un grand|inconvenient que d'a-
voir pensé à quelque chose. *Ouy*, dira le
sieur Malaval, *car la premiere disposition*
d'une ame qui a dessein de contempler, est
un veritable desir d'écouter Dieu, en fai-
sant taire toutes les pensées & toutes les
affections de sa volonté. Et quoy, si j'écoute
ce que Dieu m'a certainement dit, cela
m'empeschera-t-il d'écouter ce qu'il me
voudra dire? Car enfin, en écoutant
une verité exprimée par l'Eglise ou par
l'Escriture, j'écoute ce que Dieu m'a cer-
tainement dit, & toutes ces pensées que
vous dites que Dieu me veut donner
dans l'oraison ne seront jamais dans une
égale certitude, & ne devront estre pri-
ses pour des pensées que Dieu m'auroit
données qu'après l'examen que j'en au-
ray fait. Cette raison est donc fort mau-
vaise pour s'empescher de penser à des
veritez certaines, & pour preferer les
pensées qu'on peut avoir dans la priere
à celles qu'on peut tirer de l'Escriture
ou des prieres de l'Eglise. S'appliquer
à l'Escriture, c'est s'appliquer aux pen-
sées que Dieu a données certainement.
Car l'Escriture, selon la pensée de saint
Augustin, doit estre regardée comme
une lettre que nous avons reçüe de no-

stre Pere, & qu'il a fait écrire pour nous; & il s'en faut bien que l'on n'ait la même certitude que les pensées de l'oraison soient des pensées inspirées de Dieu, ce sont des pensées qu'on peut tirer de celles de l'Écriture: mais que ce soient des pensées inspirées de Dieu, ce n'est pas l'Écriture, c'est souvent la temerité de l'esprit humain qui le dit, & on n'en peut estre assuré que par leur conformité avec les veritez de l'Écriture.

Je ne m'arreste à cela que parce que le sieur Malaval y fait un grand fond, pour preferer les pensées qui peuvent venir dans l'oraison à toutes les autres.

Jusqu'à aujourd'hui, dit-il, Philothée, vous avez volontiers écouté les Predicateurs, les Directeurs, les livres spirituels, & tous ceux qui vous vouloient parler de la part de Dieu; mais maintenant il est question, mais plus que jamais, d'écouter Dieu même au fond du cœur, qui vous parlera plus doucement, plus efficacement, plus intelligiblement & plus frequemment que tous ceux qui vous peuvent jamais avoir parlé de sa part.

Tout cela n'est point vray. On doit estre plus assuré de ce que Dieu nous dit par l'Écriture, que de ce que nous nous

imaginons qu'il nous dit par l'oraison. CHAP.
Si les pensées de l'oraison nous paroif- XVIII.
sent plus douces, c'est que souvent nous
y faisons parler Dieu comme nous vou-
lons. Si elles nous paroissent plus effi-
caces, c'est qu'on ne luy fait dire que ce
qu'on veut, au-lieu que l'Ecriture de-
meurant sans alteration & dans son in-
flexibilité, Dieu nous y parle, selon sa
volonté, & non pas selon la nostre. Enfin
Dieu nous peut rendre douces & effi-
caces les veritez tirées de l'Ecriture; &
il les peut rendre quand il veut l'objet
d'une vraye contemplation. Car qui
empesche ceux à qui Dieu en a donné
l'amour, après avoir lû une verité dans
l'Ecriture, de s'y attacher & d'y demeu-
rer fixement arrestez?

J'ay connu des personnes aussi con-
templatives que toutes les disciples du
simple regard, qui n'avoient point d'au-
tre methode que celle-là. Ils lisoient
l'Ecriture; ils la consideroient attenti-
vement, & ils s'y attachoient à pro-
portion de l'ouverture que Dieu leur
donnoit.

Mais passons, si l'on veut, au sieur
Malaval, son silence de pensées & de
paroles, & voyons à quoy il nous con-

CHAP. daira. Si-tost, dit-il, que quelque pen-
 XVIII. sée de pieté, comme celle que Dieu a créé
 le ciel & la terre, aura fait naistre l'idée
 de Dieu; aussi-tost jettez un regard
 amoureux vers Dieu present, qui estant
 par tout est aussi par consequent dans vo-
 stre ame, & arrestez ce simple regard sur
 luy autant de temps qu'il vous sera possi-
 ble, sans rien penser ni rien desirer pen-
 dant ce temps-là, puisqu'ayant Dieu vous
 avez tout.

Que veut dire cette étrange raison, puisqu'ayant Dieu vous avez tout? Il est vray que Dieu comprend tout, mais je ne le comprends point pour l'avoir rendu l'objet de ma pensée. Je ne l'ay, ni par la connoissance, puisque je ne le connois que très-imparfaitement, ni par l'amour, parce que mon amour est très-foible & très-imparfait. La possession que j'ay donc de Dieu en cette vie ne me satisfait point, & ne me doit point satisfaire. Pourquoi de plus le sieur Malaval veut-il que je m'attache à l'attribut de Dieu present par tout, & par consequent dans mon ame? Et quoy, si la devotion me prend de suivre l'idée que JESUS-CHRIST même nous donne, & de le regarder comme present

dans les cieux : *Pater noster qui es in caelis*, par quelle raison me l'interdira-t-il ? Il s'agit de fixer son esprit. Et bien je le fixeray à Dieu present dans le ciel. Cela est tout aussi facile que de le regarder comme present dans mon ame, & le choix de cet attribut à l'exclusion des autres, ne peut estre qu'une observation inutile, & en quelque sorte superstitieuse. Car pourquoy ne fixeray-je pas aussi-bien mon simple regard à Dieu, consideré comme sage, comme juste, comme saint, comme misericordieux, comme connoissant tout, & penetrant à nud les pensées des hommes, bonnes & mauvaises, selon ce verset des Proverbes : *In omni loco oculi Domini contemplantur bonos & malos*, qu'à Dieu regardé comme estant par tout ?

CHAP. XVIII.

Proverb. 3. 15.

La contemplation est un regard fixe & arresté sur un objet, sans discours ni reflexion, selon la définition de l'Abbé d'Estival ; mais cet objet n'est pas necessairement Dieu present par tout. Ce peut estre Dieu avec un autre attribut, & il est utile même de ne s'attacher pas à celui d'estre par tout : car il y en a qui fournissent plus de lumiere que ce-

CHAP. luy-là, & qui sont plus propres à exci-
 XVIII. ter l'amour, ou la crainte, ou quelque
 autre passion plus proportionnée à nô-
 tre estat. A quoy est donc bonne cette
 attache à l'attribut de present, qui est
 peut-estre le moins fecond en lumieres
 practiques de tous les attributs de Dieu,
 & le plus sterile en motifs d'amour?

D'ailleurs cela ne dépend pas de nous.
 Dieu peut nous toucher & nous éclair-
 rer par tel de ses attributs qu'il voudra
 choisir, & par telle de ses veritez qu'il
 luy plaira d'employer à cet effet. Ce
 n'est pas à nous de luy rien prescrire
 sur cela, nous n'avons qu'à le suivre.
 Pourquoi aussi exclure avec tant de
 soin l'humanité de J E S U S-C H R I S T,
 comme si elle ne pouvoit estre l'objet
 de nostre contemplation? Ne peut-on
 pas fixer son esprit sur J E S U S-C H R I S T
 dans tous ses mysteres, & particuliere-
 ment sur J E S U S-C H R I S T mourant ou
 resuscité; & pourquoy ne pratiquera-
 t-on pas cette sorte de contemplation
 aux jours où l'Eglise celebre ces myste-
 res?

Il faudroit donc au moins en permet-
 tant à quelques personnes cette oraison,
 exclure toutes ces vaines observations,

& toutes ces phantaisies ; & au-lieu de se fixer uniquement à cet attribut d'estre par tout , leur permettre de s'attacher à tous les attributs , à toutes les veritez , & à tous les mysteres par lesquels il plairoit à Dieu de les toucher. CHAP.
XVIII.

Mais ce que l'on doit particulièrement considerer dans ce conseil , pour juger s'il peut estre prudemment donné , c'est que ce n'est pas une chose de peu d'importance , & qui n'ait que peu de suite , que d'appliquer une ame à ce qu'on appelle le simple regard. Ceux qui le prescrivent luy donnent toujours la principale & la plus libre partie de la journée. On veut qu'il regle tous les autres exercices , & si l'on permet de lire , ou de faire quelque reflexion sur les mysteres de JESUS-CHRIST , ce n'est qu'en passant , & pour remplir le temps. C'est en cette maniere qu'il faut concevoir cette oraison quand il s'agit de la permettre ; & cela supposé , il faut considerer s'il est bon d'engager les ames à un exercice qui tient un rang capital dans leur conduite , & qui a neanmoins ces qualitez , qu'il ne contribuë rien directement à les établir dans aucune des dispositions

CHAP. essentielles au Christianisme.

XVIII. C'est tout au plus une devotion d'Adam innocent, ou des Anges bienheureux. Il tend à nous soumettre à Dieu comme les Anges y sont soumis : mais il ne nous y soumet pas comme penitens & comme pecheurs. Il ne nous fait pas connoître Dieu en Chrestien, & dans la distinction des ses Personnes, mais en Mahometans ou en Juifs. On s'y soumet à Dieu qui est par tout. Voilà tout ce que pretend le simple regard. Or qu'est-ce que cela ? Estrange spiritualité, qui estant poussée autant que ceux qui la proposent le desiroient, nous conduiroit à l'oubli du Christianisme !

Car il est certain que ces Auteurs croyent que ce seroit une chose admirable qu'une personne passast dans un simple regard continuel des années entieres, & même tout le cours de sa vie ; & c'est l'idée qu'ils nous veulent donner d'une Religieuse appelée Françoise Rosset. Cependant dans cette vie admirable uniquement attachée à Dieu present à nostre ame, on oublieroit JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, le mediateur, le Dieu incarné, l'unique Sau-

veur des hommes, & le seul Nom en CHAP.
qui nous puissions estre sauvez. On ou- XVIII.
blieroit toutes les obligations que nous
luy avons. On oublieroit l'estat de pe-
cheurs dans lequel nous sommes, &
l'obligation que nous avons de prendre
part aux souffrances & à la penitence
de JESUS-CHRIST. On oublieroit les
maladies qui nous restent à guerir, &
dont Dieu nous ordonne d'avoir soins.
On oublieroit le vieil homme qui nous
reste à dépouiller, & les vertus de
l'homme nouveau dont il nous est or-
donné de nous revestir. On oublieroit
ses dangers, ses tentations, ses chûtes.
On y oublieroit l'ennemi qui nous
presse, & les rugissemens de ce lion
qui nous environne. Il ne tient pas à
ces gens qu'on ne se prive de tous ces
moyens de se fortifier par les lumieres
que Dieu nous a laissées dans l'Escriture
pour nous éclairer dans les tenebres de
cette vie; & l'on peut, selon eux, sub-
stituer à tout cela cette unique verité,
que Dieu est par tout, & cette unique
pratique de se soumettre par un acte
interieur, qui n'est ordinairement qu'
une pensée, à toutes ses volontez.

Mais n'est-ce pas une volonté de Dieu

CHAP. marquée par l'Écriture en divers en-
 XVIII. droits, de méditer ses préceptes le jour
 & la nuit ? N'est-ce pas une volonté de
 Dieu de regarder avec soin où l'on met
 ses pas, & de se conduire par sa pa-
 role, selon qu'il est dit : *Lucerna pedi-*
bus meis verbum tuum, & lumen semitis
meis ?

Je trouve tout, dit-on, dans mon sim-
 ple regard ; car puis-je mieux me con-
 duire que par la lumière de Dieu, &
 que puis-je mieux faire pour l'obtenir
 que de la demander continuellement ?
 Or cette prière est enfermée éminem-
 ment dans le simple regard ; car à qui
 Dieu la donnera-t-il plutôt qu'à ceux
 qui n'ont point d'autre volonté que la
 sienne ? Tout cela n'est qu'illusion, Dieu
 se laisse trouver par ceux qui le prient,
 mais non par ceux qui le tentent. *Il*
est trouvé, dit le Sage, *par ceux qui ne*
le tentent pas. *INVENITUR ab his qui non*
tentant eum. Or c'est le tenter que de
 négliger d'acquiescer les connoissances qui
 nous sont nécessaires pour nous con-
 duire, sous prétexte de nous en remet-
 tre à ce que Dieu nous donne de lu-
 mières dans les occasions.

Car il est certain que l'on n'évite les

égaremens, les erreurs, les pieges du CHAP. demon, que par des connoissances di- XVIII. stinctes de nos devoirs, & des volontez de Dieu; & il y en a un si grand nombre de necessaires, que l'on ne sçauroit douter que le soin de nous en instruire ne doive faire la plus grande partie de nostre application, de nos desirs & de nos prieres.

Pour en donner quelque idée, il n'y a qu'à considerer ce que saint Augustin nous represente dans un livre de la Cité de Dieu, des dangers où un Chrestien est exposé tous les jours, & de l'obligation qu'il a de vivre dans une vigilance continuelle pour s'en garentir.

Il faut, dit-il, veiller continuellement sur nous-mêmes, de crainte qu'une fausse apparence ne nous trompe, qu'un discours artificieux ne nous surprenne, que quelque erreur ne s'empare de nostre esprit, que nous ne prenions un bien pour un mal, & un mal pour un bien.

De civit. Deil. 22. c. 23.

Peut-on satisfaire à ce premier devoir, qu'en s'appliquant avec tout le soin dont on est capable, à concevoir nettement & distinctement la verité? Car peut-on dissiper ces fausses appa-

CHAP. rences de bien autrement que par la
 XVIII. lumiere de la verité distinctement con-
 nuë ? Peut-on éviter d'estre surpris par
 ces discours artificieux, qu'en démeslant
 l'artifice de ces discours par des maxi-
 mes nettes & precises ? Peut-on re-
 jeter ces erreurs qui se presentent à
 l'esprit, & qui tendent à s'en emparer,
 qu'en considerant les veritez qui y sont
 opposées ? Et enfin peut-on s'empescher
 de prendre le bien pour le mal, & le
 mal pour le bien, si l'on ne connoist
 distinctement le bien & le mal ?

Bien loin de bannir ces idées distin-
 ctés, il faut les rechercher autant que
 l'on peut ; car à moins qu'on ne les
 connoisse on est necessairement trom-
 pé : & comme cette vigilance doit estre
 continuelle, il se trouvera que la vie
 de tout Chrestien doit estre continuel-
 lement occupée de connoissances distin-
 ctés, par lesquelles on discerne le bien
 du mal ; car il ne suffit pas de conce-
 voir ces veritez lorsqu'il s'agit d'en faire
 usage, & il faut s'en estre nourri de lon-
 gue main, & faire en sorte que ces pen-
 sées distinctes soient assez presentes à
 l'esprit pour découvrir sans peine les
 faussetez qu'il faut rejeter.

Mais suffit-il de les concevoir simplement par des pensées distinctes? CHAP. XVIII.

Non. Il est nécessaire de plus, de demander à Dieu qu'il nous fasse la grace de les pratiquer, & de nous en souvenir dans les occasions. Il faut reconnoître devant luy nostre foiblesse & nostre impuissance. Il faut le remercier de ce qu'il nous a donné de lumieres, & le prier de les graver plus avant dans nostre cœur. Tout cela est très-conforme à nos devoirs. Voilà donc la vie chrestienne remplie nécessairement de pensées distinctes, si les Chrestiens ont soin de pratiquer ces devoirs; ou d'une negligence très-blamable s'ils ne les pratiquent pas.

Car de pretendre qu'en vertu de la contemplation acquise, & de la pensée *que Dieu est present*, Dieu ne manque jamais de faire discerner les erreurs qui se presentent à l'esprit, & le mal couvert de l'apparence de bien, & de faire démesler l'artifice de tous les discours trompeurs qu'on nous peut faire, & cela sans aucune recherche de pensées distinctes; ce seroit vouloir obliger Dieu à de continuels miracles, qui est

CHAP. proprement ce qu'on appelle tenter
XVIII. Dieu.

La suite des objets de la vigilance chrestienne que saint Augustin propose dans le même passage, ne demande pas moins de pensées distinctes.

*De la cité
de Dieu
l. 22.
c. 23.*

Il faut, dit-il, encore veiller, afin que la crainte ne nous détourne pas de faire ce qu'il faut, que la passion ne nous precipite pas à faire ce qu'il ne faut pas; que le soleil ne se couche point sur nostre colere, que la haine ne nous porte point à rendre le mal pour le mal, qu'une tristesse excessive ou déraisonnable ne nous accable point, que nous ne soyons point méconnoissans d'un bienfait reçu, que les médisances ne nous troublent pas, que nous ne fassions pas quelque jugement temeraire, que ceux qu'on fait de nous ne nous abbattent pas.

Voilà encore bien des pechez à éviter; & pour les éviter il faut concevoir distinctement les vertus opposées à ces pechez. Pour empescher que la crainte ne nous détourne de faire ce qu'il faut, il est nécessaire de sçavoir distinctement ce qu'il faut faire, pour empescher que la passion ne nous precipite à ce qu'il

ne faut pas faire. Enfin pour éviter tous CHAP.
les pechez, il les faut connoistre com- XVIII.
me pechez, ce qui ne se peut si l'on
ne connoist les commandemens qui les
défendent. Ainsi, comme selon saint
Augustin, toute la vie doit estre occu-
pée à éviter les pechez, & qu'on ne le
peut faire qu'en les condamnant par la
lumiere de la verité; la vie chrestienne
doit estre par consequent toute remplie
de pensées distinctes, qui doivent estre
jointes à des prieres continuelles qu'il
faut faire à Dieu, pour obtenir la grace
de les pratiquer.

Ce n'est encore là que la partie des
devoirs de la vie chrestienne, qui con-
siste à éviter le mal. *Diverte à malo*,
& elle nous a déjà produit la necessité
d'une infinité de pensées distinctes. La
seconde qui nous oblige à faire le bien,
& *fac bonum*, n'en produit pas moins.

Car ce bien ne se doit pas faire au
hasard. Il faut concevoir pour cela
quantité de regles auxquelles on doit
avoir égard en le pratiquant.

Il faut preferer les actions de devoir
& d'obligation à celles qui n'en sont
pas, & pour cela il les faut discerner
par des lumieres distinctes. Non seule-

CHAP. ment il faut pratiquer la charité, mais
 XVIII. il en faut suivre l'ordre. Il faut preferer
 les actions les plus importantes à celles
 qui le sont moins.

Il faut accompagner ses actions de
 quantité de circonstances. Il y faut évi-
 ter beaucoup de défauts. Tout cela ne
 se connoist que par des pensées distin-
 ctés. Les pensées confuses ne peuvent
 produire que de la confusion, & jamais
 en suivant ces lumieres confuses on ne
 parviendra à observer ce que David re-
 commande à son fils Salomon, de faire
 tout avec intelligence & avec lumiere,
ut intelligas universa qua agis.

On ne pourra donc encore satisfaire
 à ce second devoir sans s'occuper d'une
 infinité de pensées distinctes; & comme
 ces deux devoirs remplissent toute la
 vie, je ne sçay où l'on pourra placer
 la contemplation & le simple regard.

On le placera, dit-on, dans le temps
 de l'oraison du matin. Mais en verité,
 il aura bien de la peine à y trouver
 place. Car pourquoy l'ame pressée du-
 rant toute la journée de besoins conti-
 nuels de pensées distinctes, s'abstien-
 dra-t-elle d'en faire entrer la prevoyan-
 ce & la demande dans son oraison du

matin, qui est particulièrement destinée à se préparer aux actions de la journée ? Ses besoins l'en avertiront assez si elle en a autant de soin qu'elle doit. Et pourquoy preferera-t-elle l'occupation vague d'une contemplation qui n'instruit de rien, à cette priere ? Les pensées distinctes occuperont donc la principale partie de la priere du matin, & ainsi les pensées indistinctes, confuses & universelles seront par nécessité fort à l'étroit.

Si l'on peut accorder le simple regard avec l'accomplissement de tous ces devoirs, à la bonne heure ; mais si on ne le peut pas, il faut que le moins nécessaire cede au plus nécessaire, & ce qui n'est pas d'obligation à ce qui est de devoir.

Car enfin, il n'y a nulle vie vraiment chrestienne sans l'observation de ses devoirs, & sans la vigilance à éviter les pechez, & cette seule obligation demande tant de reflexions, de pensées distinctes, de prieres particulieres, de lectures, d'instructions, de conseils, qu'il est difficile de comprendre où l'on pourra placer le simple regard. Qu'on le place donc où l'on voudra, mais il

faut que la loy de Dieu soit observée
preferablement à tout exercice de de-
votion, & que l'on ait soin de s'en in-
struire exactement. A moins de cela
on tombe dans l'horrible inconvenient
marqué par Jonas Evêque d'Orleans :
*Sunt nonnulli qui legem divinam non so-
lùm opere non complent, sed nec audire
dignantur, & quid rogo faciunt de eo
quod scriptum est : Qui obturat aures
suas ne audiat legem, oratio ejus fiat
execrabilis. Quòd si oratio legem divi-
nam audire nolentis execratur, nihilominus
ejus cor despicitur, & Christus in eo ha-
bitare dedignatur.*

Qu'on y fasse reflexion, mais l'expe-
rience ne fait que trop voir que ces
gens si penetrez de Dieu, & si attachez
à leurs oraisons sont souvent les moins
instruits des devoirs essentiels du Chri-
stianisme, les moins scrupuleux sur des
veritez capitales, ce qu'on ne peut gue-
re attribuer à une autre cause qu'à la
confiance qu'ils prennent à leur preten-
duë oraison avec laquelle ils croyent
que Dieu ne les peut damner.



CHAPITRE XIX.

Ce que l'on doit dire de la pensée de quelques Auteurs, qui font le simple regard nécessaire à certaines dispositions où Dieu met les ames.

QUELQUE force que puissent avoir CHAP. ces raisons, il est néanmoins aisé XIX. de prévoir que les défenseurs du simple regard ont encore une réplique à y faire, qui paroît même la plus plausible de toutes celles que nous avons alléguées.

C'est, diront-ils, que tous ceux qui conseillent cette oraison, ne le font jamais qu'avec cette précaution, que l'on y sente un attrait particulier; & ils mettent tous entre les marques de cet attrait, que l'ame se trouve dans l'incapacité de méditer & de raisonner dans la prière, & qu'elle ne le puisse faire sans dégoût & sans ennuy, non par maladie ni par un affoiblissement de teste, mais parce que Dieu ne luy donne plus aucun attrait ni aucun goût pour les autres exercices. Que veut-on

CHAP. donc, diront-ils, qu'une ame fasse lorsqu'elle se trouve dans cet estat? Veut-on qu'elle se rompe la teste à chercher inutilement des raisonnemens, des pensées & des aspirations qui l'ennuyent? Et pourquoy dans ce cas ne se laisseroit-elle pas aller à l'instinct auquel elle se sent portée, qui est de se tenir devant Dieu en repos, & de le regarder avec amour?

Le simple regard en cette maniere n'est donc point une oraison de choix & d'élection. C'est en quelque sorte une oraison de nécessité. On ne fait qu'y suivre l'attrait de Dieu. Or pourquoy ne le suivroit-on pas; & qu'a-t-on à craindre en le suivant?

Les Auteurs qui proposent cette oraison, semblent y supposer qu'il n'y a point de milieu entre mediter & raisonner d'une part, ou se laisser aller de l'autre au simple regard. De sorte qu'ils concluent toujours de l'exclusion de l'un de ces exercices à la nécessité d'embrasser l'autre: mais on ne voit point du tout qu'il y ait nécessité de suivre ni l'une ni l'autre de ces deux voyes.

Je veux bien qu'il y ait des person-

nes, qui par diverses causes qu'il n'est CHAP.
point nécessaire d'examiner en ce lieu, XIX.
tombent dans une certaine lassitude à
l'égard des raisonnemens & des pen-
sées dont ils avoient accoustumé de se
soutenir dans la priere, & qu'elles n'y
trouvent plus de goust : mais s'ensuit-il
qu'elles n'ont plus rien à faire qu'à s'a-
bandonner au simple regard ? Ce seroit
un pauvre remede que celuy-là : car
elles y trouveroient souvent encore plus
de dégoust & de secheresse, & ainsi
elles ne gagneroient rien à ce change-
ment. Il faudroit donc trouver un re-
mede qui püst servir aux secheresses de
l'un & de l'autre de ces exercices. Or
il y en a une infinité, pourvû que l'on
ait soin de les chercher ; & sur tout,
l'oraison vocale faite attentivement,
lentement, & en tâchant de peser &
de comprendre le sens des paroles, en
est un qui ne peut jamais manquer.

Car qui peut empescher une ame dans
quelque peine qu'elle soit, de lire des
prieres affectives ou des livres de pieté,
qui contiennent des instructions solides ;
de repeter plusieurs fois les veritez
qu'elle y trouve, & de les faire com-
me distiller dans son cœur, comme un

CHAP. médicament salutaire que l'on prend
 XIX. peu à peu & goutte à goutte ? Si on n'y
 trouve point de goust la premiere fois,
 on y en trouvera la vingtième. Les ve-
 ritez cependant s'impriment dans la
 memoire sans s'y étendre beaucoup,
 mais elles ne laissent pas de purifier
 l'esprit, comme l'eau que l'on verse dans
 un vase diverses fois y communique
 toujours quelque netteté, selon la pen-
 sée d'un des Peres des deserts.

Molinos & l'Abbé d'Estival veulent
 qu'on souffre les dégousts du simple re-
 gard, & qu'on y persevere même toute
 sa vie. Or il est infiniment plus aisé de
 perseverer dans une lecture attentive
 & reiterée. Les diverses veritez qu'on y
 rencontre délassent par leur varieté, &
 occupent par leurs sens ; & il est impos-
 sible même d'empescher entierement
 l'esprit d'y faire quelque peu de refle-
 xion, & de n'appliquer pas à quelques
 rencontres particulieres les veritez ge-
 nerales.

Que si avec cela on y veut mesler le
 simple regard, il y aura pour lors moins
 de difficultez, & on le pourra faire
 même utilement, pourvû qu'on le fasse
 en la maniere qui est marquée par l'E-

criture : car elle nous en marque di- CHAP.
verses sortes. C'est un simple regard XIX.
que celuy qui faisoit dire à David dans
ce verset du Pseaume : *Oculi mei sem-*
per ad Dominum, quoniam ipse evellet de
laqueo pedes meos. Car ce verset nous
represente une ame qui a les yeux sur
Dieu sans luy rien dire en particulier,
& qui luy expose simplement son estat
& ses miseres, mais qui dans ce silence
même conserve l'esperance de sa déli-
vrance. Il n'est pas besoin de demander
à Dieu la délivrance de ces pieges par
des prieres plus expresses. Il suffit de
luy exposer son desir & son esperance,
& cela sans paroles & par une simple
vûë.

C'est un simple regard que ce qui est
marqué par ce verset du Psalmiste : *Do-*
mine, ante te omne desiderium meum, &
gemitus meus à te non est absconditus.
Car celuy qui prononce ces paroles ne
particularise point ses desirs. Il les ex-
pose seulement à Dieu, qui les penetre
& qui les connoist, & qui a accoustumé
d'exaucer le desir des pauvres, & d'é-
couter la preparation de leur cœur.

C'est une espece de simple regard que
cette sorte de priere où l'on expose sim-

CHAP. plement à Dieu ses playes , ses miseres,
 XIX. ses besoins , sa pauvreté. Et ainsi tous
 les Pseaumes de David , & les Lamen-
 tations de Jeremie sont pleins de ces
 sortes d'oraisons. *Vide, Domine, afflictio-*
nem meam, quoniam erectus est inimicus.
Vide, Domine, quoniam facta sum vilis.
 Car encore qu'on y expose à Dieu ses
 miseres , on ne luy en demande pas
 expressement la délivrance , & il ne faut
 pas s'imaginer qu'il faille superstitieuse-
 ment éviter toute idée distincte.

Il suffit que Dieu voye dans le fond
 du cœur un sentiment d'abbaissement ,
 & d'esperance en sa misericorde de la
 délivrance d'un mal qu'on n'explique
 pas. Ainsi c'est encore un simple regard
 que de dire à Dieu avec le Psalmiste :
Ecce sicut oculi servorum in manibus do-
minorum suorum, sicut oculi ancilla in ma-
nibus domine sue; ita anima nostra ad
Dominum Deum nostrum donec misereatur
nostri. Car cela represente une ame uni-
 quement attentive à Dieu , qui attend
 de luy uniquement son secours dans un
 mal qu'elle ne marque point. C'est la
 même disposition qui est designée par
 ce verset : *Bonum est prestolari cum silen-*
tio salutare Dei. Car cela nous fait en-

tendre qu'il est bon de ne point jeter CHAP.
les yeux vers les creatures, de ne s'a- XIX.
dresser point à elles pour leur deman-
der leur secours, d'attendre tout de
Dieu, & de l'attendre avec patience,
& non avec inquietude & empresse-
ment; car c'est ce qui est marqué par
ce silence qui designe une suppression
des mouvemens tumultueux & em-
pressés, qui ne témoignent pas assez
d'acquiescement & de resignation aux
volontez de Dieu. Il veut qu'on espere
sa délivrance de luy; mais il veut que
ce soit avec paix & avec humilité, qui
marquent en même-temps que l'on
approuve & qu'on reconnoist la justi-
ce de ses jugemens, & qui expriment
ce sentiment de Daniel: *Tibi Domine,
justitia, nobis autem confusio faciei.*

Enfin, il est toujours permis de jeter
les yeux sur luy, de luy exposer ses mi-
seres, ses playes, ses besoins, ses desirs
sans les particulariser en détail. Cela
marque toujours la foy que l'on a qu'il
penetre tous les replis de nostre cœur,
& qu'il y voit ce que nous n'y voyons
pas. Le silence de paroles & de desirs
en peut estre un témoignage & une es-
pece de protestation. Car ce silence

CHAP. veut dire, qu'ignorant ce qui nous est
XIX. propre & utile, nous nous en remet-
tons avec confiance au soin paternel de
Dieu, & nous luy témoignons par là
que tout ce qui nous regarde est mieux
entre ses mains que dans les nostres.

Si donc nous sommes par nécessité
dans une entiere impuissance de former
aucun desir & aucune pensée expresse,
nous pouvons demeurer en paix dans
cet estat, pourvû que ce ne soit pas
en le regardant comme un estat élevé,
mais comme un estat de stupidité où
Dieu nous réduit, qui nous permet
neanmoins de luy dire comme David:
*Ut jumentum factus sum apud te, & ego
semper tecum.*





REFUTATION

DES ERREURS

DES QUIETISTES.

LIVRE TROISIÈME.

Maximes communes aux
Quietistes.

CHAPITRE PREMIER.

Maximes de Molinos.

NOUS avons suivi jusqu'icy CHAP.
les Auteurs de la nouvelle I.
spiritualité dans les routes dif-
férentes qu'ils ont prises pour
substituer une nouvelle manière de
prieres aux exercices de pieté prati-
quez & autorisez par les Saints ; &
nous avons vû que ces diverses voyes

P v.

CHAP. se reduisent au même but , & ne sont
 I. différentes que parce qu'il a plû aux
 uns de s'étendre davantage sur ce que
 les autres passent plus legerement. L'o-
 raison de motion divine doit , *selon le*
moyen court & facile , estre precedée par
 un silence de pensées & de paroles ;
 c'est-à-dire , par une espee d'oraison
 de simple regard ; & l'oraison de simple
 regard, sous pretexte d'écouter Dieu , se
 termine à certaines pensées qu'ils pre-
 tendent estre inspirées , & qui seroient
 ainsi une espee d'oraison infuse , ou
 oraison de motion divine , si ces pen-
 sées avoient quelque chose de solide.
 Ce qui est commun à ces especes d'o-
 raisons , est qu'elles excluent également
 celle qui se fait avec une application
 volontaire de l'esprit , & qui n'est pas
 sensiblement distinguée des actions com-
 munes & naturelles.

Nous allons maintenant suivre ces
 Auteurs dans des matieres encore plus
 importantes , qui sont certaines maxi-
 mes qu'ils ont établies , qui sont des
 consequences qu'ils ont tirées d'un mê-
 me principe. Ils proposent ces maxi-
 mes comme le comble de la perfection
 chrestienne , & ils ne doutent pas de la

solidité du principe dont ils les tirent. CHAP.
Cependant je ne craindray pas d'accu- I.
fer ces maximes d'un renversement en-
tier des devoirs de la vie chrestienne &
des loix de Dieu , & de soustenir que
le principe dont ils les tirent , n'est qu'
une équivoque grossiere fondée sur l'i-
gnorance d'une verité certaine.

Molinos propoisoit ces maximes d'une
maniere plus cruë & plus nette , & par
consequent plus capable d'en donner
de l'horreur. Aussi ç'a esté particuliere-
ment sur cela qu'il a esté condamné par
l'Inquisition , comme il paroist par un
procès verbal authentique dressé par les
Commissaires , où l'on voit que l'on
reproche particulièrement à Molinos
les maximes que nous rapporterons icy,
comme en ayant esté convaincu par
écrit & par témoins.

Il fut convaincu , dit cette piece ori-
ginale , d'avoir enseigné :

1. Qu'il n'est point permis aux ames
parfaites de desirer aucunes choses spi-
rituelles , non pas même la vie éter-
nelle.

2. Qu'il ne faut recourir à aucun
Saint pour obtenir aucune grace par-
ticuliere.

CHAP.

3. Qu'il ne faut point demander à

I. Dieu aucune chose temporelle, ni la délivrance d'aucune imperfection, ni le pardon de ses pechez; mais qu'il faut laisser satisfaire la justice de Dieu: & que faire à Dieu quelque priere de cette sorte, c'est sortir de la resignation & vouloir que la divine volonté se conforme à la nostre; ce qui, disoit-il, est contraire à Dieu, & au pur esprit, qui consiste à laisser faire Dieu.

4. Que quand une fois une ame a donné sa volonté à Dieu, & qu'elle a desiré qu'il fasse à sa volonté, comme il luy plaira, il ne luy est plus permis de repeter de nouveau, Que sa volonté soit faite, parce que c'est faire de nouveau usage de sa propre volonté.

5. Qu'on ne devoit faire aucune priere pour obtenir de luy de ne le pas offenser, ni pour son avancement spirituel, ni pour la conversion de ceux qui seroient en peché mortel, ni pour luy demander que quelqu'un soit preservé de tomber dans le peché, ni pour luy demander que les vivans & les morts soient délivrez de quelques pechez; parce qu'agir ainsi c'est sortir du neant.

6. Que lorsqu'on est tenté par le demon, il ne faut point demander à Dieu d'estre fortifié pour luy resister, mais qu'il faut approuver que Dieu laisse faire au demon tout ce qui luy semblera bon. CHAP. I.

Voilà sur quoy Molinos a esté condamné à Rome: & ceux qui consulteront les plus communes lumieres de la pieté chrestienne, s'étonneront davantage qu'il y ait eu des gens assez aveugles pour avancer ces maximes, que non pas que celuy qui les a enseignées ait esté solennellement condamné.

Il est clair premierement, que toutes les prieres que l'on peut faire, ou pour soy ou pour les autres, sont condamnées par ces maximes, comme indignes des ames parfaites, & que saint Paul n'a pû dire, sans imperfection: *Nous prions Dieu que vous ne fassiez point de mal:* 2. Cor. 13
ORAMUS Deum ut nihil mali faciat,
Qu'il n'a pû souhaiter aux Ephesiens dans ses prieres, *l'esprit de sagesse & de lumiere pour le connoistre: DET vobis spiritum sapientia & revelationis in agnitione ejus.* Eph. 17
Et qu'il éclairast les yeux de leur cœur, pour leur faire sçavoir quelle est 17. 18

CHAP. *l'esperance à laquelle il les a appellez :*

I. *ILLUMINATOS oculos cordis vestri , ut sciatis quæ sit spes vocationis vestra. Qu'il n'a pû dire aux Philippiens : Je souhaite que mon Dieu , selon les richesses de sa bonté , remplisse tous vos besoins.*

Il n'avoit aussi que faire de conjurer si tendrement les Romains par JESUS-CHRIST , & par la charité du Saint-Esprit , de l'aider par leurs prieres auprès de Dieu ; car tout cela ne tendoit qu'à obtenir des choses auxquelles il devoit estre indifferent, de peur de vouloir que Dieu s'accommodast à sa volonté, au-lieu de se soumettre à la sienne. Ainsi ces maximes sont une exclusion & une interdiction generale de toutes les œuvres de charité , & par consequent un violement formel de tous les preceptes qui nous y obligent.

Il nous est ordonné , par exemple , d'avoir pitié de nostre ame , & de nous rendre agreables à Dieu : *MISEREERE anima tua , placens Deo.* Or on ne scauroit avoir pitié de son ame sans la guerir de ses playes , sans la delivrer de ses pechez ; & rien de cela ne se peut faire sans s'adresser à Dieu , & luy deman-

der le pardon de ses pechez & la gueri- CHAP.
son des maux de son ame : cependant I.
tout cela nous est interdit par la spiri-
tualité de Molinos.

Saint Jean nous declare , *Que si quel-
qu'un ayant des biens du monde, & voyant
son frere en necessité , luy ferme ses entrail-
les, la charité de Dieu n'est point en luy.*

Or les œuvres de charité spirituelle ne
sont pas ordonnées moins étroitement ,
& on n'est pas moins obligé de prier pour
ses freres dans leurs necessitez spirituel-
les que dans les temporelles. Cepen-
dant Molinos nous interdit toutes ces
œuvres de charité , & il veut qu'on ne
fasse aucune priere à Dieu pour obte-
nir la grace de ne le pas offenser , &
que l'on ne prie , ni pour ceux qui se-
roient en peché mortel , ni pour ceux
qui sont en danger d'y tomber , afin
qu'ils en soient preservez , ni pour son
avancement spirituel ; c'est-à-dire , pour
demander aucune vertu , ni pour resi-
ster à aucune tentation du demon. Et
comme c'est une maxime certaine , *Que
la charité que nous nous devons à nous-
mêmes est la regle de celle que nous de-
vons aux autres ; il s'ensuit qu'il ne nous*

CHAP. est pas permis de faire pour le prochain
 I. des souhaits que nous ne devons pas faire pour nous-mêmes.

J. C. nous ordonne expressément dans le modèle de priere qu'il nous a donné, de demander à Dieu de ne succomber pas à la tentation ; & comme il nous a appris de ne faire pas cette priere pour nous seuls , mais de la faire pour tous les fidelles en commun , il veut par consequent que nous demandions à Dieu pour nos freres, qu'ils soient preservez des pechez mortels & des tentations qui les y portent.

Cependant Molinos a la hardiesse , non seulement de dispenser les hommes de cette priere, mais de la taxer même d'imperfection. De sorte que , selon luy , c'est une imperfection d'observer les preceptes de JESUS-CHRIST , & la perfection consiste à luy desobeir & à bannir de son ame les dispositions qu'il nous a prescrites.

Tout cela est si horrible, qu'on a peine à s'imaginer que la temerité des hommes ait pû aller si avant , & on auroit droit d'y opposer tout d'un coup toute l'Ecriture de l'ancien Testament,

tout l'Évangile , tous les écrits des Apôtres & des Peres , n'y ayant rien dans ces livres qui ne puisse servir à réfuter cette doctrine. Car toute l'Écriture ne tend , selon saint Augustin , qu'à l'établissement de la double charité envers Dieu & envers le prochain ; & par conséquent elle tend toute à la condamnation d'une doctrine directement opposée à cette double charité , & qui tend à l'aneantir & à la détruire. C'est JESUS-CHRIST même qui nous assure , que les deux préceptes par lesquels elle nous est commandée , comprennent la Loy & les Prophetes. On peut donc dire que la doctrine de Molinos , contraire à la charité , est l'aneantissement de la Loy & des Prophetes , & de toute l'Écriture.



CHAPITRE II.

Que la doctrine de l'abandon, conseillée, approuvée, prescrite par le moyen court & facile de faire oraison, comprend toute cette doctrine de Molinos.

CHAP. II. **I**L est étrange, comme je l'ay déjà dit, que des dogmes, tels que ceux que je viens de rapporter, ayent pû estre imaginez & proposez par des Chrestiens : mais ce qui est encore beaucoup plus étrange, c'est que cette même doctrine, qui fait horreur quand elle est proposée sans déguisement & en la maniere qu'elle est exprimée dans cet écrit, venant à estre revestué de termes generaux, qui n'y changent rien, & qui laissent subsister toutes les horribles maximes sans en rien diminuer, ait pû passer parmy bien des gens, ou pour une doctrine très-sainte, ou pour une spiritualité un peu forte, mais qui n'a rien de dangereux, & que ces personnes ne se soient pas apperçues que c'est le renversement total de la Religion chrestienne, qui est toute fon-

dée sur la loy éternelle de Dieu, & sur CHAP.
la double charité envers Dieu & envers II.
le prochain.

C'est ce qui oblige de prouver icy, que la doctrine que l'on appelle de l'abandon, est absolument la même chose, & même pire que celle de Molinos, exprimée dans le chapitre précédent, & qu'elle n'a rien de plus tolerable que celle de ce temeraire Espagnol.

Pour en persuader tout le monde, il ne faut que l'expliquer icy en développant ce qu'elle renferme.

Voicy donc de quelle sorte ils décrivent cet estat d'abandon qu'ils veulent faire passer pour une perfection sublime, & que je pretends au contraire estre la plus mauvaise disposition qu'il soit possible de s'imaginer.

*L'abandon, dit le livre du moyen court Page 26.
& facile, est ce qu'il y a de consequence dans toute la voye, & c'est la clef de l'interieur. Qui sçait bien s'abandonner sera bien tost parfait. C'est le jugement qu'il porte de cet estat : voyons donc en quoy il le fait consister. Pour la pratique, dit-on, elle doit estre de perdre sans cesse toute volonté propre dans la volonté de Dieu, de renoncer à toutes inclinations particulieres,*

CHAP. quelque bonnes qu'elles paroissent, si-tost
 II. qu'on les sent naistre, pour se mettre dans
 l'indifference, & ne vouloir que ce que
 Dieu a voulu dès son éternité, estre in-
 different à toutes choses, soit pour le corps
 soit pour l'ame, pour les biens temporels
 & éternels, laisser le passé dans l'oubli,
 l'avenir à la providence, & donner le pre-
 sent à Dieu, nous contenter du moment
 actuel qui nous apporte avec soy l'ordre
 éternel de Dieu sur nous, & qui nous est
 une declaration autant infallible de la
 volonté de Dieu, comme elle est commu-
 ne & inévitable pour tous.

Qu'y a-t-il, dira-t-on, de si horrible
 dans cette doctrine de l'abandon? Il
 faut donc la développer malgré qu'on en
 ait, puisqu'on ne la comprend pas d'a-
 bord: & pour le faire plus nettement
 & donner plus de lieu à ceux qui la sou-
 stiennent, de marquer en quoy ils peu-
 vent pretendre qu'on leur en imposast,
 je diviseray ce qu'on en dira en divers
 articles.



CHAPITRE III.

Premiere maxime de l'abandon.

Pour la pratique, dit-on, elle doit estre de perdre sans cesse toute volonté propre dans la volonté de Dieu, de renoncer à toutes inclinations particulieres, quelque bonnes qu'elles paroissent, si-tost qu'on les sent naistre, pour se mettre dans l'indifference & ne vouloir que ce que Dieu a voulu dès son éternité.

CETTE premiere maxime peut recevoir divers sens, par l'ambiguité du terme de volonté de Dieu, qui se peut prendre en diverses manieres. Nous montrerons dans un chapitre exprés, qu'une des causes des égaremens des Quietistes est l'abus qu'ils ont fait de ce terme. CHAP. III.

Mais pour l'usage que l'on fait de ce terme dans cette maxime, il est clair qu'on le prend pour la volonté de Dieu, qui est la premiere cause de tous les événemens, & que l'on pretend que toutes les volonteés de la creature, qu'on

CHAP. appelle volontez propres & particulie-
 III. res, parce qu'elles naissent de la crea-
 ture sans avoir Dieu pour principe, y
 doivent estre conformes; & qu'autre-
 ment elles seroient mauvaises estant
 contraires à celles de Dieu.

Pour éviter cet inconvenient, on or-
 donne par cette maxime, que si-tost
 qu'on sentira naistre quelque volonté
 propre, on se reduise à l'indifference,
 & par ce moyen on pretend éviter que
 nostre volonté propre soit jamais con-
 traire à la volonté de Dieu.

Mais cette pretendü regle de l'aban-
 don est ridicule dans les petites choses, &
 de peu d'importance & fausse dans les im-
 portantes. Car lorsqu'il s'agit d'actions
 indifferentes, & qui ne sont d'aucune
 consequence, si l'on jeûnera le Vendre-
 dy ou le Samedy, si l'on ira en telle ou
 telle Eglise, si l'on s'habillera d'une ma-
 niere ou d'une autre, faudra-t-il toujous
 chercher des raisons pour étouffer l'in-
 clination qu'on pourroit avoir pour l'un
 de ces partis, & se reduire à l'indiffe-
 rence?

Qui ne voit que la pluspart de ces
 choses ne valent pas le temps qu'il y
 faudroit employer, & qu'il vaut mieux

le racheter en prenant promptement CHAP.
III.
parti, ce qui est un gain certain, que de l'employer inutilement à délibérer ?

Que si la chose est importante, elle merite à la verité qu'on y pense; mais ce n'est point en se reduisant à l'indifference, mais en jugeant, selon les regles du bon sens, quel est le parti le plus avantageux de celuy où l'on se sent porté par inclination, ou du parti contraire. Et sur tout ce n'est point par la volonté de bon plaisir qu'on se doit déterminer, car elle nous est inconnüe; mais par ce que Dieu nous donne de bon sens & de lumiere.

Que si l'on suppose, qu'il ne s'agisse pas d'inclinations purement indifferentes, mais de celles qui peuvent estre conformes ou contraires aux loix de Dieu; c'est par cette conformité ou certe contrarieté qu'il en faudra juger. Et il est encore moins permis de se reduire à l'indifference; car il faut se fortifier & s'affermir dans les bonnes inclinations conformes aux loix de Dieu, & aneantir & déraciner les mauvaises qui y sont contraires.

Il faut dire, à l'égard des premieres, ce que dit David: *Juravi, & statui custodi-*

CHAP. *re judicium justitiam tuam.* Et il faut dire à
 III. l'égard des secondes : *Viam iniquitatis
 amove à me , & de lege tua miserere mei :*
 mais ni dans les unes ni dans les autres
 il n'y a point de lieu de se reduire à l'in-
 difference.

Qui pourroit souffrir, par exemple, qu'on exhortast une Dame Quietiste, qui sentiroit dans son cœur de bonnes inclinations à la chasteté, à la sincerité, à la verité, d'avoir pour suspectes toutes ces inclinations, & de se reduire plutost à l'indifference entre la chasteté & l'adultere, entre la sincerité & la duplicité, entre la verité & le mensonge?

CHAPITRE IV.

Seconde maxime de l'abandon.

*Estre indifferent à toutes choses , soit pour
 le corps soit pour l'ame , pour les biens
 temporels & éternels.*

CHAP. **C**Es Spirituels s'expliquent nette-
 IV. ment sur ce dernier article ; & ils
 se glorifient même d'enseigner, qu'il
 faut estre indifferent à la jouissance de
 Dieu

Dieu ou à la privation, au paradis ou à CHAP.
l'enfer. C'est la preuve que l'on apporte I V. ★
du desirerellement & de la desappropriation de l'épouse. *L'indifference de cette amante, dit-on, est si grande, qu'elle ne peut pencher, ni du costé de la jouissance, ni du costé de la privation de Dieu.* Il est dit dans la même page, qu'elle ne peut desirer le paradis, & dans la page precedente, qu'elle ne peut rien desirer ni rien demander à Dieu.

Explic.
des Cant.
p. 209.

Voilà ce qu'on nous debite comme une éminente perfection digne des plus grandes recompenses. Cependant on ne laissera pas de soustenir, que cette éminente perfection n'est que l'approbation d'une horrible impieté, & un violement criminel de la loy de Dieu, outre une effroyable injustice contre soy-même.

L'homme est fait pour Dieu par l'institution de sa nature. *Fecisti nos ad te*, dit saint Augustin, & il est incapable de trouver du repos en aucun autre objet.

JESUS-CHRIST est venu exprès pour renouveler cette destination à la beatitude éternelle, & pour fournir aux hommes les moyens d'y parvenir; & l'Apostre saint Jean apporte

Q

CHAP. cette vocation generale que Dieu a
 IV. faite des hommes par son Fils, comme la marque de son amour extrême pour le monde, c'est-à-dire, pour tous les hommes : *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret, ut omnis qui credit in eum non pereat, sed habeat vitam aeternam.* Cependant voicy des Spirituels qui en sçavent bien plus que saint Jean ; ils osent bien declarer qu'ils ne se soucient pas de cette preuve de l'amour de Dieu envers les hommes, ni du present ineffable qu'il leur a fait de son Fils. Car à quoy, diront-ils, cela se termine-t-il ? *A sauver les hommes & à donner la vie éternelle : UT omnis qui credit in eum non pereat, sed habeat vitam aeternam.* Est-ce-là tout ce que vous avez à nous dire, grand Apôtre ? Nous vous declaron que nous sommes fort indifferens à ce present & à la fin de ce present. Perir ou estre sauvé ne nous incommode en aucune sorte, & nous ne penchons pas plus pour l'un que pour l'autre ; & par consequent si JESUS-CHRIST n'avoit que cela à nous donner, nous n'aurions jamais esté de ces Patriarches qui demandoient à Dieu avec tant d'instance la

venue d'un Sauveur & d'un liberateur, & qui souhaitoient que les cieux s'ouvrissent pour luy donner passage : *UT IN A M disrumperes celos.* Tous ces souhaits sont des desirs d'ames imparfaites & proprietaires ; mais il est bien plus noble & plus desinteressé d'estre indifferent à tout ; c'est-à-dire, au paradis & à l'enfer, & enfin entre Dieu & le demon.

N'est-ce pas là sçavoir pousser Dieu à bout, & luy témoigner hautement qu'on n'a que faire de luy & qu'on n'en craint rien ? Voilà l'excès où porte cette nouvelle spiritualité.

On peut ajouter encore une autre consequence de cette indifferen-
ce, qui peut passer pour une seconde raison. C'est que l'on ne peut ignorer, que l'enfer & la reprobation sont infailliblement & necessairement joints avec un desespoir éternel, & avec un estat de haine & de blasphême contre Dieu, comme l'estat des bienheureux est joint pour toujors à l'amour & à l'adoration de Dieu ; de sorte que cette horrible parole : *Je ne me soucie point d'estre damné*, est la même

CHAP. chose que si l'on disoit ouvertement :

IV. Je ne me soucie nullement d'estre à jamais privé de l'amour de Dieu , d'estre éternellement son ennemi , de le blasphémer & de le haïr dans toute l'éternité.

Il ne sert de rien de dire , qu'on peut separer le blasphême & la haine de Dieu de la damnation , que l'on est véritablement indifferent à la damnation , mais qu'on ne consent point à la haine de Dieu ni au blasphême. Ce n'est pas aneantir la force de cette raison , c'est y ajoûter l'herésie , & supposer que l'on puisse aimer Dieu sans grace & dans l'épreuve des plus horribles tourmens. Il ne sera plus au choix des miserables damnez de composer un enfer à leur phantaisie. Ils le souffriront tel que la justice de Dieu l'ordonnera , ou par son operation ou par sa permission. Il y aura des supplices dont elle sera la cause effective ; il y en aura qu'elle ne fera que permettre : mais les uns & les autres sont également certains & infaillibles. Mais comme on produira à la fin de ce Traité ce qui a esté écrit sur cette matiere par un des plus sçavans & des

plus pieux Theologiens de l'Eglise, on n'a pas besoin de s'y étendre davantage. CHAP.
IV.

Mais enfin, disent-ils, quelque horrible que soit cet estat, il y a des hommes qui y sont condamnez par la justice de Dieu, & tous le peuvent estre; c'est-à-dire, que personne n'est assuré de n'estre pas de ce nombre. Or cet arrest est juste; qui peut donc refuser justement de l'accepter & d'y consentir?

Je réponds donc précisément, qu'on ne peut en aucune sorte consentir à cet arrest, parce que quelque juste qu'il soit en Dieu, il seroit injuste, impossible & contradictoire dans la creature.

Car pour joindre son consentement à cet arrest, il faudroit le concevoir & l'approuver tout entier. Or cet arrest comprend ces deux choses: la condamnation de ce qui en est le fondement essentiel; sçavoir, l'impenitence du pecheur, & la résolution de punir éternellement cette impenitence. Or la creature ne sçauroit les joindre, & consentir à la condamnation de l'impenitence du pecheur par l'amour de la justice, sans détruire cette impenitence, qui est le fondement

CHAP. de cet arrest, & par consequent l'acceptation entiere de cet arrest renfermeroit une contradiction formelle. L'acceptation seroit fondée sur l'impenitence du pecheur, & ce pecheur ne seroit plus impenitent. L'arrest seroit donc injuste, & il seroit injuste de l'accepter & d'y consentir.

Ainsi c'est une contradiction formelle que ce consentement de l'homme à sa propre reprobation : car il le supposeroit penitent & impenitent.

C'est ce qui découvre la source d'une illusion que l'on trouve dans l'exposition des Cantiques page 206. *L'ame, dit-on, qui est arrivée à ce degré, entre dans les interests de la divine justice, & à son égard & à celui des autres, d'une telle sorte, qu'elle ne pourroit vouloir autre sort pour elle ni pour autre quelconque, que celui que cette divine justice luy voudroit donner pour le temps & pour l'éternité.*

Il semble, selon ce langage, que la divine justice soit également la cause de l'un & de l'autre sort ; c'est-à-dire, de la damnation des reprouvez, & du salut des élus ; en sorte que, comme c'est Dieu qui est la cause du merite des

élus, qui sert de fondement à leur salut, ce soit Dieu de même qui soit la véritable cause de ce qui sert de fondement à la punition des reprouvez & de la punition même. Mais cela n'est nullement, & c'est une supposition très-fausse que de le prétendre : car il est bien vray que Dieu est la cause du mérite des élus & de la gloire qu'ils obtiennent par ces merites. Dieu couronne ses dons en eux, en leur donnant sa gloire.

Mais il est très-faux que Dieu soit la cause de ce qui sert de fondement à la damnation des reprouvez. Ce fondement n'est jamais autre que le peché, & le peché accompagné d'impenitence. Or Dieu n'a aucune part ni à ce peché ni à cette impenitence, il la hait au contraire & il la condamne, parce qu'il aime la justice, & il nous ordonne de même de la haïr & de la condamner par le même motif. Si nous ne le faisons pas c'est nostre faute, & nous en sommes coupables. Il n'est donc nullement vray que nous ne devions point vouloir d'autre sort pour le temps & pour l'éternité, que celuy qui nous est ordonné par la divine justice. Car cet-

CHAP. te divine justice nous commandant de
 IV. haïr l'impenitence, nous commande par
 consequent de nous procurer un autre
 sort que celuy que cette impenitence
 merite. Les reprouvez mêmes doivent
 haïr leur sort, parce qu'ils sont obligez
 de haïr le sort des impenitens. Ainsi
 ils doivent aimer, & le merite qui est
 le fondement du salut des élus, & la
 recompense de ce merite. Mais bien
 loin qu'on doive avoir de la com-
 plaisance, & se flatter d'une soumis-
 sion à Dieu, de ce qu'on s'imagine
 qu'ils ne souhaitent point d'autre sort
 pour l'éternité, que celuy que la ju-
 stice divine nous ordonne; c'est au con-
 traire consentir à la souveraine injusti-
 ce, que de consentir au sort éternel de
 reprobation & de damnation, puisque
 c'est consentir à l'impenitence qui en
 est l'unique fondement, lequel ils sont
 obligez de détruire par une vraye pe-
 nitence. Il est vray que les reprouvez
 ne le font jamais, mais c'est par leur
 faute qu'ils ne le font pas, & non pas
 par la soumission à la volonté de Dieu.



CHAPITRE V.

Autres conséquences de cette maxime
de l'abandon.

*Que l'indifférence à l'égard des vertus est
formellement contraire à la loy éter-
nelle, qui nous commande d'aimer &
de pratiquer toutes les vertus dans cer-
taines circonstances.*

PUISQU'IL est bon, selon la phi-
losophie de l'abandon, d'estre indif-
férent pour le paradis & pour l'enfer,
on ne trouvera pas étrange qu'on soit
obligé d'estre indifférent aussi à l'égard
des vertus. Ce sont les principaux biens
de l'ame & les principaux moyens du
salut.

CHAP.
V.

Cela supposé, je dis que la loy éter-
nelle commande néanmoins toutes les
vertus en certaines circonstances, &
elle en rend la pratique nécessaire au
salut. Elle en condamne l'omission dans
ces mêmes circonstances. L'indifféren-
ce pour les vertus est donc contraire
à cette loy éternelle, & par consé-

Q v

CHAP. V. Quant elle est essentiellement mauvaise.

Il n'y a point de vertu qui ne soit commandée dans certaines circonstances ; or l'indifférence dispense de toutes les vertus, elle est donc contraire à toutes ces loix de Dieu dans ces circonstances.

Cette loy ne nous ordonne pas de les pratiquer pour un temps seulement, elle nous ordonne d'avoir une volonté ferme de les pratiquer pour toujours. C'est pourquoy la justice même ne consiste point dans une volonté vacillante de rendre justice à qui il appartient, mais dans une ferme, constante & perpetuelle volonté de faire justice à ceux à qui on la doit ; c'est pourquoy on la definit : *Constans & perpetua voluntas jus suum cuique tribuendi*. Et David décrivant la disposition où il estoit à l'égard des loix de Dieu, marque qu'il estoit dans la volonté de les observer toujours : *ET custodiam legem tuam semper*. Et de ne les oublier jamais : *IN aeternum non obliviscar justificationes tuas, quia in ipsis vivificasti me*. Elle ne permet donc point qu'on y soit indifferent en aucun temps, & par

consequent cette permission generale CHAP.
que cette maxime donne, de se mettre V.
dans l'indifference à l'égard des loix de
Dieu, est essentiellement contraire à ses
loix.

Enfin, cette maxime renferme au moins par une consequence necessaire, l'indifference pour les vices; car la pratique des vertus étant un moyen necessaire pour éviter les vices & les pechez, quiconque nous dispense de la pratique des vertus, non seulement approuve l'indifference pour les vices, mais y engage & y precipite, sinon dans tous, au moins en plusieurs.

Je ne veux pas tracer en détail les horribles portraits qu'on pourroit faire de cette indifference pour toutes les vertus, & les facilitez qu'elle donne pour tous les vices; il me suffit de dire en particulier, qu'elle cause un si étrange renversement dans les instructions que JESUS-CHRIST & les Apostres nous ont données, que pour instruire les hommes selon cette nouvelle spiritualité, il faut dire justement le contraire de ce qu'ils nous disent. Voicy, par exemple, un passage qui contient une exhortation que l'Apostre fait aux

CHAP. Philippiens pour les porter à toutes les
V. vertus.

Philip. 4. *Enfin, mes freres, dit cet Apôstre, tout ce qui est veritable & sincere, tout ce qui est honneste, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui vous peut rendre plus aimables, tout ce qui est d'édification & de bonne odeur, tout ce qui est vertueux & tout ce qui est louable dans le reglement des mœurs, que ce soit l'entretien de vos pensées. Il n'y a point de vertu qui ne soit comprise dans la generalité de ces termes. Mais si l'on veut entrer dans la spiritualité de l'abandon & en suivre les maximes, après avoir fait avec l'Apôstre ce long dénombrement de vertus, il faut conclure contre l'Apôstre, qu'il ne faut pas s'amuser à tout cela, qu'il ne s'en faut point soucier, ni en faire aucun cas, & enfin qu'il y faut estre parfaitement indifférent, & ce sera alors une vraye maxime de l'abandon.*

Il est vray que cette doctrine oblige à un renversement si étrange dans les prieres & les instructions de l'Eglise, que pour en donner une juste horreur, il ne faudroit qu'exposer au monde les prieres de l'Eglise, avec les gloses, les

des Quietistes. Livre III. 373
corrections & les changemens que les
Quietistes sont obligez d'y faire pour
les reduire à leur sens.

CHAPITRE VI.

Troisième maxime de l'abandon.

LA troisième maxime de l'abandon CHAP.
VI.
n'est pas moins féconde en impié-
tez. Elle est exprimée en ces termes:
*Il faut laisser le passé dans l'oubli, l'a-
venir à la providence.* Ces paroles ne
forment aucune autre idée dans l'esprit
de bien des gens, sinon qu'il ne se faut
pas fatiguer de reflexions inutiles sur
le passé, ni de craintes inquietes pour
l'avenir: mais ceux qui penetrent plus
à fond les principes des Quietistes, sça-
vent que ces termes ont bien une autre
étendue dans leur bouche & dans leurs
écrits.

Les premières qui ordonnent de lais-
ser le passé dans l'oubli, sont destinées
à bannir entièrement la penitence &
l'esprit de penitence, & à exclure la
disposition exprimée par David lors-
qu'il dit: *Quoniam iniquitatem meam an-*

CHAP. *nunciabo & cogitabo pro peccato meo.*

VI. J'ANNONCERAY mon iniquité, & je feray de mon peché l'objet de mes pensées.

Et celle qui est marquée par Ezechias en ces termes : *Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ.* JE repasseray devant vous toutes mes années dans l'amertume de mon cœur. Les ames abandonnées ne s'accommodent pas de ces dispositions chagrines. Elles trouvent bien mieux leur compte à l'oubli. Le pis qu'il leur en puisse arriver, est que leurs pechez ne leur estant point pardonnez, elles seroient damnées; mais ce n'est pas là une affaire pour elles. Elles n'en voudroient pas même demander le pardon. Il leur est indifférent que Dieu soit glorifié par la punition ou par la remission de leurs pechez. Elles ne voudroient pas faire le moindre souhait, ni la moindre priere pour obtenir l'un plustost que l'autre.

Ainsi c'est encore là cette horrible consequence de leur doctrine que nous avons déjà représentée, de ne croire point avoir aucune obligation à JESUS-CHRIST d'estre venu sauver les hommes, & de trouver tout autant de bien dans la condamnation que dans le sa-

lut. Elles sont indifferentes à estre l'ob- CHAP.
jet de la justice de Dieu, ou de sa mi- VI.
sericorde ; & c'est bien inutilement que
JESUS-CHRIST est né & a offert sa
vie pour elles, puisqu'elles aiment tout
autant l'estat où il a trouvé le monde,
que celuy où il l'a mis par son Incar-
nation.

L'oubli des pechez est donc certai-
nement plus commode pour ces ames
qui ne regardent que le temps present,
& cela pour deux raisons ; l'une par
le principe de l'indifference pour le sa-
lut ; l'autre par un nouveau principe
qu'il leur a plû d'inventer, qui est que
l'oubli est une marque que le peché
est remis. C'est sur cela qu'elles se fon-
dent pour s'exemter de l'examen de
conscience. Nous avons déjà refuté la
temerité de ce principe, & Monsei-
gneur l'Archevêque de Paris l'a marqué
dans sa censure. Mais les gens du ca-
ractere de la personne qui a fait ce livre
du moyen court & facile, n'y regardent
pas de si près. Il suffit que leur
esprit soit frappé d'une lueur passagere
pour avancer les plus étranges maxi-
mes.

Par cet oubli du passé, on ensevelit

CHAP. donc seurement le souvenir des pechez ;
 VI. la douleur qu'on en peut avoir , la satisfaction qu'on en peut faire , la contrition , la componction , l'esprit de penitence qu'on en peut concevoir , & l'on transforme l'extinction de tous ces saints mouvemens en une perfection sublime , en faisant de cet oubli une partie de l'abandon.

Je ne sçay pourquoy ils ont voulu comprendre avec les pechez qu'ils s'efforcent d'oublier , les graces & les bienfaits de Dieu , qui estant aussi du nombre des choses passées , doivent aussi estre , selon eux , laissées dans le même oubli. C'est peut-estre que cette devotion de se ressouvenir avec reconnoissance des graces de Dieu , leur ayant paru trop autorisée par l'Écriture & par l'Église , ils ont trouvé bon pour cela de l'abolir , pour ne pas accoutumer leurs disciples à faire estat de l'autorité dans leurs pratiques de devotion. Car cet oubli comprend celuy de tous les mysteres de JESUS-CHRIST , de toutes ses graces , de tous ses autres bienfaits , & de JESUS-CHRIST même ; & sur tout il condamne la devotion de l'Église , qui tâche d'en renou-

veller la memoire à ses enfans par des CHAP.
Festes solennelles , qui sont visible- VI.
ment taxées d'estre des pratiques peu
spirituelles ; car il vaudroit bien mieux,
selon cette philosophie de l'abandon,
oublier tout cela que de s'en souve-
nir.

Mais sur tout il n'y a point de livre
qui merite mieux l'averfion des Quie-
tistes que le livre des Pfeaumes , qui
semble estre particulièrement destiné à
renouveler dans la memoire les prin-
cipaux bienfaits de Dieu , & à exciter
les hommes à luy en témoigner leur
reconnoiffance par ces paroles si repe-
tées : *Confitemini Domino quoniam bo-
nus , quoniam in faculum misericordie
ejus.*

David qui fait profession de faire de
cette pratique une de ses principales
occupations : *Memor fui dierum anti-
quorum , meditatus sum in omnibus operi-
bus tuis , in factis manuum tuarum exer-
cebar* , ne fçavoit pas fans doute que
la perfection consistast à ensevelir tout
cela dans l'oubli. Et cependant les Chre-
tiens sont encore assez simples pour
s'amuser à employer les paroles du Pro-
phete à témoigner leur reconnoiffance,

CHAP. faute de sçavoir que la perfection con-
VI. siste à laisser le passé dans l'oubli.

Mais au moins, diront ces Spirituels, ne sçauroit-on trouver rien à redire à la regle de l'abandon, qui prescrit de laisser l'avenir à la providence. Et pourquoy n'y sçauroit-on trouver à redire, puisque c'est encore une suite de cette fausse doctrine ?

Car les tentations qui arrivent aux hommes durant le cours de leur vie, ne font-elles pas partie de l'avenir quand elles ne sont pas encore arrivées ? Et n'est-ce pas à l'égard de ces tentations que JESUS-CHRIST nous commande de prier Dieu, qu'il ne permette pas que nous y succombions : *Et ne nos inducas in tentationem ?* N'est-ce pas pour l'avenir que JESUS-CHRIST nous prescrit de veiller & de prier ? *Vigilare & orate ne intretis in tentationem.*

Les pechez ne font-ils point encore partie de cet avenir ? Et n'est-ce pas une maxime digne du seul Molinos, de défendre d'en demander à Dieu la preservation, ou pour soy ou pour les autres ? Les illusions & les artifices du demon ne sont-ils pas encore compris dans cet avenir ? Et ne sera-t-il pas permis aux

Chrestiens d'estre sur leurs gardes pour n'en estre pas surpris ?

CHAP.
VI.

C'est une chose étrange que la corruption de cette doctrine. Les plus étranges absurditez qu'on puisse proposer pour en détourner le monde, ne sont que des dogmes & des principes reçûs dans cette spiritualité. On croit dire quelque chose de bien terrible, quand on leur oppose qu'il s'enfuit de leur doctrine, qu'il ne faudroit pas demander à Dieu d'estre preservé des pechez mortels, ni de faire la même priere pour les autres.

Mais bien loin de nier cette consequence, Molinos l'admet, & il en fait un dogme & un principe de sa doctrine; & l'on en doit dire le même du systême de l'abandon. Ce qui est le comble de l'absurdité parmy tous les autres hommes, est le fondement de leur doctrine. Et ainsi ils se mettent hors d'estat d'estre jamais refutez par des argumens *ab absurdo*, en passant tout d'un coup au comble de l'absurdité.

CHAPITRE VII.

*Quatrième pratique de l'abandon.*CHAP.
VII.*Moyen
court &
très-faci-
le. page
29.*

NOUS voicy enfin arrivez à la dernière maxime de l'abandon, dans laquelle ses partisans croyent estre plus forts & plus inviolables. Elle consiste, disent-ils, à donner le *present à Dieu*, & à nous contenter du moment actuel, qui nous apporte avec foy l'ordre éternel de Dieu sur nous, & qui nous est une déclaration autant infailible de la volonté de Dieu, comme elle est commune & inévitable pour tous.

Peut-on, diront-ils, blâmer une pratique si sainte ? Je réponds que non seulement on le peut, mais qu'on le doit, parce que ce present est une déclaration non pas d'une seule volonté, mais de trois sortes de volontez, qui exigent de nous trois devoirs tous differens que cette doctrine confond.

Car il y a des événemens & des effets extérieurs que Dieu approuve en les causant. Il y en a qu'il ne fait que permettre. Il y en a dont il est telle-

ment la cause, qu'ils sont néanmoins CHAP.
fondez sur les pechez des creatures. VII.

Quand Dieu est la cause d'un événement auquel on ne contribuë rien par son propre peché, rien n'empesche qu'on ne l'approuve pleinement, & que l'on ne soit occupé que du mouvement d'y adorer Dieu & de le benir.

Mais quand Dieu ne fait que permettre cet événement, & que le regardant comme contraire à sa justice & à sa loy éternelle, il le condamne, & l'improove en même-temps qu'il le permet; alors la volonté de Dieu, comme loy & comme justice, bien loin d'exiger qu'on consente à cette action de peché, exige au contraire qu'on se conforme à la justice éternelle, & qu'on condamne & haïsse le peché comme Dieu le condamne & le hait, qu'on ait recours à sa miséricorde, & qu'on le punisse & le détruise par la penitence.

C'est donc une illusion visible, de ne songer dans les pechez que Dieu permet, qu'à acquiescer à la permission de Dieu. Il faut songer à haïr le peché & à le détruire par la penitence autant qu'on le peut, c'est le principal mouvement que l'on doit avoir; & la per-

CHAP. VII. mission de Dieu à l'égard du peché, em-
 porte avec foy dans la creature l'obli-
 gation de le haïr & de le punir. Ces
 mouvemens sont joints en Dieu. S'il
 permet le peché, il le haït, il le punit:
 & il nous impose aussi l'obligation de
 le haïr & de le punir en nous, & d'ap-
 prouver tellement en Dieu la permission
 qu'il en donne, que nous ne laissions
 pas de le haïr en nous-mêmes, comme il
 l'y haït. C'est ce qui nous doit occuper
 quand ce present actuel est un peché
 que Dieu ne fait que permettre.

On doit dire la même chose de la
 punition du peché; cette punition estant
 juste elle a quelque chose d'aimable,
 qui est la justice, ce qui peut donner
 lieu de s'humilier sous la main de Dieu,
 & de luy dire: *Vous estes juste, Seigneur,*
& vostre jugement est plein d'équité &
de droiture. JUSTUS es, Domine, & re-
ctum judicium tuum. Mais estant la pu-
 nition de l'injustice, elle presente en
 même-temps un objet haïssable, qui est
 cette injustice, & elle oblige par con-
 sequent à condamner ce peché & cette
 injustice qui a attiré la punition. Il n'est
 donc point vray que l'on doive se li-
 vrer entierement à embrasser ce pre-

sent, qui seroit la punition d'un peché. Ainsi la philosophie de l'abandon, à l'égard même du present, n'est pas plus veritable qu'à l'égard du reste.

CHAPITRE VIII.

Que le principe commun à Molinos, & au moyen court & facile, n'est qu'une équivoque grossiere sur les mots de volonté de Dieu.

LES Quietistes ne laissent pas igno-
rer sur quoy ils fondent leur doctri-
ne de l'abandon, & de l'indifference.
pretendue à laquelle ils veulent nous
obliger. C'est sur la soumission qu'ils
foustiennent estre dûë à la volonté de
Dieu. Mais pour éclaircir ce point, il
faut d'abord démesler, comme on l'a
promis, une équivoque dans les termes
de volonté de Dieu, qui reçoivent deux
sens differens. De sorte que ce qui est
vray dans l'un de ces sens, ne l'est pas
en prenant ces termes dans l'autre, &
c'est justement sur cette équivoque que
toutes ces erreurs sont fondées.

Le premier sens de ce terme, & l'u-

CHAP.
VIII.

CHAP. VIII. nique qui semble avoir esté connu par les Quietistes, est de le prendre pour la volonté absoluë de Dieu, qui est la premiere cause de tous les événemens: car rien n'arrive que parce que Dieu le veut, & tout arrive précisément comme il le veut.

Il est certain qu'il faut estre soumis à cette volonté de Dieu, & que deslors qu'on la connoist, il est nécessaire d'en reconnoistre la justice & la sainteté, & de dire à Dieu avec une approbation sincere: *Seigneur, vous estes juste, & vos jugemens sont pleins de droiture: JUSTUS es, Domine, & rectum judicium tuum.* Car Dieu estant incapable de rien vouloir qui ne soit juste, l'amour même de la justice nous oblige de nous conformer à ce que Dieu veut, & ce seroit violer la justice que d'y trouver à redire en quelque chose. Je sçay bien qu'il y a de certains cas où nous ne devons pas toujourns pousser nostre volonté jusqu'à un acte positif d'approbation de la volonté divine; comme quand on craint, par exemple, qu'en approuvant le mal qui est arrivé à son ennemi par la volonté de Dieu, on ne porte ce mouvement jusqu'à en estre bien.

bien-aïse, par aversion & par haine, & **CHAP.**
qu'on croit pour cela devoir éviter ces **VIII.**
idées, & les actions qui les renferment.

Mais il n'est jamais permis, quand on connoist ce que Dieu veut, de vouloir positivement & efficacement le contraire; parce que ce seroit vouloir que la volonré divine demeurast réellement sans effet, ce qui n'est supportable que lorsque la volonté n'est que conditionnelle. Je voudrois bien telle & telle chose, si Dieu n'avoit pas résolu de faire le contraire.

Nous sommes d'autant plus obligez à ne pas combattre la volonté de Dieu connue, que nous ne le pouvons faire qu'inutilement & vainement: car soit que nous le voulions, soit que nous ne le voulions pas, cette volonté sera toujours accomplie; parce qu'elle est toute-puissante, & que la puissance de Dieu consiste à faire tout ce qu'il veut: *Omnia quaecumque voluit fecit.* Ainsi c'est une partie de la rectitude de l'homme d'approuver avec une soumission profonde tout ce que Dieu nous fait connoître de sa volonté, & d'estre bien-aïse qu'il regne & qu'il prevale sur nous.

CHAP. Mais outre ce sens dont la verité est
 VIII. claire & indubitable, il y en a un autre
 qui n'est pas moins ordinaire dans l'E-
 criture : c'est de prendre le terme de
 Ps. 103. *volonté de Dieu*, pour ce que Dieu com-
 mande & ce qu'il approuve, c'est-à-
 dire, de la regarder comme la regle
 & la loy qui nous prescrit tous nos de-
 voirs. C'est ainsi qu'il est dit que Dieu
 a fait connoître ses voyes à Moïse, &
 aux enfans d'Israël ses volontez : *Notas*
fecit vias suas Moysi, & filiis Israël
voluntates suas.

C'est dans ce même sens qu'il est dit
 dans les Machabées : *Que le Seigneur*
vous donne à tous un cœur disposé à l'ho-
 2. Mach. *norer & à faire sa volonté.* *DET vobis*
 1. 3. *cor omnibus ut colatis eum, & faciatis*
ejus voluntatem.

C'est dans ce même sens qu'il est dit
 dans saint Matthieu : *Celuy qui fait la*
volonté de mon Pere qui est dans le ciel,
est celuy qui entrera dans le royaume des
cieux. *QUI facit voluntatem Patris mei*
qui in calis est, ipse intrabit in regnum
calorum.

Saint Paul parlant aux serviteurs
 chrestiens qui estoient parmy les Ephe-
 siens, & les exhortant de ne pas servir

seulement leurs Maistres lorsqu'ils ont **CHAP.**
l'œil sur eux, leur recommande de faire **VIII.**
de bon cœur la volonté de Dieu : FACIEN- *Ephes.*
TES voluntatem Dei ex animo. Ainsi le *6. 6.*
service que les serviteurs doivent à
leurs Maistres, est la volonté de Dieu,
selon saint Paul.

Le même Saint parlant aux Hebreux
leur souhaite que le Dieu de paix les
applique à tout bien, afin qu'ils fassent
sa volonté, luy-même faisant en eux ce
qui luy est agreable. **APTET** vos in om- *Hebr. 13.*
ni bono, ut faciatis ejus voluntatem, fa- *21.*
ciens in vobis quod placeat coram se.

Mais on doit particulièrement consi-
derer ce que dit le même Apostre sur
le sujet des Colossiens : qu'il demande
sans cesse pour eux qu'ils soient remplis
de la connoissance de la volonté de Dieu
en toute sagesse & intelligence spirituelle :
UT impleamini agnitione voluntatis ejus *Coloss. 3.*
in omni sapientia & intelligentia spiri- *2.*
tuali.

Car cette connoissance de la volonté
de Dieu dont il souhaite qu'ils soient
remplis, n'est pas la connoissance de la
volonté de Dieu comme cause des éve-
nemens, parce qu'elle est toujours ou
cachée avant l'évenement en sorte qu'on

CHAP. ne la peut connoître, ou manifeste
VIII. après l'évenement enforte qu'on ne la

peut ignorer. C'est donc la connoissance de la volonté de Dieu, comme loy & comme justice, & c'est celle qui croist & qui augmente dans les ames, qui fait qu'il souhaite aux mêmes Colossiens qu'ils croissent dans la science de

coloss. 1.
10. Dieu : *CRESCENTES in scientia Dei*. C'est la science de cette volonté de Dieu qui est la source de toutes les œuvres agreables à Dieu, ce qui fait ajouter à cet Apostre, qu'il fait ces souhaits pour les Colossiens, afin qu'ils marchent d'une maniere digne de Dieu, qu'ils luy plaisent en toutes choses, & qu'ils fru-

coloss. 1.
10. ctifient en toutes bonnes œuvres : *UT ambuletis dignè Deo, per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes*.

Ainsi tout ce que les hommes peuvent faire d'agreable à Dieu, tout ce qui est conforme à ses loix, & à la regle de la verité & de la sagesse, s'appelle la volonté de Dieu; & cette volonté n'est autre chose que ce que Dieu approuve & veut selon sa justice, sa verité & sa sagesse. Et comme ce qui est inique n'est jamais conforme à cette justice, il est dit que *Dieu ne veut*.

point l'iniquité : QUONIAM non Deus volens iniquitatem tu es.

La volonté de Dieu en ce sens n'est autre chose que la loy éternelle, ou la volonté de Dieu qui commande que l'ordre naturel soit gardé, & qui défend de le troubler : *Voluntas Dei ordinem naturalem servari jubens perturbari vetavit.*

Contr.
Fausst.
c. 27.

Ce n'est autre chose que la justice souveraine & immuable à laquelle il faut toujours obeir.

Ce n'est autre chose que la suprême verité, la souveraine sagesse, la souveraine lumiere des esprits qu'il faut toujours suivre.

C'est cette verité & cette sagesse qui est par tout : *Ubique est veritas, ubique est sapientia*, qui se connoist en orient comme en occident, & qui est par tout la même ; c'est-à-dire, que c'est Dieu même qui approuve les mœurs & les actions des justes, & improuve celles des injustes.

C'est aussi en un sens ce qu'on appelle volonté de signe, qui consiste dans ce que Dieu commande & défend, pourvû que l'on comprenne que ses commandemens & ses défenses ne sont

CHAP. autre chose que la loy, la verité & la
VIII. justice éternelle entant qu'elle est de-
clarée aux hommes.

Ce sens du mot de volonté de Dieu, estant donc établi par l'Ecriture, il est clair que c'est un sens fort different de celui de ce même terme, lorsqu'il ne marque que la volonté de Dieu comme cause des événemens : car la volonté de Dieu principe de tout, ne manque jamais d'estre accomplie ; puisque Dieu fait ce qu'il veut, & que personne ne résiste jamais à sa volonté. *Voluntati ejus quis resistet ?* Mais il s'en faut bien qu'on ne résiste jamais à la volonté de Dieu, comme loy & comme regle de nos actions. Tous les pechez que les hommes commettent, consistent au contraire en ce qu'ils n'observent pas cette volonté de Dieu comme regle ; c'est-à-dire, en ce qu'ils ne font pas ce que Dieu leur commande comme justice. Les hommes peuvent bien ne se pas soumettre aux ordres de Dieu, comme cause des événemens, & y trouver à redire ; mais ils n'en sçauroient empescher l'exécution ni l'effet. Cette volonté toute-puissante ne manque jamais de faire tout ce

qu'elle veut , & les vains efforts des creatures qui s'y opposent , ne font que marquer en elles une malice impuissante ; mais on viole entierement la volonté de Dieu , comme loy & comme justice , parce qu'on se rend injuste , & que l'on fait ce que Dieu condamne.

C'est donc un devoir commun à l'égard de la volonté de Dieu , prise en l'un & en l'autre de ces deux sens , de l'approuver ; car l'on doit approuver tout ce que Dieu fait , & tout ce qu'il commande.

Mais il y a pourtant beaucoup de difference entre la maniere dont on est obligé de recevoir les événemens ordonnez de Dieu , & qui sont des effets de sa volonté , & celle dont nostre volonté doit embrasser ce que Dieu ordonne , comme loy & comme justice.

Il suffit de confesser la justice de tous les événemens , & de s'y soumettre ; mais il n'est pas toujourns necessaire de les souhaiter , & de ne s'y pas opposer. C'est au contraire quelquefois un devoir , & même un precepte , de tâcher de détourner les chastimens qu'il exerce sur les hommes : & la raison en est que Dieu agit en deux manieres fort

CHAP. différentes , quand il pratique sa miséricorde envers les hommes , & quand il exerce sa justice sur eux.

Il prend dans luy-même les causes de ses bienfaits & de ses miséricordes , & il ne luy faut point d'autre raison pour les combler de biens , que sa bonté même ; mais il n'exerce sa justice sur les hommes que lorsqu'ils luy en fournissent les sujets par leurs pechez. Il ne se plaît point dans la perte de ses creatures , ni même dans leurs maux & dans leurs douleurs considérées en elles-mêmes. Il n'y aime que la beauté de la justice , & cette beauté consiste en ce qu'elle remédie aux desordres du peché. Ainsi en même-temps que Dieu aime la beauté de l'ordre dans la punition du pecheur , il hait le desordre du peché qui l'oblige & le force en quelque sorte de recourir à ce remede.

Il faut pourtant remarquer que toutes les deux volontez de Dieu se rencontrent dans ces occasions. La volonté absoluë s'y rencontre dans les effets qu'elle produit , & la volonté comme loy dans ce qu'on y peut remarquer des inclinations & des volontez interieures de Dieu.

Ainsi il ne suffit pas à l'homme d'ap- CHAP.
prouver l'effet que Dieu opere, mais il V III.
faut aussi qu'il se conforme aux incli-
nations & aux volontez de Dieu com-
me loy & comme justice. S'il accepte
donc & approuve la justice de Dieu
dans ses chastimens, il doit haïr le dére-
glement de la creature qui oblige Dieu
de la reduire dans l'ordre par la puni-
tion.

Non seulement l'homme est obligé d'a-
voir cette opposition pour le peché, à
l'imitation de Dieu, mais il est même
obligé d'en détourner la punition autant
qu'il peut par un mouvement de chari-
té envers les hommes, parce que Dieu
luy prescrit ce mouvement; & comme
le seul moyen qu'il en a est la compon-
ction & la penitence, il est obligé d'y
avoir recours pour flechir la misericor-
de de Dieu.

Ce n'est point du tout un mal de
s'opposer à sa justice en cette manie-
re, c'est-à-dire, en détruisant les cau-
ses des chastimens de Dieu, mais c'est
un precepte & une volonté formelle de
Dieu: car c'est le sujet du reproche
que Dieu fait par le Prophete Ezechiel
aux Pasteurs du peuple Juif, & à ses

CHAP. faux Prestres : *Non ascendistis ex adverso*
 VIII. *so, neque apposuistis murum pro domo*
Israël, ut staretis in pralio in die Do-
mini.

C'est donc une fausse spiritualité que de pretendre qu'il n'y a autre chose à faire dans ces rencontres qu'à laisser faire Dieu, & à adherer à ses volontez. Ce n'est point du tout assez que de s'y soumettre. Il veut par sa volonté, qui est la charité & la justice, que l'on tâche d'appaier sa colere, que l'on s'humilie, que l'on fasse penitence, & pour soy & pour les peuples. C'est à quoy on est obligé par cette volonté considérée comme regle de nos devoirs, & le pratiquer c'est s'y conformer.

Ainsi c'est encore une fausse regle que celle que l'on donne de renoncer à toutes inclinations particulieres, quelque bonnes qu'elles paroissent, si-tost que l'on les sent naistre, pour se mettre dans l'indifference, & ne vouloir que ce que Dieu a voulu dès son éternité. Car si ces inclinations sont bonnes & conformes à la loy éternelle, il est faux qu'il y faille renoncer. Et quand Dieu auroit permis le contraire par sa volonté de permission, il faudroit toujours rentrer

dans la même conformité à la loy éter- CHAP.
nelle, & condamner l'action qui y est VIII.
contraire comme Dieu la condamne.
Ainsi la volonté de Dieu qui permet le
peché, n'exige point de nous que nous
nous y conformions entierement, la
volonté de Dieu estant toujours que la
creature le condamne, comme il le
condamne luy-même par sa loy éter-
nelle, & qu'elle s'en repente après l'a-
voir fait.

CHAPITRE IX.

*Que l'amour & l'obeïssance que nous de-
vons à Dieu comme loy, comme justice,
comme regle de toutes nos actions, con-
tient le remede & la conviction de tou-
tes les erreurs que nous avons rappor-
tées, & que l'on n'y tombe que par
l'ignorance & le violement de cette
regle.*

IL semble que ceux qui avancent ces CHAP.
opinions n'ayent jamais connu de IX.
quelle sorte l'homme se devoit conduire
selon la loy éternelle, & qu'ils se soient
imaginé qu'il n'y avoit point d'autre

CHAP. chose à faire pour luy que de consentir à
 IX. tout ce qu'il plairoit à Dieu de faire sur
 luy ; mais cette idée est très-fausse. Il y
 a une loy éternelle à laquelle l'homme
 est obligé de conformer ses actions & ses
 volonteZ indépendamment de ce qu'il
 plaira à Dieu d'operer en luy. Et cette
 loy éternelle est cette volonteZ de Dieu
 dont nous parlons. Les Anges bien-
 heureux la suivent avec une fidelité
 inviolable sans s'en éloigner jamais en
 la moindre chose : & c'est ce qui fait
 dire à saint Augustin, Que les Anges
 qui ont le cœur pur consultent la loy
 éternelle, & qu'ils font icy par ses or-
 dres tout ce qui s'y fait. *Intuentur le-
 gem aeternam Angeli mundo corde, & ex
 illa faciunt quidquid hîc fit.*

In Ps.
 133.

Or les hommes n'ont point d'autre
 regle que celle-là, & ne font point en
 cela differens des Anges : & c'est pour-
 quoy nous demandons à Dieu dans l'o-
 raison qu'il nous a apprise, que sa vo-
 lonté soit accomplie dans la terre com-
 me elle l'est dans le ciel ; c'est-à-dire,
 que nous soyons attachez à ses loix
 avec la même fidelité que les Anges.

Ils voyent cette loy plus clairement
 que nous, mais nous la voyons pour-

tant en quelque degré, parce qu'elle est écrite dans le fond des cœurs par le doigt de Dieu, & par l'impression de sa vérité, & que de plus Dieu l'y a renouvelée en l'écrivant sur les tables de pierre, & nous en faisant instruire par son Ecriture. De sorte qu'il n'est pas possible de l'ignorer, au moins dans ses veritez capitales, & dans ses principes dont les conclusions particulieres ne sont que des suites.

CEUX qui aiment cette loy avec ardeur jouissent d'une paix entiere, & c'est le seul moyen de n'estre point scandalizez par les fautes des autres, selon qu'il est dit : *Pax multa diligentibus legem tuam, & non est illis scandalum.*

Mais ce qu'il y a de principal, c'est que cette loy ne permet nullement à l'homme d'estre insensible à toutes les choses que Molinos nous voudroit bien interdire, & auxquelles les Docteurs de l'abandon nous ordonnent d'estre indifferens, au-lieu qu'il se croit obligé de les rechercher, de les desirer & de les demander à Dieu.

Il n'est donc nullement indifferent à son salut, parce qu'il croit qu'il est

CHAP. créé pour jouir de Dieu, & pour estre
 I X. éternellement heureux en l'aimant éternellement. Il regarde cet amour éternel & cette obeissance éternelle à Dieu, clairement connu comme la fin de son estre, comme le principal de ses devoirs, auquel il ne peut manquer sans une infidelité criminelle : car Dieu l'ayant créé pour contribuer à sa gloire en cette maniere, il est clair que c'est une desobeissance très-injuste que de se retirer de cet ordre ; & comme ce déreglement est l'objet de la haine de Dieu, il l'est aussi de la sienne, & il fait consister sa soumission à la volonté de Dieu, à le suivre ainsi dans tout ce qu'il hait & tout ce qu'il aime.

Tout le bonheur de la creature consiste à estre d'accord avec son Dieu, & tout son malheur est de luy estre opposée. Or elle est d'accord avec luy en aimant ce qu'il aime, & en haïssant ce qu'il hait. Il n'y a donc qu'à sçavoir ce qu'il aime en nous & ce qu'il y hait. Or il est certain qu'il y hait l'iniquité & qu'il y aime la justice. Faisons l'un & l'autre, & nous serons d'accord avec luy. *Est in te iniquitas, dit saint Augustin, odit illam Deus, oderis & tu, &*

nam rem ambo oderitis; erit enim Deus CHAP.
amicus si odisti quod odit, ita & amabis IX.
quod amat.

Par consequent l'homme doit haïr en soy l'indifference pour son salut, parce que Dieu la hait. Il doit haïr le vice & toute imperfection, parce que tout vice & toute imperfection est contraire à sa sainteté & à sa souveraine pureté. Dieu nous commande en mille manieres de nous en purifier. Il veut que nous dépouillions le vieil homme; c'est-à-dire, tout ce que la concupiscence produit en nous, que nous nous revestions du nouveau; c'est-à-dire, de toute la perfection dont JESUS-CHRIST nous a donné l'exemple, & à laquelle il nous appelle. Or à quelle perfection ne nous appelle-t-il pas, puisqu'il nous commande expressément d'estre parfaits comme nostre Pere celeste est parfait? *ESTOTE perfecti sicut pater vester celestis perfectus est.*

Il nous interdit tout amour du monde & tout consentement à la triple concupiscence de la chair, des yeux & de l'orgueil de la vie. NOLITE diligere mundum, neque ea que in mundo sunt, quoniam omne quod est in mundo concupiscentia carnis est & con-

IX. *Il nous commande de fuir la corruption qui est dans le monde: FUGIENTES ejus qua in mundo est concupiscentia corruptionem. Et pour montrer que l'accomplissement de la volonté de Dieu consiste dans la fuite de la concupiscentie; c'est-à-dire, de l'amour des creatures, il oppose clairement l'une à l'autre, en disant, que le monde passe aussi-bien que la concupiscentie; mais que celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement: ET mundus transit & concupiscentia ejus; qui autem facit voluntatem manet in aeternum.*

Si donc les hommes sont obligez par l'amour de la volonté de Dieu, d'éviter toute cupidité, ils sont obligez d'éviter toute sorte d'imperfection, & par conséquent il ne leur est jamais permis d'estre indifferens à leur perfection, puisque Dieu leur a déclaré sa volonté sur ce point: or sa volonté est *qu'ils soient saints: SANCTI estote.* La soumission à cette volonté, c'est de vouloir estre saint, & de faire tout ce qui est possible pour le devenir: *Hac est voluntas Dei sanctificatio vestra.*

Or si c'est la volonté de Dieu, à l'és

gard de nostre propre perfection, nous ne devons pas estre dans une autre disposition à l'égard de celle du prochain, puisque nostre devoir est de l'aimer comme nous nous aimons nous-mêmes. Nous luy devons desirer Dieu comme nous le devons desirer pour nous, nous luy devons procurer les biens spirituels comme nous nous les devons procurer à nous-mêmes; & s'il s'égare, nous devons tâcher de le ramener à Dieu comme nous nous croyons obligez de nous convertir & de retourner à Dieu s'il nous estoit arrivé de nous égarer.

L'Apostre saint Jacques nous y excite par nostre propre interest, en nous disant, *Que celuy qui portera un pecheur à se convertir, & le fera revenir de son égarement, sauvera son ame de la mort, & couvrira la multitude des pechez. Qui reverti fecerit peccatorem ab errore vite sue, salvabit animam suam, & operiet multitudinem peccatorum.*

Et par consequent ce sont des maximes abominables de s'oustenir, comme fait Molinos, qu'il n'est pas bon de demander à Dieu, qu'un pecheur soit preservé d'un crime, ni qu'il soit delivré d'une tentation, & qu'il n'y succombe

402 *Refutation des principales erreurs*
pas. Tout cela est horrible & fondé sur
cette grossiere ignorance, de ne pas
connoître la volonté de Dieu comme
justice, & de ne se pas croire obligé de
s'y conformer.

CHAPITRE X.

*Que cette maxime, de laisser faire Dieu, est
un sujet d'illusion en plusieurs occasions.*

CHAP.
X. **I**L est aisé de conclure de ce que nous
avons dit, que ce n'est point une ma-
xime universellement vraie, que la per-
fection consiste à laisser faire Dieu & à
adherer à tout ce qu'il fait. Car encore
qu'il y ait de certaines choses où Dieu
ne nous prescrit rien de précis par sa vo-
lonté considérée comme loy, il y en
a d'autres, où lorsque la volonté de
Dieu n'est pas déclarée par l'événement,
nous ne pouvons pas dire qu'il n'y ait
qu'à laisser faire Dieu, parce qu'il nous
declare par ses loix à quoy nous nous
devons porter, & ce que nous devons
desirer dans l'incertitude de l'événement
qui nous est caché.

Daniel, par exemple, se trouvant

captif avec les autres Juifs au pais de CHAP.
Babylone, & ne sçachant pas encore ce X.
que Dieu avoit resolu pour le rétablif-
sement de Jerusalem, ni pour la ve-
nuë du liberateur, ne prit point le par-
ti de laisser faire Dieu, pour adherer à
ce qu'il luy plairoit d'ordonner; mais
il prit celuy qui luy estoit suggeré par
l'amour de la volonté de Dieu qui nous
recommande la charité du prochain;
qui fut de s'adresser à Dieu, pour obte-
nir la fin des maux de Jerusalem. J'arre- Daniel.
steray, dit-il, mes yeux & mon visage 9. 13.
sur le Seigneur, pour le prier & le conju-
rer dans les jeûnes, le sac & la cendre.
Je prieray le Seigneur mon Dieu, je luy
confesseray mes fautes, & je luy diray:
Ecoutez ma priere, ô Seigneur, Dieu
grand & terrible, qui gardez vostre al-
liance & vostre misericorde envers ceux
qui aiment & qui observent vos com-
mandemens! Nous avons peché, nous
avons commis l'iniquité, nous avons
fait des actions impies, nous nous som-
mes détournés de la voye de vos pre-
ceptes & de vos ordonnances. Nous
n'avons point obeï aux Prophetes vos
serviteurs, qui ont parlé en vostre nom
à nos Rois & à nos Princes, à nos Pe-

CHAP. res & à tout le peuple de la terre.

X. Mais après l'aveu de ses pechez & de ceux de son peuple, il ne laisse pas de s'adresser à Dieu pour luy demander misericorde: A vous, dit-il, qui estes nostre Seigneur & nostre Dieu, appartiennent la misericorde, la grace & la reconciliation. Je vous conjure, selon toute vostre justice, Seigneur, que vostre colere & vostre fureur se détournent de vostre cité de Jerusalem & de vostre montagne sainte.

Le Prophete Daniel n'auroit-il pas mieux fait, dira Molinos, de laisser faire Dieu, de souffrir en repos & en silence qu'il exerçast sa justice sur Jerusalem & le peuple d'Israël, que de pretendre le rendre executeur de ses desirs, en preferant en quelque sorte sa volonté à celle de Dieu? C'est ainsi qu'en juge Molinos, & qu'on en doit juger selon les faux raisonnemens des Quietistes; mais ce n'est pas ainsi que Dieu même en juge. Dieu fut flechi dès le commencement de la priere de Daniel; & satisfaisant pleinement à ses desirs, il luy envoya l'Ange Gabriel, pour luy annoncer le temps precis de la venue du Messie plus clairement qu'elle n'a-

voit encore esté découverte à aucun Prophete. Dès le commencement de vostre priere, dit l'Ange à Daniel, j'ay reçu cet ordre, & je suis venu pour vous découvrir toutes choses.

CHAP.

X.

Mais ne prefera-t-il point sa volonté à celle de Dieu puisqu'il la prévint? Nullement, il ne sçavoit point quelle estoit la volonté de Dieu touchant la continuation de ses maux; mais il sçavoit que Dieu, comme loy & comme justice, vouloit qu'il aimast son peuple, & qu'il priaist pour luy, & c'est à cette volonté de Dieu qu'il obeissoit.

Il pourroit sembler de même, qu'Abraham eust mieux fait en arrivant en Egypte, pour se garantir de la famine, d'abandonner entierement à Dieu la conservation de sa vie & celle de l'honneur de sa femme; mais Dieu luy inspira une autre conduite. Abraham luy abandonna le soin de la chasteté de Sara sa femme; mais il obeit, dit S. Augustin, à la volonté de Dieu, en n'omettant rien de ce qu'il pouvoit faire pour conserver sa vie. Il fit donc tout ce qui estoit nécessaire pour cela, & remit à Dieu ce qu'il n'avoit aucun moyen humain de mettre à couvert.

CHAP.

X.

Les Apostres n'auroient-ils pas mieux fait d'attendre que JESUS-CHRIST s'aperçust de la maladie de la belle-mere de S. Pierre, & les sœurs de Lazare de ne le point avertir de la maladie de leur frere & de sa mort? C'est un reproche general qu'il faudroit faire, selon Molinos, à tous ceux qui se sont adressez à JESUS-CHRIST durant sa vie. Cependant bien loin de s'en offenser, il a loué la foy de plusieurs, comme celle du Centenier, de la Cananéenne, de la femme malade d'un flux de sang; & sans avoir égard à cette vaine spiritualité, il a satisfait les desirs de tous ceux qui se sont adressez à luy avec foy.

Mais c'estoient, dira-t-on, des personnes imparfaites, ils pouvoient avoir des defauts, mais ce n'en estoit pas un de s'adresser à JESUS-CHRIST, puisqu'il estoit l'auteur luy-même de la foy, & du desir avec lequel ils s'adressoient à luy.

Ce ne sont point encore des occasions où il faille laisser faire Dieu, quand on découvre en foy des pechez, des defauts, des miseres, des tentations dangereuses. Il faut dans toutes ces rencontres avoir recours à la volonté de

Dieu, comme loy & comme regle, & CHAP.
suivre ce qu'elle nous prescrit. Ce n'est X.
point preferer sa volonté à la sienne,
c'est suivre au contraire la regle qu'il
nous a prescrite par ses Escritures. Si
quelqu'un, dit saint Jacques, a besoin
de sagesse, qu'il en demande à Dieu
qui en donne à tous avec abondance,
& ne le reproche point, & elle luy se-
ra donnée. Il ne faut donc pas se con-
tenter de laisser faire Dieu, ni de ne
desirer point d'autres graces que celles
qu'il luy plaist de nous donner. Tou-
tes les instructions des Apostres ten-
dent au contraire à nous porter à de-
mander à Dieu ses graces, parce qu'ils
sçavent que ce desir de ses graces est
conforme à la volonté que Dieu a de
nostre perfection, qu'il veut que nous
operions par nos prieres & par nos bon-
nes œuvres.



CHAPITRE XI.

Que ce qui jette ces personnes dans cet abus de la soumission à la volonté de Dieu, comme cause première de tous les événemens, est qu'ils n'ont pas assez distingué la volonté de Dieu, à l'égard des actions dont il est la première cause en les approuvant, de celles qu'il ne fait que permettre en les condamnant.

CHAP. XI. **C**OMME il faut qu'il y ait toujours quelque faux jour & quelque fautive lumière qui engage les hommes dans leurs excès, je croy qu'on peut penser que cette monstrueuse erreur de l'abandon de sa volonté à celle de Dieu, vient de ce que ces personnes n'ont pas assez distingué entre la volonté de Dieu, qui cause les événemens qu'elle approuve, & la même volonté qui ne laisse pas d'en permettre d'autres qu'elle n'approuve pas. Ils ont donc crû mal à propos, qu'on devoit rendre à Dieu la même soumission dans l'un & dans l'autre cas. Et ainsi, comme dans les vices
les

les plus énormes, les plus execrables CHAP.
pechez, les plus malheureux estats, il XI.

est certain que Dieu les permet, & que rien n'arrive sans sa permission, quoiqu'il n'ait aucune part à ce qu'ils ont de déreglement & de malice; ils ont crû que cette volonté de permission meritoit aussi sa soumission, & devoit produire en nous une entiere indifference pour tout ce que Dieu permet.

. C'est icy, dit le moyen court & facile, &c. *que doit commencer l'abandon & la donation de tout soy-même à Dieu, par se convaincre fortement, que ce qui nous arrive de moment en moment est ordre & volonté de Dieu, & tout ce qu'il nous faut.* Cette conviction nous rendra contens de tout, & nous le fera regarder en Dieu, & non du costé de la creature. Tout ce qui nous arrive est ordre & volonté de Dieu. On ne distingue point ce que Dieu permet de ce qu'il approuve. Tout cela est ordre & volonté de Dieu. Les vices, les pechez, les tentations sont du nombre des choses qui nous arrivent, & par consequent nous les devons embrasser comme des ordres & des volontez de Dieu; en cette qualité ils deviennent dignes ob-

CHAP. jets de l'abandon & de l'indifference à
X I. laquelle ils nous veulent obliger. C'est
la fausse lueur qui les trompe.

Mais tout cela n'est qu'une illusion
grosiere faite de concevoir la disposi-
tion de Dieu à l'égard de ces choses
qu'il permet, mais qu'il n'approuve pas.
Ces permissions ne manquent jamais
d'estre jointes à une volonté comme
justice, par laquelle il les condamne,
les desapprouve, & en a de l'aversion.
Ainsi pour estre conforme à cette vo-
lonté essentielle de Dieu, il les faut
aussi desapprouver & les haïr. S'il per-
met que l'on tombe dans le peché, il
faut haïr & condamner le peché com-
me Dieu le haït & le condamne. Il faut
en avoir de la douleur, parce que Dieu
nous l'ordonne. Toute permission du
peché est une obligation à la contrition
du peché; & tant s'en faut que ce soit
une obligation à y estre indifferent,
c'est au contraire, une obligation à le
condamner, à le haïr & à l'expier. Que
l'on joigne tous ces mouvemens au-
quels cette volonté de Dieu comme
loy & comme justice nous oblige, & il
n'y aura plus d'inconvenient à adorer
la justice de Dieu, qui permet les pe-

chez pour en tirer quelque bien. Il n'y a dans cette humble tolerance du mal que Dieu permet, ni aucune indifférence pour ce mal, ni aucune approbation. S'il estoit à faire on y résisteroit, & Dieu le voudroit: mais lorsqu'il est devenu nécessaire comme passé, on fait ce que l'on peut pour le détruire & l'aneantir par la penitence. Car il ne faut pas s'imaginer que Dieu propose aux hommes ces pechez qu'il a resolu de permettre, & qu'il les leur fasse regarder comme futuis. Jamais ils ne les regardent de la sorte qu'ils ne soient obligez d'y résister & de les rejeter. Mais lorsqu'ils y ont consenti par foiblesse & contre leur devoir, ils doivent les aneantir autant qu'ils peuvent par la penitence, & tolerer seulement cet événement devenu nécessaire par l'impossibilité qu'il y a qu'il ne soit pas arrivé.



CHAPITRE XII.

Etrange doctrine du livre de l'exposition des Cantiques, sur les épreuves que Dieu exige quelquefois des ames abandonnées.

CHAP. XII. **L**A personne qui a fait ce livre ayant à expliquer ce verset du chap. 5. page 113. *Expoliavi tunica mea, quomodo induar illâ? Lavi pedes meos, quomodo inquinabo illos?* y procede avec beaucoup d'industrie pour ne découvrir son sentiment qu'en se preparant des moyens de le cacher.

Elle suppose premierement, que l'Epoux veut faire part à son Epouse de ses ignominies. Ensuite, pour faire entendre quelles sont ces ignominies dont il luy veut faire part, elle fait marquer à l'Epouse quelles sont les ignominies qu'elle apprehende, & quelles sont celles qu'elle n'apprehende point.

Pour les mépris, dit-elle, qui m'arriveroient de la part des creatures, sans que je les eusse causés par ma faute, je m'en ferois un plaisir & une gloire, espe-

tant que cela glorifieroit mon Dieu, & me rendroit encore plus agreable à ses yeux. CHAP. XII.

Ainsi les fausses opinions des hommes ne sont point l'objet de l'apprehension de l'Epouse, & ce sens est exclus d'abord.

L'Epouse confirme encore qu'elle n'apprehende que le peché, par ces paroles: *Jay lavé & purifié mes affections de telle sorte qu'il n'y a rien en moy qui ne soit tout à mon Bien-aimé; comment les souilleray-je encore par les affections des creatures? Voilà ce qu'elle refuse de faire & ce qu'elle apprehende veritablement. Après avoir exclus d'une part si nettement de l'objet de l'apprehension de l'Epouse, ce qui ne consisteroit que dans l'opinion des hommes, & avoir dit nettement qu'elle ne craint que les mépris causéz par sa faute, le livre détourne l'esprit de ce sens & en substitué un autre, qui semble ne faire apprehender à l'Epouse que d'estre coupable dans l'esprit des hommes sans y avoir cooperé de sa part par aucune faute. O pauvre aveugle! dit ce livre, de quoy vous défendez-vous? L'Epoux ne vouloit qu'éprouver vostre fidelité, & voir si vous estiez soumise à toutes ses-volontez,*

CHAP. XII. *Il a passé pour coupable, il a esté couverte de confusion, rassasié d'opprobres & mis au nombre des scelerats, luy qui estoit l'innocence même; & vous qui estes criminelle vous ne sçauriez supporter de passer pour telle; Ah que vous serez bien punie de vostre resistance!*

Premierement, on ne voit pas de justice dans cette indignation de l'Epoux, & la personne qui a fait ce livre impose clairement à l'Epouse une disposition qu'elle n'a pas. Elle ne craint point de passer pour coupable, & d'estre méprisée comme coupable; mais elle craint les mépris qu'elle auroit causez par sa faute: il n'y a rien en cela que de juste & qui puisse offenser Dieu. C'est donc un vain détour que de vouloir appliquer les lecteurs à ce sens qui est formellement exclus.

Aussi ne s'en souvient-on plus dans le chapitre suivant, où l'on marque formellement ce que l'Epouse apprehendoit, & l'objet précis de sa repugnance. *Une ame de ce degré, dit-on, c'est à dire, une ame parfaitement abandonnée, porte un fond de soumission à toutes les volontez de Dieu, de maniere qu'elle ne voudroit rien luy refuser. Mais lorsque*

Dieu explique ses desseins particuliers, & qu'usant des droits qu'il a acquis sur elle, il luy demande les derniers renoncemens & les plus extrêmes sacrifices; ah, c'est alors que toutes ses entrailles sont émuës, & qu'elle trouve bien de la peine.

Il est question de ce que ce livre entend par ces derniers renoncemens & ces extrêmes sacrifices en matiere de pureté. Est-ce simplement de souffrir d'estre estimée coupable sans aucune mauvaise action? mais ce sens est exclus d'abord, & ne convient point à ces paroles de derniers renoncemens, & d'extrêmes sacrifices, qui donnent une idée beaucoup plus horrible. Je ne voudrois pas néanmoins oster ce voile à la personne qui a fait ce livre; & je l'accuserois simplement d'imprudence de s'estre exprimée d'une maniere qui peut faire naistre ces detestables idées, si je n'avois depuis peu trouvé un livre qui décrit ces épreuves que Dieu exige de l'Epouse, & qui fait voir plus clairement en quoy elles consistent.

Des personnes très-dignes de foy m'ont asseuré, que ce livre estoit de celle à

CHAP. XII. qui on attribué l'exposition du Cantique des Cantiques ; & cela semble clair par le style & par la doctrine. Si néanmoins il plaisoit à la personne qui a composé l'exposition, de desavouer ce traité, on s'en réjouiroit, pourvû qu'elle avouast sincerement que la doctrine en est detestable.

Si l'on dit, ajoûte le livre, à ces ames abandonnées de se confesser, elles le font, car elles sont très-soumises : mais elles disent de bouche ce qu'on leur fait dire, comme un petit enfant à qui l'on diroit : Il faut vous confesser de cela, il le dit sans connoître ce qu'il dit, sans sçavoir si cela est ou non, sans reproches, sans remords ; car icy l'ame ne peut plus trouver de conscience, & tout est tellement perdu en elle, qu'il n'y a plus chez elle d'accusateur. Elle demeure contente sans en chercher. Mais lorsqu'on luy dit : Vous avez fait cette faute, elle ne trouve rien en elle qui l'ait fait : & si l'on dit ; Dites que vous l'avez fait, elle le dira des levres, sans douleur ni repentir.

Voilà le modèle d'une confession quietiste, que l'on propose comme propre à un estat que l'on pretend divin,

& dont l'on dit souvent, que l'on y est transformé en Dieu, & que l'on est Dieu. Confession sans douleur ni repentir, sans reproches ni remords, où l'on avouë qu'on a fait ce que l'on ne croit point avoir fait: & enfin, confession qui n'est qu'un mensonge continuë. On la propose comme une bonne chose, & par consequent l'on croit qu'il est bon de mentir en recevant un Sacrement. On croit que le mensonge n'a point en soy de malignité pour ces ames abandonnées. Or si l'on croit cela du mensonge on le peut croire de bien d'autres choses, & même on le peut croire de tout, car ces deux maximes n'exceptent rien: *Qu'il n'y a point pour cette ame de malignité en quoy que ce soit, & que l'ame abandonnée est tellement aneantie, que cet abandonnement ne luy laisse aucune propriété, & que la seule propriété peut causer le peché: car quiconque n'est plus ne peut plus pecher.*

Ainsi avec cette imagination que l'on n'est plus; c'est-à-dire, qu'on s'est dépouillé entièrement de sa propre volonté, on peut faire de son corps tout ce que l'on veut; & il n'y a point d'im-

CHAP. pureté si abominable qui puisse estre
 XII. imputée à une telle ame. Elle peut estre
 souillée selon le corps. Mais le moyen
 de souiller une volonté qui n'est plus,
 & qui est entierement perduë en Dieu ?
 Voilà ce qu'on appelle le souverain de-
 gré de la perfection quietiste, & où
 conduit la doctrine de l'abandon. Il est
 très-certain que tout cecy est tiré du
 livre des Torrens. Il semble aussi que ce
 livre est de l'Autheur du livre de l'expo-
 sition du Cantique des Cantiques : mais
 si la personne que l'on en accuse le veut
 defavouer, l'Eglise en tirera au moins
 cet avantage, qu'elle marquera par là
 qu'elle reconnoist que la doctrine en
 est detestable ; & il est à souhaiter qu'
 elle le fasse sincerement.



CHAPITRE XIII.

Que les termes generaux ne suffisent point pour pouvoir soupçonner quelqu'un en particulier de ces horribles desordres.

J'A y tiré de bonne foy ces conséquences de ces livres que j'ay citez , sans pretendre rien exagerer. Mais je me trouve obligé de protester en même-temps , que quoique je sois persuadé que ces opinions monstrueuses soient réellement renfermées sous la generalité des termes dans lesquels elles sont conçues ; & même qu'elles soient necessairement liées avec tout le systéme de cette horrible morale ; neanmoins je ne suis point persuadé que toutes les personnes qui les avancent les aient jamais conçues dans toute leur horreur. Je croy au contraire qu'il y en a plusieurs qui s'éblouissent par la generalité des termes , & qui couvrent ainsi , comme avec un voile noir , toutes les abominations qui y sont renfermées ; & par consequent , que ces ter-

CHAP.
XIII.

CHAP. mes generaux ne suffisent pas pour les
XIII. en convaincre, ni pour les en soupçonner en particulier.

Il est certain, par exemple, que l'abandon à l'égard des biens éternels, emporte l'indifférence à l'égard de la damnation, & que l'état de damnation emporte un estat de blasphême éternel & de haine perpetuelle contre Dieu. On ne peut desavouer ces consequences; mais on peut ne les pas envisager. Ainsi je ne croy pas que les plus déterminez. Quietistes puissent estre indifferens à cet estat de haine contre Dieu, & de blasphême en le concevant distinctement.

Je croy aussi que, selon les principes des Quietistes, il faut pousser l'abandon jusqu'à l'indifference pour tous les vices, & par consequent pour les plus contraires à l'humanité; & qu'une Dame Quietiste devoit souffrir qu'on luy dist, qu'elle fait profession par la doctrine de l'abandon, d'estre indifferente au vol, aux empoisonnemens, à toute sorte d'épreuves, & à tous les crimes les plus énormes. Je suis néanmoins bien éloigné de croire que tous ceux qui soustiennent les principes des Quietistes

soient réellement dans cette disposition CHAP.
en la concevant distinctement. La natu- XIII
re se soustient au défaut de la raison, &
s'empesche d'elle-même de tomber dans
les abysses que nostre miserable rai-
son se creuse. Desorte que ce que Ci-
ceron disoit des Epicuriens est vray de
plusieurs Quietistes, Que leurs mœurs
sont beaucoup plus reglez que leurs
sentimens.

Il ne faut pas laisser néanmoins de re-
presenter & de combattre ces horribles
consequences; puisque le demon, qui
tend toujours à precipiter les ames dans
les plus grands excès, trouve un grand
secours dans ces opinions, quand il leur
peut faire voir, comme il luy est très-
facile, qu'elles ne sont que des suites
de ce qu'elles ont toujours approuvé.

Ce traité s'appelle *Les Torrens*, & il a
pour but de décrire les divers progrès
& les diverses démarches des ames my-
stiques, qui y sont comparées à trois sor-
tes de torrens. C'est dans la description
du troisiéme torrent, où il fait la pein-
ture des ames plus élevées, & entré-
autres de celles qui sont arrivées à ce
degré d'*abandon*, qu'il pretend estre un
estat divin & beaucoup au-dessus de

CHAP. *celuy des Saints ordinaires*, qui sont re-
 XIII. connus & honorez dans l'Eglise. Voicy
 de quelle forte il en parle, & la doctri-
 ne qu'il établit, dont je prie les lecteurs
 de juger équitablement.

• *Lorsque Dieu veut que cette ame fasse
 quelque chose contre l'ordinaire & l'usa-
 ge commun, alors si elle ne se rend pas au
 premier mouvement, il luy fait souffrir une
 peine de contrainte, à laquelle elle ne peut
 résister, & elle est contrainte par une vio-
 lence qui ne se peut expliquer, de faire ce
 qu'il veut.*

Molinos attribuoit ces contraintes au
 diable, & sous ce pretexte il justifioit
 les plus horribles impuretez. Icy on
 trouve plus à propos de les attribuer à
 Dieu même, pour y consentir plus li-
 brement comme à une volonté de Dieu.
*De dire les épreuves étranges qu'il fait
 de ces ames de l'abandon parfait, qui ne
 luy résistent en rien, c'est ce qui ne se peut
 & ne seroit pas compris. Tout ce qu'on
 peut dire, est qu'il ne leur laisse pas l'om-
 bre d'une chose qui puisse se nommer ni en
 Dieu ni hors de Dieu. Et pour montrer
 que c'est des choses qui regardent la pu-
 reté qu'il s'agit, il ajoûte, Que Dieu
 fait voir en elles, qu'il n'y a point pour elles*

de malignité en quoy que ce soit, à cause CHAP.
de l'unité essentielle qu'elles ont avec Dieu, XIII.
qui en concourant avec les pecheurs, ne con-
tracte rien de leur malice, à cause de sa
pureté essentielle. Cecy est plus réel que
l'on ne peut dire.

Qui peut s'empescher de concevoir dans ces paroles cette horrible doctrine, que Dieu peut commander aux ames abandonnées des actions extraordinaires d'impureté, & que lorsqu'elles refusent d'y consentir, il les y contraint par violence; mais que ces actions n'ont pour elles aucune malignité, à cause de l'unité essentielle qu'elles ont avec Dieu, qui en concourant avec les pecheurs, ne contracte rien de leur malice?

Ainsi c'est en vain, selon cet écrit; qu'on représentera ces actions comme condamnées par la loy éternelle & immuable de Dieu, puisque ce livre pretend clairement, que Dieu les peut commander aux ames abandonnées, & même les y contraindre par violence, & faire voir par là, qu'il n'y a point pour elles de malignité en quoy que ce soit. Ainsi une femme s'abandonnera effectivement à l'adultere, sans que cet adul-

CHAP. XIII. *tere ait pour elle aucune malignité; & elle prétendra même que c'est Dieu qui l'y force & qui le luy commande.*

Si l'on doutoit de cette doctrine; ce livre en fournira une démonstration très-évidente dans les principes des Quietistes, quoiqu'aussi ridicule, selon le sens commun des autres hommes, qu'elle est d'elle-même abominable.

Cette ame abandonnée, dit cet écrit, participe à la pureté de Dieu, ou plutôt toute pureté propre, qui n'est qu'une impureté grossière, ayant esté anéantie, la seule pureté de Dieu en luy-même subsiste dans ce néant, mais d'une manière si réelle que l'ame est dans une parfaite ignorance du mal, & comme impuissante de le commettre.

Peut-on douter après cela, que Dieu ne puisse commander ces actions *contraires à la pureté propre*, & qui tendent à l'anéantir; puisque quand on la perd, selon ce livre, on ne perd rien, parce qu'au-lieu de cette pureté propre, ces ames participent à la pureté de Dieu même, & qu'il n'ya point pour elles de malignité en quoy que ce soit? Si vous en doutez encore, l'écrit le confirmera

par un raisonnement & par un exem- CHAP.
ple qui meritent l'un & l'autre d'estre XIII.
rapportez à cause de leur étrange bi-
zarrerie.

*Il n'arrive guere icy , dit l'écrit , qu'on
dechée de cet estat à cause de l'aneantisse-
ment profond où est l'ame , qui ne luy laisse
aucune propriété , & la seule propriété peut
causer le peché ; car quiconque n'est plus
ne peut plus pecher. Et cela est si vray ,
que les ames dont je parle , ne peuvent
presque jamais se confesser ; car lorsqu'
elles veulent s'accuser , elles ne sçavent
qu'accuser & que condamner , ne pou-
vant rien trouver en elles de vivant , &
qui puisse avoir voulu offenser Dieu , à
cause de la perte entiere de leur volonté
en Dieu ; & comme Dieu ne peut vouloir
le peché , elles ne le peuvent vouloir non
plus.*

Voilà ces ames abandonnées bien au
large. Elles se mettent toutes dans la
teste qu'elles n'ont plus de volonté pro-
pre , ni de propriété ; & elles en
concluent qu'elles n'ont rien dont elles
se doivent repentir.



CHAPITRE XIV.

De la récompense de l'abandon, que l'on fait consister dans ce que l'on appelle l'union essentielle.

CHAP. **C**E que nous avons dit des étranges
XIV. renversemens que la doctrine de l'abandon cause dans la morale chrestienne, dispose sans doute peu favorablement les lecteurs à croire que Dieu y ait attaché des récompenses extraordinaires. Mais comme il estoit de l'intérêt de ceux qui l'ont avancée d'en persuader le monde, ils s'y sont employez du mieux qu'ils ont pû, & y ont reüssi par un amas de phantaisies pareilles à celles dont leur doctrine de l'abandon est appuyée.

Ils ont donc crû d'abord qu'il falloit donner une idée extraordinaire de cette récompense destinée aux ames abandonnées; & pour former cette impression, ils luy ont même donné un nouveau nom, les noms ordinaires n'estant pas capables de donner l'idée d'une chose si élevée.

Ce nom est celuy d'*union essentielle*, CHAP. XIV.
sur lequel il reste néanmoins une petite difficulté, c'est de sçavoir si ce nom a un sens, ou si c'est un terme vuide de tout sens.

Cependant on se sert de ce terme comme de l'idée du monde la plus commune : *Qu'il me baise d'un baiser de sa bouche*, dit l'Épouse des Cantiques ; mais qu'est-ce que ce baiser ? *C'est*, dit l'Interprete mystique, *l'union essentielle. C'est le mariage spirituel.* Nous voilà bien éclaircis ! aussi n'en demeure-t-on pas là. On va jusqu'à dire ce que cette union n'est pas ; c'est-à-dire, à proposer certaines idées que l'on desavouë incontinent. On dit que c'est une *union durable & permanente* ; mais on ajoute en même-temps, que cela convient à plusieurs autres unions, & qu'ainsi ce n'est pas-là ce que nous cherchons.

On la compare ensuite à l'union des puissances, c'est-à-dire, à l'union de l'entendement, de la volonté & de la memoire, avec Dieu, qui sont les puissances de l'ame ; mais on ajoute en même-temps, que *l'union essentielle* n'est nullement semblable à ces sortes d'u-

CHAP. nions. Que sera-ce donc ? On y est bien
XIV. empesché.

On vient à la comparer enfin avec les unions les plus grossieres, les plus corporelles, les plus indignes de Dieu ; & de peur de demeurer engagé dans l'heresie, on desavouë toutes ces idées, & l'on dit qu'il faut *entendre tout cela mystiquement* ; mais on ne nous donne jamais aucune idée de ce sens mystique. Enfin, si on sort de ces idées grossieres par le desaveu, on y retombe en repétant les mêmes termes grossiers & corporels, parce qu'on ne trouve rien de plus satisfaisant à nous dire.

Après donc avoir exclus l'union de la connoissance de la volonté & de la memoire, on vient à nous dire, page 3. *Que l'union essentielle est le mariage spirituel où il y a communication de substance, où Dieu prend l'ame pour son épouse, & se l'unit, non plus personnellement, ni par quelque acte ou moyen, mais immédiatement, reduisant tout à une unité.* J'entends des paroles, mais certainement ces mots ne sont guere exacts ni theologiques. On nous fait entendre que *l'union essentielle est plus immediate*

& plus substantielle que l'union hypostatique. Cependant, selon les Peres, l'union hypostatique est la plus immediate & la plus substantielle de toutes les unions. CHAP.
XIV.

Mais si cette personne est excusable de ne parler pas exactement des mysteres, elle ne l'est pas d'en parler sans necessité. On vient donc aux comparaisons destinées pour faire comprendre cette union, & sur lesquelles on veut principalement qu'on s'en forme l'idée; & sur cela l'on dit que Dieu estant nostre derniere fin, l'ame peut sans cesse s'écouler en luy comme dans son terme & son centre, & y estre meslée & transformée sans en ressortir, ainsi qu'un fleuve qui est une eau sortie de la mer, se trouvant hors de son origine, tâche par diverses agitations de se rapprocher, jusqu'à ce qu'y estant enfin retombé, il se perd & se meflange avec elle.

Mais toutes ces belles comparaisons ne se peuvent prendre à la lettre sans heresie. Il faudroit donc nous dire comment il les faut prendre, ce qu'il en faut retrancher, ce qui en doit rester; mais c'est ce qu'on ne fait point, & ce qu'on est resolu de ne point faire.

CHAP. Ainsi l'on va toujours de comparaison
 XIV. en comparaison, sans éviter même celles qui sont fausses & honteuses comme celle-cy : *Dieu, dit-on, page 7. a donné quelque chose de semblable au corps humain à l'égard de l'homme dans l'estat d'innocence, le tirant de l'homme même, afin de luy donner cette pente à l'union, comme à son origine ; car cette pente à l'union est la concupiscence de la femme : & l'on se fust bien passé de l'attribuer à Dieu, & de la mettre dans l'estat d'innocence, au-lieu que, selon l'Écriture, elle est l'effet du peché.*

L'on voit ensuite les comparaisons d'un metal meslé avec un metal d'une autre espece, ce qui ne réussit pas ; d'un metal meslé avec un metal de même espece, ce qui réussit mieux ; d'une eau versée dans une eau où le meslange se fait très-bien ; d'une goutte de vin dans une cuve de vin. *Ainsi ; dit-on, l'ame estant d'une nature toute spirituelle, elle est très-propre à estre unie, meslée, & transformée en Dieu.*

Elle y est propre comme la nature du diable, qui est aussi spirituelle que celle de l'ame. Ainsi ce n'est point par le merite pretendu de son abandon qu'

elle y est propre : & l'on ne voit pas CHAP.
 bien de quoy l'ame en est mieux pour XIV.
 estre ainsi unie , puisqu'elle n'en con-
 noist ni n'aime pas davantage Dieu.

J'avouë que cela me donne la pensée,
 que cette pretenduë union essentielle
 n'est autre chose que la presence qui
 convient à Dieu par son immensité dans
 tous les estres créez , & dont il est dit
 dans l'Ecriture : *Si ascendero in cælum tu
 illic es , si descendero in infernum ades.*
 Puisque Dieu est Createur de tous les
 estres , & qu'il les crée par une action
 continuelle , il est present dans tous les
 estres , & même dans les damnez & les
 demons. L'on peut donc dire qu'ils
 sont unis à Dieu par leur essence ; &
 de cela joint avec quelque chose de ce
 que l'on appelle union des puissances ;
 c'est-à-dire , union de la volonté , de
 l'entendement & de la memoire , on
 peut fabriquer cette union essentielle.

Voilà , comme je croy , la source de
 toutes ces comparaisons , au cas qu'elles
 ayent quelque sens. C'est ce qu'on ap-
 pelle meslange , ce qu'on pretend res-
 sembler à une goutte d'eau jettée dans
 la mer , à une goutte de vin jettée dans

CHAP. une cuve , à un metal meflé avec un
XIV. metal.

Je pourrois rapporter tous les autres endroits , où l'Interprete myftique des Cantiques parle de cette union effentielle & de ce meflange ; mais on n'y trouve aucun éclairciflement , & je ne croy pas qu'on y puiffe donner un moins mauvais fens. Mais quoy qu'il en foit , que ce terme ait un fens , ou qu'il n'en ait point , c'est une chimere , que cette union foit la récompense de l'abandon ; puiſque cet abandon n'eſtant qu'un eſtat qui renferme une multitude de déreglemens & de pechez , eſt un eſtat eſſentiellement contraire à Dieu & à ſa loy éternelle , qui nous ordonne de ne conſentir à aucun peché , de nous attacher inviolablement à tous ſes commandemens , & de n'eſtre indifférens à rien de ce qui eſt contraire à ſa vérité & à ſa juſtice.

L'union eſſentielle ne peut donc eſtre , ou que la doctrine que j'ay marquée , ou quelque autre revêtuë exprés de termes magnifiques pour amuſer les ſimples : & ce qu'il y a de pitoyable , eſt qu'il ſe trouve des gens qui ſ'y ar-
reſtent

restent, & qui donnent dans ces idées. CHAP.
Ce n'est pas qu'ils en approuvent tou- XIV.
jours toutes les erreurs, mais ils veu-
lent bien s'imaginer que c'est qu'on
n'entend pas leur langage, & qu'on les
explique trop durement.

Il y a dans beaucoup d'esprits une
paresse sans bornes, qui fait qu'ils se
dispensent de l'examen de ce qui est
tant soit peu penible, & qu'ils aiment
beaucoup mieux en croire sur leur pa-
role certains esprits hardis & affirma-
tifs, que d'entrer dans la discussion de
ce qu'ils avancent, & une confiance in-
finie qui fait qu'ils se croient capables
de juger de tout, & de tout compren-
dre. Ils s'imaginent toujours voir ce
que les sçavans ne voyent pas. Ils sont
toujours du nombre de ces petits, aus-
quels le Pere celeste revele ses myste-
res, & ils ne font pas difficulté de met-
tre ceux qui ne jugent pas comme eux,
au nombre de ces sçavans orgueilleux
à qui il les cache. Ainsi c'est presque
inutilement qu'on employe la raison
pour les détromper. Ils ont mille voyes
pour se mettre mysterieusement au-
dessus du sens commun. L'autorité de
l'Eglise est une barriere bien plus pro-

CHAP. portionnée pour arrester ces égaremens;
 XIV. & l'on ne scauroit assez remercier Dieu
 d'avoir inspiré à des Prelats illustres de
 recourir à ce moyen, de venger l'hon-
 neur de la Religion par des censures
 publiques de ces livres, & de faire voir
 par l'éclaircissement de sa doctrine, qu'
 elle a autant de solidité & de sincerité
 dans ses veritables maximes, qu'il y a
 de legereté & de corruption dans cette
 nouvelle spiritualité que l'on preten-
 doit y substituer.

F I N.

Page 2. ligne 2. ce canal sacré de toutes les graces
 de Dieu. *lisez* ce canal sacré des graces que Dieu ré-
 pand sur les hommes.







J.

209

